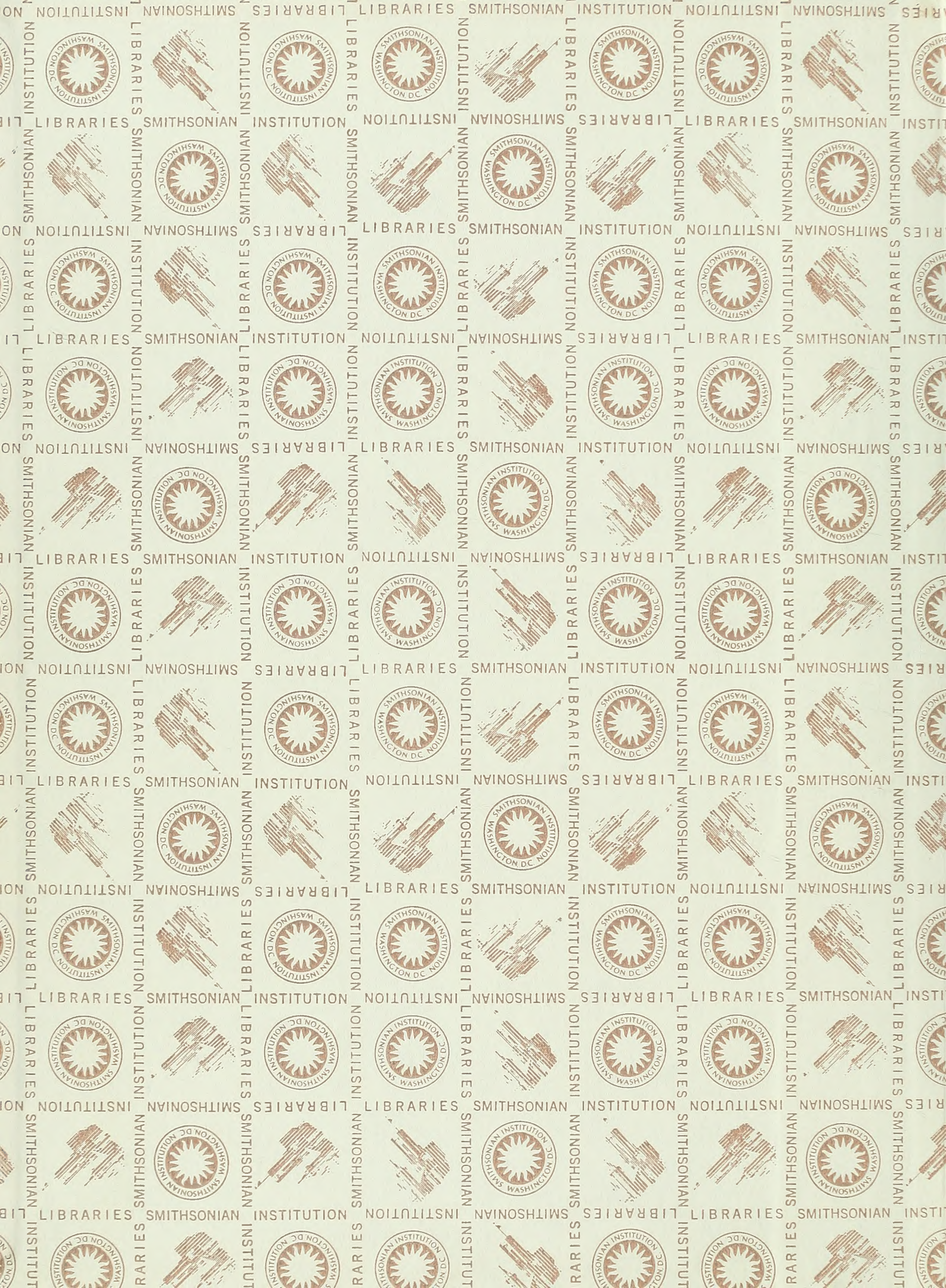

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



1976

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE,

Exécuté par Ordre du Roi.

IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI, RUE JACOB, N° 24.

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE,

Exécuté par Ordre du Roi,

Sur la Corvette de Sa Majesté, La Coquille, pendant les années 1822, 1823, 1824 et 1825,

SOUS LE MINISTÈRE ET CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE S. E. M. LE MARQUIS DE CLERMONT-TONNERRE, MINISTRE DE LA MARINE;

Et publié sous les auspices

DE SON EXCELLENCE MGR LE C^TE DE CHABROL,

MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

PAR M. L. I. DUPERREY,

CAPITAINE DE FRÉGATE, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDANT DE L'EXPÉDITION.

Zoologie,

PAR M. LESSON.

Tome Second. — 1re Partie.



PARIS.

ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

1830.

VOYAGE

AUTOUR DU MONDE,

PENDANT LES ANNÉES

1822, 1823, 1824 et 1825.

ZOOLOGIE.

CHAPITRE IX.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES REPTILES RECUEILLIS DANS LE VOYAGE DE LA CORVETTE *LA COQUILLE;* PAR R.-P. LESSON.

Nous n'avons point, dans notre expédition, étudié un grand nombre de reptiles. Les voyages de la nature de celui de la corvette *la Coquille,* par le court séjour que les navigateurs peuvent faire dans les parages qu'ils visitent, n'y sont point propres, et c'est par hasard, et d'une manière secondaire, que les animaux de cette famille s'offrent à leurs recherches. Toutefois, nous croyons devoir donner quelques détails généraux sur ceux que nous avons rencontrés, et quelques renseignements sur les habitudes, ou sur les limites géographiques qui sont assignées à plusieurs espèces, en suivant l'ordre successif de nos relâches, et des contrées que nous avons parcourues.

On ne peut se dissimuler que l'étude des reptiles n'ait été jusqu'à ce jour fort difficile, et généralement négligée. Ces animaux semblent repousser la plupart des naturalistes, qui préfèrent employer leurs veilles à étudier des branches plus riantes et plus gracieuses. Ainsi pourrait-on compter un grand nombre d'ornithologistes pour un seul erpétologiste. Il en est de même des voyageurs. La plupart ne récoltent point ces êtres, souvent dangereux; et, lorsque quelques-uns s'en occupent, ces animaux déposés dans nos musées, décolorés par la liqueur préservatrice, n'offrent plus à celui qui cherche à les décrire par la suite, que l'ensemble de leurs formes générales; tout le reste a disparu. Les reptiles cependant sont bien capables d'intéresser le philosophe. Les lois de leur organisation, leurs habitudes, les funestes propriétés mortifères que la plupart possèdent, les ressources que les arts peuvent en retirer, sont autant de sujets intéressants et variés bien dignes de fixer notre attention et d'accroître nos connaissances. Sous le rapport de la beauté, ils ne le cèdent point à aucune autre classe du règne animal. C'est surtout dans leur état de vie que les reptiles se montrent avec de riches livrées, et les nuances les plus suaves et les plus pures. Quoi de plus beau, que ces serpents, recouverts des teintes les plus éclatantes, dont les écailles semblent faire jaillir mille reflets métalliques sous les rayons lumineux qui les éclairent diversement?

Sainte-Catherine du Brésil, où s'effectua la première relâche depuis le départ des côtes de France, peut offrir à un observateur, qui séjournerait pendant un espace de temps assez long, la plupart des espèces mentionnées dans les ouvrages d'erpétologie, comme propres au Brésil, contrée si belle et si prodigue. Notre apparition sur ces bords, au milieu de ces forêts majestueuses, fut pour ainsi dire momentanée, et cependant chaque jour nous montrait de nombreux reptiles qu'il nous était impossible de saisir, et de conserver pour nos collections. Une longue

résidence permit à MM. Spix et Martius de faire connaître en Europe un grand nombre d'espèces, auxquelles il faut joindre celles décrites par le prince de Neuwied[1]; et, dans ce champ encore neuf et si peu exploité où il reste beaucoup à faire, le Brésil seul fournira pendant long-temps une mine féconde. Comment en serait-il autrement? On a remarqué qu'une condition générale inhérente à la multiplication des reptiles était la réunion de la chaleur équatoriale, sur les savanes immenses et submergées, dans les profondeurs des forêts vierges, qu'habitent seulement des animaux sauvages, au milieu des détritus des êtres végétaux, là où ces arbres énormes, enfants séculaires du sol qui les vit naître, lui rendent lentement leurs dépouilles. C'est la même condition de vie qui fait que la multiplication des reptiles est si rapide, sous le ciel enflammé des Moluques, dans ces îles de la Sonde, de la Nouvelle-Guinée, où ces animaux pullulent, et sont la terreur de l'espèce humaine. Les Guyanes, les portions intertropicales de l'Afrique, celles de l'Amérique, entre autres, peuvent autoriser à regarder comme démontré que les espèces de reptiles sont d'autant plus nombreuses et plus développées dans leur taille que les zones où on les étudie sont plus proches de l'équateur[2]. Il resterait peut-être à examiner quels devraient être les rapports des espèces ou des genres avec les parallèles où ils se trouvent; mais ce travail serait sans doute impossible dans l'état actuel des connaissances, et d'après l'imperfection de nos catalogues systématiques.

En arrivant au Brésil, nous nous attendions cependant à rencontrer des reptiles à chaque pas; mais nous devons avouer

[1] Hist. nat. du Brésil Isis, VI liv., p. 661, 1824.

[2] Le grand nombre de reptiles qui existent dans l'Amérique septentrionale semblerait d'abord contredire la règle générale; mais cependant l'examen prouve que cette exception unique ne peut infirmer l'aphorisme.

que ce n'est jamais que dans les fourrées épaisses, sous les roches éboulées, souvent à la suite de minutieuses recherches, qu'il nous arrivait de découvrir les replis tortueux de quelques serpents grêles, se levant sur les souples jets des arbustes environnants, ou fuyant dans les creux des rochers. Une seule fois, nous aperçûmes une couleuvre d'un diamètre prononcé, et dont la taille pouvait avoir cinq à six pieds. Nous devons mentionner une très-petite espèce (*Coluber lumbricosa*), que nous trouvâmes non loin des collines de *San-Miguel*. Un très-grand lézard, dont les colons estiment singulièrement la chair, est très-commun partout et principalement dans les bouquets d'arbrisseaux que baigne la mer, où il se nourrit de crabes et autres animaux rejetés par les flots. Ce monitor (*Lacerta teguixin*[1], L.) est l'objet d'une chasse active de la part des habitants de cette portion du Brésil, qui emploient pour se le procurer des lignes en fil de laiton auxquelles sont suspendus des hameçons et des parcelles de viande. La voracité de ce saurien est telle, que cet appât suffit pour en prendre un grand nombre chaque jour, et mettre en défaut et sa défiance et son agilité[2].

Nous trouvâmes dans une fondrière tapissée de mousses et de jungermannes, sous les larges feuilles des élégants héliconia, une petite espèce de lophyre (*Lophyrus brasiliensis,* Less.), (*Lacerta superciliosa,* Linné), dont la démarche nonchalante, les grands yeux, la peau comme lisse, contrastaient avec l'agilité des autres lézards. Enfin, dans les prairies aqueuses ou dans les savanes, habite la *rainette squirelle* (*Hyla squirella*), dont la couleur cendrée est relevée par les taches d'un noir vif qui couvrent le corps çà et là.

Nous n'avons aucune espèce de reptile à mentionner sur les

[1] Figuré assez bien dans Séba, t. II, pl. CV, f. 1, donné à tort comme de Java.

[2] Les Indiens des côtes le nomment *Teiù* (Prince de Neuwied, t. I, p. 245).

îles *Malouines*. Ces terres, avancées dans le Sud, battues par les tempêtes du cap Horn, ne sont habitées que par le chien magellanique[1], divers oiseaux palmipèdes, et nous présentèrent à peine deux ou trois insectes, mais aucun batracien. Il n'en est pas de même du *Chili*. La province de la Concepcion est celle que nous avons visitée, et nos recherches s'étendirent principalement sur la presqu'île de *Talcaguana*, les alentours de la Motcha et de Penco, et les rives du *Biobio*.

Le P. Feuillée[2] mentionne une salamandre (*Lacerta caudiverbera*, L.), et le jésuite Molina décrivit, avec l'imperfection qu'on lui connaît, plusieurs reptiles propres au Chili[3]. Il n'indique qu'une seule espèce de serpent, « absolument innocente », ajoute-t-il, qu'il rapporte mal-à-propos au *Coluber Æsculapii* de Linné. Deux couleuvres habitent les environs de la ville ruinée de Penco, sans y acquérir une forte taille, et celles que nous en avons rapportées avaient au plus dix-huit pouces à deux pieds de longueur. L'une était grise, parsemée de taches noires, semées inégalement. L'autre, plus petite, d'un rouge brun assez vif, présentait sur le dos, longitudinalement, une ligne plus foncée de la même couleur.

Parmi les Sauriens, nous mentionnerons trois espèces, connues dans le pays sous le nom commun de *lagartos*[4]. La première,

[1] Les chevaux, les bœufs, les cochons, les lapins, qu'on y trouve et qui s'y sont multipliés, y ont été portés par les Européens.

[2] *Diarium botanicum*, t. II, p. 319. C'est le *gecko à queue crétée* de Daudin; le *fouette-queue* de Latreille, dont Laurenti a fait son VIIIe genre, *Caudiverbera peruviana*, Laur., p. 34, *corpore atro* (*J.-N. Laurenti specimen med. exhirens syn. reptilium.* Viennæ, 1768, in-8°). Le P. Feuillée trouva ce reptile, en 1709, dans des sources, au pied des montagnes de la Concepcion, où nous le cherchâmes plusieurs fois, sans succès.

[3] Essai sur l'hist. nat. du Chili, par Jean-Ignace Molina, trad. par Gruvel. Paris, 1789, p. 194.

[4] Les naturels chiliens, suivant Molina, les nomment *Luynal*.

un lézard (*Lacerta arenaria*), habite principalement les sables, et ressemble par la taille au *Scinque agile* de France. La deuxième, un *agame* (*Agama grisea*), de couleur grise; et la troisième un *scinque* (*Scincus azureus*), dont le corps est vert doré, et la queue d'un bleu de ciel éclatant, ce qui lui donne la plus grande analogie avec le scinque queue-bleue du Brésil.

Nous recueillîmes deux espèces de grenouilles. La première, que nous trouvâmes en grande abondance dans les mares situées au pied des montagnes de la Concepcion, entre celles-ci et la ville, est incontestablement la *rana arunco* de *Molina,* qui l'a définie ainsi: *Rana corpore verrucoso, pedibus palmatis*[1]. Cette espèce n'est point aussi grosse que la rainette de France. Sa couleur générale est verdâtre sur le dos, qui est semé de verrues arrondies et proéminentes d'un rouge vermillon. Le ventre est blanc, recouvert de taches noires.

La seconde espèce de grenouille habite les eaux limpides du petit *Rio del penco:* elle est de moitié plus petite que la *raine verte,* et ses couleurs sont extrêmement agréables. Sur une teinte uniforme de bleu ardoisé clair recouvrant le corps et les jambes, des taches arrondies ou ovalaires d'un bleu noir sont éparses. Une tache ronde de même couleur, bordée de blanc, forme un cercle œillé, qui occupe chaque côté du cou, tandis que deux autres taches ainsi disposées sont placées sur les parties latérales du dos. L'abdomen est blanc. Nous ne vîmes point le *thaul* (*Rana lutea*) de Molina, ni son *pallum* (*Lacerta paluma,* Mol.[2]), ni la *Salamandra nigra,* mentionnés dans son histoire du Chili, espèces qu'il serait peut-être difficile de reconnaître.

La tortue entièrement noire (*Testudo nigra,* Quoy et Gaim.[3])

[1] *Rana arunco,* Gm., Syst. nat., 20. *Genco* des *Araucanos.*

[2] Dont Daudin a fait son *Stellio pelluma*, t. IV, p. 46.

[3] *Testudo elephantopus,* Harlan, Journ. acad. nat. sci. Phil., t. V, pl. XI.

de la Californie, décrite et figurée par MM. Quoy et Gaimard, dans leur Atlas zoologique, est abondante au Chili, sur la côte du Pérou jusqu'à Payta, où elle a été probablement naturalisée, car on nous assura qu'elle était entièrement identique avec celle qui pullule sur les îles *Gallapagos*. Cette tortue terrestre dont la carapace est fortement bombée, et les écailles plusieurs fois encadrées, atteint une très-grande taille, et les navires qui fréquentent les ports de l'Amérique méridionale en sont presque constamment munis, et la vendent aux Péruviens et aux Chiliens, qui se plaisent à la conserver en domesticité.

En remontant au Nord, le long de la côte du Pérou, nous relâchâmes au *Callao*, non loin de *Lima*, et à *Payta*, par cinq degrés de latitude. Mais nous nous avançâmes très-peu dans l'intérieur, aussi nous n'avons à mentionner qu'un *iguane*[1] (*Iguana bellicosa*) assez commun, dans les lieux secs et arides, que nous trouvâmes aussi bien au *Callao* qu'à *Payta*, et qui paraît habiter cette longue bande de terre stérile et dénudée qui sépare par un espace de plus de cent quarante lieues ces deux points du sol péruvien. Cette espèce, qui recherche les fortes chaleurs du jour, exposée aux rayons du soleil sur les galets de la côte ou sur les sables, court avec une singulière agilité en redressant sa queue. La teinte de son corps est d'un gris pâle, tandis que la gorge est d'un noir vif, et que des stries de cette couleur zèbrent agréablement les parois de l'abdomen. Une personne de *Lima* remit à M. Duperrey deux serpents très-grêles et très-petits, que les habitants regardent comme venimeux. Nous ne pouvons donner aucun renseignement sur ces deux espèces, qui ont été perdues dans le cours de notre longue naviga-

[1] Cette espèce d'*iguane* semble se rapprocher de l'*iguana Serrembi*, ou tamacolin de la Nouvelle-Espagne, de *Séba*, pl. XCVII, f. 2, ou du fouette-queue à collier, le quetz-paleo de *Séba*.

tion, et qu'il eût été intéressant de faire connaître. En abandonnant les côtes du Pérou, nous traversâmes ce vaste espace de mer qui sépare le continent des archipels célèbres de la Société et de la mer Mauvaise. Taïti et Borabora, deux îles voisines, où nous séjournâmes, n'enrichirent que de quatre espèces de sauriens nos collections. Ces terres fécondes, où règne véritablement l'éternel printemps des poètes, accordant sans efforts une nourriture abondante aux insulaires qui les habitent, ne produisent aucun insecte venimeux, aucun reptile dangereux. Les deux seuls genres qu'on y trouve, et dont ils confondent les espèces sous le nom générique d'*emo*, sont des scinques et des geckos de très-petite taille. Ce gecko [1], que les naturels ont en horreur, habite l'intérieur des cabanes et des troncs de cocotiers; sa taille dépasse à peine deux à trois pouces en longueur totale, et ses couleurs sont entièrement celles de certaines petites phalènes. La lenteur de ses mouvements est extrême. A Borabora, nous vîmes non-seulement ce *gecko;* mais, des deux espèces de *scinques* qui vivent sur toutes les îles *pélagiennes* du grand Océan, l'espèce la plus universellement répandue, que nous trouvâmes partout, dans toutes les îles où nous abordâmes, jusqu'aux Moluques et même à Java, est la variété du *scinque à cinq raies* ayant la queue azurée (*Lacerta fasciata*, Gm., lézard queue-bleue, Lacép.). Ce petit reptile, si agile dans ses mouvements, si remarquable par la richesse des couleurs qui ornent sa vestiture, est singulièrement abondant, à Oualan, où les naturels le nomment *kéneux*, à la Nouvelle-Irlande, à Waigiou, à Amboine, etc.

On croit encore qu'il n'existe aucune espèce de serpent

[1] Séba (t. I, p. 172) rapporte que le nom de gecko a été donné à ces sauriens, parce que leur cri semble articuler ce mot, quelques instants avant la pluie, ou à la chute du jour.

dans les îles de la mer du Sud, et c'est l'opinion généralement admise. Cependant un Européen, qui séjourna quelque temps sur l'île de *Rotouma*, nous indiqua d'une manière précise l'existence d'une couleuvre que les naturels regardent comme très-innocente, et qu'ils respectent. Elle acquiert une assez grande taille; son dos est d'un brun foncé, ses flancs dorés, et le ventre jaune. Un homme de notre équipage nous assura aussi avoir vu un de ces animaux dans l'île d'Oualan. Or cette dernière île est par 160 degrés de longitude, et Rotouma par 174; il paraîtrait donc que, par ce dernier méridien, les ophidiens se seraient arrêtés dans la mer du Sud [1]. Leur existence sur la première île contrariera toujours cependant la théorie qu'on avait cherché à établir de leur absence complète des îles volcaniques, à moins qu'on ne soit disposé à croire que cette couleuvre provienne accidentellement des terres plus occidentales.

Les nombreuses îles basses de l'archipel de la Société, les motous verdoyants qui entourent les terres hautes, ces plateaux de récifs, et leurs longues plages de sables madréporiques, d'une blancheur éblouissante, permettent à ces insulaires de prendre des quantités remarquables de tortues franches (*Chelone mydas*[2]) et de caret (*Testudo caretta*, Daud.). Ils se nourrissent de la chair de la première, qu'ils nomment *ehonou* à Taïti, et se font des hameçons avec l'écaille de la seconde. Ces deux espèces paraissent habiter indifféremment toutes les parties intertropicales et tempérées du grand Océan équatorial, et de l'Océan atlantique.

[1] Le D. Mitchill mentionne un serpent dans les îles Fidjis, p. 50, t. X du Journ. américain de Sulliman.

[2] Aux îles des Amis, une croyance religieuse généralement répandue attribue la naissance des tortues marines aux filles de *Langi*, dont ce dieu coupa les têtes, qu'il jeta à la mer, pour les punir du désordre qu'elles mirent parmi les hommes sur la terre.

Puisque nous sommes au milieu des îles océaniennes, peut-être ne sera-t-il pas hors de notre sujet de mentionner ce grand lézard dont les habitants des Fidjis ont conservé une tradition merveilleuse (Mariner, *Histoire des îles Tonga*, pag. 342, t. I), et qu'ils croient leur avoir été envoyé de Bolotou par la colère des dieux. Les détails que M. Mariner donne de ce singulier animal, que les naturalistes ne connaissaient point, autorisent à penser, avec ce navigateur, qu'un crocodile (*Crocodile bicaréné?*) chassé des côtes, soit de la Nouvelle-Guinée, soit de la Nouvelle-Bretagne, a été porté sur les îles Fidjis par des courants ou à la suite de tempêtes, et que cet exemple n'a rien de merveilleux en lui-même. Les détails que les naturels donnent de ce monstrueux animal, qui dévora plusieurs des leurs, et qu'ils ne tuèrent qu'après beaucoup de tentatives hardies, sont assez précis pour qu'il n'y ait point de doute à ce sujet.

Nous ne devons pas omettre qu'une espèce de crocodile est mentionnée à Pelli, une des îles Pelew[1]. Il paraîtrait que cet animal, transporté des archipels de la Polynésie, peu éloignés, tels que celui de Mindanao, par la mousson d'Ouest, aborda à Eap, une des îles *Palaos*, et ne fut tué qu'après avoir dévoré une femme. Les naturels rapportent que ce grand lézard vivait dans l'eau, avait la queue aplatie, et le nommèrent *ga-out*, (Wilson écrit *ye-use*).

Une grande espèce de lézard appelé *kaluv* se trouve particulièrement sur les îles *Pelli* et *Eap*. Sa taille est de beaucoup moindre que celle du gaout, et sa queue est arrondie; il vit sur les rivages, nage dans l'eau, mange du poisson, dort dans le jour sur les arbres, et M. de Chamisso dit que le carolin *Kadu* crut le reconnaître dans la figure du *lacerta monitor*. Tout indique en effet que c'est un *tupinambis*, et sans doute le *T. orné* de la Nouvelle-Irlande, et des autres îles de l'Est.

[1] De Chamisso, Observ. p. 189 du tome IIIe du Voy. de Kotzebue.

Après avoir navigué dans les archipels épars de l'Océanie, nous nous rapprochâmes des terres placées au S. E. de la Polynésie orientale, dont elles sont le prolongement. Nous séjournâmes au port Praslin, non loin du havre de Carteret, à la Nouvelle-Irlande. Là nous trouvâmes l'aspect général des îles Moluques et de la Sonde: même luxe dans la nature, même richesse dans la pompe végétale. Les animaux y sont nombreux, variés mais identiques avec ceux que nous retrouvons à la terre des Papous. C'est dans les forêts solitaires que pullulent surtout les familles les plus nombreuses en espèces d'oiseaux, telles que celles des perroquets, des laniadées, etc.

Les reptiles doivent être multipliés dans les forêts presque impénétrables de la Nouvelle-Irlande. Les arbres gigantesques qui les composent sont liés les uns aux autres par des lianes, qui les enveloppent dans leurs nombreux replis; des troncs énormes gisent étendus sur le sol, et s'y décomposent avec lenteur. Une chaleur humide, résultant d'une haute température habituelle, entretient une exubérance de vie, et tout annonce que les espèces que nous aurons occasion de mentionner aux Moluques se sont propagées jusque sur ces îles, qui semblent en être le prolongement austral, et, d'après ce que nous dirent quelques naturels, il est certain que le crocodile[1], si commun à Bourou et à la Nouvelle-Guinée, s'est avancé jusqu'à ce point par 150 degrés de long E. de Paris. D'ailleurs les navigateurs qui nous précédèrent y indiquent des *caïmans*, et le capitaine Parker-King a vu ces énormes quadrupèdes ovipares très-multipliés à la partie Nord de la Nouvelle-Hollande[2].

Au milieu des massifs de cycas, de caryota urens, de panda-

[1] *Crocodile à deux arêtes.*

[2] Daudin, tom. II, p. 382, indiquait déja cette espèce comme nouvelle, d'après les renseignements incomplets que lui avaient fournis les voyageurs. Il mentionne le

nus, de diverses lianes épineuses de la famille des légumineuses, nous tuâmes plusieurs fois le *tupinambis orné*[1], que les indigènes nègres, qui parcourent temporairement ces rivages, mangent avec plaisir, en se bornant à le griller sur les charbons sans ôter les intestins[2]. Avec la peau des grandes espèces ils font leur tambour ou *tamtam*. Nous prîmes plusieurs individus qui avaient jusqu'à trois pieds de longueur, en y comprenant la queue. Les écailles qui revêtent l'épiderme sont petites, de couleur noire, régulières, et relevées par des points ou taches jaunes nombreuses. Une deuxième espèce, nommée Duarrha par les naturels, est un *scinque* (*Scincus duarrha*), de la taille du lézard vert de France, dont il présente la teinte, quoiqu'il jouisse de la faculté de passer au gris foncé. Enfin le *scinque queue-bleue* et le *gécko* à bandes (*Lacerta vittata*, Gm.) n'y sont pas rares. Cette dernière espèce[3], mentionnée plus particulièrement aux Moluques et à Amboine sous le nom malais de *chichak pandang*, décrite primitivement par M. Houttuyn, puis par M. Brongniart, qui en a donné une bonne figure dans le Journal de physique, semble ainsi appartenir à toutes les îles de la Polynésie orientale et à leur prolongement.

Déja Bougainville, qui séjourna au port Praslin, en juillet 1768, avait dit que journellement on y tuait des serpents (in-4°,

bicaréné à Macassar, à la terre des Papous et à la Nouvelle-Hollande. Cook l'observa à Java, à Sumatra, à Mindanao, et même en Corée et en Chine. Péron est le premier qui a bien fait connaître cette espèce qu'il étudia à Timor.

[1] Peut-être le *senembi* de Bontius, *tupinambis indicus* de Daudin, t. III, p. 46. Notre espèce diffère en ce que les points, au lieu d'être blancs, sont d'un jaune vif, sur un fond noir.

[2] Les Nègres de cette île recherchent singulièrement la chair des lézards, qu'ils font rôtir sur les charbons, et qu'ils mangent sans les vider, en ôtant la peau seulement.

[3] Remarquable par la raie blanche, bifurquée sur la tête, qui occupe toute la longueur du corps. *Lacerta unistriata*, Shaw. Daudin, t. IV, p. 136, f. 50.

pag. 279), et ce célèbre marin rapporte en outre qu'un matelot manqua périr pour avoir été mordu par un serpent de mer, sans doute un hydrophis. Nous n'y trouvâmes que deux espèces de *couleuvres*, dont l'une, à peine longue de dix-huit pouces, et grêle, a le dessus du corps brun et le dessous blanchâtre, tandis que la seconde, grosse comme le petit doigt, est régulièrement annelée de cercles larges de quatre lignes, de couleur rougeâtre passant au brun, alternant avec des cercles blancs[1].

Enfin la tortue franche, très-abondante dans ces havres paisibles, que ferment les îles *Lambonne* (île aux Marteaux) et *Latao* (île Verte), nageait souvent près de la corvette. Les naturels se nourrissent de sa chair, font leurs hameçons pour la pêche avec son écaille, et la désignent par le nom de *poule*.

Presque tout ce que nous avons dit de la Nouvelle-Irlande doit s'appliquer à l'île de Waigiou, au havre de la Nouvelle-Guinée, où nous séjournâmes, à Bourou, l'une des Moluques, encore vierge, et à Amboine, depuis long-temps la capitale des Européens en ces climats. Sur ces îles, placées sous la ligne ou par de très-basses latitudes, bordées de forêts impénétrables de mangliers, occupant des terrains noyés, entrecoupés de ruisseaux, de marécages couverts d'une végétation serrée, pressée sur le sol dont elle ne fait qu'un tapis, les reptiles sont placés dans les conditions les plus favorables pour leur existence. Aussi le nombre en est-il considérablement accru, et toutes leurs espèces sont plus ou moins remarquables par leur taille ou par leur férocité. Il en est de même des insectes venimeux, dont les tribus, s'accroissant en paix, semblent former une liaison intime avec la grande famille des reptiles, et leur servir d'auxiliaires contre les autres êtres animés : tels sont

[1] Nous devons cette dernière espèce à un de nos officiers, M. le lieutenant de vaisseau Bérard.

les fourmis, les scorpions, les scolopendres, etc., etc. Dans les bois des environs de l'immense baie d'Offack, sur la côte de Waigiou, qui fait partie de la grande terre des Papous, au milieu de ces scènes d'une nature dans toute sa force et dans toute sa pompe, semant la vie avec profusion et toujours avec des formes robustes et grandes, nous n'eûmes point occasion de voir de nombreux reptiles; il est vrai que nos recherches multipliées d'ailleurs, et embrassant plusieurs autres branches, ne se dirigeaient vers ces êtres que secondairement, et lorsque les circonstances devenaient favorables. C'est ainsi que nous n'avons pu apporter aucun serpent, quoique nous en ayons aperçu quelques-uns.

Le tupinambis orné[1] y est en revanche l'animal le plus commun; chaque jour les naturels en apportaient à bord, ou nous en rencontrions dans les bois, grimpés dans les arbres, où ils mangent les œufs des oiseaux, ou courant sous les mangliers des bords de la mer, cherchant des poissons et des crustacés: son nom indigène est *kalabeck*. Les *Papous* nous offrirent souvent des *rainettes*, qu'ils espéraient nous vendre peut-être comme objet de nourriture. Les grandes chelonées marines y sont abondantes, à en juger par les paquets d'écailles que ces naturels échangent aux navigateurs, et aux masses de chair de tortue verte qu'ils font griller par un procédé qui leur est propre, au-dessus du feu, sur un treillage élevé. Les Papous nomment *fine* la tortue franche, et *laoumisse* l'écaille du caret; ils sont dans l'habitude de faire avec les œufs de la première des sortes de saucissons, qui se conservent long-temps, et peuvent servir au besoin de provisions dans leurs courses sur mer. Cet aliment, comme on peut le croire, est loin de fournir un mets

[1] Nous ne trouvâmes point le *tupinambis stellatus* de Daudin, fig. Séba, pl. XCIV, fig. 1 et 2, comme venant des Moluques.

agréable pour un Européen. Ce sont les îles basses d'Aïou et leurs récifs étendus, qui assurent les pêches les plus abondantes en tortues, que les habitants du havre Doréry, où elles se nomment *voihiho,* possèdent en aussi grand nombre sur leur propre côte. Il en est de même du *tupinambis orné* dont la peau sert aussi, comme au port Praslin, à garnir les tambours des naturels; tant il est vrai que toutes ces terres présentent les mêmes productions, la même race humaine, et les mêmes usages. Nous nous procurâmes deux couleuvres à la Nouvelle-Guinée, l'une longue et mince, l'autre extrêmement grosse, et dont nous vîmes un individu de près de dix pieds. Cette couleuvre, nommée *ikahêque* par les Papous (ce qui veut dire *anguille de terre*), est grisâtre sur le dos, blanche inférieurement, à écailles grandes, comme marquetées, et parsemées de points noirs. Le petit scinque queue-bleue se trouve à Doréry avec une autre espèce que nous n'avons pu atteindre et qui vit dans les troncs pourris des vieux arbres abattus. Le grand nombre de têtes osseuses de crocodiles suspendues aux cabanes des Papous avec celles des Alfourous leurs ennemis, ne permettent point de douter que cet animal redoutable n'y soit généralement répandu. Nous devons dire que, dans un temple grossier, au milieu de plusieurs idoles papoues, nous avons vu une représentation assez fidèle du crocodile, ce qui nous autorise à croire que les indigènes adressent à ce hideux reptile un culte d'autant plus fervent qu'il est imposé par la peur.

A l'époque où nous longions les côtes de la Nouvelle-Guinée, en juillet 1824, la mer était toujours unie, et couverte de nombreux zoophytes; un vent favorable enflait les voiles de notre corvette, et à chaque instant passaient le long du navire des hydres[1] qui semblaient errer au hasard. Un canot qu'on mit à

[1] (*Hydrus bicolor*, Séhn. et Seba.) Ce reptile qu'on trouve figuré dans Russel

la mer nous permit de saisir la pélamide bicolore, reptile agréable par le noir de son dos, les deux lignes dorées des flancs flexueuses sur sa queue aplatie, et par la teinte olivâtre de l'abdomen. Quelle est donc l'abondance de ces animaux pour qu'à chaque instant ils viennent se présenter ainsi sous le sillage étroit d'un navire? Nous croyons en avoir remarqué plusieurs espèces; mais celle que nous avons mentionnée était la plus commune, et ces hydres ne cessèrent pas de se présenter à notre vue, tant que nous naviguâmes dans les Moluques, et dans les canaux nombreux qui séparent les îles de la Sonde. Leur manière de nager est analogue au nager onduleux des anguilles, et, quoique poursuivies, elles n'essaient jamais de se soustraire en plongeant; c'est du moins ce que nous pouvons affirmer relativement à l'*hydre bicolore*.

Dans ces îles si riches en végétaux brillants, où croissent les précieux aromates, que les Hollandais long-temps gardèrent aussi soigneusement que la toison d'or, les reptiles sont aussi nombreux que variés. Ce n'est pas cependant que les îles de Bourou, Céram et Amboine produisent toutes les espèces indiquées sous le nom d'*amboinensis;* mais, comme elles furent apportées par des Européens qui résidaient dans cette capitale des Moluques, il en est résulté que des animaux de Ternate, de Gilolo, des Célèbes, ont été indiqués dans cette localité, et que cette erreur, consacrée dans tous les livres, est demeurée comme une vérité sanctionnée. Il nous serait aisé d'offrir un grand nombre de citations à ce sujet.

L'île de Bourou est une des îles Moluques les plus fécondes en

(An account of Indian serpents collected on the coast of Coromandel, etc.; by Patrick Russel, London, 1796; un vol. in-folio avec un fascicule complémentaire : ouvrage riche en belles figures coloriées), pl. XLI, sous le nom de *nalla wahlagilli pam*, qu'il porte au Coromandel, est regardé comme venimeux par les pêcheurs de Vizagapatam.

animaux peu connus, et qui mériterait le plus, avec la belle île de Céram, d'être étudiée avec soin. C'est dans ses forêts qu'habitent une grande espèce de cerf et surtout le *babi-russa*[1]; et c'est même de la quantité d'oiseaux qu'elle produit que l'île tire son nom de Bourou.

Cette île, couverte de hautes montagnes séparées par de profonds marécages, est habitée par des Malais, qui possèdent le littoral, et par des Alfourous, qui résident dans l'intérieur. La rivière d'Abbo, qui coule au Nord de Cajéli, est bordée de savanes à demi noyées, où vivent, en grand nombre, des crocodiles de l'espèce de ceux qu'on trouve à Java, à Bornéo, et que se procura Péron dans une excursion pénible à l'embouchure de la rivière de Kupang, dans la grande île de Timor. Un de nos officiers, accompagné du radjah et de quelques naturels, parcourant ces marécages que couvrent çà et là des touffes de joncs, parvint à tuer un jeune crocodile de plus de quatre pieds, qui appartenait à l'espèce bicarénée des Indes (*c. biporcatus,* Cuv.). Les habitants ont la plus vive frayeur de cet animal qu'ils nomment *oubaya,* et les Malais de la presqu'île, *boaya.* Sur le feuillage frais et humide se plaît un lophyre d'un vert gai, qui se confond avec lui (*lophyrus viridis*), espèce qui se rapproche assez du *lacerta alia ceilonica* figuré dans Séba, t. I, pl. CVI, fig. 2, et qui diffère de l'espèce verte marbrée de noir, gravée t. II, pl. XIV, fig. 4, par l'uniformité de la couleur générale de toutes ses parties. Le petit *scinque* à raies dorées et queue bleue[2] (*scincus cyanurus*), y est aussi abondant. Cette espèce diffère du *scincus vittatus,* figuré dans Séba sous le nom de *la-*

[1] Cet animal qui habite l'île de Bourou, et dont nous vîmes trois individus en vie, n'est connu en Europe que par les figures de Séba, t. I, pl. L, fig. 2, qui le nomme *aper indicus orientalis, babi-roesa dictus;* et par Stavorinus, Voy. aux Indes.

[2] Séba, t. II, pl. IX, f. 5.

certa amboinensis, teniolis fimbriata (t. II, pl. IX, fig. 5 et 6).

A peine les côtes de Bourou commencèrent à fuir derrière notre corvette, que celles d'Amboine furent décelées par le parfum des aromates qui les couvrent, et que nous apportaient des brises légères, sous un soleil radieux. Nos excursions dans les bois d'Amboine nous fournirent l'occasion de voir voler, ou plutôt sauter de branche en branche, en se soutenant légèrement avec leurs flancs prolongés en ailes, les jolis dragons-volants[1] (*draco viridis* et *d. fimbriatus*, Kuhl.[2]). L'un, d'un vert tendre, perd cette couleur dans l'alcool et devient brun, et c'est probablement alors qu'on en a fait le *draco fulvus,* mal figuré dans Séba (t. II, pl. LXXXVI, fig. 3). Le *fimbriatus* est d'un gris de lin, nuancé de stries très-agréables. Un petit gecko gris est extrêmement abondant sur les plafonds de toutes les maisons, et pousse sans cesse vers le soir un faible cri. Nous trouvâmes aussi le gecko à bandes (*gecko vittata*), le scinque à queue d'azur, deux espèces de couleuvres, la grenouille bicolore et la *tortue à boîte* d'Amboine. M. Lengaker, médecin des Moluques, voulut bien nous remettre divers reptiles des Célèbes, qu'il recueillit pendant sa résidence à Menado, et parmi lesquels se trouvaient plusieurs couleuvres et surtout la nasique (*Paserikipam* de Russel, pl. XII), et l'espèce figurée[3] dans Séba (t. II, pl. LXXXII, fig. 1), et celle qu'on connaît dans le pays sous le nom de *pohum ular* (serpent d'arbre). Les Budjis et les Macassars pensent que ce reptile venimeux a le pouvoir de fasciner l'homme; aussi ne manquent-

[1] Qui habitent également Java et Sumatra, ou MM. Diard et Duvaucel, Kuhl et Van-Hasselt les rencontrèrent.

[2] Organisation singulière qui semble annoncer une exubérance des lois de la vie, sous un climat qui produit les roussettes, donne de larges membranes aux galéopithèques, et des ailes aux mantes (mante-feuille.) Le dragon vert, suivant M. Kuhl, a le sac dilatable de la gorge jaune, tandis qu'il est bleu chez la femelle.

[3] Le Bodroupam de Russel, pl. IX, ou *coluber gramineus* de Schn.

ils jamais, lorsqu'ils le rencontrent, de couper la colonne d'air qui les en sépare avec leur poignard, et cet autre préjugé leur rend alors toute leur confiance. Ils disent qu'il se tient habituellement dans les feuillages d'un arbre qu'ils nomment *Watchan*.

Pendant notre très-court séjour à Sourabaya, dans l'île de Java, nous ne vîmes que des crocodiles de grande taille, et de l'espèce des îles de la Polynésie, le caméléon nez fourchu décrit primitivement par M. Brongniart (*Journ. de la Société Philom.* n° 36, fig. 2), et le *gecko guttatus*[1], bien figuré par Knorr (t. II, pl. VI, *Deliciæ nat.*).

La Nouvelle-Hollande produit un grand nombre de reptiles, et ce continent, déja habité par des animaux si remarquables par l'*étrangeté* de leurs formes, a montré encore, même chez les reptiles, un type particulier d'organisation dans les *phyllures*. Une seule espèce, dont nous vîmes plusieurs individus chez un naturaliste anglais distingué, M. Cunningham (*ph. novæ hollandiæ*), est bien authentique[2] : le phyllure Milius (Bory, *Atl. du Dict. class. d'hist. nat.*) n'est décrit que d'après un dessin conservé par l'officier dont il porte le nom[3].

Les rivières *Campbell*, *Macquarie* et *Fish-river* possèdent une espèce de tortue à carapace aplatie et noire, que Shaw a décrite sous le nom d'*emys longicollis*. Cette émyde nage avec lenteur, et souvent vient se reposer sur les galets volumineux qui s'élèvent au-dessus du cours des eaux de ces petites rivières; et, au lieu de rentrer sa tête sous son abri naturel, elle la courbe sur le

[1] Seba, pl. CVIII, f. 6, t. I. Daudin, t. IV, p. 122, f. 49.

[2] Figuré sous le nom de Phyllure de Cuvier, par M. Bory, dans l'atlas du Dict. class. d'hist. nat., décrit et figuré par White dans sa description de la Nouvelle-Galles du sud, sous le nom de *lacerta platura*, p. 246, f. 2 de l'édit. anglaise. *Stellio platurus*. Daudin, t. IV, p. 24.

[3] Ce phyllure serait d'un beau rouge.

côté par un mouvement de flexion latérale des vertèbres du cou.

Deux *agames* vivent dans les environs rocailleux de Sydney; l'espèce de grande taille est beaucoup plus rare, c'est le *lacerta muricata* de Shaw (*Zool. générale*, p. 1, pl. LXV, fig. 2). La deuxième est commune à Botany-Bay, où nous tuâmes un certain nombre, et se trouve indiquée sous le nom d'*agame jacksonien* dans les galeries du Muséum, où Péron et Le Sueur la déposèrent. La seule figure que nous en connaissions est gravée dans l'*atlas du Dictionnaire des sciences naturelles*. Cet agame se tient de préférence, le matin, sur les bois qui servent de clôture aux prairies des alentours de la baie Botanique, et se laisse saisir sans montrer une grande activité pour fuir. Nous n'avons trouvé qu'un seul *gecko*. Les Scinques y sont nombreux en individus, si ce n'est en espèces. Ce n'est que dans les Montagnes-Bleues qu'on rencontre habituellement, dans un état d'engourdissement complet, le beau scinque *noir et jaune*[1] (fig. pl. 41, *Atlas zool. de l'Uranie*). Le scinque à flancs rayés prend parfois une teinte d'acier bruni fort remarquable, et habite en grande quantité certains points de Botany-Bay. Quant au scinque rayé ou à lignes dorées, véritable cosmopolite des terres du grand Océan, ce saurien a étendu sur la Nouvelle-Galles sa nombreuse famille.

Les ophidiens ont plusieurs espèces fort remarquables et très-dangereuses. Nous ne connaissons point celle qu'on mentionne sous le nom de serpent fil; mais la morsure de l'*acantophis tortor*, qui atteint jusqu'à trois pieds et plus de longueur, est généralement regardée comme mortelle, même pour un fort animal. La multiplication de cette espèce, connue de tous les Anglais de la colonie sous le nom de serpent noir (*black snake*), est étonnante, et son séjour de prédilection se trouve être les

[1] Nous n'avons point rencontré le *the variegated Lizard*, de White, le *Tupinambis variegatus* de Daudin, t. III, p. 76.

nombreux taillis des alentours de Botany-Bay, sur un sol de sable de bruyère. Dans nos courses, nous rencontrâmes fréquemment ce reptile.

Nous tuâmes la belle et grande espèce de Python de la Nouvelle-Hollande, à laquelle est attaché le nom du zélé et savant voyageur Péron. Elle atteint jusqu'à six pieds, et vit dans les mares d'eaux douces des environs de la rivière Georges, où les colons la nomment serpent *diamant*. Enfin des Convicts apportèrent un jour une très-grande couleuvre des bois de Bennilong.

Dans les marécages de Swamp, dans les Montagnes-Bleues, ou trouve une très-petite rainette, et dans la rivière Macquarie, une grenouille à flancs dorés, ornée des plus vives couleurs.

La relâche qui suivit celle du port Jackson fut à la baie des îles de la Nouvelle-Zélande; et, sur ces terres qui sont voisines de la Nouvelle-Hollande, tout en présentant une physionomie qui leur est propre, nous ne trouvâmes qu'une seule espèce de scinque, que les naturels nomment *nga rara*.

En remontant au Nord, nous nous rapprochâmes de l'équateur, et notre séjour sur l'île d'Oualan nous permit de recueillir sur cette terre solitaire et intéressante quelques-uns des animaux qui nous occupent, notamment deux geckos et deux scinques (*s. nigro-cœruleus,* Less.), et le *scincus oualaniensis*, Less., qui se plaisent sur les larges feuilles des bananiers, et que les insulaires, dans leur langage, nomment *kéneux*. Le scinque noir-bleu jouit de la faculté de changer de couleur, et de passer instantanément d'une teinte verte d'aigue marine à celle de l'acier bruni. Enfin on y retrouve encore le petit scinque à raies dorées et à queue azurée, si abondant dans toutes les îles de la mer du Sud[1].

[1] Il existe également aux îles Sandwich, d'où il a été rapporté par MM. Quoy et

Les tortues franches et caret fréquentent les rivages, et leur écaille sert aux naturels à faire divers petits ornements.

Notre premier séjour, après avoir traversé les Moluques et touché à Java, fut l'île Maurice. Dans cette ancienne possession française, que nous parcourûmes en détail, nous n'avons à mentionner que le *gecko inunguis* et une grenouille portée par les Européens, ainsi qu'une grosse tortue noire terrestre. On croit qu'il n'existe d'ophidiens que sur un îlot placé (l'Ile-Plate) non loin du Coin-de-Mire, où vit une petite couleuvre; et on ne trouva qu'une seule fois, en 1813, un serpent venimeux qu'on tua dans la plaine de Moka; et l'on a même dit alors qu'il y avait été apporté de l'Inde, et déposé à Maurice par la malveillance : il est plus probable que son existence est due au hasard. Nous nous procurâmes en ce lieu divers reptiles de la vaste île de Madagascar, entr'autres le grand cameléon (*cameleo madagascariensis,* Less.), le gecko des Seychelles (*gecko seychellensis,* Péron et Lesueur), et le gecko à tête plate (*gecko fimbriatus,* Daud.) dont M. Duméril a fait son genre Uroplate [1].

Enfin la corvette *la Coquille,* rentrée dans l'océan atlantique après avoir doublé le cap des Tourmentes des anciens navigateurs, toucha à Sainte-Hélène et à l'Ascencion. Dans la première de ces îles, on ne trouve qu'un seul gecko, qui habite les maisons; tandis qu'on n'observe aucun reptile saurien, ophidien ou batracien sur le volcan éteint de l'Ascencion. Mais, en revanche, les tortues franches semblent s'y rendre de tous les points, pour y fréquenter les plages sablonneuses, pendant six mois de l'année, et cette ressource, jusqu'à ce jour offerte à tous les navigateurs, à rendu cette île célèbre dans les relations des voyages. Des Anglais se sont établis sur ce roc calciné, et la

Gaimard; et sur les îles Radack, où le mentionne le savant de Chamisso, t. III, p. 157. (*Kotzebue's Voy.*)

[1] Daudin, t. IV, p. 160, fig. 52.

pêche des tortues, aujourd'hui, leur appartient exclusivement.

Les tortues franches ne fréquentent les rivages que la nuit, pour déposer leurs œufs dans le sable, où elles creusent un grand trou. Elles s'y rendent successivement, jusqu'à trois fois, surtout en décembre, janvier et février, et déposent chaque fois jusqu'à trois cents œufs. Le poids de plusieurs des tortues qu'on prend sur cette île dépasse souvent 600 livres, et leur chair est aussi délicate que substantielle. La graisse verte qui revêt les muscles est un manger délicat.

---

§ Ier.

Refléxions générales sur les *tortues*; par R. P. Lesson.

Les tortues sont des animaux vertébrés dont l'organe essentiel de la circulation a deux oreillettes, et dont le corps supporté par quatre membres, est enveloppé par deux boucliers osseux formés par le sternum et les côtes. Long-temps ces reptiles, dont les espèces sont très-nombreuses, ne constituèrent dans les méthodes d'histoire naturelle qu'un seul genre nommé *testudo* par Linné; mais des différences caractéristiques dans les formes, des mœurs et des habitudes fort distinctes, autorisèrent à établir sous le nom de *chéloniens*, et aux dépens du genre *testudo* exclusif, une famille naturelle divisée en tribus, et subdivisée en petites sections. Mais il n'est peut-être pas inutile de reprendre les opinions des méthodistes à leur origine.

Linné ou plutôt Gmelin dans la treizième partie du *Systema naturæ*, divisa tous les reptiles en deux classes : les reptiles à pieds, *reptilia*, et les reptiles sans pieds, *serpentes*. Les tortues s'y trouvent placées à la tête des vrais reptiles comme genre caractérisé par un *test enveloppant le corps, que termine une queue:*

ainsi s'exprime Linné : *Corpus caudatum, lorica ossea aut coriacea supernè aut infernè, vel squamis supernè obtectum. Oris mandibula superior inferiorem pyxidum instar claudens.* Dans ce genre sont classées trente-deux espèces.

M. Alexandre Brongniart, dans son *Essai de classification naturelle des reptiles,* publié en 1805, établit comme premier ordre les *chéloniens,* et leur donne pour caractères distinctifs de ne point avoir de dents enchâssées, et d'avoir le corps couvert d'une carapace. Il propose de les diviser en trois genres qui sont les suivants : 1° chélone, *chelone,* ayant pour types les tortues luth, caret, franche et couanne; 2° émyde, *emydes,* dont les espèces vivent dans les eaux douces, et qui sont les émydes féroce, rostrée, matamata, bourbeuse, pensylvanique et tortue à boîte; 3° enfin les vraies tortues, *testudo,* seraient des espèces terrestres, telles que la grecque et la géométrique, etc. M. Duméril, en 1806, dans sa *Zoologie analytique,* range les tortues dans son premier ordre ou les chéloniens, de la troisième classe, les reptiles; puis il divise ces chéloniens en quatre genres : 1° les *chélonées,* dont les mâchoires sont cornées et tranchantes, et les pattes terminées par des doigts immobiles et aplatis en nageoires; 2° les *tortues,* qui joignent aux mêmes caractères ceux d'avoir les doigts réunis en moignons sans être aplatis en nageoires; 3° les *émydes,* dont les doigts sont mobiles et réunis par une membrane; 4° enfin les *chélys,* dont les mâchoires sont plates, sans bec corné, et les pattes membraneuses et palmées. Daudin, dans son Hist. nat. des reptiles de l'édition de Buffon par Sonnini, adopta le genre *testudo* qu'il divisa en trois sections : les *chélones* ou *tortues marines,* les *tortues d'eau douce,* et les *tortues terrestres* qui comprennent 58 espèces. Toutefois il est le premier qui ait séparé les *tortues* à *boîte* comme tribu. M. Latreille, dans son Hist. nat. des reptiles (1798), faisant suite au petit Buffon de Déterville, admet les divisions

suivantes : tortues de mer (*chelonia* de Brongniart), et y décrit six espèces; tortues d'eaux douces et terrestres, et y admet trente-une espèces. Cette division de M. Latreille est entièrement celle proposée en 1788 par Lacépède, qui toutefois ne fit connaître que vingt-six espèces.

Mais l'ouvrage le plus important sur les reptiles qui nous occupent, est celui que Schoepff leur consacra sous ce titre: *Historia testudinum iconibus illustrata*, publié in-4° à Erlang, en 1792, et enrichi de plus de vingt-cinq planches très-bien gravées. Bonnaterre, en 1789, dans son Traité d'Erpétologie, faisant partie de l'Encyclopédie, forme avec les tortues sa deuxième classe ou celle des reptiles à queue, et décrit vingt-huit espèces sans proposer de divisions parmi elles. Merrem, dans son *Tentamen systematis amphibiorum*, publié en 1820, range les tortues dans le premier ordre de ses *pholidota* et il les nomme *testudinata*. Il les sous-divise ensuite en quatre genres qu'il spécifie ainsi : 1° *pedibus pinniformibus :* premier genre, *Caretta, testa cornea ;* deuxième genre, *Sphargis, testa coriacea ;* 2° *pedibus digitatis :* troisième genre, *Trionix, testa coriacea*, d'après Geoffroy, et quatrième genre, *Testudo, testa cornea.* Ce dernier genre a quatre sous-genres qui sont : *matamata, labia carnifa ; emys, labia cornea, digiti distincti, sternum firmum ; terrapene, sternum lobo anteriore aut utroque mobili ; chersine, digitis indistinctis.* Il en décrit soixante-deux espèces.

Enfin M. Cuvier, dans les deux éditions de son Règne animal, a apporté de nombreuses modifications aux divisions de cette famille et a introduit des changements heureux.

Les tortues ou chélonées ont donc le cœur à un seul ventricule divisé en deux poches d'inégales capacités, communiquant l'une dans l'autre et surmontées de deux oreillettes. Le sang du corps, dit M. Cuvier (Règne animal, 2[e] édit., t. II, p. 6), entre dans l'oreillette droite; celui du poumon dans la gauche; mais les

deux sangs se mêlent plus ou moins en passant par le ventricule.

Les tortues semblent, au premier aspect, des animaux retournés. Elles sont en effet enveloppées dans un double plastron, sous lequel la tête, la queue et les quatre membres peuvent rentrer lorsque l'individu a besoin de protéger ces parties, qui en sortent au contraire dans les actes habituels de la vie. La partie supérieure de l'enveloppe des tortues, faite en forme de voûte, est ce qu'on nomme la carapace. Cette boîte osseuse se trouve être le résultat de la soudure des huit paires de côtes, dont la surface est élargie, et qui s'unissent intimement avec les apophyses articulaires des vertèbres, transformées elles-mêmes en plaques amincies. Ces soudures se faisant par engrenage, il en résulte une immobilité parfaite dans leur jeu et une grande force dans leurs parois disposées en voûte. La partie inférieure qu'on appelle le plastron est aussi composée de neuf pièces soudées qui retracent le sternum et ses annexes, suivant M. Geoffroy Saint-Hilaire, et les parties cartilagineuses se trouvent être représentées par une bordure circulaire de la carapace. Les vaisseaux qui s'introduisent dans ces pièces osseuses qu'ils nourrissent sont recouverts d'un périoste assez épais et d'un épiderme dense, squammeux extérieurement où il se change en lamelles nommées écailles. Les côtes et les vertèbres dorsales et lombaires étant ainsi complétement extérieures, il en résulte une inversion dans l'insertion des plans musculaires, qui s'attachent en-dedans des surfaces de ces os pour mouvoir les membres et le cou. L'extrémité vertébrale s'articule avec la carapace, et l'extrémité sternale, assez analogue à la clavicule, s'articule avec le plastron, de manière que les deux épaules forment un anneau dans lequel passent l'œsophage et la trachée-artère. Une troisième branche osseuse, plus grande que les deux autres, représente, comme dans les oiseaux, l'apophyse coracoïde, et son extrémité postérieure reste libre.

Les os longs des Testudinées n'ont point de canal médullaire. Les pièces osseuses qui composent le crâne varient singulièrement dans les degrés d'aplatissement qu'elles présentent. On dit que le sphénoïde manque complétement dans les têtes des tortues terrestres. Les nerfs olfactifs et optiques traversent des cloisons cartilagineuses, car les os n'ont point de trous pour leur donner passage. Les poumons sont volumineux; mais comme les côtes sont immobiles, il en résulte une modification de la respiration qui s'exécute par la bouche, et par un mouvement de déglutition qui force l'air à entrer par les narines et puis à se diriger vers les poumons. Les maxillaires des tortues sont revêtus d'une corne analogue à celle du bec des oiseaux; seulement les chélydes, au lieu de corne, ont une peau mince sur les mâchoires. Leur langue est courte, hérissée de papilles très-développées. Leur estomac est robuste et à un seul ventricule; les intestins, privés de cœcum, ne donnent au tube intestinal qu'une longueur médiocre. Leur vessie est ample.

Dans ces derniers temps, MM. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et J.-G. Martin ont découvert chez les tortues femelles deux canaux qui mettent la cavité du péritoine en communication avec les corps caverneux, et ont publié des remarques d'un haut intérêt sur la structure et la disposition du cloaque, du clitoris et des corps caverneux chez les mêmes animaux. Leur Mémoire a été lu à l'Académie des Sciences le 18 février 1828, et se trouve inséré dans les Annales des Sciences naturelles pour le mois de février 1828. Nous citerons un extrait de ce travail qu'a bien voulu rédiger M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

« Les tortues, principalement les terrestres, ont le cloaque disposé de la même manière que chez l'ornithorhynque, c'est-à-dire la vessie, les deux uretères et les deux oviductes, pour les femelles, les deux canaux déférents, pour les mâles, arrivent dans une première poche qui est le *canal urétro-sexuel* de

M. Geoffroy Saint-Hilaire. Ce canal urétro-sexuel s'ouvre ensuite avec le rectum dans une poche spacieuse qui est le véritable cloaque ou vestibule commun, et qui communique à l'extérieur par l'ouverture anale.

« Un fait très-remarquable, et que l'on retrouve aussi chez l'ornithorhynque, c'est que les orifices des uretères sont séparés de l'orifice de la vessie par les orifices des oviductes ou des canaux déférents.

« M. Cuvier a indiqué dans son Anatomie comparée, chez les tortues mâles, deux canaux placés de chaque côté des corps caverneux, ayant leur orifice dans la cavité du péritoine, et se prolongeant jusqu'au gland, où, disait-il, ils se terminent en cul-de-sac. Nous avons reconnu, M. Martin-Saint-Ange et moi, que cette assertion n'était pas exacte, et nous avons établi plusieurs faits qui donnent un grand intérêt physiologique à ces canaux que nous avons nommés péritonéaux. Au lieu de se terminer en cul-de-sac, ils se divisent à leur extrémité en deux branches dont l'une va s'ouvrir à l'extérieur à l'extrémité du pénis, chez les mâles, du clitoris, chez les femelles, et dont l'autre s'ouvre dans le corps caverneux par une ouverture ou par un petit nombre d'ouvertures chez les tortues terrestres, par une multitude de pores dans d'autres genres, chez les trionix par exemple. Il résulte de là que la cavité du péritoine se trouve communiquer d'une part avec l'extérieur, de l'autre avec la cavité du corps caverneux et le tissu érectile du gland où, comme on sait, le sang s'amasse pendant l'érection. Les canaux péritonéaux, qui ont quelque analogie avec les conduits aquifères des holothuries et d'un grand nombre d'autres animaux sans vertèbres, joueraient-ils comme eux un rôle dans la fonction respiratoire? C'est ce que pense M. Geoffroy Saint-Hilaire père, et ce qu'il a surtout cherché à établir au sujet du crocodile chez lequel M. Martin-Saint-Ange et moi avons aussi décou-

vert des canaux péritonéaux assez analogues par leur disposition à ceux des tortues. M. Cuvier a aussi adopté la même opinion à l'égard de plusieurs poissons cartilagineux où l'on trouve de même des canaux qui mettent en communication la cavité du péritoine avec le fluide ambiant. Du reste, la communication qui existe entre les corps caverneux et la cavité péritonéale des tortues, d'après MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Martin, est un fait que l'on ne connaît encore que chez les tortues, et qui indique que les canaux péritonéaux remplissent chez ces animaux de doubles fonctions dont il est encore impossible dans l'état présent de la science de se faire une idée. »

Les membres des tortues se trouvent resserrés entre le plastron et la carapace, et leur longueur n'élève pas assez le corps au-dessus du sol pour que la locomotion soit aisée; aussi la démarche de ces animaux se ressent d'un tel mécanisme et ne se compose que d'une sorte de reptation sur quatre pieds, embarrassée et lente. Mais les tortues aquatiques dont les membres sont terminés par des nageoires, vivant au milieu d'un fluide dans lequel leur corps aplati et enveloppé de deux lames glisse aisément, possèdent une force puissante et par suite une natation rapide. Les tortues terrestres se traînent, elles, péniblement sur le sol, où on ne les voit qu'une partie de l'année, se creusant des terriers où elles s'engourdissent dans les régions tempérées pendant les mois d'hiver. Celles qui vivent au sein des mers fréquentent les côtes pendant un certain temps de l'année, pour y pondre dans le sable des rivages leurs œufs que la chaleur solaire fait éclore, et cette ponte n'a communément lieu que la nuit. La masse de ces animaux varie suivant les espèces, et on connaît des tortues d'une très-petite taille, aussi bien que des espèces de dimensions gigantesques et de plus de six cents livres de poids. Les individus des chélonées sont très-vivaces. On les a vus ne pas mourir après de longues absti-

nences, et les navigateurs en conservent long-temps à bord des vaisseaux, bien que privés d'aliments et renversés sur le dos. Les tortues marines s'alimentent de fucus qu'elles paissent au fond de l'eau, et aussi de petits mollusques et d'animaux. Les terrestres recherchent les racines, les herbes, les limaçons, les larves des insectes. Les tortues des eaux douces trouvent dans les rivières les substances végétales et animales dont elles se nourrissent.

Les tortues ont été divisées par les auteurs anglais en plusieurs familles qui sont : les vraies chélonées, renfermant le genre *testudo* des auteurs; les émydées, Bell, ayant les genres *emys,* Brongniart, *terrapene,* Merrem, tortue à boîtes ou *sternotherus,* Bell, *kinosternon,* Spix, et *chelys,* Duméril. Les *kinosternon* de Spix ont le corps déprimé, le sternum fixé à son milieu, les lobes antérieur et postérieur à charnières et le plastron rétréci : on n'en connaît qu'une seule espèce, le *kinosternum longicaudatum.* La troisième famille est celle des trionidées, ne renfermant que le genre *trionyx* de M. Geoffroy Saint-Hilaire ; la quatrième est celle des sphargidées, ayant le genre *sphargis* de Merrem ; et la cinquième et dernière est celle des chéloniadées, dont le type unique est le genre *chelonia* de M. Brongniart. M. Cuvier, dans le Règne animal, ne fait qu'une seule famille des tortues, ou qu'un seul genre qu'il divise en cinq sous-genres, en se servant des caractères tirés de la forme des carapaces, de la nature des téguments qui les recouvrent et de leurs pieds. Son premier sous-genre est celui des tortues de terre, *testudo,* Brong., ou *chersine* de Merrem, dont la carapace est bombée et soutenue par une charpente osseuse solide et soudée de toute part. Les jambes sont comme tronquées, terminées par des doigts courts réunis en une sorte de moignon presque jusqu'aux ongles, et pouvant se retirer, ainsi que la tête, sous la carapace. Les vraies tortues sont ter-

restres et vivent de matières végétales. L'espèce qui se trouve en Europe est la tortue grecque, *testudo græca*, de Linné, représentée par Schoepff dans ses planches 8 et 9, et qu'on rencontre communément dans l'Archipel. Les autres espèces sont la grande tortue des Indes, *testudo indica* (Sch., pl. 22); la géométrique, *testudo geometrica*, Lacép., pl. 9; le couï, *testudo radiata*, Shaw, qui vit à la Nouvelle-Hollande. Bell a sous-divisé ce genre en deux tribus qu'il nomme les *pixys* lorsque la partie antérieure du bouclier est mobile, et les *kinixys*, lorsque la partie postérieure de la carapace est seule mobile.

On compte dans le seul genre tortue une vingtaine d'espèces parmi lesquelles plusieurs ont été découvertes dans ces derniers temps.

Le deuxième sous-genre ou les tortues d'eau douce, les *emys* de Brongniart, ne diffèrent des vraies tortues qu'en ce que leurs doigts sont allongés et garnis dans leur intervalle d'une membrane. Leurs ongles sont de cinq en avant et de quatre en arrière. Les espèces de ce sous-genre sont organisées pour vivre presque constamment dans l'eau, où elles cherchent les petits poissons, les insectes des fleuves et des rivières[1]. L'émyde

[1] Nous avons décrit et figuré, pl. 29 de notre *Centurie zoologique*, une émyde très-curieuse découverte par M. le docteur Reynaud, nommée *emys thermalis*, Reyn., et qui vit dans des sources d'eaux chaudes naturelles. Cette émyde a la carapace peu bombée, ovalaire, régulière sur ses bords, convexe en-dessus où sur la ligne médiane s'élève une carène saillante occupant le centre des cinq écailles médianes. Sur chaque côté quatre écailles bombées se trouvent marquées d'une arête à leur tiers supérieur, et de leur réunion résulte sur chaque flanc un ressaut longitudinal moins prononcé que celui du milieu. Une petite écaille médiane aplatie reçoit le prolongement de l'arête dorsale au niveau du cou. Vingt-quatre écailles, c'est-à-dire douze sur chaque bord, forment la circonférence de la carapace. Ces écailles sont un peu creusées en gouttière sur le côté et encadrées. Leur couleur est d'un brun-marron foncé, et leur surface chagrinée.

Le plastron est immobile, en entier de forme oblongue tronquée en avant et échancrée en arrière; il est plus large, soudé à la carapace par deux plaques arrondies, et

d'Europe est la *testudo europœa* de Schneider, l'*orbicularis* de Linné qui est très-répandue dans nos rivières. A ce sous-genre appartiennent vingt-six espèces de toutes les parties du globe, et les *chelonida* de Fitzinger et les *hydraspis* de Bell qui ne sont que des émydes à cou plus allongé, telle que l'*emys longicollis* de Shaw où viennent encore se grouper cinq petites espèces. Les tortues à boîte sont encore des émydes dont le plastron est divisé en deux battants, et qui comprennent cinq espèces. Enfin, les tortues *chélonures* de Fleming ou *chélydres* de Fitzinger se distinguent des émydes parce que leurs membres et leur queue sont trop volumineux pour rentrer sous la carapace. Le type de cette petite division est la *testudo serpentina* de Linné. Le troisième sous-genre est celui des tortues marines ou chélonées, *chelonia*, Brongniart : elles sont caractérisées par leurs

formé de douze pièces symétriques, dont les deux premières sont les plus petites : il est coloré en brun chocolat au centre et en jaune vif sur les rebords.

L'individu que nous décrivons a de longueur totale, de l'extrémité de la queue au museau, 3 pouces 4 lignes, et encore la carapace entre-t-elle dans ces dimensions pour 2 pouces 7 lignes. Elle a aussi de largeur 2 pouces.

Les extrémités antérieures sont recouvertes d'écailles serrées, légèrement aplaties et terminées par cinq ongles très-aigus, presque droits, et dont l'intervalle est garni d'un léger repli membraneux. Les extrémités postérieures sont plus élargies, plus épatées et terminées par quatre ongles seulement réunis sur le bord externe, qu'une rangée d'écailles imbriquée revêt. La queue est excessivement courte, térète, pointue. La couleur des membres est un brun fuligineux.

La tête peut avoir un pouce de longueur. Elle est proportionnellement assez forte, arrondie, terminée par un museau conique où s'ouvrent les deux narines, La bouche est à bords entiers. La peau de la tête et du cou est brune fuligineuse, que relèvent des taches vermiculées d'un blanc-rose très-vif dans l'état de vie, et devenus d'un blanc mat dans le bocal d'esprit-de-vin où a été conservé le seul individu connu.

Cette émyde vit dans les eaux thermales de Cannia, près Trinquemalé, à Ceylan, eaux dont la température s'élève au-delà de 37 degrés centigrades. M. Reynaud en conserva un individu depuis le 12 février jusqu'au 3 avril 1828 dans de l'eau douce ordinaire, sans qu'il parût en souffrir le moindrement.

membres terminés en larges nageoires pointues, enveloppant dans leur masse les doigts, et pouvant rentrer sous la carapace. Ce sont les géants de la famille, et leur chair délicieuse est la ressource des navigateurs dans les parages qu'elles fréquentent, tels que l'île de l'Ascencion. La plus célèbre par l'énorme taille qu'elle acquiert, est la tortue franche, *testudo mydas,* avec laquelle on a confondu deux espèces très-voisines, les *testudo maculosa* et *lachrymata*, Cuv. Les arts tirent un très-grand parti de l'écaille d'une espèce de ce sous-genre, le caret, *testudo imbricata*, L., dont sont voisines les *testudo virgata,* Cuv., et *radiata,* Schoepf. La couanne, *testudo caretta,* Gm., est de la Méditerranée, et on tire de ses chairs une huile à brûler.

Quelques chélonées ont leurs écailles tégumentaires remplacées par un épiderme analogue à du cuir. Ce sont les *sphargis* de Merrem, dont le type est le luth, *testudo coriacea,* Linn., et le *desmochelis atlantica* de Lesueur. Enfin les tortues à gueules, ou *chelys* de Duméril, sont des tortues dont les membres ne peuvent point rentrer sous la carapace; dont le nez est prolongé en une petite trompe, et dont la bouche est fendue en travers sans avoir de mâchoires de cornes. Le type de cette division est la *matamata* ou *testudo fimbria* de Gmelin.

Le cinquième sous-genre est celui des *trionyx* ou tortues molles, établi par M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans le bel ouvrage sur l'Égypte et dans les Annales du Muséum. Leur peau est molle; les pieds sont palmés, terminés par trois doigts recouverts d'ongles seulement. Leur bec corné est garni de lèvres charnues; leur nez se prolonge en une petite trompe. Ces trionyx vivent dans l'eau douce des rivières, et l'espèce la plus remarquable est la tortue molle du Nil, *testudo triunguis* de Forskalh et *trionyx ægyptiacus* de M. Geoffroy Saint-Hilaire, magnifiquement figurée dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte. On y joint la tortue molle d'Amérique, *testudo*

ferox de Gmelin, qui vit à la Floride et à la Guiane, que Bartram a représenté grossièrement pl. 2, t. I de son Voyage. On joint encore aux trionyx les *T. javanicus,* Geoff., Ann. du Mus., t. XIV; *T. carinatus,* Geoff., *ibid.; T. stellatus, ibid.; T. euphraticus,* Oliv., Voy. en Turquie, pl. 42; le *T. gangeticus,* Duv., et le *T. granosus,* Leach, ou *testudo granosa* de Schoepf., pl. 30.

§ II.

DESCRIPTION DE QUELQUES REPTILES NOUVEAUX OU PEU CONNUS; PAR R.-P. LESSON.

1. AGAME DES MOLUQUES.

Agama moluccana, Less.

(Pl. I, fig. 1, g. n.)

Ce reptile saurien est remarquable par l'extrême allongement et la grande minceur de la queue, relativement aux proportions du corps. Il est figuré de grandeur naturelle.

Peut-être pourrait-on créer un sous-genre dont cette espèce serait le type; car elle unit aux caractères des agames ceux de quelques galéotes et des lophyres, et a comme eux une crête palléacée sur le cou, mais les écailles du corps ne sont point imbriquées en tuile, et la queue, également cylindrique, n'est point comprimée sur ses côtés.

Quoi qu'il en soit, cet agame a de longueur totale 16 pouces, et encore la queue est-elle comprise dans ces dimensions pour 13 pouces environ. La tête est légèrement allongée, conique, renflée au-dessus des yeux, déprimée sur le museau. Elle est partout également recouverte d'écailles petites et arrondies, écailles qui revêtent aussi les voiles palpébraux. Une convexité assez notable marque l'arcade orbitaire. L'orifice de l'ouïe est

ovalaire, nu, très-ouvert. Les narines sont arrondies, et percées à l'extrémité du museau. L'œil est ovalaire et petit. Les dents, courtes et coniques, tricuspidées, sont régulièrement rangées sur le maxillaire inférieur. La bouche est peu fendue, et derrière le renflement des mâchoires existe un sillon assez prononcé. Les membres antérieurs sont plus courts que les postérieurs. Ils sont terminés par cinq doigts libres, minces, grêles, à ongles ténus : les doigts du milieu sont les plus allongés. Les membres postérieurs sont plus longs que les antérieurs; ils sont terminés par cinq doigts remarquables par leur minceur. Le pouce, très-court, est distant de l'index qui est un peu plus long; mais les deux doigts du milieu du carpe, surtout l'annulaire, sont presque aussi longs que la jambe. Enfin le petit doigt est le troisième par la taille. Les ongles sont ténus, grêles, presque droits.

A partir de l'anus, la queue a 13 pouces. Dès sa naissance elle est arrondie et grêle, et finit en une sorte de cordonnet très-fin. Elle est entièrement recouverte d'écailles petites, imbriquées, et libres à leurs pointes, ce qui donne à ces écailles une disposition lâche. Les écailles du corps et des flancs sont excessivement petites, régulières; elles s'allongent sur la ligne moyenne du corps, pour donner naissance sur le cou à une rangée d'écailles minces, pointues, au nombre de douze, et formant une crête élevée sur cette partie de deux à trois lignes au plus. Ces écailles se continuent sur la ligne médiane par une rangée peu discernable de petites lamelles pointues. Les membres sont eux-mêmes recouverts de petites squammes libres et aiguës à leur sommet; mais celles du ventre, plus espacées et plus isolées, sont aussi comme carénées et libres à leurs bords. Tout ce système écailleux est d'ailleurs fort petit.

Le *lacerta alia ceylonica* de Séba (t. I, pl. CVI, f. 2), et son *lacerta ceylonica* (t. II, f. 4), vert, marbré de noir, ont quelque

analogie avec notre espèce. Celle-ci toutefois nous paraît bien distincte et se rapproche, quant à l'ensemble de ses caractères, de l'*agama vultuosa*, de Harlan (*Journ. ac. Ph.*, t. IV. p. 2, pl. XIX).

Cet agame n'est pas rare dans l'île de Bourou, l'une des Moluques. Nous le rencontrâmes fréquemment sur les feuilles des arbres, dans les lieux frais et humides, aux environs de Cajéli, où sa couleur le dérobait aux regards sur le fond vert du feuillage. Ce saurien en effet est du vert le plus tendre sur le corps et les membres, et n'offre du blanchâtre rosé que sur le ventre et en-dedans des pattes; il peut cependant, lorsqu'il est inquiété, changer de couleur, et le vert de son corps passe alors pour quelques instants au vert-brun foncé. Ses mouvements sont peu agiles; nous le prenions du moins très-aisément.

2. GALÉOTE DU CHILI.

Calotes chiliensis, Less.

(Pl. I, fig. 2, g. n.)

Ce saurien du genre *tropidolepis*, Cuv., a la tête recouverte de plaques comme dans le genre lézard, mais il n'a point de pores apparents en dedans des cuisses. La langue est charnue, non extensible, et seulement bilobée à son extrémité. Les écailles du corps sont imbriquées, carénées, mais très-petites, sans épines et sans crête dorsale, comme celles des galéotes. Celles de l'abdomen sont arrondies, régulières, comme celles des scinques.

Ce galéote a 18 lignes, du bout du museau à l'anus, et deux pouces et demi de l'anus à l'extrémité de la queue. Le corps est mince : l'ouverture du conduit auditif est quadrilatère et libre, derrière la commissure de la bouche. La tête est conique, peu renflée, et couverte de 26 plaques. Les dents sont très-fines, peu

apparentes, régulièrement disposées en un seul rang sur chaque maxillaire. Les écailles qui revêtent le corps et les membres sont peu apparentes, imbriquées, libres et pointues à leur bord, légèrement carénées dans leur milieu et lisses. Celles de la partie inférieure du corps sont aplaties sous la gorge, à bord arrondi et en recouvrement sous l'abdomen, et également très-petites. Les doigts des pieds postérieurs sont très-grêles, et les second et troisième plus allongés : ceux de devant sont presque égaux. La queue est cylindrique, se terminant par une pointe déliée. Elle est revêtue en totalité et très-régulièrement, de petites écailles triangulaires et pointues.

La couleur générale de ce saurien est fauve, marquée de taches noires, petites, disposées par rangées latérales. La gorge est bleuâtre, le ventre blanc.

Il habite la presqu'île de Talcahuano, dans la province de la Concepcion, au Chili.

3. LOPHYRE DU BRÉSIL.

Lophyrus brasiliensis, Less.

(Pl. I., fig. 3, g. n.)

Ce saurien paraît appartenir au genre *gonocephalus*, nouvellement établi par M. Kaup (*Isis*, 1825), et que M. Cuvier admet dans la deuxième édition du Règne animal. Ces gonocéphales ont le crâne formé en manière de disque, au moyen d'une arête qui remonte au-dessus de chaque œil, mais ils ont un fanon et une crête sur la nuque et leur tympan invisible. Or, l'espèce qui sert de type à notre description a bien une légère arête sur la ligne médiane, sa tête en disque, mais les arcades sourcilières ne sont point dentelées; elle n'a point de fanon sur la gorge, et au lieu d'avoir les écailles des agames et des lophyres, elle a la peau verruqueuse et granuleuse de certains geckos

dont elle a les mœurs. Ce n'est point un lophyre non plus tel que M. Cuvier définit aujourd'hui ce genre, et bien que de la tribu des sauriens agamiens, sa place encore sans dénomination est entre les changeants (*trapelus*), les leiolepis et les lophyres.

Ce saurien a le corps, du museau à l'anus, long de deux pouces 9 lignes, et la queue mince, grêle, arrondie, longue de 6 pouces environ. Les membres antérieurs sont plus courts que les postérieurs; ils sont minces, assez maigres. Les doigts sont très-grêles, allongés et terminés par des ongles courts et ténus. Les antérieurs ont le pouce et le petit doigt plus courts de moitié que les 3 moyens. C'est le médius qui est le plus allongé. Aux pieds de derrière le pouce est petit, et les 4 autres doigts très-allongés et étagés, mais de manière à ce que l'index se trouve être beaucoup plus long que les autres, et n'a pas moins de 11 lignes.

La tête est courte, obtuse, bombée, très-finement aréolée. L'œil est petit, creusé dans une fosse orbitaire concave. La bouche est peu fendue, bordée d'une seule rangée de petites écailles en pavé. La langue est courte et charnue. La mâchoire inférieure est garnie d'une rangée de dents régulières, courtes, crénelées. Le méat auditif est nu, ouvert en fente dans un repli membraneux. Une ligne d'écailles courtes, en arête dressée, naît sur le milieu de la tête, suit la ligne médiane du corps et s'arrête à la naissance de la queue. Celle-ci, arrondie, longue, amincie, est garnie dans toute son étendue de petites écailles peu apparentes, légèrement imbriquées, de même que celles des membres. Le corps est enveloppé d'une peau grenue, mollette, à granulations plus distantes et plus petites sous le ventre.

La couleur du corps est en entier d'un fauve-rougeâtre pâle tirant au bleuâtre sous le ventre, et au gris blanchâtre sous la gorge. Les doigts sont légèrement jaunâtres.

Les habitudes du reptile que nous décrivons sont empreintes

d'une sorte d'apathie. Ses mouvements sont lents et sans vigueur. Nous le trouvâmes à Sainte-Catherine du Brésil, sur les feuilles d'un *musa* sauvage, au milieu de mousses et de fougères, au fond d'une fondrière très-humide qu'ombrageaient d'épais massifs de verdure.

4. LOPHYRE ARAUQUE.

Lophyrus araucanus, Less.

(Pl. II, fig. 1, g. n.)

Le genre *lophyrus* varie suivant les auteurs qui l'ont admis; aussi pour plusieurs naturalistes l'espèce que nous décrivons sous ce nom, sera ou un galéote ou un agame. Quoi qu'il en soit, ce saurien assez gros et assez robuste relativement à ses dimensions, est long de 10 pouces 8 à 10 lignes, en y comprenant la queue pour 7 pouces 6 lignes. Les membres antérieurs sont plus courts que les postérieurs, et leurs cinq doigts sont aussi moins longs que ceux de derrière. Ces derniers libres et grêles, sont terminés par des ongles assez forts, et s'accroissent en longueur depuis le pouce jusqu'au quatrième qui est le plus long (12 lignes), tandis que le petit doigt n'a que 6 lignes.

La tête est obtuse, forte, conique, recouverte d'écailles très-minimes et non disposées en plaque. Deux rangs d'écailles régulières et en pavé garnissent les mâchoires. L'œil est oblong et petit. Le conduit auditif est ovalaire, nu et entièrement libre. Tout le corps et les membres sont recouverts d'écailles très-petites, imbriquées, pointues à leur sommet, et formant sur la ligne médiane une rangée scabre peu haute qui naît sur l'occiput et se continue sur la queue. Celle-ci, arrondie et forte à sa naissance, diminue successivement en se comprimant un peu vers la pointe qui est mince. Toutes les écailles de la queue sont triangulaires, très-petites et imbriquées.

Ce saurien est d'un gris roussâtre ou brunâtre uniforme que relèvent des points blancs sur le cou et sur les flancs, et des points noirs sur les côtés et sur la partie externe des membres. Du bleuâtre teint la région auriculaire et les membres postérieurs.

On trouve cet animal dans la province de la Concepcion au Chili, et principalement au-delà de la rivière Biobio sur le territoire des Araucanos. Il vit dans les lieux fréquentés, et les Chiliens le nomment *lagartos* ou lézard.

5. STELLION DU PÉROU.

Stellio peruvianus, Less.

(Pl. II, fig. 2, g. n.)

Ce reptile auquel convient mal le nom de *stellio peruvianus* et d'*iguana bellicosa* qu'il a reçu dans nos considérations générales (p. 7), est cependant très-rapproché des iguanes, et devra indubitablement servir de type à une petite tribu de sauriens, séparée par ses caractères zoologiques des vraies *iguana* des auteurs.

Le corps de ce saurien a 3 pouces 10 lignes de longueur du bout du museau à l'anus; et la queue cylindrique et assez forte, graduellement atténuée, a près de 6 pouces. Les membres sont courts et robustes; les antérieurs sont plus courts que les postérieurs. Les cinq doigts de devant sont courts, presque égaux, et ceux des pieds postérieurs sont étagés de manière à ce que le quatrième soit le plus allongé (10 lignes). Le pouce est aussi long que le médius et a 8 lignes, l'ongle compris. Ces doigts sont minces, grêles et tous ongulés.

La tête est courte, conique, garnie en dessus de plaques fort petites et régulières et qui ne dépassent pas la région oculaire. Celle-ci est surmontée d'une crête orbitaire saillante, couverte

de lamelles régulières. Des écailles aréolées excessivement petites revêtent la région auriculaire. Le méat de celle-ci est ouvert en fente verticale, hérissé de dentelures sur ses bords. Deux rangées de petites plaques garnissent les mâchoires, dont les maxillaires en haut et en bas sont armés de dents grêles et régulières. La langue est épaisse, charnue, presque entière. De très-petites écailles réticulées cachent les branches du maxillaire inférieur, dont l'intervalle est en dessous occupé par une peau grenue, extensible, se prolongeant en une sorte de petit fanon pendant, à peine denticulé. Une crête peu saillante suit toute la ligne médiane du corps. Cette crête se compose d'écailles très-courtes qui sont plus distinctes sur l'occiput jusqu'au bas du cou, et qui sur le dos sont à peine visibles. Toutes les écailles du corps en dessus et sur les flancs sont aréolées, petites et peu apparentes. Celles du ventre sont plus granuleuses, plus élevées. Celles des membres et des doigts ressemblent aux écailles du dos. La queue à partir de sa naissance est couverte d'écailles ténues, pointues, comme imbriquées très-régulièrement par cercles étroits et mucronés. Il en résulte une disposition voisine de ce qu'on observe chez les stellions.

Le dessus de la tête est gris clair, mais un trait noir naît derrière l'œil et trois ou quatre autres occupent la joue. Le corps est en dessus gris-vineux tacheté de blanc et marqué de 6 à 7 barres noirâtres qui descendent sur les côtés. La mâchoire inférieure et le dessous du cou sont d'un bleu noir foncé, que relèvent des bandelettes d'un noir vif et mat. Le ventre lui-même est brun-bleuâtre et strié de noir. La queue et les membres sont d'un gris-olivâtre, mais ces dernières parties sont tachetées de noirâtre.

Ce saurien se tient dans les lieux secs et stériles de la côte du Pérou; nous le trouvâmes communément sur les galets vomis par la mer au pied de Callao, et sur la côte nue et desséchée

de Payta, courant au grand soleil avec une extrême rapidité et se défendant avec courage, lorsque poursuivi et sur le point d'être atteint, il avait la conscience du danger qui le menaçait. Ce reptile en marchant a l'habitude de redresser la queue sur son dos.

6. GECKO DES ILES OCÉANIENNES.

Gecko oceanicus, Less.

(Pl. II, fig. 3, g. n.)

Emo, dans la langue des naturels d'O-Taïti.

Ce petit gecko très-commun à O-Taïti et à Borabora, appartient au genre hémidactyle de M. Cuvier, et à sa dernière tribu, ou les hémidactyles à peau lisse, munis d'ongles à tous les doigts, sans pores près de l'anus, et à phalange terminale élargie et surmontée d'un ongle robuste et crochu.

Ce reptile a 6 pouces et 3 à 4 lignes de longueur totale, et le corps est compris pour 3 pouces dans ces dimensions. Ses formes sont assez robustes et ses membres sont courts et proportionnés. La queue parfaitement cylindrique diminue graduellement jusqu'à son extrémité, mais présente une certaine épaisseur à la base et même dans le reste de son étendue. La tête est épaisse et conique. La bouche est assez fendue et garnie de petites écailles plates sur le bord des mâchoires. Les narines sont tout-à-fait terminales. L'œil est très-grand, à pupille d'un bleu de ciel clair. Les oreilles sont nues à leur méat extérieur, qui est fendu en chevron. Les membres antérieurs sont un peu plus courts que les postérieurs. Les 5 doigts qui les terminent sont lobés, dilatés, aplatis, et offrent sur le milieu de la phalange terminale, un ongle assez crochu et fort, tandis que les chevrons qui occupent la surface inférieure sont peu marqués.

Cet hémidactyle est complètement recouvert d'écailles très-

petites, comme chagrinées, et toutes de même nature aussi bien sur la tête que sur le corps, sur les membres et sur la queue. Mais dans l'état de vie ces écailles sont peu apparentes, parce qu'un épiderme très-muqueux enveloppe l'animal.

La couleur du gecko des îles océaniennes est, lorsqu'il vit, d'un gris légèrement nuancé de rougeâtre avec des zones fugaces de teintes plus foncées, disposées principalement sur le dos. La coloration rougeâtre-brun de la fig. 3 de notre planche 2 est trop forcée, et a été copiée par le peintre d'après un individu dont l'alcool avait altéré les couleurs primitives.

La grande mollesse des chairs, le peu de vivacité des mouvements, l'abondance de la sanie qui lubrifie ce gecko, font de ce reptile un objet d'aversion et de dégoût pour les habitants d'O-Taïti, qui lui donnent, aussi bien qu'à un scinque, le nom d'*emo*. Ce petit saurien se tient dans les lieux frais et humides des cabanes et dans les troncs pourris des cocotiers des îles d'O-Taïti et de Borabora, et de plusieurs autres systèmes d'îles de l'océan Pacifique.

7. SCINQUE ÉMERAUDIN.

Scincus smaragdinus, Less.

(Pl. III, fig. 1, g. n.)

Kéneux, dans la langue des naturels d'Oualan.

Si le genre scinque est parfaitement caractérisé dans les auteurs, il n'en est pas de même des espèces, qui pour la plupart le sont très-mal, et sur lesquelles il est difficile d'être fixé, faute de moyens graphiques de comparaison.

Le scinque émeraudin est remarquable par ses formes arrondies et élancées, et surtout par sa longue queue, qui n'a pas moins de six pouces, tandis que le corps fusiforme n'a que trois

pouces et demi. Sa tête est déprimée, à museau mince, recouverte en-dessus de plaques régulières. Des plaques plus petites, en pavé, surmontent l'œil, et entourent l'orifice ovalaire du conduit auditif. Ses doigts sont minces, tous onguiculés; ceux de l'arrière allongés par gradation depuis le petit doigt jusqu'au quatrième, et le pouce est égal au troisième. Les écailles qui recouvrent le corps sont excessivement lisses, arrondies, assez grandes, disposées en recouvrement, comme les écailles des poissons, tandis que celles de l'abdomen sont soudées à angles par leurs côtés. La queue, assez épaisse à sa naissance, s'amincit graduellement et se termine en pointe déliée.

Ce scinque est généralement d'une couleur verte luisante très-belle, à laquelle se joignent des reflets azurés sur la tête, les côtés du cou et le ventre. Une tache oblongue, noire, s'étend en avant de l'œil, et un roux assez vif colore les sourcils et le rebord du maxillaire supérieur; mais ce scinque jouit de l'avantage que possèdent plusieurs autres sauriens de changer de couleur lorsqu'il est agité, et c'est ainsi que le vert émeraude de l'espèce qui nous occupe varie depuis la teinte aiguemarine jusqu'au noir luisant de l'acier bruni.

On le trouve sur les feuilles et les tiges des bananiers, dans la petite île d'Oualan, l'une des terres montagneuses de la chaîne des Carolines.

8. SCINQUE POINTS-VERTS.

Scincus viridipunctus, Less.

(Pl. IV, fig. 1, g. n.)

Kéneux dans la langue des naturels de l'île d'Oualan.

Ce scinque est absolument de même forme et de même dimension que l'émeraudin décrit plus haut. Comme lui, sa taille

est d'environ neuf pouces et demi. Sa tête est aussi conique, déprimée, obtuse, mais les plaques qui la recouvrent sont plus égales et plus quadrilatères. L'orifice de la conque est petit, simplement ovalaire. Ses membres sont moins forts, et les doigts surtout sont plus grêles, bien qu'en tout point semblables par la proportion et les rapports. La queue enfin est cylindrique et graduellement amincie jusqu'à la pointe. Les écailles de ce saurien sont assez grandes, discoïdes, lisses, et en recouvrement écailleux, comme chez le scinque émeraudin; seulement celles des flancs et du ventre sont plus petites et plus arrondies.

D'un brun-fauve très-lustré sur la tête, le cou, le dos et la queue entière, plus clair sur les côtés, et encore plus foncé sur les flancs où se dessine une raie assez large de ce même brun fauve, le corps est marqué de points d'un vert clair que bordent en dessous d'autres points, mais entièrement noirs. Les points verts occupent le milieu de chaque écaille et se font remarquer aussi, en petit nombre, sur les parties externes des membres. Un olivâtre très-clair règne sur la gorge, la mâchoire inférieure et le dessous du cou. Le ventre est blanc, très-légèrement lavé de jaunâtre, et la région anale d'un blanc pur.

Ce scinque, influencé par le danger, change de couleur comme un caméléon et devient tout brun. Il se tient sur les bananiers de l'île d'Oualan, et peut-être est-ce la femelle de notre *scincus smaragdinus?*

9. SCINQUE MULTIRAYÉ.

Scincus multilineatus, Less.

(Pl. III, fig. 2, g. n.)

Ce scinque a de grands rapports avec le *the ribboned lizard* (*lacerta tæniolata* de White, pl. et page 245) de la Nouvelle-Galles du Sud, auquel on a donné pour phrase descriptive la

suivante : *Lacerta lævis, cauda tereti longa, corpore suprà tæniolis albis nigrisque, subtus albo.* Nous sommes même tentés de n'en point distinguer notre espèce, et d'attribuer à un mauvais coloriage les couleurs trop foncées que présente le dessin donné par l'auteur des descriptions des animaux insérées dans l'édition originale de White.

Svelte et allongé, ce scinque a les membres proportionnés avec le corps qui n'a que 2 pouces 8 lignes de longueur, tandis que graduellement amincie et arrondie, la queue a 4 pouces 7 à 10 lignes, de l'anus à son extrémité. Les écailles qui le recouvrent sont très-lisses, très-petites, et toutes régulièrement placées en recouvrement squammeux. La tête est courte, conique, un peu élevée sur le front, et garnie de plaques lisses. Le méat auditif est ovalaire, nu ; les jambes sont assez robustes, et terminées par cinq doigts étagés comme chez les autres scinques.

La tête de ce saurien est tachetée de noir sur un fond gris roussâtre en dessus. La mâchoire inférieure est blanc jaunâtre. De l'occiput naît sur la ligne moyenne du corps une bande d'un noir mat qui se prolonge jusque sur la queue. Cette bande noire est côtoyée sur ses bords par deux raies très-étroites d'un jaune doré. De chaque côté, et de la même largeur que la raie noire, se dessine une raie brun-marron foncé, encadrée en dessous par une autre raie jaune d'or, et cette dernière bordée de noir. Enfin sur chaque région latérale règnent deux bandelettes noir mat qui se perdent en ligne sur la naissance de la queue, et entre ces deux raies noires existe une raie d'un blanc nacré, raie blanche qui se répète au-dessous de la seconde noire, et dont la couleur albine est relevée à son bord inférieur par un trait noir. Le dessous du corps et la région abdominale sont d'un blanc jaunâtre uniforme. La queue est en entier d'un marron jaunâtre, et les pattes, brunâtres en dessous, sont ta-

chetées de brun, et les antérieures ont de plus en avant un trait blanc pur.

Ce petit scinque, très-brusque et très-agile, habite les Moluques, notamment les îles de Bourou et d'Amboine, et se trouve communément dans la Nouvelle-Galles du Sud.

10. SCINQUE A VENTRE BLEU.

Scincus cyanogaster, Less.

(Pl. III, fig. 3, g. n.)

Ce scinque est remarquable par son corps légèrement fusiforme que termine une queue longue et grêle, et par une légère minceur du cou.

Le corps a 2 pouces 3 à 5 lignes de longueur totale, et la queue cylindrique et graduellement amincie a cinq pouces 6 lignes. Ses membres sont proportionnés, et sa tête légèrement déprimée au museau est en dessus recouverte d'écailles lisses et plates. Une rangée de petites écailles borde la paupière supérieure, et le méat auditif est nu et de forme ovalaire. Les écailles du corps et de la queue sont assez larges, arrondies à leur bord, très-lisses et disposées en recouvrement régulier à la manière des écailles des poissons. Celles des membres sont très-petites et égales entre elles.

La tête et le dos de ce saurien sont colorés en vert-olivâtre auquel se mêle du brun-roussâtre latéralement. Cette teinte brune se dégrade sur les côtés en bleuâtre, et cesse sur les flancs et sur le ventre pour être remplacée par un bleu d'azur qui se prolonge un peu sous la queue. Celle-ci est fauve, et à sa base des points noirs marquent le centre de chaque écaille. Les joues et le dessous du menton sont d'un blanc pur, et sous le cou la teinte blanche s'unit à du jaunâtre. Une écharpe d'un noir très-vif naît derrière l'œil, et se continue sur les côtés du

cou et de la poitrine en se bifurquant et en s'éteignant. Des points brunâtres et des points azurs sont semés avec assez de régularité sur le roux-brunâtre des côtés du corps. Les membres sont, en dehors, assez uniformément roux-brunâtre.

Ce scinque vit dans l'île d'Oualan.

11. SCINQUE PHALÈNE.

Scincus noctua, Less.

(Pl. III, fig. 4, g. n.)

Ce petit scinque dessiné de grandeur naturelle a le corps long de 18 lignes et la queue longue de 3 pouces. Sa tête est brève et conique, son cou assez gros et ses membres proportionnés. Son occiput assez bombé est recouvert de minces plaques lisses, et une rangée régulière de petites écailles borde les lèvres. L'orifice de l'oreille est nu et arrondi. Toutes les écailles du corps, de la queue et des membres sont très-petites, luisantes et symétriquement squammeuses.

La couleur générale de ce saurien est un gris doré teinté de marron fort agréable par les trois raies fauves qui règnent tout le long du corps en dessus, et par les points gris clair qui forment des sortes de lignes sur les flancs et sur la queue. Des taches gris-glacé se manifestent sur la nuque et la région auriculaire. Un petit trait blanc en croissant surmonte l'œil. Un gris légèrement bleuâtre colore l'abdomen. Les membres et la queue sont d'un gris roux à teinte glacée et agréable.

Ce scinque change facilement de couleur en nuançant en brun foncé son enveloppe écailleuse. Il a les teintes douces et harmoniées de certains papillons de nuit nommés phalènes. Nous le trouvâmes auprès d'une cabane, dans un champ de cannes à sucre à Oualan.

12. SCINQUE A QUEUE D'AZUR.

Scincus cyanurus, Less.

(Pl. IV, fig. 2, g. n.)

Emo, dans la langue des habitants d'O-Taïti.

Ce joli petit scinque dont nous avons déposé un grand nombre d'individus au Muséum d'hist. nat., ressemble beaucoup au *scincus quinquelineatus* de la Pennsylvanie lorsqu'il est très-jeune. Répandu sur la plus grande partie des îles océaniennes, il n'est nulle part plus abondant, nulle part aussi commun qu'à O-Taïti, où les naturels le nomment *emo*. Ses formes sont sveltes et gracieuses ; sa tête, couverte de très-petites écailles aplaties, est légèrement renflée. Sa queue d'un tiers plus longue que le corps est régulièrement cylindrique. Ses doigts libres sont armés de très-petits ongles. Ses oreilles ne sont ouvertes extérieurement que par un trou à peine discernable. Toutes ses parties sont recouvertes d'écailles d'une extrême ténuité, et toutes imbriquées en squammes avec la plus grande régularité. Ces écailles sont lisses, très-brillantes et très-variables par leurs nuances. Elles semblent saupoudrées d'or.

Une raie dorée suit la ligne moyenne de la tête, du corps et du tronc et s'arrête à la queue. Cette raie est bordée de chaque côté par une ligne brune. Deux autres raies dorées latérales et régulièrement espacées sont elles-mêmes côtoyées en dehors par une raie brun-marron. Enfin, un léger trait noir termine une petite raie blanchâtre qui marque les flancs. Le museau est jaunâtre ; la gorge et le ventre sont d'un blanc lavé de bleuâtre. La queue est en entier d'un bleu d'azur céleste et très-pur.

Ce petit scinque a le corps long de 18 lignes et la queue de trois pouces moins quelques lignes. Lorsqu'il court au soleil, ses écailles prennent divers reflets irisés très-brillants. C'est le commensal innocent des habitations O-Taïtiennes.

13. SCINQUE AUX FLANCS NOIRS.

Scincus atrocostatus, Less.

(Pl. IV, fig. 3, g. n.)

Ce scinque a les formes sveltes et élancées, des écailles très-lisses, très-régulièrement rangées, très-brillantes, une queue longue, cylindrique, graduellement amincie, une tête un peu bombée, couverte de plaques lisses, une conque auditive, nue, ouverte sous forme de trou ovalaire. Ses membres sont proportionnés, terminés par des doigts courts, amincis, armés d'ongles minimes.

Le corps est long de deux pouces et 10 lignes, et la queue a 4 pouces.

La couleur de la tête est d'un gris carné, passant au gris-bleu sur le corps et la queue. Mais ce gris-bleu offre des nuances douces tirant au cendré sur le dos et à l'azur sur les flancs. Des points d'un noir profond forment deux rangées sur les joues. Une raie interrompue, composée de taches intercoupées, le plus ordinairement ovalaires oblongues ou liées entre elles, règne sur les côtés, naît derrière l'œil et s'arrête au-dessus des cuisses, et tranche par le noir profond qui lui est propre avec le fond doux et bleuâtre qui la supporte. Des points noirs, arrondis et quelquefois en petits traits, sont répandus sur le dos et sur les parties externes des membres. La queue elle-même est surtout en dessus couverte de taches noires ovalaires, petites, assez régulièrement rapprochées. La gorge et tout le dessous du corps sont d'un blanc légèrement bleuâtre.

Ce saurien habite Oualan, une des îles de l'archipel des Carolines.

14. SCINQUE A POINTS ROUGES.

Scincus ocraceopunctus, Less.

(Pl. IV, fig. 4, g. n.)

Ce scinque n'a point les caractères de ses congénères, ou du moins s'en distingue par plus de lourdeur, plus d'épaisseur dans les formes, et surtout par ses écailles, qui bien que petites et régulièrement imbriquées, sont cependant un peu rudes à leurs bords, et qui forment des sortes d'éminences rugueuses sur plusieurs parties tels qu'en dedans des membres et surtout en dedans des doigts.

Ce saurien a le museau court, conique, bombé sur le front. De petites plaques lisses recouvrent le museau et bordent les mâchoires. Des écailles granuleuses protégent le menton et la gorge. L'orifice de l'oreille est nu, ovalaire. L'occiput est légèrement renflé. Le corps est fusiforme, court, assez ample relativement à la taille de l'animal. Les membres sont courts, gros, un peu rugueux, terminés par cinq doigts libres, ceux de derrière grêles et minces, tous armés de très-petits ongles. La queue est assez allongée, cylindrique, assez épaisse à sa base et dans sa continuité. Toutes les écailles du corps, des membres et de la queue sont très-petites, imbriquées et un peu chagrinées à leur pointe.

La tête est grise, plombée, ainsi que la gorge. Un ferrugineux brunâtre colore le corps et les flancs, mais en dessus sont semés de nombreux points et des taches noirâtres confluentes. Les membres aussi ferrugineux-brun sont marqués de taches d'un rouge aurore assez vif, taches qui forment sur la moitié de la queue une ligne de même couleur sur le fond roux qui lui

est propre jusqu'à son milieu, et qui fait place à une teinte bleuâtre, puis à de l'azur qui colore son extrémité.

Ce saurien a de longueur totale près de 6 pouces, et la queue entre dans ces dimensions pour 4 pouces.

Il habite l'île d'Oualan, une des îles Carolines.

15. MONITOR KALABECK.

Varanus kalabeck, Less.

Kalabeck dans la langue des naturels de l'île de Waigiou.

De la grandeur du tupinambis à taches vertes de la Nouvelle-Hollande, le monitor que nous décrivons acquiert parfois une taille du double. Sa peau est dense, rude, épaisse, très-granuleuse et à grains écailleux bombés. Sa queue est longue, triangulaire, comprimée, à bord supérieur disposé en arête vive. Ses membres sont robustes, terminés par des doigts libres, robustes, armés d'ongles puissants. La surface inférieure des mains et des pieds est très-grenue. Sa tête est oblongue, allongée, conique, et ses mâchoires sont garnies de dents fortes très-coupantes. Sa langue est longue, extensible. Le méat auditif est très-largement ouvert et nu.

La couleur de ce monitor est d'un noir profond sur le corps et sur les flancs, noir que relève une innombrable quantité d'étoiles jaune-doré formées de points gros et saillants, rangés à côté les uns des autres par 3 ou 4, et le plus souvent isolés dans les intervalles des étoiles. Ces points au nombre de 5, de 6, de 7, ou de 8, dessinent sur les flancs de nombreuses petites lignes droites. Le corps est blanc-jaunâtre clair en dessous. Le cou et la gorge sont blanchâtre assez pur. Mais des raies noires régulières et aussi formées de points granuleux couvrent le thorax, et deviennent sinueuses et confuses sur l'abdomen. La queue est régulièrement zonée de noir et de jaune. Ce jaune

se décolore en blanc dans les individus conservés dans l'alcool.

Ce monitor est très-commun dans l'île de Waigiou. Nous en rencontrions presque à chaque pas des individus perchés sur les branches des arbres et y guettant les petits oiseaux, ou bien ils se tiennent sur les rameaux couchés sur les grèves des mangliers tombés dans l'eau, et y attrapent les poissons qui viennent s'y abriter. Les naturels recherchent avidement la chair de ce saurien, et se bornent à le griller avant de le manger. La peau des grands individus sert à recouvrir les tamtams, espèces de tambours en usage chez les nègres papouas de ces îles.

16. MONITOR DOUARRHA.

Varanus douarrha, Less.

Douarrha, dans la langue des naturels de la Nouvelle-Irlande.

Petit et de la taille au plus du tupinambis Cépedien, ce monitor a les membres proportionnés, les doigts courts, les ongles faibles, la queue allongée et comprimée sur les côtés. Toutes les parties du corps sont revêtues d'écailles grenues, serrées comme celles du *tupinambis stellatus*, avec lequel il a beaucoup d'analogie. Sa tête légèrement déprimée est mélangée de stries et de points jaunâtres sur un fond noir, mais ces points et ces stries sont en lignes assez régulières. Le dessous du corps est blanchâtre, et le dessus aussi bien que la queue est d'un noir mat qu'émaillent de nombreuses rosaces blanc-jaunâtre. Ces rosaces sont le résultat de l'agglomération de 4, 5 ou 6 points blanc-jaunâtre parfois rangés en cercle; parfois disposés en lignes droites, régulières dans les intervalles des rosaces. La queue très-comprimée est noire. Des ovales ponctués et blancs for-

ment sur son diamètre des anneaux réguliers, dans l'intervalle desquels sont d'autres anneaux blanchâtres moins apparents. Les membres sont peints comme le dos et les flancs.

Nous ne trouvâmes qu'un seul individu de cette espèce, perché sur un arbre au port Praslin de la Nouvelle-Irlande. Un naturel nous le demanda en nous faisant signe que c'était un très-bon manger. Le monitor change parfois de couleur, et le noir de sa peau passe alors au bronzé luisant.

17. COULEUVRE IKAHÈQUE.

Coluber ikaheca, Less.

(Pl. V, au 1/3.)

L'individu qui a servi de type à notre planche avait près de cinq pieds, c'est-à-dire 4 pieds 8 à 9 pouces sur une circonférence proportionnée à cette longueur. Arrondie et couverte d'écailles larges, cette couleuvre est remarquable par sa tête obtuse, courte, tout d'une venue avec le cou et la bouche assez largement fendue. Le dessus de la tête et les côtés des mâchoires sont revêtus de plaques lisses, minces et larges; mais deux grandes plaques occipitales, ovoïdes, recouvrent le crâne et se joignent à trois autres plus petites suboculaires qui sont placées en avant, et qui sont soudées elles-mêmes à deux autres plus petites nasales terminant le rebord des narines. Deux autres petites plaques sont par leur position tout-à-fait nasales, et les narines, grandes, ovoïdes et ouvertes, sont percées sur leur rebord. Le bout du museau est épais, obtus, d'une seule pièce. Les dents sont aiguës, saillantes, et la langue est charnue et bifurquée. Les écailles auriculaires sont au nombre de six, mais elles s'élargissent graduellement de manière que celle placée à la commissure est la plus grande. Six petites écailles longues, plates, mais étroites, recouvrent la gorge.

Toutes les écailles qui revêtent le corps et la queue de cette couleuvre sont en dessus imbriquées, presque libres, à bords plats, mais taillées en losanges à pointe tronquée. Celles des flancs sont plus régulièrement hexagonales, et les ventrales au nombre de 223 sont très-minces, très-étroites, et de toute la largeur de la surface inférieure destinée à la reptation. Une double plaque avoisine l'anus. Toutes les plaques caudales sont doubles et au nombre total de 110, ou de 55 de chaque côté.

A l'état vivant, cette couleuvre est d'un jaune corné plus marqué sur la tête et le cou, et brunâtre sur le dos et dans la grande moitié du corps en dessus ; mais ce qui la distingue sont des taches brunes placées au milieu de chaque écaille, imitant d'abord des points vers la tête et le cou, puis s'élargissant sur le dos et devenant confuses sur le milieu du corps. Les plaques ventrales sont blanchâtres et bordées d'une raie brunâtre à leur bord inférieur ou au point de jonction d'une plaque avec celle qui la suit immédiatement.

Cette couleuvre vit à la Nouvelle-Guinée, dans les forêts épaisses qui bordent le havre de Doréry. Les Papous lui donnent le nom d'ikahèque, qui signifie dans leur langue *anguille de terre*. Nous en vîmes un très-grand individu que nous ne pûmes tuer.

18. ACANTHOPHIS BOURREAU.

Acanthophis tortor, Less.

(Pl. VI, g. n.)

Formule : écailles ventrales entières 190; anales, 2; caudales entières, 5, et latérales, 48-48.

Ce serpent n'est point un véritable *acanthophis*, puisque sa queue ne se termine point en un crochet onguiculé. On devrait

le ranger dans le genre *trimérèsure* de Lacépède, mais cependant par tous ses autres caractères il ne diffère point des reptiles nommés *serpents à queue épineuse.* Très-répandu à la Nouvelle-Galles du Sud, les colons le redoutent par les blessures mortelles qu'il occasionne, et le connaissent sous le nom de *serpent noir, black snake.* Il paraît que c'est la même espèce que Leach a figurée dans ses *Miscellany* (t. I, 1814), pl. III, sous le nom d'*acanthophis Brownii,* en lui donnant pour synonyme le *boa ambigua* de Brown. La description de l'auteur anglais est ainsi conçue : « *A. nigricans, labio inferiore albido, superiore* « *anticè transversim impresso. Caudâ subabruptè corpore angus-* « *tiore apice lateraliter compresso. Hab. in Australasiâ.* »

Le genre *acanthophis* a été créé par Daudin. Merrem (1820) changea son nom en celui d'*ophryas,* en lui donnant les caractères suivants : *Abdominis scuta integra. Cauda teres, apice hamato, subtus scutis integris et divisis; caput scutis novem, occipitalibus parvis, superciliaribus cristæformibus. Focea antè oculos nulla. Calcaria ad anum nulla. Dentes solidi in palato tantum et maxilla inferiore; tela sola in maxilla superiore.* La seule espèce citée par Merrem est l'*ophryas acanthophis* ou l'*acanthophis cerastinus* de Daudin, pl. LXVII, t. V de ses reptiles, espèce-type la plus anciennement connue.

L'acanthophis bourreau représenté dans notre planche avait 2 pieds 9 pouces de longueur totale; mais il n'est pas rare d'en rencontrer qui aient des dimensions plus considérables. Aminci vers la tête, le corps s'arrondit et conserve sa circonférence jusque vers l'anus où il diminue graduellement pour se continuer en une queue proportionnellement peu allongée et très-aiguë à son sommet. La tête est peu renflée, peu large aux branches du maxillaire; courte et obtuse, elle se continue avec le cou sans étranglement. Elle est recouverte d'écailles lisses, élargies, au nombre de 13, et qui s'étendent jusqu'à l'occiput.

Les narines, percées à la partie antérieure du museau, sont larges, ovalaires et ouvertes. Les dents du maxillaire inférieur sont nombreuses, petites, aiguës, et régulièrement rangées sur ses branches. Les quatre crochets à venin sont petits, très-aigus, implantés sur un renflement glanduleux de la voûte palatine, et au nombre de deux de chaque côté. La langue, mince et peu longue, est divisée en deux lanières à la pointe. Les yeux sont petits, sans rebords orbitaires, et saillants.

Les écailles de la partie supérieure et des côtés du corps sont toutes de la même dimension. Elles sont régulièrement imbriquées, minces, oblongues, libres et obtuses; toutefois celles des flancs forment deux rangées d'écailles aussi larges que longues, et imitant des sortes d'hexagones. A partir du menton, tout le dessous du corps, jusqu'à l'anus, est couvert de plaques ventrales minces, étroites, entières, au nombre de 190. La rangée qui est au-dessus de l'anus et celle qui est au-dessous se composent chacune de deux doubles écailles, tandis que celles de la partie inférieure de la queue sont au nombre de cinq, entières, et de 48 de chaque côté ou de 96 sous-caudales.

Ce serpent est remarquable par sa vive coloration. Un bleu noir velours règne sur toute la partie supérieure du corps; un rose foncé en rouge mélangé de noir naît derrière les mâchoires et s'étend le long des flancs jusqu'à l'anus. Un jaune très-pâle teint le dessous du corps; mais un cercle brun occupe le bord inférieur de chaque plaque ventrale. La tête et la queue sont uniformément bleu noir.

L'Acanthophis bourreau est très-redouté au Port-Jackson, et sa morsure a souvent fait périr des Convicts en moins d'un quart d'heure, s'il faut s'en rapporter au dire des habitants. Il est très-commun dans les petits bois et dans les sables de bruyère qui entourent la plage de Botany-Bay, où nous en avons fréquemment rencontré dans nos courses d'histoire naturelle. Ses mou-

vements sont pleins de force et de vigueur, son agilité remarquable, et il se défend avec hardiesse lorsqu'il est poursuivi.

19. PÉLAMIDE BICOLORE.

Hydrus bicolor, SCHN.

Ce serpent bien connu, puisque Linné l'a décrit sous le nom d'*anguis platurus*, et qu'on en trouve des figures dans Séba (t. 2, pl. 77, f. 2), dans Russel (Cor., pl. 41) qui le nomme *nalla wahlagilli-pam* en le regardant comme venimeux suivant l'opinion des pêcheurs de Vizagapatam, aurait cependant besoin de quelques détails précis qui manquent encore à son histoire. Nous ne pouvons qu'appeler l'attention sur lui, en engageant les voyageurs futurs à tenter des expériences sur son venin que l'on dit mortifère, tandis que nous avons quelque raison de croire que la pélamide n'est point venimeuse. Du moins nous n'avons jamais pu réussir à faire mordre des poules que nous renfermâmes dans une baignoire en cuivre avec une pélamide vivante que nous prîmes en mer. M. Cuvier lui a trouvé les crochets et la glande toxique organisés comme chez les hydres.

Le 17 juillet 1824, par une journée brûlante, nous fûmes pris de calme sur les côtes de la Nouvelle-Guinée. De nombreux serpents marins passèrent le long de la corvette la Coquille, et une embarcation que le capitaine fit mettre à la mer nous permit de les chasser. Nous atteignîmes après de longues poursuites une pélamide bicolore longue de 2 pieds 3 à 4 pouces, dont l'agilité était extrême et les mouvements de natation des plus rapides. Mais son corps au lieu d'être arrondi, se terminait en carêne aiguë sous le ventre, ce qui lui donnait la forme d'un triangle et une grande facilité pour la natation. La tête de ce reptile est courte, obtuse relativement au corps qui est légèrement renflé et dilaté au milieu, et que termine une queue aplatie,

robuste quoique comprimée, élargie en pelle d'aviron et obtusement anguleuse au sommet. Des plaques minces recouvrent le dessus de la tête, mais tout le corps est revêtu partout en dessus comme en dessous d'écailles très-petites, polygonales, arrondies, peu discernables dans l'état de vie, parce qu'elles sont enveloppées par un fourreau épidermoïque assez épais et assez dense. Les dents sont courtes et régulièrement rangées sur les deux maxillaires, et deux forts crochets sont implantés dans la voûte palatine. Les yeux sont petits, verdâtres. Le dessus de la tête et du corps est d'un noir-bleu profond et luisant que relève une étroite bandelette jaune d'or, qui part de l'oreille et qui règne sur les flancs. La mâchoire inférieure et tout le dessous du corps est d'un olive foncé tirant sur le roussâtre. La queue est noire, mais traversée sur chaque côté par une raie jaune d'or zigzaguée.

Poussée par un bon vent, la corvette la Coquille rencontra dans la journée du lendemain une grande quantité de ces reptiles que nous nous bornâmes à regarder du vaisseau.

Les Malais lui donnent le nom d'*ular eyer* ou serpent d'eau. On en trouve une très-exacte description dans Daudin, t. VII, p. 366 et pl. 89.

20. GRENOUILLE PAPOUE.

Rana papua, Less.

(Pl. VII, fig. 1, g. n.)

Cette grenouille est longue de 2 pouces 3 à 4 lignes, et ses membres postérieurs sont notablement grêles et allongés. Son corps est ovale, oblong; son museau triangulaire et aplati; ses doigts antérieurs libres, et les postérieurs palmés, sont un peu arrondis au sommet de la dernière phalange, ce qui établit son passage aux rainettes, *hyla*, parmi lesquelles cette espèce

8.

pourrait être classée. C'est surtout avec la rainette squirelle qu'elle a le plus d'analogie dans ses formes générales.

Ce batracien a donc la tête triangulaire, arrondie, déprimée. Les yeux à rebord palpébral saillant, volumineux et arrondis. Le globe de l'œil jaune doré, les flancs rétrécis et le bassin allongé; deux points circulaires s'élevant comme deux éminences coniques, sont placés de chaque côté sur les reins. La peau du corps est parfaitement lisse en dessus comme en dessous. Elle est partout d'un vert glaucescent uniforme, tirant au jaune sur la tête, et au bleuâtre sur les parties postérieures. Elle est blanche sous le cou, le thorax et le ventre. Le quatrième doigt des pieds est beaucoup plus long que les autres, et a à lui seul près de 10 lignes et autant que le tarse. La jambe et la cuisse ont 12 lignes.

Les Papous de l'île de Waigiou nous apportaient journellement à bord cette espèce de grenouille vivante, et paraissent s'en nourrir.

21. GRENOUILLE BANDE-D'OR.

Rana aurea, Less.

(Pl. VII, fig. 2, g. n.)

White, dans son voyage à la Nouvelle-Galles du Sud, a donné une figure d'une grenouille de la Nouvelle-Hollande (pl. et pag. 248) sous le nom de *blue frog*. Mais sa description est si incomplète et sa figure est si médiocre, que nous ignorons quelles sont ses analogies avec l'espèce que nous figurons.

Cette grenouille, épaisse et régulièrement proportionnée, est longue de 2 pouces et demi. Ses yeux sont gros et saillants. Son museau arrondi, court et obtus. Ses membres antérieurs sont terminés par 4 doigts légèrement arrondis à leur sommet, et

les cinq doigts des pieds également globuleux à leur phalange dernière sont proportionnés et largement palmés. Le corps est lourd, un peu ventru. La bouche ample et très-fendue. Les cuisses épaisses et charnues. Elles sont longues de 14 lignes, les jambes ont aussi 14 lignes, et les tarses, le grand doigt compris, ont 19 lignes.

La peau du corps est lisse, unie, celle du ventre rugueuse chagrinée, tandis que celle de la gorge est lisse. Le dessus du corps et les membres sont bleu-céleste clair, le dessous et le dedans des membres sont blanc bleuâtre. Ce qui distingue cette belle espèce, est une bande d'or très-scintillante qui naît sur le rebord orbitaire, suit longitudinalement les côtés du corps, et s'arrête au point de départ des cuisses. Un œil simulé par un point noir cerclé d'or occupe le dessus de la commissure de la bouche, non loin et derrière l'œil véritable. Une bandelette dorée contourne le bord de la mâchoire supérieure, et dépasse l'angle de la bouche. Les doigts et les pieds sont blanchâtres.

Nous observâmes cette grenouille dans la rivière Macquarie à Bathurst, au-delà des montagnes Bleues. Elle y est abondante.

22. GRENOUILLE MALAISE.

Rana malayana, Less.

(Pl. VII, fig. 3, g. n.)

Cette grenouille représentée de grandeur naturelle est donc très-petite ; son corps a au plus 10 lignes, et la jambe, un peu plus longue que la cuisse, n'a que 6 lignes. Ses formes sont maigres et élancées ; sa tête courte, obtuse et déprimée ; ses doigts petits, les 4 antérieurs libres, les cinq postérieurs palmés. Les doigts sont très-légèrement arrondis à leur sommet. Le corps est gros, ovalaire, renflé en avant, étranglé au bassin. Les

yeux sont gros, saillants et rouge vif. La peau de cette espèce est lisse en dessus, et un peu rugueuse seulement sur le ventre. Sa couleur est un vert bleuâtre glauque sur le dos, et blanchâtre en dessous.

Cette petite espèce serait des Moluques, s'il faut en croire l'étiquette du bocal où elle est conservée. Mais comme cette étiquette a été mise au Muséum, nous croyons qu'il y a eu transposition, et nous trouvons dans nos notes qu'elle a été recueillie dans les marais *(swamp)* de la chaîne des montagnes Bleues de la Nouvelle-Galles du Sud, lorsque nous explorâmes ce système de montagnes. En effet, en campant pour passer la nuit dans ces marais découverts, nous recueillîmes là de très-petites grenouilles, que nous pouvons presque assurer être l'espèce que nous venons de décrire. Le nom de *rana malayana* devra donc plus tard être changé.

23. CRAPAUD MINIME.

Bufo minimus, Less.

(Pl. VII, fig. 4, g. n.)

Ce crapaud minime et grêle habite l'île d'Amboine. Ses 4 doigts antérieurs sont libres, courts; et les 5 postérieurs, entièrement libres, sont longs, grêles et effilés. Sa tête est ramassée et obtuse; son corps un peu renflé, puis rétréci au bassin; ses membres antérieurs courts, les postérieurs plus longs: il a 10 lignes de longueur totale. Ses yeux sont un peu saillants; sa peau est presque lisse. Elle est colorée sur le corps en vert-glauque léger, que relèvent sur les flancs deux raies longitudinales et un peu sinueuses noires, au milieu desquelles est placée une ligne étroite d'un blanc pur. Le cou est verdâtre. Quelques taches brunâtres, petites, sont semées sur les cuisses

et les jambes qui sont vertes. Le ventre est blanchâtre ainsi que les flancs, et sont ponctués de noir assez vif.

Nous trouvâmes cette espèce dans les lieux frais et humides de Batou-Gadja à Amboine.

24. CRAPAUD ARUNCO.

Bufo arunco, SCHN.?

(Pl. VII, fig. 5, g. n.)

Ce petit batracien, peint avec les plus riches couleurs, habite les mares situées au pied des montagnes qui abritent la ville de la Concepcion au Chili. Il est extrêmement multiplié. Le nom d'*arunco,* que nous lui conservons, est celui d'une espèce très-mal décrite par l'abbé Molina, et que Daudin place même parmi les grenouilles (*Rept.*, t. VIII, pl. 134). Cet arunco n'a point les pieds palmés, ainsi que le dit Molina, mais son corps est couvert de verrues; tel est le seul caractère qui, avec la patrie, conviennent à notre espèce.

Ce crapaud, peint de grandeur naturelle, a 15 lignes de longueur, le corps court, gros, bombé, les membres robustes à proportion, les doigts arrondis, très-libres. Son museau est contracté et obtus. Ses sourcils sont gros et saillants en bourrelet. Sa peau est dense et verruqueuse.

Le dessus de la tête, du corps et des membres de ce crapaud sont d'un vert-brunâtre sale, mais ces parties sont semées de verrues coniques, arrondies, brillant de toute la vivacité du cinabre. Des teintes rougeâtres avoisinent le museau, teignent les pattes, les oreilles; des taches noires occupent les joues. Le ventre est granuleux, blanc et tacheté de noir.

25. CRAPAUD THAUL.

Bufo thaul, Merrem. ??

(Pl. VII, fig. 6. g. n.)

C'est avec regret que nous conservons dans cette description le nom de *bufo thaul* de Molina, que nous avions mis sur la planche. Cet auteur a si mal décrit les animaux du Chili, que ses descriptions conviennent aux êtres qui y vivent par quelques nuances, et en diffèrent complètement sous plusieurs autres rapports. L'ouvrage de cet Italien écrit de mémoire à Rome, est donc fautif et dangereux à consulter.

Le thaul est classé parmi les grenouilles par Daudin, et avec les crapauds par Merrem. L'espèce représentée dans notre planche, d'après des individus bien conservés et dont nous avions peint sur le frais les couleurs, habite les bords des ruisseaux, où coule une eau fraîche et limpide, dans la ville de Penco, située au fond de la baie de la Concepcion au Chili. Ce batracien est court, gros, à tête conique, à ventre un peu étranglé au niveau du bassin. Les 4 doigts antérieurs sont courts; les cinq postérieurs entièrement libres sont longs, minces, grêles, et comme munis à chaque phalange d'une petite épine articulaire. Le corps est long de 18 lignes et large de 10. La peau est lisse, dense, épaisse, granuleuse sur le ventre, et marquée de deux grosses verrues saillantes et postérieures. Le corps est blanc en dessous et en dedans des membres. Mais en dessus règne sur toutes les parties un bleu-ardoisé clair parsemé de taches bleuâtres plus foncées. De larges taches azur encadrées de blanc argentin se dessinent sur la tête et le dos. Ces taches sont placées symétriquement, quoique irrégulières par leurs contours. Mais une de ces taches se dessinant sur chaque côté du cou, et une deuxième placée sur chaque flanc à toucher le bas-

sin, s'élèvent en verrues coniques, lisses, obrondes, de l'azur le plus pur, et cerclées avec régularité par une bandelette d'un blanc nacré. Peu de batraciens sont plus agréablement émaillés que ce gracieux crapaud.

CHAPITRE X.

POISSONS : Par R.-P. Lesson.

§ I.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA DISTRIBUTION DES POISSONS DANS LES MERS D'ASIE.

La nature, en dispersant les êtres sur la surface de ce vaste univers, semble avoir imposé des démarcations à chacun d'eux, ou du moins elle n'a permis qu'à un certain nombre d'espèces privilégiées de pouvoir vivre indifféremment dans des circonstances opposées et sous l'influence variée de zones et de climats divers. Mais habitant au milieu d'un fluide dont la température est plus uniforme que celle de l'air, les poissons devraient présenter de nombreuses exceptions, s'étendre à de grandes distances de leur patrie primitive, adopter de nouveaux climats, vivre indifféremment, en un mot, sous plusieurs zones, puisque rien ne peut s'opposer à leur migration, plus favorisés en cela que les oiseaux ou d'autres animaux, renfermés sur certaines îles, sur certaines terres d'où ils ne peuvent sortir, sans avoir à franchir d'immenses étendues de mer. Mais la puissance qui créa les mondes et leur assigna des limites, imposa aussi aux divers animaux des bornes qu'ils ne purent franchir impunément ; et les poissons surtout, soumis à l'influence des climats, des pa-

rages, façonnés pour des habitudes appropriées à leurs mœurs, à certaines localités, furent disséminés par parallèles, maintenus dans des limites arrêtées, et ne les franchissent jamais que par des causes accidentelles et toujours rares. Quelle diversité, en effet, dans la forme de ces êtres, suivant qu'ils sont destinés à fréquenter les roches des côtes, les longues plages sablonneuses déclives, les vases des embouchures des fleuves, les canaux étroits des archipels, les glaces des pôles, ou les régions chaudes des tropiques!

De quel éclat brille leur vestiture! De quelles formes singulières, parfois bizarres, toujours variées, leur organisation présente les types innombrables! C'est dans cette classe qu'il est permis surtout d'admirer cette profusion infinie de combinaisons d'organes qui semblent être le résultat des caprices et des jeux de la nature, et qui tous cependant sont bien adaptés à l'instinct et aux habitudes de chaque espèce. Si les pierres précieuses étincellent sur quelques parties du plumage des oiseaux de la zone torride, le prisme semble accumuler toutes ses nuances sur les poissons, et rien ne peut rendre la suavité des couleurs, la somptuosité de la parure de certaines familles qui à chaque instant semblent se revêtir de teintes métalliques, sans cesse reflétées sous un nouvel aspect par les innombrables petits miroirs de la surface de l'eau.

Les poissons dont les reflets sont si vifs et si purs, parfois si nets et si tranchés, semblent se complaire au milieu de ces récifs corralligènes, brillant eux-mêmes de toutes les couleurs, et dont l'effet fantastique semble plutôt appartenir au domaine de l'imagination qu'à la froide vérité. Entourés des rosettes de ces zoophytes, des polypes, des zoanthes, des tubipores, dans des bassins peu profonds, constamment échauffés par une vive chaleur, les brillants chétodons, les nombreux balistes, les glyphysodons azurés, ont disséminé leurs espèces innom-

brables, tandis que certains poissons à couleurs sordides et sombres, de la teinte du fond sur lequel ils vivent, s'y cachent, se blottisssent dans le sable, et profitent de cette apparence trompeuse pour saisir leur proie sans défiance : tels sont les poissons littoraux. D'autres, à certaines époques, émigrent de l'endroit où ils reçurent le jour, forment des essaims immenses qui parcourent divers parages d'une manière constante et périodique. Il en est enfin qui semblent destinés à promener leurs troupes voraces au milieu des solitudes de l'Océan : ce sont les poissons pélagiens. Mais un tel ordre de choses, tout intéressant qu'il puisse être pour un esprit philosophique, ne peut nous occuper ici. Ce ne serait point le cas de rechercher les nombreux détails qui se rattachent à l'histoire générale des poissons : ce sont les limites de leur habitation respective qu'il nous importe de connaître, et, il faut l'avouer, rien n'existe encore sur cette branche de la science; trop de faits manquent, trop d'incertitude règne sur la nomenclature comme sur la patrie des poissons, pour qu'on puisse en tracer un aperçu satisfaisant [1].

En jetant un coup d'œil rapide sur la distribution géographique des poissons, nous reconnaissons d'abord pour loi générale, que certaines familles ou certaines races habitent une zone déterminée autour du globe. Ainsi, telles espèces vivent entre les tropiques, à peu près sous tous les méridiens, et ne franchissent point ces limites, ou du moins s'en éloignent peu; d'autres, au contraire, semblent être propres aux zones tempérées ou froides de l'hémisphère nord, tandis que quelques poissons appartiennent essentiellement à l'hémisphère austral : par exemple, la chimère antarctique qui abonde également au sud des trois grands caps de Horn, de Diémen et de Bonne-

[1] L'ouvrage que M. Cuvier publie, concurremment avec M. Valenciennes, sera un des plus beaux monuments que le savoir ait élevé à l'ichthyologie. Notre fragment a été écrit en 1826.

Espérance, et semble être fixée entre les 60e à 35e degrés de latitude. D'un autre côté cependant le plus grand nombre des tribus de poissons occupent d'une manière permanente des bassins limités.

La famille des cyclostomes de M. Duméril comprend les lamproies des eaux douces, les ammocettes, qui se plaisent dans le sable de nos côtes, soit de l'Océan atlantique soit de la Méditerranée, les gastrobranches, qui offrent le singulier phénomène, dans les deux espèces de ce genre, d'en avoir une *(gastrobranchus glutinosa)* vivant dans les mers du Nord, tandis que la seconde *(g. Dombey)* habite les mers de l'hémisphère austral.

Les *sélaciens,* renommés par le grand nombre des poissons voraces et dangereux compris sous ce nom, par leur grande taille, sont à peu près disséminés dans toutes les mers, sans exception, et fréquentent principalement, et en plus grand nombre, les côtes de l'ancien monde. L'opinion générale veut que le requin soit cosmopolite, et que ce vorace cartilagineux se trouve indifféremment dans les mers d'Europe, des Indes, ou dans le grand Océan. Il est plus commun cependant dans les parages des climats chauds; mais il paraît tout-à-fait remplacé dans les mers des Moluques et de la Nouvelle-Guinée par le petit requin à ailerons noirs *(sq. melanopterus),* tandis que les roussettes, les émissoles, les grisets, les scies, etc., fréquentent nos côtes et celles de l'Amérique, de même que les marteaux et les anges. Un seul genre paraît ne pas s'éloigner des rivages de l'Australie, et l'espèce unique qui le compose *(cestracion Philippi)* n'y atteint jamais une grande taille, et même y est rare. Toutes les mers ont des raies[1]. Leurs formes sont variées, mais en gé-

[1] Des raies nombreuses fréquentent les côtes d'Amérique, surtout la région septentrionale. C'est la patrie de celle dont l'immense développement lui a fait donner le nom de *devil fish* ou diable de mer, et dont tous les journaux d'Europe ont parlé

néral peu caractéristiques, et la Méditerranée fournit un plus grand nombre d'espèces, et nos rivages en possèdent plusieurs, surtout la torpille *(raia torpedo)*[1], que représente dans les parages du Brésil la raie électrique de Schneider. Peu remarquables par leurs couleurs, ces espèces affectent presque constamment une teinte sombre et sale. Cependant la raie Thouin, des côtes du Pérou, est reconnaissable à ses deux couleurs tranchées, et la pastenague des mers des Moluques offre des teintes citrines, ponctuées d'azur, fort agréables. C'est principalement dans la Méditerranée que se tiennent les raies aigle de mer et Giorna; c'est dans l'Océan atlantique des États-Unis qu'on a remarqué la grande raie *vampyre* du Dr Mitchill, et c'est dans la mer du Sud que nous observâmes fréquemment des troupes d'une raie

dans ces derniers temps. Plusieurs raies nouvelles ont été décrites par M. Lesueur. Dans l'Amérique méridionale on remarque la belle raie Thouin, et à-peu-près sur toutes les côtes on indique la torpille. Dans le voisinage de la Guyane, Marcgrave décrivit le premier la raie narinari; et c'est encore la patrie de la raie tuberculée, de la Banksienne, de la raie noire, de la manatia.

Le requin, répandu dans tout l'Océan atlantique, fréquente surtout les mers d'Amérique. Ce hideux poisson, le tigre de la mer, sur lequel on a débité tant de fables, semble indistinctement vivre sous la ligne, comme dans les mers les plus froides. C'est encore aux Antilles qu'on observe le squale pointillé, le pantouflier (*sq. tiburo*) si commun sur les rivages du Brésil et de la Guyane; le *tollo* du Chili n'est cité que par Molina; la liche est des mers de Terre-Neuve.

La lophie vespertilion, au corps hideux et difforme, est des mers du Brésil, où Marcgrave la décrivit pour la première fois.

L'Amérique a aussi ses balistes, et on y cite particulièrement le caprisque, etc. Le singulier polyodon feuille n'a encore été rencontré que dans les eaux douces du Mississipi.

[1] La torpille des mers d'Europe fréquente encore les attérages du cap de Bonne-Espérance, ainsi que la raie Gronovienne (*raia capensis*, Gm.). Les squales sont multipliés sur toutes les côtes d'Afrique, et notamment le requin, le glauque, et surtout le galonné *(sq. africanus)*.

De nombreuses espèces de balistes se retrouvent sur les côtes de l'île de France; les plus remarquables sont l'étoilé, l'écharpe, le sillonné, la bourse.

d'une taille démesurée, que nous ne savons à quelle espèce rapporter. Quant aux chimères, des deux espèces qui composent le genre, l'une, sous le nom vulgaire de roi des harengs, se plaît dans les latitudes froides du nord de l'Europe, et l'autre, actuellement spécifiée par la dénomination de callorhinque *(ch. callorhynchus)*, se pêche journellement au Chili, à la terre de Diémen, au cap de Bonne-Espérance, et ne quitte pas les latitudes australes. Dans les sturioniens, l'esturgeon commun est de toute l'Europe, et l'objet d'une pêche immense dans l'empire de Russie, tandis que deux autres espèces y vivent dans les eaux douces. Ce n'est qu'au Mississipi qu'on a observé le polyodon feuille. Les poissons fibreux, dont les légions innombrables sont répandues dans toutes les eaux, diffèrent les uns des autres à l'infini. On peut les grouper en genres qui sont parfois nombreux en espèces, tandis que dans d'autres circonstances celles-ci n'y sont qu'en petit nombre, ou même sont uniques. Mais ces familles singulières, nommées orbes, hérissons de mer ou boursouflus, tétrodons, ne semblent propres qu'aux climats chauds. Ils paraissent exister sur les côtes de toutes les terres entre les tropiques, et se plaire surtout, avec les balistes et d'autres tribus, au milieu des récifs de corail. Dès les îles de Ténériffe on rencontre cependant un tétrodon linéolé, abondant dans la mer Rouge, et ce n'est que dans les mers de l'Ile-de-France qu'on a trouvé l'espèce remarquable qui formera le nouveau genre triodon. Les balistes, au nager vacillant et irrésolu, peuplent de leurs essaims brillants et vivement colorés toutes les mers chaudes et surtout les attérages des îles placées sous la ligne. Cependant la Méditerranée en nourrit plusieurs sortes, et déjà celles-ci, parmi les poissons de ces mers, sont remarquables par les couleurs qui les revêtent. C'est surtout sur les balistes que la nature a prodigué tous les genres d'embellissements, et la manière dont leurs corps sont ornés d'écharpes, de bandes nettes et vives, est vraiment aussi

variée qu'admirable. Ce sont principalement les canaux nombreux des motous ou îles basses qui enveloppent O-Taïti et Borabora, la Nouvelle-Irlande, les récifs de Waigiou, de la Nouvelle-Guinée, les bords volcanisés de Sainte-Hélène et de l'Ascencion, que les balistes affectionnent particulièrement. Dans les mers d'Europe vit le singulier poisson nommé *lune* (*tetraodon mola*, L.) dont la forme orbiculaire et tronquée postérieurement est aussi bizarre que peu gracieuse. Les monacanthes, les alutères, les coffres, sont tous des poissons des mers de corail, et leurs espèces sont d'autant plus nombreuses que les parages qu'ils fréquentent sont plus près de la ligne. Ainsi des 5 degrés latitude nord aux 5 degrés latitude sud, les coffres, comme les balistes à épines, sont excessivemement variés[1].

Les poissons dont les branchies sont disposées en forme de houppe, les lophobranches, ne sont point nombreux. Les syn-

[1] Les eaux douces de la vieille Europe sont particulièrement peuplées de plusieurs espèces de lamproies, sur les propriétés de succion desquelles on a entassé plus d'une erreur. La grande lamproie a été retrouvée au Japon par Kæmpfer, mais ne doit-on pas douter de l'identité de l'espèce? Ces poissons, estimés dans quelques pays, n'ont rien de remarquable, si ce n'est que chaque année la ville de Glocester, vers Noël, doit présenter un pâté de lamproies au roi de la Grande-Bretagne. La famille des raies est singulièrement multipliée dans les mers d'Europe. Quelques-unes sont l'objet d'un grand commerce, entre autres la raie batis, dont les habitants du Nord font des envois après l'avoir desséchée. Plusieurs autres sont d'ailleurs communes à l'Océan et à la Méditerranée, et M. Risso en énumère dix-sept.

Les squales surtout sont très-nombreux. C'est principalement dans les mers du Nord qu'on a observé le squale très-grand *(sq. maximus)*, quoiqu'il vienne parfois, mais rarement, jusque sur nos rivages. Nous possédons encore le nez, la roussette, le rochier, le milandre, l'émissole qu'on a indiqué aussi dans l'océan Pacifique, le marteau de la Méditerranée, le renard, le griset, l'aiguillat, le humantin, et enfin l'ennemi irréconciliable de la baleine, la scie, qui va d'un pôle à l'autre, et qui vit aussi bien, dit-on, sous les glaces du Spitzberg que sous le ciel brûlant de l'équateur.

La chimère arctique habite les alentours du pôle nord et remonte jusque dans le golfe Adriatique.

La Méditerranée et l'Océan de l'Europe méridionale sont surtout la patrie de la

gnathes sont de toutes les mers chaudes ou tempérées. Dans les hippocampes, le *communis* vit sur les côtes d'Europe; le foliacé ne se rencontre que dans les parages de la Nouvelle-Hollande; le ventru *(hip. abdominalis.)* à la Nouvelle-Zélande; le solénostome et les pégases dans la mer des Indes[1].

lophie baudroie, dont l'instinct vorace sait pêcher avec adresse les poissons qu'amorcent ses astucieux filets.

La bizarre et nombreuse famille des balistes n'est plus représentée dans nos mers que par une espèce nommée *vieille.*

Les esturgeons, qui sont l'objet d'un immense commerce dans le Nord, y comptent plusieurs espèces. Leur multiplication est telle que leurs œufs, sous le nom de *caviar*, sont une source de richesses pour les pays qui les préparent. Ils vivent dans le Danube ou dans les fleuves de la Russie, ou dans les rivières qui vont se perdre dans la mer Noire.

La môle, ou la lune de mer, poisson singulier, qui pèse parfois plus de 300 livres, habite nos côtes.

[1] Le gastrobranche Dombey représente, dans la mer du Sud, le myxine glutineux de la mer du Nord.

Les raies sont colorées. Celle qu'on a nommée aigle de mer sillonne fréquemment en tout sens le vaste océan Pacifique, et sa peau sert aux naturels à fabriquer des limes. Ce n'est guère que dans la haute mer qu'on la rencontre.

Le requin ordinaire est remplacé dans les mers des Moluques par le squale à ailerons noirs *(sq. melanopterus,* Quoy et Gaim.), et plusieurs variétés voisines du glauque sont répandues au milieu des îles de la Polynésie. Mais l'espèce la plus remarquable est sans contredit le squale de Philipp *(cestracion)*, dont on retrouve en Europe les dents en pavé et caractéristiques à l'état fossile, et qui vit sur les côtes de l'Australasie, ainsi que ceux à barbillons, barbu, et œillé. L'isabelle n'a été remarqué que sur les rivages de la Nouvelle-Zélande; et près de la terre de Diémen l'*anisodon.*

A l'extrémité des trois grands caps de l'hémisphère Sud vit le tœnianote austral tout hérissé de nageoires, et qui acquiert une grande taille.

Les lophies sont très-communes dans les mers équatoriales des îles polynésiennes, surtout autour de la Nouvelle-Guinée, où nous observâmes la lophie Commerson et plusieurs espèces non décrites.

La Nouvelle-Galles du Sud possède aussi de nombreux balistes, entre autres le baliste mamelonné décrit par Hunter; à la Nouvelle-Irlande nous vîmes le baliste Praslin et le Mungo-Park.

La nombreuse famille des salmones peuple les eaux douces des fleuves et des lacs d'Europe. Le saumon (*salmo salar,* L.), commun dans le Nord, remonte les rivières. Les curimates, les mylètes, ont plusieurs espèces dans les grandes baies de l'Amérique du sud, et une en Égypte (*salmo dentex,* Hasselq.). Les rivières de la zone torride sont habitées par les hydrocins, dont l'un d'Égypte et plusieurs du Brésil. Les saurus sont de l'océan Atlantique et de la Méditerranée, ainsi que les scopèles et les aulopes.

Les clupées renferment plusieurs genres d'un haut intérêt pour l'économie politique, puisque la fortune de quelques états est fondée sur le commerce qu'ils servent à alimenter. Tels sont : les harengs, dont les essaims, rangés en colonnes qui partent chaque année du pôle, longent les côtes des états européens, et viennent annuellement fournir à une immense consommation, dans la mer du Nord, sur les côtes de France et d'Écosse; la sardine (*clupea sprattus,* L.), et l'anchois de l'océan Atlantique et de la Méditerranée : les harengs remplacés dans les climats chauds par les mégalopes, dont les espèces acquièrent une grande taille. D'autres clupées habitent les Antilles, les côtes du Brésil, du Pérou, mais diminuent sensiblement dans l'océan indien, où on mentionne seulement le notoptère (*clupea synura,* Sch.). Les élopes appartiennent aux deux hémisphères, dit M. Cuvier, tandis que les chirocentres (*clupea dorab,* Gm.) sont de l'Inde, les vastrès du Sénégal et du Brésil, et les érythrins et les amies (*amia*), les premiers des

Le genre qui est le plus approprié aux mers équatoriales des archipels d'Asie est sans contredit l'ostracion. Les coffres y sont singulièrement abondants.

Sur les côtes de la Nouvelle-Hollande se fait remarquer le rare hyppocampe à folioles; sur celles de la Nouvelle-Zélande, l'h. abdominal, nouvelle espèce que les habitants portent sur eux comme un amulette : les syngnathes sont abondants dans toutes les Moluques.

eaux douces du Malabar et du Brésil, les seconds des rivières de la Caroline. Cette famille fournit encore les lépisostées des lacs de l'Amérique du sud et le bichir du Nil.

Les mers qui baignent les côtes du continent d'Asie sont fécondes en poissons. Les espèces qui y vivent y sont disséminées suivant les parages et leurs latitudes; aussi devrait-on adopter pour les grouper, les bassins appelés: 1° mer de Chine et du Japon; 2° mer polynésienne, comprenant les mers de Java, de Mindanao, des Célèbes et des Moluques; 3° mer des Indes et d'Arabie; 4° mer Rouge; 5° mer Caspienne et lac Aral; 6° eaux douces.

Peu connus encore, les poissons que produisent les mers de Chine et du Japon se rapprochent cependant de ceux de la Polynésie, dont ils diffèrent génériquement toutefois; et c'est ainsi que beaucoup de ces êtres, d'abord décrits par Osbeck, Renard, Bontius, Valentin, ou figurés dans des dessins chinois, se rapportent à un grand nombre de genres européens et à certains entièrement asiatiques. Les squales ou sélaciens, renommés par le grand nombre des poissons voraces et dangereux qu'ils réunissent par des rapports généraux d'organisation, sont à peu près disséminés dans toutes ces mers, mais ils fréquentent principalement et en plus grand nombre les rivages d'Europe. L'opinion générale qui regarde le requin *(sq. carcharias)* comme cosmopolite, paraît reposer sur des rapprochements erronés, et ce vorace cartilagineux semble réunir plusieurs espèces confondues jusqu'à ce jour sous le même nom. Parmi les squales propres à l'Inde on doit citer le tigre *(sq. tigrinus)*, le squale Gronovien, et les massasa et kumal de la mer Rouge. Les raies sont répandues dans toutes les mers, mais celles de l'archipel d'Asie réunissent les teintes vivement colorées des productions de ces riches climats, et plusieurs sont nouvelles pour la science. Leurs représentants dans la mer Rouge sont les raies Uàrnak,

raâsch, lymme, sephen, qui fournit le beau galuchat; les raies bokhât ou œrâb, et halavi, décrites toutes par Forskal; la raie chinoise et plusieurs autres espèces dont les Japonais recherchent les peaux pour faire des fourreaux de cimeterre. Les familles singulières des orbes ou hérissons, des boursuflus ou des tétrodons ne semblent propres qu'aux climats chauds. Ces poissons existent sur les côtes de toutes les terres entre les tropiques, et se plaisent surtout, avec les balistes et d'autres races, au milieu des récifs de corail. Dès l'île de Ténériffe on rencontre cependant le tétrodon linéolé, le fahaka des Arabes, si abondant dans la mer Rouge, et ce n'est que près de l'île de France qu'on a observé l'espèce remarquable type de notre nouveau genre *Triodon*. Les balistes, à peau coriace et hérissonnée, peuplent de leurs essaims, peints des nuances les plus vives et parfois de la manière la plus fantasque, les mers des archipels d'Asie. Nulle part elles n'existent en plus grand nombre : nulle part leur vestiture brillante d'ordinaire, ne présente un mélange plus varié dans les couleurs des écharpes, des chevrons rouges ou bleus, des larges ovales, des plaques colorées, sans dégradation dans les teintes; et c'est à tort qu'on a nommé baliste américain un poisson fixé au milieu des récifs des Moluques ou des Carolines. Les monacanthes, les alutères, les coffres, sont tous des poissons des mers à paracels, et leurs espèces sont d'autant plus nombreuses que les îles qui les abritent sont plus près de la ligne. Aussi les côtes de la Nouvelle-Guinée, des Moluques, de Célèbes et de Bornéo, fourmillent-elles des espèces de ce genre, et ce n'est toutefois que dans la Malaisie que se rencontre le nason licorne, si singulier par le prolongement de sa tête. L'espèce unique de solénostome habite les côtes indiennes, (*fistularia paradoxa*) et les mêmes mers sont la patrie des pégases dont on connaît trois espèces remarquables et curieuses par les singulières modifications qui ont influencé leur structure.

Les salmones sont, ainsi que nous l'avons déja dit, plus européennes: la plupart des genres et le grand nombre des espèces appartiennent aux eaux soit douces, soit de rivières ou des golfes qui morcèlent nos rivages : le *tetragonopterus argenteus* d'Artédi est d'Amboine, et plusieurs clupes appartiennent aux côtes du Malabar et de Coromandel. Une seule espèce de notoptère, le *synura*, habite les étangs aux Indes; l'élope sabre de Commerson les Moluques, et quelques érythrins les eaux douces du Malabar. La troisième famille, celle des ésoces, également variée, est encore peu riche, proportionnellement à l'Europe, en espèces asiatiques. Mais deux genres propres aux climats chauds des deux hémisphères, peu nombreux en espèces, sont remarquables d'un autre côté par la multiplication extraordinaire des individus, et c'est ainsi que les hémiramphes et les exocets couvrent en nuées épaisses les détroits qui isolent les îles de l'archipel d'Asie, et procurent aux peuples riverains un aliment recherché et agréable. Les exocets exilient et volant s'y rencontrent réunis. Les cyprins ont fourni à nos eaux un poisson de la Chine que nous avons façonné à la domesticité, et dont l'éclat fait l'ornement de nos viviers. C'est la dorade rouge *(cyprinus auratus);* mais les eaux douces du grand *Empire du milieu* nourrissent encore un grand nombre de carpes, toutes belles et brillantes des plus riches couleurs. La mer Caspienne recèle plusieurs ables et un barbeau qu'a fait connaître Guldenstedt, sous le nom de *cyprinus mursa.* Quelques silures vivent dans les eaux douces de la Chine, et c'est encore la patrie d'un pimélode qui en porte le nom. Les plotoses de petite taille à épines acérées se réunissent en troupes, comme nos épinoches, à l'embouchure des ruisseaux de la terre des Papous et des Moluques.

Les gades, poissons précieux pour le commerce du Nord, ne fournissent qu'une ou deux espèces à l'Asie. Les genres qui com-

posent cette famille paraissent en général préférer les latitudes froides.

Les pleuronectes, poissons anomaux, qui, destinés à vivre sur les fonds plats, ont une de leurs faces blafarde et l'autre plus colorée, possèdent dans les mers chaudes de l'Asie plusieurs tribus dont les individus, comme la plupart de ceux de cette portion du globe, prennent dans quelques-unes de leurs parties des développements considérables. Les monochires, les achires et les plagusies offrent plusieurs espèces asiatiques. Si les écheneis, naucrate et remora se trouvent à peu près dans toutes les mers, on ne rencontre guère que dans celles qui baignent l'Inde l'écheneis bicolore. Il n'en est pas de même de la grande famille des anguilliformes. Le nombre des espèces des mers d'Asie est considérable, et les récifs des îles nombreuses de l'archipel des Indes en recèlent dont la livrée affecte toutes les couleurs. Telles sont les espèces d'ophisures, de murénophis, de synbranches, l'alabès, le leptocéphale et l'*ophidium blacodes*, tandis que la mer Rouge nourrit l'*ophidium barbatum*.

Jusqu'ici nous n'avons remarqué que des poissons appartenant à des genres répandus dans d'autres mers ou rarement à quelques-uns qui seraient exclusifs à l'Asie. Il n'en est pas de même dans les acanthoptérygiens. Ceux-ci, et plus nombreux et plus variés, nous présentent à la fois un grand nombre d'espèces et de genres particuliers, suivant les bassins que nous avons indiqués.

Dans la mer des Indes habite la ceinture électrique *(trichiurus indicus)*, plusieurs blennies, entre autres le *salarias quadripennis* et l'opistognathe de Sonnerat : sur les rives de toutes les Moluques et des terres d'Asie plus à l'est, telles que les îles des Papous et de la Nouvelle-Irlande, le périophtalme déploie les mœurs singulières qu'il a reçues en partage, nage ou saute sur les rochers, rampe sur les grèves, et passe indifféremment

de l'eau salée dans l'eau douce, en dressant verticalement ses yeux en télescopes mobiles. Ce poisson, mentionné par quelques navigateurs, et notamment par le savant Commerson, sous le nom de blennie sauteur, simule, à s'y méprendre, sur le sol, un petit saurien qui cherche à saisir sa proie. Deux sillago, à chair délicate et estimée, sont l'objet d'une pêche active sur les côtes du Malabar, et les mêmes mers sont fréquentées par les callionymes, dont les nageoires sont à rayons très-développés.

La grande famille des Labroïdes semble avoir été créée pour les climats chauds. Les espèces sont peu nombreuses dans le Nord : elles s'accroissent sur les côtes plus méridionales de l'Europe, mais elles se multiplient prodigieusement sous l'équateur, en revêtant les plus brillantes livrées. C'est ainsi qu'il serait fastidieux de dresser une liste des espèces qui, sous le nom de labres, de girelles, de crénilabres, habitent la mer des Indes et celle des côtes d'Asie. Mais parmi ces poissons propres aux eaux échauffées par le soleil de l'équateur sont les filous et les gomphoses. Enfin des chromis et de nombreux scares viennent s'adjoindre aux précédents. Le genre labrax, réduit à une seule espèce, est propre à la presqu'île du Kamtschatka.

Les perches ne sont pas moins multipliées au milieu des terres morcelées de la Polynésie, dans les canaux étroits qui les séparent; et c'est ainsi que les spares, la dorade, si célébrée par les navigateurs, et surtout les lutjans, les serrans, les canthères et les cirrhites, y comptent des variétés nombreuses et infinies. Le diacope, parmi quelques espèces indiennes qu'il renferme, présente surtout le beau poisson nommé *macolor* par Renard, qui vit dans les mers des Indes et dans les eaux de la Nouvelle-Guinée. C'est ainsi qu'on y remarque encore des scolopsis, des grammites, des diagrammes, de nombreuses scorpènes, des synancées. Quant au genre pteroïs, renfermant

deux espèces, les scorpènes volante et à antennes, il est propre aux eaux douces des Moluques.

L'Inde nous procure plus particulièrement l'athérine *sihama* de Forskal, des sphyrènes, et sept à huit surmulets, entr'autres l'oriflamme, et un égal nombre de muges, répandus dans les mers Rouge et de Chine, ou de la Polynésie. Il en est de même des sciènes et des otolithes de M. Cuvier.

Plusieurs trigles existent dans les mers des Indes, ainsi que des pirabèbes; mais le céphalacante *spiranella* est propre à l'Asie, et le *monocentris carinata* aux mers du Japon. Les côtes du Coromandel, ainsi que la mer Rouge, sont la patrie du platycéphale insidieux, qui, dit-on, se cache dans les sables et reste en embuscade pour atteindre sa proie plus sûrement. Au milieu des îles de la Sonde et de la presqu'île de Malak vivent aussi des batracoïdes et de nombreux chironectes, si singuliers et si hideux par leurs formes.

Les scombéroïdes qui fournissent à nos côtes de la Méditerranée les éléments d'un grand commerce, ne sont pas moins avantageux dans les archipels d'Asie, où les espèces nombreuses et recherchées, sont l'objet de pêches considérables principalement de la part des Malais. Ces poissons voraces, qu'on pourrait appeler *chasseurs,* vivant par troupes dans les grandes solitudes des océans Atlantique et Pacifique, fréquentent aussi les baies profondes de l'Asie ou les canaux de la mer polynésienne. Quelques espèces, telles que la bonite, sont à peu près également réparties autour du globe, entre les tropiques; mais d'autres plus petites, et qui semblent remplacer les maquereaux d'Europe, par la taille comme par la qualité, sont exclusivement limitées sur les côtes brûlantes d'Amboine, de Céram et de la Papuasie.

Les caranx, le *zeus gallus*, le méné, les voiliers, les coryphènes, l'oligopode (*coryphœna velifera*, Pallas), ont de nombreuses espèces dans la mer des Indes. Il en est de même des sidjans,

qu'on retrouve dans la mer Rouge, et des aspisures et des prionures, essentiellement propres aux contrées équatoriales de l'Asie, ainsi que les licornes de mer ou nasons. Mais c'est surtout la grande famille des squammipennes qui est visiblement organisée pour les climats équatoriaux: c'est principalement entre les tropiques que leurs tribus sont répandues à profusion; c'est dans les mers des Antilles et de la Polynésie, des Indes et d'Afrique, qu'elles apparaissent en plus grand nombre. La famille des chétodons, composée d'espèces à l'infini, est prodigieusement multipliée au milieu des archipels d'Orient. Rivalisant par leurs brillantes couleurs avec ce que le règne végétal ou même les oiseaux ont de plus somptueux, les chétodons affectent tous les tons de la palette, et reflètent mille teintes au milieu des brillants récifs qu'ils habitent et qu'ils animent. Quel singulier assemblage de couleurs, en effet, répandu sur ces chelmons, ces holacanthes, ces acanthopodes, et quelle délicatesse dans les chairs de cet osphromène gourami, transporté des eaux douces de Java dans plusieurs contrées des Indes orientales et occidentales! Des genres entièrement indiens nous apparaissent dans les trichopodes, les temnodons, les toxotes, les anabas, les kurtes, les plectorhynques, et dans la plupart des glyphysodons et des pomacentres, etc. Cette tribu nous offre encore, dans les mers chaudes des îles d'Asie, ces poissons qui sont l'ornement de leur classe, comme le sont les oiseaux de paradis par rapport aux autres volatiles, tant leur livrée a de magnificence; tels sont les chevaliers et les poissons de paradis, dont les nageoires se découpent en longs filaments délicats et gracieux.

Enfin, la petite famille anomale des bouches en flûte est répandue depuis l'île de France jusqu'aux Moluques orientales, et possède des fistulaires, l'aulostome des mers de Chine, et les amphisiles à corps cuirassé, de l'océan Indien.

§ II.

Tableau de la famille des squales.

Artédi a le premier appliqué à son genre *Squalus* un nom que les anciens donnaient à une espèce de la Méditerranée, sans qu'on puisse savoir à laquelle. Ces squales devenus très-nombreux aujourd'hui forment une famille naturelle distincte de poissons cartilagineux ou chondroptérygiens à branchies fixes, les sélaciens du Règne animal de M. Cuvier. M. Duméril fait des squales le type de sa famille des plagiostomes, qu'il caractérise de cette manière : Poissons cartilagineux sans opercules ni membranes des branchies, à quatre nageoires latérales, à bouche large, située en travers sous le museau.

Les squales, dit M. Cuvier, constituent un grand genre qui se distingue par un corps allongé, une grosse queue charnue, des pectorales de médiocre grandeur, en sorte que leur forme générale les rapproche des poissons ordinaires : les ouvertures des branchies se trouvent ainsi répondre aux côtés du cou, et non au-dessous du corps. Leurs yeux sont également placés sur les parties latérales de la tête. Leur museau est soutenu par trois branches cartilagineuses qui tiennent à la partie antérieure du crâne.

La plupart des squales sont vivipares; quelques-uns émettent des œufs dont l'enveloppe est cornée. Ce sont les poissons les plus voraces des mers; leur appétit glouton leur fait rechercher avec avidité les proies vivantes. Leurs dimensions deviennent considérables, et ce n'est qu'accidentellement qu'on peut citer quelques espèces de petite taille; leurs tribus nombreu-

ses et rapaces sont répandues dans toutes les mers, et quelques-uns de ces poissons ont acquis une grand célébrité dans les relations des voyages nautiques. Leur chair dure et coriace n'est point un aliment agréable; cependant on fait sur nos côtes une grande consommation des jeunes individus de quelques espèces connues sous le nom de *chiens de mer*. Leurs dents, qu'on trouve en grand nombre à l'état fossile, sont nommées *glossopètres* et indiquent que des individus d'une taille gigantesque existaient autrefois.

1er Sous-genre : ROUSSETTE, *Scyllium*, CUV.

Museau court et obtus; narines percées près de la bouche, continuées en un sillon qui règne jusqu'au bord de la lèvre, et plus ou moins fermées par un ou deux lobules cutanés. Dents munies d'une pointe au milieu et de deux plus petites sur les côtés; des évents; une nageoire anale; dorsales très-déjetées en arrière, la première n'étant jamais placée plus en avant que les ventrales; caudale allongée, non fourchue, tronquée au bout; ouvertures des branchies situées en partie au-dessus des pectorales.

Les espèces indigènes ont l'anale répondant à l'intervalle des deux dorsales; d'autres, étrangères, ont cette même anale correspondant à la deuxième dorsale. La cinquième ouverture branchiale est souvent cachée dans la quatrième, et les lobules des narines sont communément prolongés en barbillons. *Scyllium* est le nom que les roussettes portaient chez les Grecs.

Les espèces de roussettes sont : la grande roussette, *squalus canicula*, L.; Bloch, pl. CXIV; Lacép., t. I, pl. X, fig. 1; le rochier, *squalus catulus* et *stellaris*, L.; Lacép., t. I, pl. IX, fig. 2; le squale d'Edwards, Edw., pl. CCLXXXIX, *squalus africanus?* de Broussonnet; le squale dentelé, *squalus tubercu-*

latus, Schn.; Lacép., t. I, pl. IX, fig. 1; le *squalus Blochii*, *sq. canicula*, Bloch., pl. CXII.

Risso, dans l'Histoire des poissons de Nice, t. III, p. 116, admet trois espèces qui sont les *scyllium stellaris, caniculus* et *Artedi*. Cette dernière roussette est nouvelle ou du moins était inédite en 1812, époque où sa description fut insérée dans les Mémoires de l'Institut. Otto la décrivit sous le nom de *squalus prionurus*. L'*Artedi* a le corps d'un gris rougeâtre, varié de taches argentées, et sa nageoire dorsale est épineuse à son extrémité. Ce poisson est le *lambarda* des habitants de Nice, et n'acquiert point de dimensions au-delà de cinq livres.

Les roussettes pondent, plusieurs fois dans l'année et dans les fucus, des œufs arrondis qui varient en couleur et même en formes. Leur chair est peu délicate et par suite peu estimée.

2e Sous-genre : Requin, *Carcharias*, Cuv.

Dents tranchantes, pointues, et le plus souvent dentelées sur les bords; première dorsale bien avant les ventrales, et la deuxième à peu près vis-à-vis l'anale : des évents très-petits; museau déprimé, ayant les narines à sa partie moyenne; dernières ouvertures des branchies atteignant les pectorales.

Les requins forment une nombreuse tribu dont les mœurs carnassières et féroces ont rendu son nom depuis long-temps célèbre. Les Grecs appelaient *carcharias* une espèce de lamie, et le nom de requin vient du latin *requiem*, que les anciens navigateurs appliquaient indistinctement à plusieurs espèces, parce que leur voracité leur semblait telle, qu'un homme tombé à la mer n'avait plus qu'à recommander son ame à Dieu, lorsqu'il était en vue des requins. Les Grecs connurent ces grands squales et confondirent beaucoup de leurs mœurs dans l'histoire qu'ils donnèrent du dauphin. Les requins sont donc des poissons d'une force considérable, d'une grande taille, dont la gloutonnerie

et la voracité, servies par des dents disposées en quatre et cinq rangées, les rendent redoutables par la manière dont elles sont aiguisées. Ce sont les tigres de la mer, et les hommes qu'ils ont dévorés attestent leur brutal appétit; ils ne dédaignent point de suivre les navires et de recueillir les cadavres des individus expirés par suite de maladie, qu'on jette dans le sein de l'éternité, et dont le tombeau est le plus souvent dans l'estomac de ces animaux. Les navires négriers, chargés et encombrés d'esclaves, et à bord desquels la mortalité est par conséquent considérable, sont, dit-on, suivis par eux. Toutefois les requins ne nagent point avec vélocité, et même, par une sage précaution de la nature, ils ne peuvent saisir leur proie qu'en se renversant, ce qui permet, lorsqu'elle est agile, qu'elle puisse se soustraire à leurs dents meurtrières. Quant à leur odorat, qu'on dit être très-développé, nous croyons que ce sens est obtus, car ces poissons sont aisément pris à des crocs en fer amorcés d'un morceau de lard, qu'ils saisissent avec voracité, et sur lequel ils se dirigent plutôt à l'aide de la vue et obliquement. Les requins fréquentent les attérages, et rarement on les rencontre dans la haute mer. Cependant, entre les tropiques, ils s'éloignent assez de toute la terre. Dans les baies ils vivent par troupes, attirées par les mêmes appétits, bien que leurs habitudes soient solitaires. Leur génération est habituellement de deux petits vivants, contenus dans deux cornes allongées de la matrice. Leur chair est dure, indigeste et coriace. L'huile qu'on retire de leur foie est fort douce, et leur peau est employée dans les arts. Les œufs des femelles ne sont point pondus à l'extérieur, mais se développent dans l'intérieur même de l'animal.

Les requins, surtout les espèces des climats chauds, sont ordinairement accompagnés par des poissons nommés *rémora,* et par ceux qu'on appelle *pilotes.* Commerson, dans ses manuscrits, s'est exprimé ainsi sur ces pilotes :

« J'ai toujours regardé comme une fable ce qu'on racontait des pilotes du requin. Convaincu par mes propres yeux, je n'en puis plus douter. Mais quel est l'intérêt qu'ont ces deux poissons à le suivre ? L'on comprend assez aisément que quelques parcelles de la proie, échappées au requin, peuvent fort bien être l'attrait du petit pilote qui en fait son profit. Mais on ne devine pas pourquoi le requin, qui est le poisson le plus vorace, ne cherche pas à engloutir ce parasite qui est rarement seul : j'en ai vu fort souvent cinq ou six autour du nez du requin. Le pilote lui serait-il donc de quelque utilité ? verrait-il plus loin que lui ? l'avertirait-il de s'approcher de sa proie ? serait-il véritablement un espion à gages, ou seulement un faible petit poisson qui navigue sous la protection d'un fort pour n'avoir rien à craindre de ses ennemis. J'ai remarqué assez souvent que quand on jetait l'émérillon, le pilote allait reconnaître même le lard, et revenait tout aussitôt au requin, qui ne tardait pas d'y aller lui-même. Quand le requin est pris, ses pilotes le suivent jusqu'à ce qu'on le hale. Alors ils s'enfuient, et s'il n'y a pas d'autre requin qu'ils puissent aller joindre, on les voit passer en poupe du navire, où ils se maintiennent souvent plusieurs jours, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé fortune. »

Les principales espèces de requins sont : le requin proprement dit, *squalus carcharias*, L., figuré sous le nom de *canis carcharias* par Bélon, dans son traité *de aquatilibus*, pl. LVIII et planche XL; le lamia, *carcharias lamia*, Risso, t. III, p. 119, figuré par Rondelet, pl. CCCV, et par Blainville, *Faune franç.*, p. 88, pl. XIX; le renard, *carcharias vulpes*, Rond., pl. CCCLXXXVII, Risso, t. 4, p. 120; le Rondelet, *carcharias Rondeletii*, Risso, t. 3, p. 120; le requin féroce, *carcharias ferox*, Risso, t. 3, p. 122; le *squalus ustus* de Duméril, ou *squalus carcharias, minor* de Forskal et de Lacép., t. 1, pl. VIII, f. 1; le squale glauque, Lacép., t. I, pl. IX, f. 1; le bleu, *squalus*

glaucus, Bloch, pl. LXXXVI; le *squalus ciliaris*, Schneid., pl. XXXI; le *squalus malanopterus*, Quoy et Gaimard, Zool. de l'Uranie, pl. XLIII; le *squalus maou,* Lesson, pl. I[ère], etc., etc. Le *squalus galeus ,* L., type du sous-genre milandre de Cuvier; le *squalus obscurus,* Lesueur; le *squalus littoralis ,* Lesueur.

3[e] Sous-genre : Lamie, *Lamna*, Cuv.; *Lamia*, Risso.

Museau pyramidal, narines situées à sa base; dents aiguës, tranchantes; trous des branchies placés en avant des pectorales; évents très-petits.

On ne connaît que deux espèces, l'une dont Rafinesque a fait le type de son *isurus oxyrhynchus,* moyen squale de la Méditerranée connu de Galien, et dont les Latins estimaient la chair. C'est le *squalus cornubicus* de Schneider et de Lacépède, t. 1, pl. XI, f. 3; l'autre, est le *squalus monensis* de Shaw.

4[e] Sous-genre : Marteau, *Zygæna,* Cuv.

Corps de la forme de celui des requins; tête aplatie, dilatée sur les côtés, tronquée en avant, se prolongeant en branches qui la font ressembler à un marteau; les yeux sont aux extrémités des branches, et les narines sur leur bord antérieur.

Les espèces bien distinctes sont : le marteau commun, *zygæna malleus, squalus zygæna* de Linné, Valenc. Mus.; le *zygæna Blochii,* Cuv.; Bloch, pl. CXVII; le pantouflier, *zygæna tudes,* Lacép., t. 1, pl. VII, f. 3; Risso, t. 3, p. 126; le tiburon, *squalus tiburo ,* L., décrit par Marcgrave, 181. Les Grecs donnaient à ces poissons le nom de *zygæna*, les Latins celui de *libella* qu'on trouve cité dans Bélon, p. 61.

5[e] Sous-genre : Émissole, *Mustelus,* Cuv.

Formes corporelles des requins; dents en petits pavés.

Les espèces de ce sous-genre sont : le lentillat, *mustelus stellatus*, Risso, t. 3, p. 126; le lisse, *mustelus lævis*, Risso, t. 3, p. 127; le ponctué, *mustelus punctulatus*, Risso, t. 3, p. 128.

6e Sous-genre : Griset, *Notidanus*, Cuv.

Corps allongé, renflé, très-aplati en arrière; six ouvertures branchiales de chaque côté; dents en pyramides renversées, dentées en scie sur leur tranchant; une seule nageoire dorsale.

On y range les : griset Monge, *notidanus Monge*, Risso, t. 3, p. 129. Le griset, *squalus griseus*, L. Le nom de *notidanus*, tiré du grec, signifie *dos sec*, et se trouve employé par le poète Athénée.

7e Sous-genre : Pélerin, *Selache*, Cuv.

Fentes des branchies entourant presque le cou; dents petites, coniques et sans dentelures.

Les pélerins sont les plus gigantesques des squales : leurs habitudes sont lourdes et nullement empreintes de la férocité naturelle aux requins. Le type de ce sous-genre est le *squalus maximus* que M. de Blainville a figuré et décrit dans les annales du Muséum, t. 18, pl. VI, f. 1, et dont on possède la peau montée au cabinet du Jardin du roi. Lesueur a publié dans le deuxième volume du Journal de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie, page 343, la gravure d'une deuxième espèce de pélerin qu'il nomme *squalus elephas*, et qui diffère principalement du *selache maximum* par la forme des dents qui, au lieu d'être coniques, sont comprimées.

Nous ne savons à quel sous-genre rapporter les *squalus Spallanzani* de Péron et Lesueur, et le *squalus Cuvier*, l'un et l'autre des côtes de la Nouvelle-Hollande, et décrits dans l'ouvrage cité.

8e Sous-genre : Cestracion, *Cestracion*, Cuv.

Évents, anale, dents en pavé comme chez les émissoles; une épine en avant de chaque dorsale comme aux aiguillats; mâchoires pointues avancées sous le museau, et garnies au milieu de dents petites, pointues, et vers les angles de dents fort larges et rhomboïdales.

On ne connaît qu'une espèce de ce sous-genre vivant dans les baies de la Nouvelle-Galles du Sud, où l'observa Philipp qui l'a dessinée pl. CCLXXXIII de son itinéraire. Nous l'avons figurée pl. 2 de notre atlas, et décrit avec détails quelques pages plus bas. C'est le *cestracion Philippii*, dont on trouve des dents fossiles en plusieurs parties de l'Europe.

9e Sous-genre : Somniose, *Somniosus*, Lesueur.

Point d'évents; point de nâgeoire anale; cinq petites ouvertures branchiales, voisines des nageoires pectorales; nageoires toutes très-petites; la dorsale sans épines; la caudale semblable à celle des aiguillats.

La seule espèce connue est le *somniosus brevipinna* de Lesueur, ayant une ligne latérale noire ondulée sur la tête, et marquée dans sa longueur de petites lignes transversales; la queue large, échancrée; la première dorsale, placée entre les pectorales et l'anale; la deuxième un peu plus éloignée de la ventrale, et toutes les deux proche la queue. Le corps est en entier d'un gris pâle parfois plus foncé sur le dos. La peau est rude, hérissée d'aspérités ponctuées, triangulaires, recourbées et striées. Ce squale, rare sur les côtes de la province de Massachussets, y est nommé *nurse* ou *sleeper*. Ses habitudes sont paresseuses, et de là découle son nom de *sleeper* ou de dormeur.

10[e] Sous-genre : Aiguillat, *Spinax*, Cuv.; *Acanthias*, Risso.

Dents petites, tranchantes ; un aiguillon avant les nageoires dorsales ; point d'anale ; des évents assez marqués.

Les aiguillats sont les *squalus acanthias*, Bloch, pl. LXXXV ; Risso, t. 3, p. 131 ; le sagre, *squalus spinax*, L. ; Risso, t. 3, p. 132 ; l'acanthia de Blainville, Risso, t. 3, p. 133.

11[e] Sous-genre : Centrine, Humantin ; *Centrina*, Cuv.

Corps prismatique ; dents supérieures grêles, pointues ; les inférieures tranchantes ; un aiguillon sur le devant des dorsales ; la queue courte.

L'espèce principale est le *squalus centrina*, L. ; Bloch, pl. CXV, qui paraît être le *centrina Salviani* de Risso, t. III, p. 135 ; le *squalus squammosus* de Gmelin paraît appartenir à ce sous-genre.

12[e] Sous-genre : Leiche, *Scymnus*, Cuv.

Corps svelte, allongé, tuberculé ; dents aiguës, pyramidales, tranchantes et dentelées ; queue courte.

Le type de ce sous-genre est la leiche ou liche, *squalus americanus*, des mers d'Europe, ce nom d'*americanus* donné par Broussonet étant le résultat d'une erreur. On doit y ajouter le *squalus carcharias* de Gunner et de Fabricius ; le *squalus spinosus* de Schneider. Risso a décrit sous le nom de *scymnus spinosus* l'espèce commune, et y ajoute le *scymnus nicœensis*, Risso, t. III, p. 137, et le *scymnus rostratus*, Risso, t. III, p. 138.

13[e] Sous-genre : Squatine, Ange, *Squatina*, Duméril ; Cuvier.

Corps déprimé ; bouche à l'extrémité d'un museau arrondi, plus large que le tronc ; ouvertures branchiales presque laté-

rales; dents aiguës; deux nageoires dorsales en arrière des ventrales; les pectorales larges et échancrées.

Les anciens connaissaient sous le nom de *squatina* le poisson qui sert de type à ce genre. C'était le *Rhyna* des Grecs; le *squaro* des Italiens. On en trouve une figure dans Bélon, p. 78, *de aquatilibus.* L'angelot ou l'ange est le *squatina lævis* de Cuvier, le *squalus squatina* de Linné. Bloch en a donné une figure pl. CXVI; c'est le *squatina angelus* de Risso, t. 3, p. 139. La chair de ce poisson est peu estimée; elle est blanchâtre et sans goût.

Lesueur a figuré et décrit dans le deuxième volume des Mémoires de la Société de Philadelphie, p. 225 et pl. X, une belle espèce des mers des États-Unis, qu'il a nommée *squatina Dumeril.*

§ III.

DESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES DES POISSONS.

1. SQUALE MAOU.

Squalus (carcharias) maou, Less.

(Pl. I.)

Maou, dans la langue des habitants des îles de la Société.

Nous pêchâmes deux individus de ce squale le 27 avril 1823, par les 18e degré de latitude S. et 144e degré de longitude O., à notre entrée au milieu des îles basses de l'archipel Dangereux ou des Pomotous. Leur longueur était de 4 pieds, sans y comprendre la queue.

Le maou a le corps assez épais en avant, fusiforme; la tête est courte, obtuse, conique, arrondie et peu déprimée. Les

narines sont étroites, contournées en S et percées sur le rebord du museau. La bouche est inférieure, étroite, et garnie de deux rangées de dents triangulaires et lisses. Les cinq ouvertures branchiales sont étroites, rapprochées, et ouvertes en avant et au-dessus des pectorales. La première nageoire dorsale est haute de 10 pouces a 1 pied, large à la base de 7 pouces, et terminée sur le dos par un feston ou repli triangulaire. Cette nageoire est mince, arrondie au sommet, parfaitement lisse, et se trouve placée sur le dos, en avant de la moitié du corps. La deuxième dorsale occupe l'extrémité postérieure proche la queue et à l'endroit où le corps est graduellement aminci. Elle n'a que 5 pouces de hauteur, mais arrondie à son sommet, elle se découpe en arrière pour donner naissance à un lobe aigu. La pectorale, placée à 10 pouces de l'œil, est longue de 15 pouces sur 6 dans sa plus grande largeur; elle est arrondie au sommet, lobée à sa base et sur son bord postérieur, et entièrement lisse. Les deux nageoires ventrales sont placées sous le corps, dans l'intervalle des deux dorsales. La première ventrale ou la vraie anale est longue de 4 pouces, arrondie au sommet, et terminée en arrière et sur le ventre par deux prolongements cylindriques. La deuxième ventrale est petite, lobée à son bord postérieur. La queue se compose de deux lobes, l'un inférieur, étroit, arrondi, long de 7 pouces sur 3 de largeur, et un supérieur qui est long de 18 pouces sur 3 et demi de large, et qui est légèrement dilaté ou élargi au sommet, et également arrondi.

La peau de ce squale est lisse partout. Deux seules couleurs la colorent; un vert-bleuâtre ou glaucescent très-pur et très-vif est répandu sur la tête, le dos, les flancs, les nageoires dorsales, pectorales et caudale, mais le dessous du corps et les nageoires ventrales sont d'un blanc pur. Les dorsales et pectorales sont à leur sommet blanchâtres, piquetées de vert. Le corps avait 10 pouces de hauteur au niveau des branchies, 8 pouces derrière la première dorsale, et 6 pouces derrière la deuxième.

Sa chair fut trouvée délicate par les gens de l'équipage auxquels on la donna en ration. Notre description a été faite sur nature, ainsi que notre dessin.

2. SQUALE LACÉPÈDE.

Squalus (lamna) Cepedii, Less.

M. de Lacépède a décrit, sous le nom de *squale glauque,* une espèce de chien de mer qu'il fait très-mal connaître et que nous soupçonnons identique avec l'espèce que nous dédions à ce savant. Le squale glauque de M. de Lacépède est rangé par M. Cuvier parmi les requins proprement dits, tandis que le *squalus Cepedii* est une véritable lamie ou touille, du sous-genre *Lamna.*

C'est le 28 septembre 1822, par les 6e degré de latitude S. et 27e de longitude, dans l'océan Atlantique, que nous harponnâmes ce squale que nos marins provençaux nommèrent *la demoiselle.* Sa taille était de 6 pieds, son museau allongé, pointu, conique et très-déprimé en dessous. Les narines, percées en S et petites, s'ouvraient sous la face inférieure du museau, à 6 pouces l'une de l'autre. Ses yeux larges et amples occupaient les côtés de la tête, à 9 pouces de son sommet. La bouche était complétement inférieure et garnie de deux rangées de dents fortes, triangulaires, lisses et coupantes. Les branchies s'ouvraient en avant et un peu en haut des pectorales en cinq fentes étroites et rapprochées. Le corps, assez épais et fusiforme, était revêtu d'une peau lisse et unie. La première nageoire dorsale occupait la moitié du corps à peu près. Sa hauteur ne dépassait pas 6 pouces, mais son bord postérieur était profondément échancré et terminé en une languette mince et aiguë. La deuxième dorsale, très-rapprochée de la queue, était conique et terminée à sa base en arrière par un lobe aigu et prolongé.

La pectorale, longue de près d'un pied et demi, se trouvait recourbée, étroite à son sommet, et arrondie en demi-cercle à sa base. La queue, profondément fourchue, était composée d'un lobe supérieur haut de 15 pouces, large de 4 à 5 pouces, et d'un lobe inférieur aigu, étroit, haut à peine de 8 pouces. La première ventrale était élargie, échancrée en arrière, et placée à 2 pieds 5 pouces de la naissance de la pectorale. La deuxième, échancrée en arrière, se trouvait presque au niveau de la dorsale postérieure.

Un vert-d'eau bleuissant, dit glauque, colorait le dessus de la tête, le corps, les deux dorsales et la queue. Un blanc nacré était propre au museau et à tout le dessous du corps, y compris le dedans des nageoires pectorales et les deux ventrales. L'œil était bleu clair.

La chair de ce squale analogue à celle du touille, était très-blanche et délicate.

3. ROUSSETTE MALAISIENNE.

Scyllium malaisianum, Less.

(Pl. VI, dess. aux deux tiers de g. n.)

Cette roussette est longue d'environ 27 pouces. Sa tête est courte, conique, tout d'une venue avec le corps qui est peu renflé, et qui se prolonge en un cylindre allongé et robuste. Deux appendices charnus, pointus, occupent le rebord de la lèvre supérieure, et deux lobes membraneux, ovales, sont placés à la commissure de la bouche. Ses yeux à iris rouge sont étroits et oblongs. L'ouverture de l'évent est large, circulaire, et placée immédiatement sous l'œil. Les branchies s'ouvrent au-dessus de la pectorale en cinq fentes un peu espacées.

La dorsale s'élève au tiers antérieur du corps. Elle est lisse, obaiguë au sommet, élargie à sa base, et terminée par un fes-

ton pointu et saillant. La deuxième dorsale, très-distante, est plus large à son sommet qu'à sa base, et, arrondie au bord antérieur, elle est aiguë et obliquement coupée au bord postérieur. La pectorale, épaisse à sa base et en même temps rétrécie, se dilate et s'arrondit obliquement à son extrémité. La première anale est à peu près de même forme, et n'est placée qu'à 3 pouces de la pectorale. Quant à la deuxième anale, elle est petite, obquadrangulaire, et touche presque la caudale. Celle-ci courte, peu apparente, se compose de deux lobes oblongs dont le dernier est arrondi, et tous les deux placés sous le prolongement aminci et terminal du corps.

La peau de cette roussette est partout également rugueuse. Ses couleurs se rapprochent de celles de notre roussette commune. C'est un roux brun plus ou moins foncé sur le dos, plus clair sur les flancs et sur la queue que recouvrent des taches arrondies, rarement oblongues, et plus rarement diffuses. Toutes les taches dont l'animal est parsemé sont d'un roux très-brun, passant au ferrugineux dans les endroits où la teinte fauve s'éclaircit.

La figure peinte d'après nature par M. Bévalet est d'une grande exactitude. Elle repose sur un individu parfaitement conservé que nous avons déposé au Muséum.

Nous pêchâmes cette roussette dans la baie d'Offack de l'île de Waigiou.

4. ROUSSETTE FERRUGINEUSE.

Scyllium ferrugineum, Less.

Koumoune, dans la langue des naturels de Waigiou.

Kalouyon, dans le dialecte malais des Guébéens.

Cette roussette fauve-ferrugineux sur le corps et sur les flancs, blanche en dessous, mais d'un blanc légèrement rosé, est sans

taches. Les dimensions du corps sont de 3 pieds 4 pouces, et celles de la queue de 14 pouces. Le corps au niveau des pectorales a 9 pouces de hauteur, et seulement 4 pouces 1/2 à la naissance de la queue. Sa tête est conique, courte, arrondie, bombée en dessus. La bouche est ouverte près du museau, et ses mâchoires sont garnies de dents triangulaires et dentelées. Les narines sont arrondies, percées en dessous du museau. A leur bord externe naît un appendice charnu, cylindrique, pendant, libre, long d'un peu plus d'un pouce. A la commissure de la bouche sont accolés de chaque côté deux replis ou lobes membraneux, obovales et repliés. Les branchies s'ouvrent en 5 fentes étroites placés au-dessus et en avant des pectorales. Les évents sont peu discernables, et se trouvent percés près de l'extrémité du museau. Le corps plus épais vers la tête, s'amincit successivement à mesure qu'on avance vers la queue. La première dorsale est triangulaire, large, peu haute, un peu aiguë seulement à son sommet, et placée un peu au-delà de la moitié du corps. La deuxième dorsale plus petite est deltoïdale, aiguë. La caudale est verticale, ample, élevée, bordée d'un large repli membraneux, élargi à la base et arrondi au sommet. La pectorale est largement lobée à sa naissance, et se termine en pointe. La première ventrale est obquadrilatère, terminée en bas et en arrière par deux appendices cylindriques. La deuxième ventrale est lobée à sa naissance, et aiguë à son sommet.

Cette roussette a la peau peu rude, point d'épines; l'œil d'un blanc nacré. Elle n'est pas rare dans la rade du port Praslin à la Nouvelle-Irlande. Nous ignorons son nom dans la langue des nègres de cette grande île. Les Papous de Waigiou nous la nommèrent *koumoune*, car nous la trouvâmes tout aussi commune dans la vaste baie d'Offack de l'île de Waigiou.

A la Nouvelle-Irlande et à Waigiou, nous pêchâmes des cen-

taines de squales à ailerons noirs (*squalus melanopterus*, Q. et G.) dont les plus grands individus ne dépassèrent jamais 3 pieds de longueur totale. Ce cartilagineux, remarquable par sa teinte fauve-rougeâtre et le noir vif de l'extrémité de toutes ses nageoires, ne diffère point de couleurs suivant que les individus sont mâles ou femelles. Celles-ci nous offrirent souvent deux petits vivants dans les ovaires, et en incisant ces organes, ces jeunes poissons impressionnés par la pesanteur de l'air atmosphérique s'agitaient avec une rare violence, et un trou arrondi percé entre les deux pectorales, s'ouvrait immédiatement par suite de ces mouvements désordonnés, et jetait une telle quantité de sang que la mort s'ensuivait presque aussitôt. Les nègres du port Praslin nomment *bakoué* ce squale à ailerons noirs.

5. CESTRACION DE PHILIPP.

Cestracion Philippi, Less.

(Pl. II; dessiné au 1/3 de g. n.)

Port-Jackson Shark, Philipp's, *Voy.* pl. et pag. 283.

Ce squale qui porte le nom du fondateur de la colonie australienne de la Nouvelle-Galles du Sud, a été très-médiocrement figuré dans l'ouvrage publié sous le nom de Sir Philipp. L'individu représenté et décrit dans la relation anglaise avait deux pieds de longueur sur cinq pouces à peu près de diamètre; sa peau rude est dite être plus colorée en dessus qu'en dessous, bien que généralement brunâtre.

L'individu que nous avons rapporté au Muséum, et qui a servi de type à notre deuxième planche, avait également deux pieds de longueur totale, sur 10 ou 11 pouces de circonférence à l'endroit le plus épais du corps, en avant des pectorales. L'intervalle des deux dorsales est de 6 pouces, et celui de la der-

nière dorsale et de la queue de cinq. La pectorale très-largement lobée est longue de 5 pouces et demi sur près de 4 de largeur à sa base. Les ventrales sont à 4 pouces de l'insertion des pectorales. Elles sont irrégulièrement quadrilatères, terminées en dedans et en arrière par deux longs tentacules de l'appareil génitale mâle, cylindracés, longs de 3 pouces, munis en dehors d'une épine tranchante, aiguë, très-acérée et très-robuste. La queue est à deux lobes larges, presque triangulaires, le supérieur déjeté et le plus haut, tous les deux obtusement arrondis à leur sommet. Les deux nageoires dorsales sont aussi remarquables par une puissante épine qui est placée en avant de chacune d'elles, et qui y est engagée dans les deux tiers de son étendue à peu près. Ces deux épines sont triangulaires, très-robustes, droites, aiguës, arrondies en avant, planes sur leur bord postérieur, et plus large à la base qui s'amincit successivement.

Mais ce que ce squale a surtout de remarquable est la tête. Celle-ci grosse, courte et obtuse, a son museau conique et garni de deux replis roulés en dedans sur eux-mêmes. L'œil est élevé, mais au-dessus s'étend une crête osseuse qui le recouvre et l'abrite, en se continuant en avant et en arrière de la fosse orbitaire, et s'abaissant assez brusquement sur l'occiput. Un trou arrondi, percé sous l'œil, indique probablement un évent. Les branchies s'ouvrent par cinq fentes d'autant plus longues, qu'elles sont plus antérieures et les dernières rapprochées. Ces ouvertures branchiales sont percées au-dessus, et commencent un peu en avant de la pectorale.

La bouche est placée près l'extrémité du museau. Elle est assez ample et accompagnée d'une sorte d'appareil buccal très-singulier. C'est ainsi que les deux maxillaires sont étroits, et présentent leurs branches disposées en fer à cheval, et hérissées de dents placées par rangées de sept toutes coniques et den-

ticulées à leur corps, se terminant en lame triangulaire, lisse, très-coupante sur les bords, et aiguë au sommet. Toutes ces dents, épaisses et serrées, ainsi qu'on peut s'en faire une juste idée par la fig. A de notre planche II, sont petites, tranchantes en avant, mais deviennent épaisses, arrondies en arrière, et forment un tout continu, cylindrique et simplement mamelonné. Les dernières dents au fond du palais sont fort grosses, rhomboïdales et semi-coniques. Les deux branches du maxillaire se rapprochent au point que les molaires se touchent à l'endroit où cessent les dents aiguës, et en avant chaque maxillaire forme une sorte d'entonnoir. La bouche est ample et très-susceptible de dilatation, elle est bordée et munie à sa commissure de festons qui lui donnent une plus grande amplitude. M. Bourdet de la Nièvre, dans un mémoire inséré dans les Annales de la Société linnéenne de Paris (septembre 1825, p. 361), indique dans le mont de la Molière des palais avec leurs dents de cestracion. C'est la première fois, ajoute ce géologue, qu'on ait trouvé fossiles en Europe les dents si caractéristiques de ce squale de la Nouvelle-Hollande.

Les cestracions ont, comme les aiguillats et les humantins, de fortes épines aux nageoires dorsales, et aussi quelques points d'analogie avec certaines raies, par la nature de leur derme. Tout le corps en dessus, y compris la face supérieure des nageoires pectorales et des anales, est revêtu d'une peau dure, très-solide, très-accrochante ou très-rugueuse, tant sont serrées les petites éminences chagrinées qui la hérissent. Mais en dessous, et principalement sur le museau et le dessous de la tête, du cou et le bord externe des pectorales, la peau est revêtue de grains durs, quadrilatères, d'une grande petitesse, et rangés comme des pavés. Ceux des côtés du cou sont taillés en tête de clou, et souvent étoilés à leur sommet.

Le cestracion est partout d'un fauve brun, dont les teintes

sont plus foncées en brunâtre sur le corps, et sont sillonnées de taches confuses et par plaques d'un brunâtre tirant parfois au noir. Le dessous du corps est plus clair, ainsi que l'extrémité des nageoires. La partie visible des épines est blanche. C'est dans la vaste baie de Port-Jackson, à l'entrée de la rade de Sydney, que nous pêchâmes l'individu que nous venons de décrire. Sa chair est analogue à celle des autres squales.

6. PASTENAGUE DE HALGAN.

Trygon Halgani, Less.

(Pl. III, dess. aux 3/4 de g. n.)

Pharr, dans la langue des naturels de la Nouvelle-Irlande.

Paré, en langue malaise.

Raya lymma, Forsk., *An. descript.,* p. 17, n° 15; Lacép., *Poiss.* t. V, p. 291.

Trygon lymma, Ruppell, *Poiss.,* pl. XIII, fig. 1.

Cette pastenague a été décrite par Forskal, sous le nom arabe et vulgaire de *lymma,* et reçut de lui pour diagnose la phrase suivante. *Corpore ovali, testaceo, maculis cœruleis; cauda pinnata, aculeo uno, vel duo?* Il la trouva près de *Lohaja,* sur les côtes de la mer Rouge.

L'individu que nous avons figuré et qui est au Muséum, n'a qu'une épine à la queue, ce qui se rapporte à l'observation de Forskal, mais nous trouvons dans nos notes rédigées sur les lieux que plusieurs individus en avaient deux. Dans la planche de M. Ruppell qui est évidemment consacrée à la même espèce, il y a deux aiguillons, et la figure que nous en donnons était gravée lorsque nous avons eu connaissance de celle insérée dans la zoologie de M. Ruppell, car sans cela nous l'eussions supprimée. C'est de cette race dont parle Commerson, lorsqu'il dit dans ses manuscrits : *raia lævis, è testaceo fuscescens, gut-*

tis cœruleis innumeris prono corpore sparsis ; aculeis geminis in mediâ caudâ.

La pastenague dont le nom rappelle celui d'un amiral ami des sciences, qui a favorisé de tout son pouvoir la publication de nos travaux, est remarquable par sa forme discoïdale presque régulièrement ovale, très-mince, et terminée seulement en un petit triangle à l'extrémité supérieure. Elle varie de dimension, mais le plus grand nombre d'individus ont 6 pouces de longueur sur 5 et quelques lignes de largeur; sa queue mince, cylindrique, a environ 8 pouces de longueur. Vers son milieu elle donne naissance à une épine (ou deux) longue, dilatée et aplatie à sa base, et rétrécie et finement barbelée sur ses bords. A partir de l'épine, la queue est garnie en dessous d'une nageoire mince, très-étroite, qui s'étrangle au bout pour s'élargir et former un feston arrondi à l'extrémité de la queue. Les deux nageoires anales sont obtuses, et dépassent légèrement le disque formé par les pectorales.

La peau de cette espèce est partout également lisse. Elle est en dessus d'un jaune un peu foncé et brunâtre sur le corps, mais semé d'un grand nombre d'yeux de l'azur le plus pur, yeux ovalaires et d'autant plus petits qu'ils se rapprochent davantage des bords du disque. Deux raies d'un bleu tendre côtoient la queue dans toute sa longueur. Le dessous du corps est blanc-jaunâtre uniforme. La bouche, garnie de dents serrées et petites, est bordée par un repli de la peau. Les branchies s'ouvrent en 5 fentes espacées et très-courtes.

Cette pastenague est extraordinairement abondante dans la baie d'Offack de l'île de Waigiou et au port Praslin de la Nouvelle-Irlande. Elle fournissait la plus grande portion des poissons dont se nourrissait l'équipage de la Coquille. C'est dans le même lieu que Commerson l'observa lorsqu'il montait le vaisseau de Bougainville en 1768.

7. TÉTRODON COSMOGRAPHIQUE.

Tetraodon mappa, Less.

(Pl. V, 1/2 de g. n.)

Nag. pectorale 17; dorsale 11; anale 11; caudale 9.

Cette espèce appartient à la section des tétrodons à corps lisse, ou du moins à ceux dont la peau, bien qu'un peu dense et villeuse de sa nature, n'est nulle part munie de piquants, de tubercules ou de tentacules. Sa forme est ovalaire, oblongue; sa tête est conique, l'arcade orbitaire un peu voûtée, son dos convexe, lors même que le corps est dans son état naturel. Le ventre est légèrement arrondi; cette partie chez ce poisson ne peut jamais se distendre beaucoup. L'individu qui a servi de type à la figure très-exacte que nous donnons de cette espèce, avait 18 pouces de longueur totale sur 8 de hauteur. La nageoire pectorale est plus haute que large, rectiligne à son bord postérieur. La dorsale, épaisse et étroite à sa base, s'élargit et s'arrondit à son sommet. L'anale, de même forme à peu près, est légèrement sinueuse à son bord arrondi. La queue est épaisse, élargie et arrondie en éventail à son extrémité. La peau est peu rude, flexible, et à peine aréolée ou pointillée. Les mâchoires osseuses sont blanches, lisses, et la supérieure déborde l'inférieure. Toutes les deux sont épaisses, très-robustes. L'iris est rougeâtre. Toutes les nageoires sont fauve-vineux teinté de violâtre, et rayées en long de noir velouté disposé en bandelettes flexueuses. La surface entière et supérieure du corps est d'un roux cannelle violâtre assez foncé qui s'éclaircit sur les flancs, passe au pourpré clair et au blanc légèrement violacé sous le corps, et un repli de la peau forme deux sortes de lèvres carnées autour de la bouche. Des points nombreux et rugueux apparaissent sur les côtés de la tête.

Ce qui distingue ce tétrodon, et ce qui lui a valu le nom qu'il porte, sont les innombrables raies qui sillonnent dans tous les sens la surface du corps et les flancs. Ces bandelettes sont étroites, brunes, grises et noires. Elles sont rayonnantes autour des yeux, puis verticales sur la tête et les joues, puis horizontales sur le dos en avant, transversales en arrière, longitudinales sur les flancs, mais fréquemment flexueuses et zigzaguées. Des points noirs, des taches très-foncées et entrelacées, des sortes de ronds, des paraphes noirs, sont dessinés sur le ventre et principalement sur les flancs de ce poisson. L'ouverture branchiale est très-haute et contourne presque toute la base de la pectorale.

Nos matelots ne voulurent point toucher à la chair de ce poisson qu'ils regardaient comme vénéneux. On sait en effet que très-souvent les tétrodons sont toxiques. Il est assez commun dans la baie de Doréry à la Nouvelle-Guinée. Il ne se gonfle que lorsqu'il est effrayé, alors il manifeste de petits éclats de colère accompagnés de grognements et de soubresauts vifs et précipités de ses nageoires.

8. TRIODON MACROPTÈRE.

Triodon macropterus, Less.

(Pl. IV, aux 2/3 de g. n.)

Triodon bursarius, Reinw.; Cuv., *Règ. an.*, t. 2, p. 370.

Le genre triodon se trouve intermédiaire aux tétrodons par ses dents, et aux balistes par l'os du bassin qui est chez lui au summùm de développement.

La mâchoire supérieure est divisée par une suture dans sa partie moyenne, ce qui simule deux dents, tandis que l'inférieure est lisse, simple et sans trace de rainure au milieu, de

sorte que cette mâchoire est toute d'une pièce. L'œil est grand, arrondi ; les nageoires sont molles, peu développées, coupées obliquement à leur bord postérieur. La caudale est fourchue. La peau est partout rude, scabre, et couverte de petites lamelles qui la hérissent. L'os du bassin est très-long, très-épais à la base, et supporte un énorme disque ou crête mince, aussi large que haut, et formant de la gorge à l'anus un très-large fanon en éventail.

Le triodon macroptère a été peint par M. Bévalet, d'après un individu desséché, de sorte que le dessin montre le corps trop plat et trop racorni en dessus et en dessous. Ce poisson singulier a jusqu'à 13 pouces de longueur totale sur une hauteur de plus de 9 pouces de l'œil au bord inférieur du fanon. La tête et le corps sont tout d'une venue. Les maxillaires sont saillants, réticulés et comme striés à leur bord. L'œil est très-grand, entouré d'un rebord un peu saillant de la fosse orbitaire. Une seule fente extérieure, placée en avant de la pectorale, communique avec les rayons des branchies. Le corps s'amincit à l'anus et au niveau des nageoires dorsale et anale s'arrondit et diminue graduellement jusqu'à son extrémité qui se dilate un peu pour supporter la nageoire caudale. Celle-ci est médiocre et profondément fourchue. Un os très-large et très-gros à sa base, soudé aux épaules, naît au niveau du menton même et sous la tête, se dirige directement en bas, et soutient le large fanon dont nous avons parlé, fanon mince, susceptible de se ployer sous le ventre, et qui, tendu, est couvert de lamelles oblongues, unies sur sa surface à angle droit. Ce fanon va joindre l'anus en formant un écran régulièrement arrondi à son bord libre. La peau du corps est rude, comme guillochée, et les lamelles très-petites qui la hérissent dessinent une sorte de ligne courbe sur les côtés.

La dorsale a 10 rayons; la pectorale 14; l'anale 8, la caudale 14.

La couleur de ce poisson est un fauve blond tacheté de ferrugineux et de brunâtre. Les nageoires sont jaunes et orangées. Le fanon, ferrugineux à la base, est grisâtre dans le reste de son étendue, mais une large tache d'un noir profond se dessine dans sa partie supérieure et à son tiers postérieur.

C'est dans les mers qui baignent l'île Maurice que vit ce triodon. Nous en observâmes plusieurs individus en tout semblables, et ne différant que par la taille.

9. ALUTÈRE A MASQUE NOIR.

Aluteres personatus, Less.

Dousonbère, dans la langue des naturels de Waigiou.

1 ray. ép.; dorsale 46; pectorale 12; ventrale de 48 à 50; caudale 12.

Nous prîmes ce poisson, le 28 août 1823, par une belle journée de calme, sur les côtes de la Nouvelle-Guinée. Le corps, du bout du museau à la naissance de la queue, n'avait que 6 pouces sur 22 lignes de hauteur au niveau de l'épine dorsale solitaire. L'alutère à masque est très-mince, presque tout en élévation, à tête longue, à front convexe, puis devenant concave, de sorte que le museau est effilé, déprimé et saillant. La bouche complètement terminale est petite, peu ouverte. L'œil est arrondi, très-éloigné de la bouche. La fente unique qui communique aux branchies est oblique, et percée en avant de la pectorale. Le ventre est un peu saillant, anguleux en avant de l'anus. Le corps s'amincit et diminue de hauteur jusqu'à la naissance de la queue. Celle-ci est longue de plus de 2 pouces, oblongue et comme festonnée. La nageoire pectorale est très-petite, très-étroite. La dorsale est courte, naît vers le milieu du dos, s'élève pour former un feston aigu, puis s'abaisse et cesse à dix lignes environ de la queue. La ventrale occupe la même étendue que la dorsale. Elle est courte et assez régulière, si ce

n'est à son extrémité où elle s'abaisse. L'épine dorsale est haute au plus de 7 lignes. Elle est mince, grêle, aiguë, un peu courbée.

La coloration de cette espèce est des plus gracieuses. Le pourtour de la bouche est gris clair. Un masque d'un noir profond recouvre le museau, la tête jusqu'au-delà de l'épine, les joues jusqu'en avant de la fente branchiale, et s'avance obliquement pour former une pointe sur le thorax. Le corps entier est d'un gris bleuâtre à teinte douce, sillonné par deux raies interrompues de gris bleu plus foncé, et marqué d'une longue tache noirâtre sur le dos, d'une arrondie près de la queue, et de deux plus grandes et obliques sur les côtés. La dorsale et l'anale sont gris blanc. La caudale est noire avec des stries blanches sur les bords des festons.

La peau de ce poisson est parfaitement lisse, et sans aucune trace d'aiguillons sur les côtés de la queue.

L'alutère à masque noir nageait en pleine mer au milieu d'arbres déracinés, de plantes marines que transportait un courant que nous traversâmes, en compagnie de lophies, de tortues, de vers marins. Un beau nautile papyracé passa le long du bord au moment où la brise fraîche donnait à notre sillage une rapidité qui ne nous permit pas d'aller nous en emparer.

10. ALUTÈRE PAREVA.

Aluteres pareva, Less.
Pareva, dans la langue des insulaires d'O-Taïti.

1 ray. ép.; dorsale 48, anale 50; pectorale 14; caudale 12.

C'est dans la baie de Matavai, au milieu des coraux d'O-Taïti, en mai 1823, que nous observâmes l'*alutère pareva*. Sa forme allongée, sa queue étroite et longue, son museau saillant, son

corps agréablement peint, en font une espèce très-facile à distinguer.

Le pareva est mince, obovale; sa tête est longue, bombée sur les yeux, puis devenant concave et s'allongeant en un museau saillant, conique. Des sortes de lèvres enveloppent la bouche qui est petite, peu ouverte, terminale, et garnie de dents robustes et régulières. A partir du menton qui est concave, le corps se renfle légèrement jusqu'à l'anus sans manifester de saillie à la peau qui recouvre le bassin. L'œil est ovalaire très-distant de la bouche. L'ovale allongé du corps s'amincit après les nageoires pour donner naissance à la queue qui a 6 pouces de longueur, tandis que le corps n'en a que 15 à partir de l'extrémité du museau. Cette queue est étroite, presque égale, rectiligne ou dentelée à son sommet, et formée de 12 rayons épais et tendineux. La plus grande hauteur de cet alutère est à l'insertion des deux nageoires dorsale et anale, où il présente 6 pouces, tandis qu'à la naissance de la queue, il a encore 2 pouces 1/2. La tête offre 5 pouces de hauteur vis-à-vis l'œil, et ce dernier organe est à 4 pouces 6 lignes de la bouche.

Le corps de ce poisson est lisse, sans aucune armature ou épines, autre que celle qui surmonte le dos. Sa coloration générale est jaune blanchâtre que relève une longue bandelette bleu de ciel qui côtoie tout le bord supérieur du corps. Des rubans contournés aussi du même bleu se déroulent autour de l'œil et sur la face. Six rangées de taches distantes, ovales, allongées, aussi bleues, couvrent les côtés du corps.

La queue est brunâtre. Toutes les autres nageoires sont blondes. La dorsale et l'anale sont élevées, régulières et dentelées sur leur bord membraneux. La pectorale est plus haute que longue, et arrondie à son bord. La fente branchiale occupe le devant de cette nageoire et se trouve très-haute.

11. ALUTÈRE DE BÉRARD.

Aluteres Berardi, Less.

(Pl. VII, g. n.)

Une ép.; 2e dorsale 47; anale 50; pectorale 13; caudale 12.

Cet alutère peint de grandeur naturelle a près de 9 pouces de longueur, sur un peu moins de 3 de hauteur. Son corps est peu épais, ovalaire, oblong, un peu convexe sous le corps, aminci vers la queue, à tête allongée et déprimée. La bouche est petite, terminale, garnie sur le maxillaire de dents fortes et coupantes. L'œil est grand, arrondi; l'ouverture branchiale étroite, oblique, médiocre, percée en avant de la pectorale et au-dessus de l'œil. Le dessus de la tête, au niveau de l'orbite, est surmonté d'une épine cylindrique, hérissonnée, solitaire. Les nageoires dorsale et anale sont médiocres, peu hautes, insérées au même niveau, et terminées ensemble à l'endroit où le corps s'amincit. La pectorale est courte, arrondie à son bord, et comme dentelée par l'allongement des rayons qui dépassent un peu la membrane. La queue est arrondie, plus haute que large, formée de 12 rayons épais et divisés à son sommet, dont le bord est comme crénelé. La peau de cet alutère est partout lisse, douce au toucher, et ses teintes sont tendres, indécises, et n'ont rien de cette crudité de ton qu'il est si ordinaire de rencontrer sur les balistes. L'œil est jaune, et le corps entier est en dessus d'un fauve ferrugineux qui se dégrade sur les flancs, et passe au blanchâtre sous le corps. Mais à partir de l'œil et jusqu'à la naissance de la queue, les côtés sont semés de taches blanchâtres, arrondies, serrées les unes près des autres, et qui se dessinent avec régularité sur un fond roux brunâtre léger. Les nageoires sont minces, très-molles, rougeâtres du côté de leur

insertion, et jaunes à leur terminaison. La teinte rougeâtre est plus décidée sur la partie rétrécie du corps et sur la queue.

Cet alutère dont le nom est celui de M. Bérard, un des officiers de l'expédition, qui a beaucoup enrichi nos collections d'histoire naturelle, vit dans les mers qui baignent la Nouvelle-Guinée.

12. MONACANTHE A DEUX FILETS.

Monacanthus bifilamentosus, Less.

(Pl. VIII, g. n.)

Une ép.; 2e dorsale 32; pectorale 13; ventrale 2 ép. et 10 anast.; anale 31; caudale 12 anast.

Le monacanthe que nous avons figuré de grandeur naturelle est facile à reconnaître par l'allongement et la grosseur du rayon supérieur de la nageoire caudale, rayon qui se bifurque et se prolonge au-delà de la queue sous forme de deux filets amincis et cylindriques.

Les monacanthes comme les alutères n'ont qu'une forte épine qui remplace la première dorsale; mais chez ces derniers l'épine est isolée, tandis qu'on voit celle des monacanthes garnie d'un repli membraneux qui l'unit au dos. Le bassin des balistes est renflé, couvert d'épines plus ou moins nombreuses, le plus ordinairement empilées les unes sur les autres, tandis que le bassin des monacanthes s'accroît considérablement, forme une sorte de long fanon épais et pendant, garni en avant d'épines robustes, où s'attache une membrane parcourue par des rayons mous et divisibles. La peau, enfin, diffère de celle des alutères qui est presque lisse, et ne se compose que de petits losanges rudes et convexes, tandis que ceux de la peau des balistes sont grands, et très-rugueux sur leur surface.

Le poisson que nous décrivons a un peu moins de 8 pouces en longueur, sur 3 pouces de hauteur de l'anus à la naissance de la deuxième dorsale. Son corps est médiocrement épais, et ses contours sont des plus irréguliers, en ce que le museau s'avance en forme de cône, et que le front est concave; que les parties où s'insèrent les nageoires dorsale et anale sont renflées et un peu élevées; que le fanon formé par le prolongement du bassin est très-long et très-ample.

Le museau est donc conique, obtus. Deux replis de la peau simulant des lèvres entourent les dents. Celles-ci sont fortes, coupantes et régulièrement enchâssées sur les maxillaires. Le front est légèrement concave, et le dessous de la tête est au contraire convexe ou oblique. L'œil est grand, argentin, parfaitement arrondi, et peu éloigné de la bouche. L'ouverture des branchies est étroite, ovalaire-oblongue et très-courte; elle est placée un peu au-dessus et en avant de la nageoire pectorale et directement au-dessous de l'œil. La pectorale est plus haute que large, flabellée, ou régulièrement arrondie à son bord libre. Le bout de chacun des 12 rayons simples qui la traversent, déborde un peu la membrane.

Sur la tête et verticalement au-dessus de l'œil, est implanté un aiguillon robuste, gros, renflé ou dilaté dans son tiers inférieur, convexe en avant et très-finement chagriné, et concave en arrière, et garni de 6 à 7 rugosités, où s'attache un repli membraneux, mince, échancré, et tendu entre le bord postérieur de cette épine et le dos. Les os du bassin au contraire placés en avant de la pectorale et sous le menton, donnent naissance à deux gros aiguillons rugueux ou scabres, dont le premier est plus court que le second, et que déborde une membrane épaisse, tendue jusqu'à l'anus, et obovale à son bord dont la surface semble plissée, et dont l'intérieur est soutenu par 10 rayons gros à leur base, et divisés et séparés à leur sommet.

La deuxième dorsale, composée ainsi que l'anale de rayons simples dont la pointe sort de la membrane, de manière à ce que le bord de celle-ci semble festonné, est d'abord élevée, arrondie, puis elle s'abaisse et diminue graduellement de hauteur. L'anale est plus régulière en avant, et ne s'abaisse un peu que sur son bord terminal. Sur la partie postérieure du corps en avant de la queue existent deux rangées d'aiguillons. La première rangée en a 4, la seconde 3. Ces aiguillons sont très-crochus, très-acérés; leur pointe dirigée en avant repose sur un disque parfaitement arrondi et de nature cornée. La queue est ample, robuste, flabellée, et circulaire à son extrémité. Les 11 rayons qui la traversent sont très-épais, comme formés de deux rayons accolés et cylindriques, qui finissent vers le milieu de la queue pour se séparer en filaments simples et espacés. Le rayon du bord supérieur est arrondi, bifurqué ainsi que nous l'avons dit. Le premier filament ne tient à la caudale par un quart de son étendue, tout le reste étant libre, tandis que le second filament est soudé à la queue dans toute son étendue, et n'a de libre que l'extrémité qui la déborde.

D'un fauve violâtre et rougeâtre, le corps du monacanthe a deux filets, est marqué de taches comme nuageuses et sans circonscription régulière, d'un brunâtre fauve que relèvent çà et là des maculatures plus claires. La peau de la tête est fortement chagrinée, celle du corps est à compartiments petits et réguliers. La pectorale est jaunâtre. La deuxième dorsale et l'anale sont jaune paille, tacheté de fauve violâtre, et marqueté de points formant des lignes régulières ou des guillochures d'un agréable effet. Les aiguillons latéraux sont jaunes. La queue a ses rayons orangés, puis jaunes, la membrane violâtre clair, mais traversée par de grandes raies brunes, violacées, à teinte foncée. Des sortes de rubans amincis à leur extrémité et flexueux, colorés en jaune doré et bordés de rouge, sont jetés près les

uns des autres, et s'alternent sur le bord même de la caudale.

Nous prîmes ce poisson dans les mers des Moluques.

13. BALISTE DU GRAND-OCÉAN.

Balistes conspicillum.

(Pl. IX, fig. 1, 1/4 g. n.)

Ikscharek, dans la langue des insulaires des Carolines.

Balistes conspicillum, Schn.; Renard, *Poiss.* t. I, pl. XV, fig. 88.

Balistes americanus, Gm.; Lacép., *Poiss.*, t. VI, p. 74, édit. Desmarest; Sonnerat, *Journ. physiq.*, t. III, p. 445.

1re dorsale 3 épines; 2e dorsale 28 rayons; pectorale 14; anale 22; caudale 12.

Bien que cette espèce ne soit pas rare dans les collections, bien qu'elle ait été décrite depuis long-temps, nous avons dû en donner une figure exacte faite sur le frais, et rectifier plusieurs détails de son histoire.

C'est bien gratuitement que ce baliste est dit, dans l'Histoire des poissons de Lacépède, habiter les mers d'Amérique. Il est commun dans l'Océan Indien qui baigne les îles Maurice et de Bourbon, mais on le rencontre fréquemment surtout sur les côtes de la plupart des îles de l'Océanie, au milieu des archipels des Carolines, sur les rivages de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Guinée. C'est l'*ik scharek* ou le poisson *scharek* des Carolins de Tamatam et de Fanadick.

Le baliste du Grand-Océan a été très-mal décrit par Lacépède, bien que cet auteur ait eu les notes fournies par Commerson; mais c'est surtout par rapport à ses couleurs que les descriptions qui le concernent ont besoin d'être rectifiées.

Il atteint communément dans le développement de ses proportions jusqu'à 1 pied de longueur, sur une élévation de 5 pouces. Le corps est assez épais, convexe, et se présente sous forme d'un ovale allongé presque régulier, s'amincissant à la queue, et donnant au museau une coupe bombée et courte. La bouche est étroite, peu fendue, garnie de dents coupantes, serrées. L'œil très-distant est médiocre. L'ouverture branchiale s'ouvre en fente longue au-devant de la pectorale. Celle-ci est élargie et coupée à son bord postérieur. La première dorsale se compose de 3 épines dont l'antérieure est convexe, haute, rugueuse, et la troisième courte, petite, éloignée de la deuxième. La seconde dorsale est médiocrement élevée et régulière à son bord. Elle occupe la partie postérieure du dos, et s'arrête à une faible distance de la queue. L'anale aussi étroite, est légèrement arrondie à son bord. Le bassin est saillant, garni d'une tubérosité conique et hérissonnée, suivie de quelques épines peu apparentes. 3 rangées d'aiguillons arment les côtés de la queue. Ces aiguillons sont noirs et crochus au nombre de 5, 7, 8. La nageoire caudale est large, comme quadrilatère, et presque rectiligne ou très-peu arrondie à son bord terminal. 12 gros rayons la traversent et se divisent à son extrémité qui est sensiblement dentelée. Les écailles de ce baliste sont, comme toutes celles des poissons de ce genre, en losanges, soudées les unes aux autres, chagrinées sur leur surface, ponctuées et rudes.

Les couleurs des balistes sont en général d'une rare beauté. Celles de l'espèce que nous décrivons ne le cèdent à aucune autre. Telle est leur distribution : un liséré noir encadre les dents; une écharpe aurore entoure le museau, et se trouve bordée par une bande noir velours que relève une ligne légère orangée. Le front et les joues sont d'un noir fuligineux que circonscrit en avant de l'œil une écharpe dilatée au sommet d'un vert pomme sinuolé de roussâtre, et qui s'étend de l'une à l'autre ouverture

des branchies en traversant la tête. Le dessus du corps, du dos et des flancs est d'un noirâtre mélangé de nuances diverses, telles que du noir, du vert glauque et du brun fuligineux, sur lequel se dessinent de nombreuses taches irrégulières, gris glacé très-fugace. La teinte verdâtre domine sur le milieu des côtés. Mais la portion inférieure tout entière est d'un gris roussâtre doux que relèvent de larges taches arrondies ovalaires, rapprochées, et d'un blanc de neige plein d'éclat. La nageoire pectorale est blonde, une ocelle gris glacé entourée de rouge ferrugineux marque sa base. La deuxième dorsale et l'anale sont blanches; mais ras leur insertion au corps, une bandelette aurore en marque toute la longueur. Les aiguillons de la queue sont noirs sur un fond blanc et tacheté de ferrugineux. La queue est à sa base d'un noir velouté, verte à son milieu, mais d'un vert qui passe à l'olive, puis elle devient brunâtre; un ruban blanc garnit son bord dans toute sa hauteur.

14. BALISTE VIEILLE.

Balistes vetula.

(Pl. IX, fig. 2, 1/4. g. n.)

Balistes vetula, Osbech; Gm.; Bloch, pl. CL; Lacépède, t. VI, p. 35, édit. Desmarest.

1re dorsale 3 ép.; 2e dorsale 30 rayons; pectorale 14; ventrale 12; anale 22; caudale 12.

Si la figure que Bloch a donnée du baliste-vieille est exacte quant aux formes, il n'en est pas de même quant aux couleurs, et on peut en dire autant de la description de Lacépède, description qui laisse beaucoup à désirer. Nous avons cru devoir reproduire un dessin que nous avions fait d'après nature de ce poisson remarquable, que nous vîmes en grande abondance

sur les rivages volcanisés de l'Ascension dans l'océan Atlantique.

La vieille, ainsi nommée, dit-on, de l'aspect décharné de ses dents, ou des rides qui sillonnent sa face, atteint communément 12 à 15 pouces de longueur totale. Son corps assez épais et élevé est ovalaire, oblong, et s'avance un peu en coin sur le devant de la tête, et s'amincit considérablement ras la queue. Son front est haut, bombé. Son œil est grand. Sa bouche, peu fendue, est garnie de dents fortes et coupantes. L'ouverture branchiale est en fissure longue, ouverte en avant de la pectorale. Celle-ci est médiocre, obarrondie à son bord libre; le bassin est très-proéminent, mais il est armé en devant d'une forte épine rugueuse, hérissonnée sur sa surface, et se trouve recouvert d'une rangée de 12 épines ou d'aiguillons engagés eux-mêmes dans un repli membraneux, oblique et comme tronqué, formant une nageoire ventrale. La dorsale épineuse est composée de 3 aiguillons à membranes. Le premier est gros, très-raboteux sur sa surface antérieure qui est convexe. Le troisième ou le plus court est distant du second. Les nageoires dorsale postérieure et anale s'unissent à peu près au même niveau au-dessus et au-dessous du corps. Leurs premiers rayons sont élevés, puis ils se raccourcissent successivement, et vont ainsi en s'abaissant jusqu'à leur terminaison, de manière à ce que leur bord est un peu échancré vers en haut. Les côtés de la queue sont sans armures ou sans aiguillons cornés, ainsi que cela se remarque chez beaucoup d'espèces. La queue est profondément taillée en croissant. Les 12 rayons qui la composent s'allongent beaucoup aux bords supérieur et inférieur, tandis que ceux du milieu sont presque rectilignes. Cette nageoire caudale est donc élevée, étroite à sa partie moyenne, et terminée en brins déliés en haut et en bas.

Les écailles qui revêtent le derme de ce baliste sont en lo-

sanges régulières, grandes, ponctuées ou chagrinées dans leur milieu, et comme encadrées sur leurs bords.

Les couleurs de ce poisson immédiatement sa sortie de l'eau sont les suivantes : Une bandelette verdâtre entoure les dents. Un liséré jaune encadre les lèvres. Un demi-cercle violet va de la lèvre supérieure au menton qu'elle contourne. Deux bandes violettes traversent le museau et les joues, et vont se perdre en avant de la pectorale que la deuxième côtoie. Toutes les deux sont accompagnées dans leur trajet, et de chaque côté, par une bordure jaune-doré. Tout le dessous du museau est d'un orangé vif qui se dégrade, et passe au jaune de plus en plus affaibli jusque sous la pectorale. L'œil est vert-émeraude, à iris noir, et se trouve marqué de 9 points bleus donnant naissance eux-mêmes à autant de lignes étroites d'un bleu indigo, et côtoyés de chaque côté par un ruban jaune verdâtre. Ces lignes forment des rayons divergents autour de l'œil, trois se dirigent sur la nuque, trois sur le sommet de la tête, et trois vers la nageoire pectorale. L'intervalle de ces rayons est gris violâtre. Le dos est coloré en vert pré frais sur lequel apparaissent des sortes de bandelettes ferrugineuses de nuances fondues et fugaces. Les flancs sont d'un rose vif qui se dégrade en violâtre, puis en bleuâtre sur le bord inférieur du corps. La partie rétrécie de la queue est cerclée de violet, puis de jaune, puis à son épatement de violet, et encore de jaune bordé de bleu. La caudale est bleuâtre ou bleu ardoisé, mais une bande jaune ocreux en occupe la partie moyenne. La première dorsale a ses épines brunâtres, la membrane qui les unit noirâtre, mais marquée à son point d'adhérence avec les aiguillons par une raie bleue. La deuxième dorsale et l'anale sont d'un bleu azuré qui devient brunâtre, et puis cède la place à un jaune sale qui borde largement chaque membrane. La ventrale est brunâtre avec une teinte olivâtre. La pectorale est claire et légèrement violâtre.

15. BALISTE PRASLINOIDE.

Balistes praslinoides, Less.

(Pl. IX, fig. 3, 1/2 g. n.)

Sôme, dans la langue des naturels de Waigiou.
Tatou, en langue malaise.

1re dorsale 3 épin.; 2e dorsale 25 rayons; pectorale 13; ventrale épin.; anale 23; caudale 12.

Tout, au premier aspect, rappelle dans ce baliste l'espèce nommée *praslin* (1) par M. de Lacépède. On ne sait en effet si la phrase de Commerson est applicable à l'espèce décrite anciennement, ou à celle que nous décorons du nom *praslinoïde*, pour rappeler les analogies avec la première. *Balistes pinna dorsi primâ radiatâ; triplici aculeorum ordine ad basim caudæ; lineâ purpureâ à supremo rostro ad basim pinnarum pectoralium ductâ; maculâ latissimâ nigrâ utriusque latus occupante*, dit Commerson dans ses manuscrits, et cependant notre espèce de même taille et de la même patrie que le baliste praslin, en diffère lorsqu'on l'examine en détail, et lorsqu'on compare les deux espèces avec soin.

C'est au port Praslin de la Nouvelle-Irlande que nous rencontrâmes le baliste praslinoïde ou qui simule le baliste praslin. Ses dimensions les plus ordinaires sont d'environ huit pouces. Son corps est épais, peu haut et de forme oblongue allongée. La tête, comme chez tous les balistes, est longue, et forme toute la portion antérieure du corps, et celui-ci s'amincit vers la queue.

[1] Praslin, et non pas Pralin, comme l'écrit Lacépède. Ce nom est celui d'un ministre de la marine qui ordonna l'expédition autour du monde de Bougainville, et auquel ce célèbre navigateur consacra, parmi ses découvertes, l'île Praslin et le port du même nom, placé près du havre Carteret, à la Nouvelle-Irlande.

Trois rangées d'aiguillons crochus occupent la partie postérieure du corps. L'ouverture branchiale est étroite, en fente haute, et s'ouvre en devant de la pectorale. Un gros aiguillon conique, suivi de plusieurs autres petits et réguliers constituent la ventrale. La première dorsale se compose d'une épine grosse, raboteuse et convexe en devant, élevée et suivie de deux plus petites unies par une membrane. La deuxième dorsale est peu élevée, mince, et un peu arrondie à son bord. L'anale de même forme est placée à peu près au niveau de la précédente sous le corps. La caudale est petite, un peu échancrée, et composée de 12 rayons plus épais sur le bord. La pectorale étroite à son insertion s'élargit et s'arrondit un peu à son extrémité libre. Les dents sont assez larges, rangées avec régularité, et très-coupantes. Les écailles sont soudées et en losanges chagrinées comme chez les autres espèces.

Bien que semblables par leur disposition générale avec celles du baliste praslin, les couleurs du praslinoïde affectent cependant de nombreuses dissemblances dans les détails. Ainsi, les lèvres sont aurore, et la supérieure est entourée d'un cercle bleu azur. Une bandelette purpurine se dirige de la base de la pectorale aux narines, en imitant une bride tendue sur les joues. L'œil arrondi à pupille noire, à iris jaune, est le point de départ d'une raie noire large, bordée de deux rubans jaune-orangé, qui descend verticalement jusqu'en avant de la pectorale et de l'ouverture branchiale. L'intervalle entre les yeux ne diffère point du dos. Toutes les parties supérieures de la tête, du corps et de la queue sont d'un brun marron luisant et à reflets marron. Cette teinte se dégrade sur les flancs, et s'arrête à la ligne rouge des joues pour faire place à un jaune olivâtre qui s'étend sur le ventre, le dessous et les côtés de la tête. Mais sur les flancs est plaquée une très-large tache ovalaire d'un noir profond. Les épines de la première dorsale sont noires. La membrane

qui les unit brune. La dorsale et l'anale sont d'un blanc lavé de jaunâtre, à rayons jaunes, et rayées d'une ligne bleuâtre à leur milieu, ligne côtoyée elle-même par deux raies jaunes. La pectorale présente à sa naissance un petit ruban azur suivi d'un second pourpre. La nageoire est blonde. La caudale est jaunâtre, marquée de noir au centre, et orangée sur les bords.

Les modifications de couleurs aussi variées que celles qu'on observe chez certains balistes qui ne diffèrent point par l'ensemble des formes corporelles, seraient-elles dues à des différences d'âges ou de sexes? Les *balistes verrucosus*, *praslin*, *viridis* et *praslinoides* ne seraient-ils que des variétés d'une même espèce? Nous manquons de documents pour résoudre cette question.

16. BALISTE TRÈS-ORNÉ.

Balistes ornatissimus, Less.

(Pl. X, fig. I 1/3, g. n.)

Oïri, dans la langue des insulaires de Borabora.

1re dorsale 3 épin.; 2e dorsale 25 rayons; pectorale 13; anale 20; caudale 12.

Ce baliste a les plus grands rapports avec le *balistes aculeatus* figuré pl. CXLIX de l'ouvrage sur les poissons de Bloch, mais cependant il en diffère beaucoup d'après cette même planche de Blcoh indubitablement mal coloriée, mais il s'en distingue encore par plusieurs autres caractères, ainsi qu'on peut s'en assurer par la description faite sur nature par Commerson, et reproduite par M. de Lacépède (*Poiss.*, t. VI, p. 67, édit. Desmarest).

Ce poisson a 9 pouces de longueur totale, et sa tête est excessivement allongée. Son corps est ovalaire, et se termine en cône un peu aigu pour l'ouverture de la bouche, et est aminci

à la queue qui supporte 4 rangées d'épines crochues, régulières sur 2 grandes lignes et sur 2 petites. Son épaisseur est notable, et la ligne de son dos est régulièrement convexe. Son œil est petit et élevé. La fente branchiale est médiane, étroite et placée un peu au-dessus de la pectorale. Le bassin est très-saillant. Il est recouvert d'épines courtes, hérissonnées, pressées, et qui sont débordées par une grosse et forte épine saillante; mais sous la dépression du bassin règne une seconde rangée d'éminences qui va jusqu'à l'anus. Les écailles qui revêtent toutes ces parties sont en losanges soudées, chagrinées, et n'offrent rien de particulier.

La première dorsale se compose de 3 épines unies par une membrane et dont la troisième est peu apparente. La première, au contraire, est robuste, puissante, très-épaisse, convexe en avant et très-rugueuse. Sa pointe est souvent brisée. La deuxième est moyenne, mince, à bord un peu arqué. Il en est de même de l'anale. La caudale est plus large que longue, à bord convexe. Tous les rayons de ces nageoires s'élargissent en se divisant à leur sommet.

Les couleurs les plus vives sont répandues sur le corps de ce baliste qui semble émaillé avec caprice, et dont les teintes bariolées tranchent crûment, tant leurs contours sont arrêtés. Ainsi un jaune d'or colore le pourtour de la bouche et le museau, mais une bande azur occupe en travers le milieu de cette plaque jaune, qui se continue sur le milieu des joues, et se nuançant en orangé vif se rend jusqu'à la nageoire pectorale, et s'y arrête en y dessinant un petit appendice arrondi. Tout le devant de la tête et les joues sont d'un vert pré frais et doux. Le dessous de la tête et le ventre sont blanc, lavé de rose sur les épines et sur le pourtour de l'anus seulement. L'intervalle qui sépare les yeux est sur la tête bleu céleste, que traversent longitudinalement trois raies d'un noir velours. L'œil est émeraude

à pupille noire. Trois raies azur descendent en s'écartant du rebord inférieur de l'œil pour s'unir sur la scissure de l'opercule et à la base de la pectorale. Leur intervalle et une petite partie placée en dehors de la deuxième bande noire sont d'un vert émeraude foncé et brillant.

Le dessus du corps et les flancs sont d'un brun marron sur lequel se dessinent des plaques non circonscrites, brunâtres et roussâtres. Mais après l'anus ce brun passe au marron olivâtre, et 4 larges bandelettes obliques nées sur le milieu du corps convergent en bas et en arrière. Ces bandes sont d'un carmin violâtre clair, sur lequel les petites éminences chagrinées s'élèvent en points rosés. Une plaque d'un bleu tendre couvre carrément les côtés du corps et de la queue, et c'est à sa partie moyenne que saillent les quatre rangs de crochets épineux et d'un beau noir qui arment cette partie.

Les épines de la première dorsale sont brunâtres, celles du bassin rosées; mais les nageoires dorsale, anale et caudale sont d'un blond frais et sans taches. Seulement les rayons sont légèrement plus foncés en teinte.

Nous prîmes cette gracieuse espèce de poisson dans la baie de Beula, dans l'île de Borabora, de l'Archipel de la Société. Les habitants lui donnent le nom d'*oïri*, mais ce nom paraît être généralisé à tous les balistes de ces mers.

17. BALISTE BLEU.

Balistes azureus, Less.

(Pl. X, fig. 2, 1/4 g. n.)

1[re] dorsale épin. 3; 2[e] dorsale 24 rayons; pectorale 14; anale 24; caudale 12.

Sur les attérages de la Nouvelle-Guinée, nous rencontrâmes cette espèce qui a la plus grande ressemblance de formes avec

le *balistes maculatus*, figuré pl. CLI de l'Histoire naturelle des poissons de Bloch.

Ce baliste arrondi, allongé, médiocrement élevé, est assez épais. Son bassin fait une saillie conique, tranchante. Ses nageoires dorsale et anale sont hautes, pointues, triangulaires. Sa queue est large, en croissant, à bords supérieur et inférieur pointus, recourbés, à portion centrale convexe. La première dorsale est formée de trois épines unies par une membrane. La première est forte, très-épaisse, convexe et rugueuse en devant. La seconde est courte, distante, et la troisième assez éloignée de la deuxième est très-petite, et retient un mince repli membraneux qui l'unit à la seconde dorsale. L'ouverture des branchies est étroite, longue, oblique, ouverte entre l'œil et la pectorale. Celle-ci est arrondie, dilatée à son extrémité libre. L'œil est grand, muni en avant d'une fosse creusée en sillon. Le front est bombé, convexe. La bouche garnie de lèvres épaisses, en bourrelet, est petite, armée de dents tranchantes. Toute la surface du corps est revêtue d'écailles en losanges soudées, larges, ponctuées de rugosités.

Les lèvres de ce baliste sont blanches. L'œil est noirâtre avec une teinte aurore. Tout le corps est bleu indigo en dessus, et sur les côtés plus clair et tirant au gris-bleu en dessous. Mais le dos et les flancs sont semés de taches régulièrement arrondies ou ovalaires d'un bleu de ciel pur, tandis que ces mêmes taches deviennent gris-blanc clair sur le ventre et sur les côtés inférieurs de la tête. Toutes les nageoires sont indistinctement d'un bleuâtre ardoisé assez foncé en brun.

Ce poisson atteint jusqu'à 15 pouces de longueur totale. Nous n'en prîmes qu'un individu sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, le 24 juillet 1824, par un temps de calme.

18. BALISTE A PECTORALE ROUGE.

Balistes erythropteron, Less.

(Pl. X, fig. 3, 1/2 g. n.)

Oïri, dans la langue des insulaires de Borabora.

1re dorsale 3 épin.; 2e dorsale 24 rayons; pectorale 15; ventrale 12 épin.; anale 20; et caudale 12.

Au premier aspect, ce baliste serait pris pour l'*écharpe* de Lacépède, *balistes rectangulus* de Schn., ou le baliste *Medinilla* de la pl. XLVI, fig. 2 de la Zoologie de l'*Uranie*, et cependant lorsqu'on le compare soit avec les figures de ces deux espèces, soit avec leurs descriptions, il offre plus d'une dissemblance, soit dans l'arrangement des couleurs, soit principalement dans la forme des nageoires. Ne serait-ce donc qu'une variété de pays ?

L'individu type de notre figure n'avait guère que 6 pouces environ de longueur totale. Sa tête conique et allongée prend presque le tiers de ces dimensions. Sa bouche est peu fendue, petite; l'œil est très-éloigné du museau; le front est haut et bombé. La première dorsale se compose de 3 épines unies par une membrane; la première est très-robuste, très-rugueuse, et dentelée sur son bord antérieur, tandis que la troisième est petite et à peine discernable. L'ouverture branchiale est en fente oblique au-dessus de la pectorale. Celle-ci est courte, taillée en biais, arrondie à son bord qui est pointu à la partie supérieure. Une douzaine de mamelons épineux saillent en avant du bassin. Une forte épine suivie de 11 plus petites décroissant de longueur va jusqu'à l'anus, et sont toutes soudées dans un repli membraneux; la deuxième dorsale est à bord arrondi, médiocrement élevé, et à 24 rayons simples. L'anale à peu près de même forme,

de même hauteur, et placée sous la précédente, a aussi 20 rayons simples. Toutes les deux sont molles et finissent à l'endroit où le corps s'amincit postérieurement. La caudale est plus haute que large et complètement arrondie, et traversée par des rayons épais et cylindriques, puis divisés et simples au sommet.

Nous n'avons observé aucun aiguillon sur le côté de la queue de l'espèce que nous avons figurée. Cela tenait-il au jeune âge de l'individu? La peau est rugueuse, à losanges régulières et proportionnées comme on l'observe sur les autres espèces.

La tête de ce baliste est roux-cannelle foncé en dessus, plus clair en dessous. Les lèvres sont presque blanchâtres. La supérieure est entourée par un demi-cercle d'un azur très-pur. Deux raies droites bleu de ciel partent du front, et descendent parallèlement jusqu'au-devant de la nageoire pectorale, renfermant dans leur intervalle un ruban intermédiaire jaune-nankin. La pectorale, molle et mince, est brune, mais sa naissance est traversée par un trait rouge de sang. Le dos est jaune orangé. Entre les deux yeux, dont l'iris est orangé pâle, est placée en travers sur le sommet de la tête une raie assez large d'un noir profond. Cette raie reprend au-dessous de l'œil, mais s'élargit bientôt du triple, et descend obliquement sur les côtés du corps, de l'anus à la moitié de la nageoire anale, en couvrant ces parties d'une large écharpe noir profond. Mais en arrière ce noir est côtoyé par une ligne bleue qui devient glauque, puis vert pomme. Un double chevron vert pomme se dessine sur la partie postérieure du corps. Leur intervalle est occupé par du jaune orangé qui y présente un large triangle. Mais le deuxième chevron vert pomme se trouve limiter le noir profond qui colore la partie postérieure du corps et la naissance de la queue jusqu'à la nageoire. Celle-ci, la deuxième dorsale et l'anale sont uniformément blondes. Les épines et la membrane de la première dorsale sont fuligineuses.

Ce baliste habite au milieu des coraux de l'île de Borabora, dans l'archipel de la Société. Les naturels le nomment *oïri*, ainsi que les autres balistes de leurs côtes.

19. HIPPOCAMPE VENTRU.

Hippocampus abdominalis, Less., *Mém. de la Soc. d'Hist. nat.*, t. IV, p. 411 (septembre 1828.)

Kioré, dans la langue des naturels de la Nouvelle-Zélande.

Ce lophobranche a 8 pouces de longueur totale, depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue. Il se rapproche de l'hippocampe vulgaire par ses formes générales, mais il n'a point d'excroissances barbues et cartilagineuses, surmontant les yeux, ni les aiguillons qui entourent la queue. Sa taille est plus prononcée, et la saillie de l'abdomen est surtout remarquable.

Le corps est aplati verticalement, à sept angles, haut d'un pouce vis-à-vis l'abdomen, qui forme une carène tranchante et convexe à son bord. Le dos est étroit. L'œil est surmonté de 2 arêtes coniques et simples. La bouche est petite, sans dents, terminale au sommet du museau qui a 8 lignes de longueur. 2 ouvertures ou évents sur la nuque. Tête déprimée et aplatie sur les côtés. 12 anneaux cartilagineux au corps, à 7 pans; 47 environ à la queue, à 4 pans. Celle-ci est régulièrement quadrilatère, et, de même que le corps, est lisse, sans appendices aucuns, et présente de simples éminences coniques aux points de jonction des anneaux cartilagineux. La queue a 6 lignes de largeur à partir du corps, et se termine insensiblement en pointe. Nageoire anale nulle. Rayons de la dorsale simples, s'implantant sur le dos par de petits bulbes.

La couleur de l'hippocampe ventru est généralement d'un blanc jaunâtre, avec des taches d'un pourpre noir, irrégulières

sur la queue et les flancs, et arrondies et ponctuées sur la tête et autour des yeux. L'iris est jaune doré, traversé par une bande noire. La dorsale est pointillée de brun. La phrase spécifique que nous lui avions assignée est la suivante : *Corpore lævi, albido, maculis rubro-nigris notato ; pinnâ dorsali radiis* 26; *pinnâ pectorali* 15; *rostro longiore.*

Ce poisson que les Nouveaux-Zélandais nomment *kioré*, habite les diverses criques de l'immense baie des Iles ou Marion, et diffère beaucoup, par le manque d'appendices, du joli hippocampe foliacé (*H. foliatus*) décrit par Shaw, et qui vit sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

20. LEPTOCÉPHALE TÉNIA.

Leptocephalus tænia, Less.

Les auteurs n'admettent qu'une espèce de leptocéphale, le Morrisien de Pennant, décrit et figuré par Lacépède (*Poiss.*, t. VI, p. 372, édit. Desmarest), et dont le corps, bien que très-comprimé, a cependant une certaine épaisseur. Le leptocéphale ténia est, lui, d'une minceur extrême, sans consistance, d'une fragilité on ne peut pas plus grande, et simule à s'y tromper un fragment de ténia.

Ce leptocéphale a 5 pouces de longueur totale, sur 3 lignes et demie de hauteur. Sa tête est petite, presque entièrement occupée par un œil grand, bleu de ciel, à iris noir, et terminée en avant par deux petites mâchoires allongées, grêles, aiguës, armées de dents serrées, longues, molles et semblables à de petites soies. Les branchies s'ouvrent sous la gorge en deux fentes très-peu distinctes. Les pectorales sont nulles. Le corps est supporté par un rachis cartilagineux, filiforme, garni de deux rangs d'arêtes très-discernables à travers la transparence de la peau, serrées et très-nombreuses, formant des chevrons

dont l'angle rentrant est du côté de la queue. Ce corps, d'abord étroit, s'accroît un peu en hauteur, et puis s'amincit graduellement, de manière qu'il se termine en pointe déliée. En dessus et en dessous une sorte de petit repli d'une extrême ténuité forme sur la partie postérieure deux vestiges de nageoires qui composent la queue, mais ces vestiges pourraient même être contestés. Tout le poisson, de la minceur d'un morceau de papier, est d'un blanc hyalin, et se brise entre les doigts lorsqu'on le sort de l'eau. Dans l'alcool ses chairs se raffermissent, et acquièrent un peu d'épaisseur en se gonflant, et deviennent d'un blanc mat.

Nous prîmes un grand nombre de leptocéphales, le 31 août 1823, par une journée de calme qui retint la *Coquille* à quelques lieues des côtes de la Nouvelle-Guinée. Ils se cachaient sous les troncs d'arbres charriés par les courants.

21. MURÈNE LINÉOLÉE.

Murænophis lineata, Less.

(Pl. XI, fig. 1, g. n.)

Cette murène a près d'un pied de longueur sur 6 lignes de hauteur dans sa plus grande épaisseur. Sa tête est conique, pointue, déprimée sur l'occiput. L'œil est médiocre près l'extrémité du museau, où sont percées deux narines garnies chacune en avant d'un petit tentacule roide. Les dents sont nombreuses, petites, acérées. Les branchies s'ouvrent par un trou obovale sur les côtés du cou. Le corps est seul arrondi, d'égale grosseur jusqu'à l'anus, où il diminue graduellement en s'aplatissant légèrement sur les côtés. La nageoire dorsale assez élevée relativement à la hauteur du corps, est comme sinueuse à son bord. Elle naît presque au-dessus de la commissure de la bouche bien en avant des branchies, et se continue sur tout le dessus du

corps. L'anale naît en dessous au milieu de la longueur du poisson, et va s'unir à la précédente à l'extrémité de la queue qui est aiguë.

Cette murène est en entier d'un gris fauve rougeâtre, lisse sur la tête, mais rayé en travers sur le corps de bandelettes brunâtres et formant des cercles rapprochés et réguliers. Les nageoires sont jaunâtres et sans taches. Elle vit sur les récifs de l'île d'Oualan.

22. MURÈNE FLAVÉOLE.

Muræenophis flaveola, Less.

(Pl. XI, fig. 2, g. n.)

Cette murène n'a que 8 pouces de longueur totale. Son museau est court, conique, mais le dessus de la tête est très-renflé, et le cou se détache visiblement du crâne. L'ouverture branchiale est petite, ovalaire, percée à 9 lignes de la commissure de la bouche. Celle-ci est médiocrement fendue, garnie de dents grêles et acérées. Deux vestiges de barbillons droits sont placés en avant des petits trous des narines, sur l'extrémité même du museau. Le corps est d'abord cylindrique, mais il se comprime de plus en plus, à partir de sa partie moyenne, jusqu'à la queue qui est très-aplatie. La nageoire dorsale assez élevée, et sinueuse au bord, naît derrière l'ouverture branchiale; elle est d'abord basse, puis elle s'élève davantage sur la queue, où elle s'unit à l'extrémité en pointe arrondie avec l'anale qui est petite, et qui ne commence qu'aux deux tiers postérieurs du corps.

Le tronc de cette murène est lisse, coloré en rouge brunâtre. Mais la tête est finement tachetée et marquetée de petites rayures brunes pourprées, tandis que la portion antérieure du corps est rayée en travers par du brun pourpré, brun qui s'étend longitudinalement sur la partie postérieure. La queue est piquetée de ce même brunâtre, mais plus clair. La nageoire dorsale est jaune à points rougeâtres. L'anale est rougeâtre sans taches.

Cette murène vit aussi dans l'île Oualan, au milieu des coraux de laquelle une variété infinie de murènes semblent s'être donné rendez-vous de tous les points de la mer du Sud. Nulle part en effet nous n'en avons vu tant d'espèces, et surtout autant d'individus, car c'est par milliers qu'on les comptait. Leur chair est grasse, très-lourde et très-indigeste.

23. ICHTHYOPHIS TIGRÉ.

Ichthyophis tigrinus, Less.

(Pl. XII, g. n.)

Le genre nouveau que nous avons créé, en septembre 1828 (*Mém. de la Soc. d'Hist. nat.*, t. IV, p. 397), pour recevoir cette espèce et la suivante, exige que nous entrions à son égard dans quelques détails.

Les *ichthyophis* doivent être classés près des *murænophis* de M. de Lacépède (*muræna*, Thumb.; *gymnothorax*, Bloch), par l'ensemble de leurs caractères, et surtout par leurs branchies qui s'ouvrent sur les côtés du cou en deux trous ovalaires; mais ils s'en distinguent par la particularité très-remarquable de n'avoir absolument aucune nageoire, pas même à l'état de rudiments. Cette conformation leur donne de grands rapports avec les *apterichtes* de M. Duméril, mais ceux-ci ont deux *spiracules* ouverts sous la gorge, ce qui les rapproche des *sphagebranches*. D'ailleurs, l'*apterichtes* repose sur une espèce peu connue, dont M. de Lacépède a fait le type de son genre *cæcilie*. Nous nous serions empressés de conserver le premier nom, qui exprime très-bien les caractères principaux de nos *ichthyophis*, si nous n'eussions craint d'embrouiller la synonymie. Ce genre se rapproche donc des *gymnomurènes* de M. de Lacépède, qui ont seulement des rudiments de nageoires; il en diffère par ses dents disposées en plusieurs rangées, et toutes fines et acé-

rées. Les *sphagebranches* seront au contraire distingués par les deux ouvertures des branchies qui sont voisines l'une de l'autre, et percées sous la gorge, et les *synbranches* n'ont qu'une ouverture branchiale extérieure qui communique aux deux côtés du corps. Quant aux *murænoblennies*, nous ignorons quels sont leurs rapports avec les deux espèces qui rentrent dans notre nouveau genre, qu'on peut peindre en ces mots : *Ichthyophis* : *Pinnæ absolutè nullæ ; corpus cylindricum, serpentiforme ; oculi cute communi tecti ; spiraculæ duo ovales, lateralesque ; dentes acuti.*

« Nageoires ou rudiments de nageoires manquant complètement : corps arrondi, très-allongé ; peau épaisse, alépidote, ou sans apparence d'écailles, visqueuse ; queue légèrement aplatie, conique à l'extrémité. Ouvertures branchiales obovalaires, cordiformes, peu apparentes, à demi fermées par une membrane, placées latéralement à plus d'un pouce de la commissure des lèvres ; narines simples, sans prolongements ; dents aiguës, acérées, placées sur plusieurs rangs au palais et sur les mâchoires ; yeux assez grands, voilés par une membrane. »

L'ichthyophis tigré, *ichthyophis tigrinus*, a près de 24 pouces de longueur sur 20 lignes de circonférence ; ce qui lui donne une forme allongée et analogue à celle d'un reptile. Son manque absolu de nageoire porte, au premier aspect, à le confondre avec un *hydrophis*. La tête est petite, conique, à mâchoires égales. Elle est déprimée, légèrement aplatie sur les côtés. Le museau est arrondi. La bouche a 6 lignes d'ouverture. Les mâchoires sont garnies de deux rangées de dents, et deux lignes dentées occupent en outre la voûte palatine. Les dents sont petites, très-acérées, spiniformes, recourbées d'avant en arrière, et régulièrement disposées. Les narines arrondies, placées près de l'extrémité du museau, sont peu apparentes, et sans prolongement. L'œil est recouvert d'une membrane mince, et se trouve placé presque sur le rebord, et à moitié de la longueur de la

mâchoire supérieure. Une ouverture branchiale occupe chaque côté du cou. Elle est de forme arrondie, à moitié close par un repli membraneux, et distante de 15 lignes de la commissure des lèvres. Le corps est long, arrondi, de dimensions presque égales dans sa longueur, terminé par une queue courte et conique. Ses flancs sont légèrement déprimés. La ligne latérale est droite et peu apparente. L'anus s'ouvre aux deux tiers postérieurs du corps, à 8 pouces du bout de la queue.

Les couleurs de cet apode sont d'abord un fond uniforme roux-clair, parsemé de taches arrondies, assez larges, entremêlées de quelques maculatures plus petites, régulièrement distribuées, et d'un noir rougeâtre très-prononcé. Disposition qui donne à ce poisson un aspect tigré fort agréable.

L'ichthyophis tigré vit au milieu des bancs de coraux qui entourent les îles de la Société. Il se cache sous les ramifications des polypiers, où il guette sa proie. Sa morsure est très-profonde, mais sans dangers subséquents. Nous en prîmes plusieurs individus à Borabora, qui ne différaient point entre eux. Son mode de natation est rapide, mais analogue à celui des reptiles, c'est à-dire par des sinuosités latérales que décrit l'épine. L'odorat paraît très-développé, et on doit croire que la vue, imparfaite chez lui, est grandement suppléée par ce sens, accommodé d'ailleurs au genre de vie et aux retraites où cet apode se tient caché. Sa chair est peu délicate.

24. ICHTHYOPHIS PANTHÉRIN.

Ichthyophis pantherinus, Less.

(Pl. XIII, g. n.)

Cet ichthyophis ressemble à l'espèce précédente par sa forme, seulement il est plus court et un peu plus gros à la circonférence. Sa tête est petite, un peu bombée, à mâchoires assez

fendues, garnies de dents fines et très-acérées. Les narines s'ouvrent par deux petits trous à l'extrémité du museau. Les yeux sont très-rapprochés des narines. L'ouverture des branchies est cordiforme, placée à 9 lignes de la commissure de la bouche. Le corps est arrondi, sans vestiges de nageoires, serpentiforme, terminé par une queue conique, pointue. Sa peau est lisse, sans traces d'écailles.

Ce poisson est sur le corps et les flancs d'un brun rougeâtre plus foncé sur la ligne moyenne, plus clair sur les côtés, où cette teinte fait place à du blanchâtre et à du jaunâtre. De l'extrémité du museau à la pointe de la queue, toute sa peau est couverte de petites taches arrondies brunâtres se touchant presque, et plus foncées en dessus.

L'ichthyophis panthérin vit au milieu des madrépores qui entourent l'île d'Oualan, de la même manière que le tigré dont il partage les habitudes.

25. PLOTOSE IKAPOR.

Plotoseus ikapor.

(Pl. XXXI, fig. 3, g. n.; α, épine dorsale grossie; β, pectorale isolée.)

Less., *Dict. class. d'hist. nat.*, t. XV, p. 435.
Ika-por, dans la langue des habitants de Waigiou.

1re dorsale, 1 ép. et 5 ray.; pectorale, 1 ép., 4 ray.; ventrale, 5; dorsale et anale, un très-grand nombre.

Le genre plotose, *plotoseus,* créé par M. de Lacépède, a sa deuxième dorsale rayonnée, très-longue, et l'anale aussi prolongée, toutes deux s'unissant à la caudale pour former une pointe aiguë. Les lèvres sont charnues et pendantes. La bouche est armée en avant de dents coniques, derrière lesquelles il y

en a une rangée de globuleuses et une bande vomérienne. L'épiderme est ferme, lisse sur la tête et le reste du corps, et on compte 9 ou 10 rayons à la membrane branchiale et 8 barbillons au museau. Un appendice charnu, ramifié, est placé derrière l'anus. Les épines dorsale et pectorales sont profondément dentelées, dirigées en bas et taillées comme les dents d'une scie.

Les plotoses sont de très-petits poissons des Indes orientales, dont le type du genre est figuré dans Bloch, pl. CCCLXXIII, fig. 1, et se trouve reproduit dans les Poissons de Renard, t. I, fig. 19; c'est le *platystacus anguillaris.*

Le plotose ikapor que nous avons trouvé dans la baie d'Offach de l'île de Waigiou, où il est excessivement abondant, est long de 2 pouces. Son corps est arrondi, mince, ayant les aiguillons de la dorsale et des pectorales très-barbelés; la première dorsale comptant 5 rayons anastomosés. Ce petit poisson, nommé *ika-por* par les habitants de Waigiou, est d'un noir brillant et intense sur le dos. Le ventre est blanc. Quatre raies jaunes partant du museau se dessinent sur le corps jusqu'à la queue. Les blessures que font ses aiguillons sont excessivement dangereuses, parce qu'elles dilacèrent les tissus, et de légères piqûres aux doigts nous ont amené pendant plus de quinze jours une impossibilité de mouvoir la main, et des points gangreneux se sont manifestés à chaque piqûre.

26. CRÉNILABRE DE CHABROL.

Crenilabrus Chabrolii, Less.

(Pl. XXXVIII, g. n.)

Crenilabrus croceus, Less., *Mém. Soc. d'Hist. nat.*, t. IV, p. 407 (sept. 1828).

Labre hérissé, *Labrus hirsutus*, Lacép.

Labre rouge-raies, *Labrus rubro-lineatus*, Lacép.
Labre large-queue, *Labrus macrourus*, Lacép.

B. 5; d. $\frac{12}{10}$; p. 17; catopes $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{12}$; c. 14.

Ce beau poisson est un exemple des difficultés sans nombre qui existent dans l'étude des poissons, car on le trouve décrit sous trois noms différents dans l'ouvrage de M. de Lacépède, et même sous trois divisions du genre *labrus*. Il forme le passage graduel des labres proprement dits, aux crénilabres de M. Cuvier, par la dentelure extrêmement fine et peu apparente du préopercule. Primitivement décrit et figuré dans les manuscrits de Commerson, les connaissances imparfaites qu'on possède sur ce poisson, nous ont engagé à en donner une bonne figure.

Le corps est de forme oblongue, doucement arrondi dans ses contours, à museau légèrement obtus et peu saillant. Le rebord orbitaire est régulier, les narines uniques de chaque côté et distantes. Les lèvres minces; la supérieure protactile. Des dents seulement aux mâchoires, les unes serrées, petites, et quatre autres saillantes, recourbées, arrondies, en crochet à l'extrémité antérieure de chaque maxillaire. Les joues et le sommet de la tête sont revêtus d'écailles petites. Le rebord du préopercule est arrondi, garni de dentelures extrêmement fines; écailles plus larges que les précédentes sur l'opercule, dont le bord est uni, lisse et anguleux. Ligne latérale à pores rameux, à trois points linéaires, presque droite, ou convexe en suivant la courbure du corps jusqu'à la queue. Le corps est revêtu d'écailles larges, lisses, légèrement striées et régulières, s'avançant sur la base des nageoires dorsale et anale, qu'elles couvrent à moitié.

La première dorsale à rayons épineux, surmontés de lambeaux qui les enveloppent, est plus longue que la deuxième

nageoire à rayons mous; celle-ci est plus élevée, à rayons postérieurs plus grands. La nageoire pectorale est arrondie, longue d'un pouce. Les catopes sont placées sous les pectorales, soutenues par un fort aiguillon enveloppé dans un repli de la membrane. Le premier rayon mou est très-allongé, et les autres en diminuant successivement donnent une forme aiguë à cette ventrale, qui a 18 lignes de long. La nageoire anale est arrondie, à bord régulier, garnie d'écailles à moitié de sa largeur, soutenue en avant par trois fortes épines, surmontées de lambeaux membraneux, et finit presque vis-à-vis la seconde portion de la dorsale. La queue est terminée par une nageoire à peine fourchue, ou plutôt rectiligne à sa partie moyenne, et à rayons des bords supérieur et inférieur un peu prolongés. Les rayons sont couverts d'écailles à leur base.

La couleur de ce beau crénilabre est d'un rouge orangé très-pur, que relèvent encore 15 ou 16 bandes d'un pourpre léger, plus foncé sur la tête. Ces bandes sont disposées sous forme de taches oblongues, régulières, et placées sur le corps dans le sens longitudinal. Les pectorales sont jaunes, les catopes sont orangé, le rebord de l'anale est brunâtre. Les membranes de la dorsale sont jaunâtres; une tache noire occupe l'intervalle des trois premiers aiguillons; une large bande d'un pourpre noir très-foncé tranche brusquement la partie postérieure du corps jusqu'auprès de la queue, et s'étend de la portion postérieure de la dorsale à celle de l'anale. Sa largeur est de 15 à 18 lignes. L'œil est entouré d'un cercle orangé et d'un cercle d'un jaune pur. L'individu décrit avait 8 pouces et demi de longueur totale, sur 2 pouces et demi de hauteur.

Ce poisson vit au milieu des récifs de la baie du Tombeau, à l'île Maurice. Ceux qu'on a décrits d'après le célèbre Commerson, avaient été vus dans le grand Océan équatorial, et sur les côtes de Bourbon et de Madagascar.

Son nom rappellera celui d'un ministre de la marine, qui portait le plus vif intérêt aux travaux de la *Coquille*, et il n'était plus depuis long-temps au ministère, lorsque nous lui avons légué ce faible témoignage de notre gratitude; car ceux qui se vouent aux sciences, sans cesse contrariés par mille Zoïles, sont encore heureux lorsque quelque puissant du jour veut bien faciliter leurs travaux.

27. GIRELLE TACHÉE.

Julis maculata, Less., *Mém. Soc. d'Hist. nat.*, t. IV, p. 402 (septembre 1828).

P. 12; catopes 6; d. $\frac{14}{6}$; a. $\frac{2}{10}$; c. 14.

Cette petite girelle a le corps ovalaire, allongé, long de 3 à 4 pouces. Le front est légèrement convexe, terminé par un museau aigu. La bouche est petite, médiocrement fendue. Les lèvres sont minces, peu extensibles. Les dents sont aiguës, acérées, fines et serrées; il y en a deux plus longues en avant de chaque mâchoire; les supérieures s'entre-croisant avec les 2 inférieures. Des pores très-distincts, les uns isolés, les autres en grand nombre, sont disposés en rangées, l'une sous l'orbite, l'autre sous le rebord du préopercule. Ligne latérale, brusquement coudée, à pores simples. Nageoire dorsale peu élevée, régulière, à rayons terminaux et mous, un peu plus grands que les épineux, qui sont petits et libres à leur pointe. Queue rectiligne. Nageoire abdominale, prenant naissance de la moitié du corps à peu près. Catopes sans épines, sous les pectorales, qui sont étroites. Écailles striées, assez grandes.

La couleur générale de ce poisson est bleuâtre sur le corps. La tête est d'un bleu violet, et les joues sont couvertes d'une raie aurore flexueuse, et l'on retrouve cette disposition sur le rebord de l'opercule. Les nageoires sont jaunes, sinuolées de

brun ; une tache ronde et noire à la partie postérieure du corps. Iris jaune.

Elle habite l'île d'Oualan.

28. GIRELLE CORIS.

Julis coris, Less., *Mém. de la Soc. d'Hist. nat.*, t. IV, p. 404 (septembre 1828).

P. 16, d. $\frac{8}{14}$; a. $\frac{2}{11}$; cat. 5; caud. 12.

Ce poisson a au plus 4 pouces de longueur. Le corps est légèrement convexe, allongé. La tête est arrondie, et présente deux petites éminences peu saillantes sur le front. Les mâchoires sont égales. Les dents petites, fines et régulières. Les lèvres peu extensibles. Les pores existent en grand nombre sur la tête, et sont placés par lignes régulières sur des stries élevées qui s'irradient en partie du sous-orbitaire et du cercle préoperculaire. Le préopercule est fortement soudé à l'opercule, et paraîtrait ne pas exister, si une petite portion lamelleuse et libre n'annonçait sa présence. La ligne latérale est coudée, et ses pores sont digités. Les écailles finement striées, assez larges et arrondies. La nageoire dorsale est étroite, à rayons épineux, terminés par un lambeau membraneux ; les rayons mous sont plus allongés. Nageoire ventrale peu prolongée et basse. Caudale à peu près rectiligne. Pectorale plus large que dans la girelle tachée.

La tête de cette espèce est violâtre, à bandes aurores. Le dos est d'un vert bleuâtre. Deux bandes orangées longitudinales sur le corps, celle du centre plus large et plus vive. Le ventre est d'un rose pâle. Les nageoires ont une teinte jaune, avec des taches ou des rebords brun. L'iris est jaune, entouré d'un cercle brun.

La coris habite les récifs du havre de la *Coquille*, dans l'île d'Oualan.

29. GIRELLE DEMI-PARÉE.

Julis semi decorata.

(Pl. XXXV, fig. 2, g. n.)

Less., *Mém. Soc. d'Hist. nat.*, t. IV, p. 403 (septembre 1828).

B. 6.; d. $\frac{8}{12}$; p. 13; catopes 6; a. $\frac{2}{11}$; c. 12.

Cette girelle est ovalaire. La tête est petite, à museau aigu, à lèvre supérieure un peu plus longue que l'inférieure, et aplatie latéralement. Des pores nombreux sur le rebord du préopercule, et sous l'orbite. Les dents du devant de la bouche allongées et saillantes hors des lèvres, qui sont peu rétractiles. L'opercule est parfaitement lisse. Le corps est convexe supérieurement, recouvert d'écailles grandes, arrondies, et striées finement sur leur surface. La ligne latérale est à pores linéaires allongés et simples. Elle est fortement coudée à la partie postérieure du corps, où elle forme deux ou trois zigzags avant de se terminer en ligne droite à la queue. La première dorsale un peu moins élevée que la deuxième, commence au haut de la nuque, et les épines sont enveloppées dans de petits lambeaux de la membrane. La dorsale à rayons mous est égale dans toute sa hauteur. Les pectorales sont allongées. Les catopes sont terminées en pointes par le prolongement du deuxième rayon. La nageoire anale, longue de 2 pouces, est régulière, et part du milieu du corps. La caudale a ses rayons recouverts par les écailles à leur base; elle est à peu près rectiligne, ou peu sensiblement arrondie.

Cette girelle, dont le fond de la couleur est fauve brun, présente sur la tête cinq ou six bandes assez larges d'un orangé vif. Des points arrondis de la même teinte sont semés sur la portion antérieure du dos et du thorax. Des taches oblongues-ovalaires

noires occupent le centre de chaque écaille. Les nageoires sont fauves, et sinuolées de lignes flexueuses plus foncées ou même brunes.

Ce poisson vit dans les mers de l'île Maurice.

30. GIRELLE PAO.

Julis quadricolor.

(Pl. XXXV, fig. 1, g. n.)

Less., *Mém. Soc. d'Hist. nat.,* t. IV, p. 400 (septembre 1828).

Pao, dans la langue des naturels d'O-Taïti.

B. 5; d. $\frac{8}{13}$; p. 15; catopes 6; a. $\frac{2}{11}$; c. 16.

Cette jolie girelle, que les couleurs les plus vives ornent avec éclat, a le dos légèrement convexe; le corps est ovalaire, allongé; le front un peu relevé et bombé; la tête tant soit peu obtuse, et les mâchoires égales; la lèvre supérieure est médiocrement protactile; les dents sont lisses, recourbées, régulièrement disposées sur les maxillaires; celles du devant sont les plus fortes, et celles du bas s'engagent dans un petit écartement des supérieures. Les pores de la tête sont peu apparents; les opercules parfaitement lisses, et à bords très-entiers et membraneux, se joignent sous la gorge. La nageoire dorsale, très-longue, a ses rayons épineux presque libres au sommet; elle est peu élevée, et ne s'agrandit que pour former la deuxième partie à rayons mous, dont le bord de la membrane est sinuolé et festonné. La pectorale est aiguë au sommet, et à contours arrondis. Les catopes sont petites, privées de rayon épineux, et placées sous la précédente. L'anale, longue de 2 pouces, soutenue par deux épines, est de la largeur de la seconde partie de la dorsale. La caudale est arrondie au centre et à rayons terminaux plus allongés; ceux du milieu acuminés et légèrement saillants hors

de la membrane. Le corps est revêtu d'écailles assez grandes, régulièrement imbriquées, s'avançant sur la base des membranes dorsale, anale et caudale. La surface de chaque écaille est légèrement striée dans le sens transversal. La ligne latérale d'abord droite, fortement coudée à l'extrémité du corps, est composée de pores de 4 à 5 petites digitations linéaires.

Ce poisson est surtout remarquable par la rare élégance de sa vestiture. Au beau vert qui couvre la partie supérieure du corps, se joignent le bleu azuré des parties inférieures, et les bandes d'un rouge foncé qui sont disposées avec régularité sur les flancs, et qui réunissent un très-grand nombre de petites raies verticales, étroites à leur jonction, plus développées à leur centre. Deux rubans de la même couleur occupent la base des nageoires dorsale et ventrale. La pectorale et les catopes offrent une teinte jaune, qui se reproduit sur les rayons de la caudale en se mélangeant aux teintes rouges et bleues, et qui reste pure sur les portions membraneuses de la dorsale et de l'anale. La tête verte sur le sommet, bleue sur les joues, est traversée par des écharpes pourpres dirigées en plusieurs sens. L'iris est d'un jaune pur.

La longueur totale de l'individu décrit est de 8 pouces, sur deux pouces et demi de hauteur. La figure a été faite sur l'individu rapporté au Muséum, et les couleurs placées d'après un dessin que nous fîmes sur les lieux.

Le *pao*, ainsi nommé par les heureux insulaires de l'île d'O-Taïti, n'est pas rare au milieu des récifs de corail de la baie de Matavai, de même qu'à Borabora, qu'il contribue à embellir par sa riche livrée. Sa chair est délicieuse, et on le mange le plus souvent cru, suivant l'usage de ces peuples.

31. GIRELLE BORY.

Julis Boryii, Less.

(Pl. XXXVI, au 1/4 g. n.)

Tabeou, dans la langue des habitants d'O-Taïti.

Pect. 14; catopes 1 ép., 5 ray.; dorsale $\frac{10}{9}$; anale 1/12; caudale 14.

A notre arrivée dans l'île d'O-Taïti, en mai 1823, les naturels nous apportèrent un individu de la girelle Bory, qui avait 2 pieds et demi de longueur totale, sur 10 pouces de hauteur au niveau des pectorales, et 4 pouces à la naissance de la queue. Ce poisson que nous dessinâmes d'après nature fut mangé, et pendant le reste de notre séjour l'occasion de s'en procurer ne se représenta plus. C'est donc sur nos notes manuscrites que nous allons puiser les éléments de la description, que nous avions précisée en ces mots : *Julis tabeus, corpore, capite, pinnisque virescentibus; abdomine et pinnâ pectorali roseis; lineis rubris luteisve flexis et utrinque sparsis ; caudâ rotundâ.*

La tête de cette girelle est grande, bombée, lisse sur le préopercule et sur l'opercule qui se prolonge en une oreillette obtuse en arrière. Ses lèvres sont épaisses, avancées; ses dents petites, espacées, coniques. Des pores sont ouverts entre l'œil et l'extrémité de la tête. Sa ligne latérale légèrement courbe est coudée à l'extrémité postérieure du corps. Ses écailles sont larges, régulières, et parfaitement arrondies. La pectorale est ample, élargie à son extrémité dont le bord est rectiligne. Les jugulaires sont étroites à leur naissance, puis dilatées et arrondies. La caudale est plus haute que large, et taillée en demi-cercle. La dorsale, médiocre et régulière, s'élève à sa terminaison, et forme une sorte de lobe arrondi. Il en est de même de l'anale qui, soutenue par une forte épine, s'allonge beaucoup en s'arrondissant postérieurement.

Cette girelle est admirablement peinte, et ses couleurs jouissent, lorsqu'elles sont animées par la vie, d'un luisant plein d'éclat. La nageoire dorsale, le dessus et les côtés de la tête et du corps, la caudale, sont d'un vert émeraude que relève le bleu azur des joues et du dessous de la tête, et le rouge carmin de tout le dessous du corps et de la pectorale. Mais ces teintes sont enjolivées d'une quantité infinie de bandelettes entortillées, sinueuses et ponctuées sur leurs bords. La dorsale et le dessus de la tête ont ces taches rubanées jaune d'or, ponctuées de rouge. Le dessus du dos et les côtés sont linéolés de rouge marron, ponctué de rouge brun, de même que la queue, l'anale et les jugulaires. La caudale verte, dans sa plus grande étendue, se trouve assez largement bordée de roussâtre. La pectorale est rougeâtre. Les lignes flexueuses du ventre sont jaune clair, et ponctuées aussi sur leur bord de rouge ocreux. L'œil est orangé, et un croissant noir se dessine sur le sommet de la tête.

Ce poisson provenait d'entre les rochers de corail de la baie de Matavai.

32. STOMIAS BIGARRÉ.

Stomias variegatus, Less.

Pect. 18; ventrale 7; dorsale 9; anale 12; caudale 22.

Ce petit poisson habite sous les galets et dans les crampons des fucus au fond de la baie Soledad, aux îles Malouines. Il n'a au plus que 3 pouces et demi de longueur totale. Son corps, un peu comprimé sur les côtés, est allongé, peu haut, égal sur toute son étendue, et ne s'amincit que vers la queue. Sa tête est courte, conique. Son museau est obtus. Sa bouche est très-petite, oblique, c'est-à-dire que la mâchoire inférieure, étroite et allongée, se dirige vers en haut. Les deux maxillaires sont garnis de dents acérées, aiguës, grêles. L'œil est arrondi, très-grand. L'opercule et le préopercule sont lisses. La membrane des branchies a 4 rayons. La pectorale est un peu élargie, pe-

tite. Les ventrales sont oblongues, allongées, pointues. La dorsale et l'anale de même longueur, et d'abord étroites à leur naissance, s'élargissent à leur bord postérieur. La caudale est allongée, étroite, et régulièrement fourchue. La peau du corps lubrifiée est comme lisse et sans écailles. La ligne latérale est régulière et droite.

Ce poisson est d'un jaune doré très-brillant que relèvent trois rangs de taches ovalaires et oblongues brun foncé qui couvrent le corps de chaque côté, et ne sont séparées que par d'étroits intervalles jaunes. Toutes les nageoires sont grises.

33. CHIRONECTE ROUGE.

Chironectes coccineus, Cuv., *Gal. du Mus. de Paris.*

(Pl. XVI, fig. 1, g. n.)

Pect., 10; dorsale, 12; cat., 5; anale, 7; caudale, 10.

Ce poisson, du genre *antennarius* de Commerson, n'est pas sans de grands rapports avec l'*antennarius chironectes, obscurè rubens, maculis nigris raris inspersus,* de ce savant voyageur. Mais la description de Commerson, telle que Lacépède l'a consignée dans son Histoire des poissons, est trop incomplète pour nous donner le moyen de nous assurer de l'identité de cette espèce avec la nôtre.

Le chironecte rouge, peint de grandeur naturelle, n'a guère que 4 pouces et demi de longueur totale. Son corps est assez élevé, épais et massif, et tronqué en avant, de manière à ce que la bouche s'ouvre presque verticalement, en donnant un peu plus de longueur à la mâchoire inférieure qu'à la supérieure. Le front est déprimé, très-étroit. L'œil est arrondi, ouvert sur le rebord de la mâchoire supérieure. Les dents sont fines, très-acérées, très-petites : deux tentacules simples, hirsutes, amincis, s'élèvent sur le front. Une sorte de chaperon conique,

saillant, occupe l'intervalle des rayons libres tentaculaires et de la dorsale : celle-ci est membraneuse, épaisse, à rayons cachés et empatés. Les jugulaires sont pointues, coniques. Les pectorales sont courtes, épanouies et formées de digitations bien distinctes, au nombre de 10. L'anale est peu haute et courte. La caudale est médiocre, arrondie. La peau qui enveloppe le corps est assez épaisse, un peu grenue.

Ce chironecte est partout d'un rouge de feu qui varie en intensité. Ainsi, les teintes du ventre et des flancs sont plus affaiblies. Une large tache blanche, arrondie, occupe le bord operculaire. Des taches brunes sont éparses sur le dos et sur la ligne moyenne du corps. Des points d'un rouge-brun foncé occupent les joues, les flancs, et deux raies de même couleur traversent la queue. Les nageoires sont mouchetées de points rosés pâles.

Ce poisson est des mers de l'île Maurice.

34. CHIRONECTE MARBRÉ.

Chironectes marmoratus, Cuv., *Gal. du Mus. de Paris.*

(Pl. XVI, fig. 2, g. n.)

Pect., 12; dorsale, 10; jug., 5; anale, 7; caudale, 10 ray. anast.

Cette petite espèce de lophie, du genre *antennarius* de Commerson, a d'assez nombreux rapports avec la baudroie géographique de MM. Quoy et Gaimard, mais elle s'en distingue par plusieurs caractères. Nous l'avons dessinée d'après nature lorsqu'elle vivait encore, et nous en avons rapporté plusieurs individus au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

C'est sur les côtes de la Nouvelle-Guinée que nous prîmes ce chironecte nageant par un temps calme, et très-commun dans une petite étendue de mer. Sa forme épaisse et ventrue, son

corps haut, son museau tronqué, sa bouche fendue obliquement, sa mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, et toutes les deux armées de dents petites, aiguës, régulières : sa peau flasque et molle, ses nombreux lambeaux charnus épars sur la tête ou pendants sous le menton, en font un poisson bizarre et fantastique.

L'œil est arrondi, doré; la bouche peu fendue. Les pectorales sont supportées par deux cylindres rétrécis, simulant des bras, et s'épanouissant en éventail à bord rectiligne. Les catopes placées très en avant du corps sont étroites, soudées à leur base, obovales et libres à leur terminaison. Deux autres petits lambeaux courts surmontent le museau. Un lambeau érectile, droit, ramusculeux, s'élève au-dessus de l'œil. Un deuxième, placé derrière, au-dessus et en arrière de l'orbite, simule une petite nageoire dentelée au bord postérieur. Une éminence spiniforme occupe l'intervalle de ce lambeau et de la dorsale. Cette nageoire est médiocre, convexe et légèrement sinueuse. L'anale est très-courte, et la caudale est plus haute que large, et régulièrement convexe : plusieurs lambeaux pendent sous le menton et sont très-courts.

Les couleurs qui ornent ce poisson sont des plus vives. Le fond est jaune d'or que relèvent un orangé très-éclatant en dessus et des taches irrégulières d'un noir velours et d'un blanc nacré. Des points blancs sont épars sur la tête et sur les côtés du corps en avant et sur les flancs en arrière. Trois cercles bruns se dessinent sur la queue. Des mouchetures brunes sont rapprochées sur les catopes et sur les pectorales. L'anale est bordée de noir, et marquée de taches de la même couleur au centre. Enfin, une raie noire bordée de blanc part de l'œil et se rend à la naissance de la pectorale. Les rayons de toutes les nageoires sont empâtés dans une peau molle et flasque qui les cache entièrement. Les barbillons du pourtour de la bouche sont orangés.

35. PÉRIOPHTALME KALOLO.

Periophtalmus kalolo, Less.
Kalolo, dans la langue des habitants de Waigiou.

P. 11 ray.; 1[re] dors. 15; 2[e] d. 11; catop. 6; a. 11; c. 10.

Ce petit périophtalme atteint généralement jusqu'à 7 pouces de longueur totale, sur 1 pouce de hauteur dans sa plus grande épaisseur au niveau de la tête. Le corps, légèrement comprimé sur les côtés, finit en pointe, en diminuant horizontalement par un abaissement régulier des 2 lignes supérieure et inférieure. Sa tête est conique, tronquée en avant, à chanfrein presque vertical; la bouche petite et inférieure. Les yeux se touchent par la base, ils sont globuleux, saillants, verticalement placés au dessus du front, et comme pédiculés. La peau des opercules et du corps est lisse, muqueuse. La ligne latérale est droite. La première dorsale, à 15 rayons simples, est haute, dentelée, et taillée en quart de cercle. La deuxième dorsale, à 11 rayons anastomosés, totalement séparée de la précédente par un étroit intervalle, est médiocre, un peu arrondie et allongée. La pectorale, à 11 rayons simples, est oblongue. Les catopes, soudées à leur base, sont à 6 rayons rudes, et dirigées de dedans en dehors. L'anale est mince, placée au-dessus de la deuxième dorsale. La caudale, à 10 rayons anastomosés, est oblongue, arrondie.

Tout le corps de ce poisson est gris de lin, linéolé de bleuâtre, et marbré de roussâtre. L'œil est jaune doré; l'iris noir. Les nageoires inférieures sont grises blanchâtres. La première dorsale est rousse, tachetée de blanc, bordée de noir et dentelée de blanc pur. La deuxième est rubanée à son bord de noir, et bordée d'un liséré blanc, puis d'un rebord marron. La queue est roussâtre.

Les habitants du havre d'Offack, de l'île de Waigiou, nomment *kalolo* ce poisson qui y est singulièrement commun, et qu'on retrouve sur le pourtour du port Praslin à la Nouvelle-Irlande, et même à l'île d'Oualan.

Nous observâmes fréquemment les mœurs singulières de ce poisson sur les côtes de la Nouvelle-Irlande, où il est excessivement commun. Souvent les vagues qui se brisent sur les rochers ou qui déferlent sur le sable des grèves, l'apportent voletant sur leur surface. Jeté sur le sol, il y court avec prestesse, et a par son allure la plus grande ressemblance avec un lézard poursuivant les insectes qui lui servent de pâture. Mais c'est principalement dans les minces ruisseaux qui se perdent à la mer, qu'il aime remonter et nager dans l'eau douce. Fréquemment nous sommes restés des heures entières à épier ses allures dans l'aiguade où les gens de notre vaisseau prenaient l'eau douce destinée à la consommation du bord. Là, il attrapait de petites crevettes, des insectes d'eau, ou gagnait les pierres pour y saisir des mouches et autres petits animaux, que ses yeux toujours en mouvement savaient parfaitement distinguer. Les catopes de ce périophtalme ayant des rayons durs, et une disposition préparée pour la locomotion terrestre, il en résulte qu'il est véritablement amphibie, et qu'il se tient presque autant hors de l'eau que dans ce fluide, et qu'il est indifférent à la salure de la mer, qu'il abandonne sans inconvénient pour l'eau fraîche des sources.

36. ACANTHURE ÉPARAI.

Acanthurus eparai, LESS.

(Pl. XXVII, fig. 1, g. n.)

Éparaï, dans la langue des insulaires d'O-Taïti.

P. 14; dorsale $\frac{9}{23}$; a. $\frac{3}{23}$; catop. 1/4; c. 18.

L'acanthure éparaï a le corps élevé, très-comprimé sur les

côtés, la forme d'un ovale allongé, un front bombé, un museau petit, peu saillant, et une caudale en croissant. Les écailles qui revêtent le corps sont rugueuses au toucher, et donnent à la peau une consistance scabre et rude. Un noir de prunelle teint ce poisson, ce noir est un peu plus clair sur les côtés du ventre. Mais ce qui distingue éminemment l'éparaï, est une sorte de gerbe ou de faisceau conique, coloré du plus beau rouge de feu qui naît au bord supérieur de l'opercule, et se dirige dans l'étendue de 15 lignes en arrière. La dorsale, également noire, est, à son attache sur la ligne moyenne du corps, parcourue par un ruban azur. La pectorale, aussi brune, est côtoyée par un bord bleu. Le milieu de la nageoire caudale à son bord est frangé d'un blanc de neige. Enfin, un galon bleu, étroit, marque les contours operculaires. L'œil est rond, rouge foncé. Deux pores sont ouverts près du rebord orbitaire antérieur.

L'épine acérée ou le petit scalpel qui arme les côtés de la queue est étroit, très-coupant et noir. La ligne latérale suit assez régulièrement les contours du corps à son 1/4 supérieur. La dorsale est moyenne en hauteur, plus élevée à sa terminaison qu'à sa naissance, et soutenue d'abord par 9 épines acérées, et puis par 23 rayons anastomosés. L'anale commence par 3 épines dont la première est courte, et se compose de 23 rayons soutenant une membrane mince. La pectorale est comme lobée à son bord inférieur, et son sommet est aigu. Les catopes sont allongées, triangulaires, et l'épine qui les soutient en avant est longue et très-acérée.

L'*éparaï* est abondant dans l'île d'O-Taïti ; il a près de 7 pouces de longueur totale, sur un peu moins de 3 de hauteur.

37. ACANTHURE FULIGINEUX.

Acanthurus fuliginosus, Less.

(Pl. XXVII, fig. 2, g. n.)

P. 14; d. $\frac{9}{28}$; cat. $\frac{1}{4}$; a. $\frac{3}{20}$; c. 20.

Cet acanthure représenté de grandeur naturelle est très-comprimé sur les côtés du corps, haut, allongé, à front bombé devant les yeux, puis concave, et à bouche saillante, bien que petite et peu ouverte. Les dents sont serrées, tranchantes et très-finement dentelées. L'œil est grand, arrondi, jaune d'or, et garni en avant de deux pores. La fente branchiale est oblique, grande, et coudée au sommet sur le rebord de l'opercule. La lame coupante de la queue est étroite, très-acérée et très-mobile. La queue est en croissant, et la pectorale est ample, très-élargie sur son bord postérieur qui est rectiligne. La peau est partout rugueuse, chagrinée, rude ou scabre au toucher; elle est composée de très-petites losanges régulières. Au-dessus de l'œil, le corps s'élève un peu, se renfle. La première épine qui supporte la dorsale est très-mince, très-courte. Les suivantes augmentent successivement de hauteur, et bien que médiocrement haute, la dorsale est arrondie à son bord postérieur. Il en est de même de l'anale, qui a les formes pareilles. La première épine est très-courte, et la troisième est la plus longue. Les catopes sont soutenues par une forte épine droite, que dépasse le rayon anastomosé qui la suit.

Ce poisson en entier d'un brun noir fuligineux plus clair sur les côtés du corps, est dans l'état de vie rayé transversalement de lignes rougeâtres très-serrées, qui n'existent point dans le dessin fait d'après un individu conservé dans l'alcool. Une cravate azur contournant le menton est la seule couleur vive qui lui soit propre.

C'est dans l'île d'Oualan que vit cet acanthure. Sans doute qu'il se trouve sur les côtes de toutes les îles de la longue chaîne des Carolines.

M. Garnot nous a laissé le dessin d'un acanthure que nous prîmes dans la baie d'Offack de l'île de Waigiou[1], et que les Papouas de cette terre nommaient *barière*. Ce poisson de la taille du fuligineux (7 pouces 1/2 de longueur sur 3 pouces de hauteur, les nageoires non comprises), avait son chanfrein très-bombé ; son museau court, obtus ; ses dents très-crénelées ; la caudale en croissant ; les catopes très-aiguës et étroites ; la pectorale obarrondie ; la lame coupante très-acérée. Sa dorsale avait $\frac{9}{27}$ rayons ; l'anale $\frac{3}{25}$; la caudale 16 ; la pectorale 17 ; et les catopes 1/4. Entièrement brun foncé, la nageoire dorsale se trouvait bordée d'un liséré azur assez large, contournant le dos à la base de la membrane.

Nous nommerons *acanthurus bariene* cette espèce.

38. ACANTHURE ALI-ALA.

Acanthurus ali-ala, Less.

Ali-ala, dans la langue des habitants d'Oualan.

P. 13 ; d. $\frac{9}{30}$; cat. 1/4 ; a. $\frac{3}{28}$; c. 16.

Cet acanthure est mince, élevé et presque régulièrement ovalaire. Son museau forme un petit cône avancé sur la ligne antérieure du corps qui est comme tronquée. Le front, en effet, est convexe, bombé. L'ouverture des branchies oblique est élargie sous le rebord de l'opercule. La ligne latérale est supérieure et convexe. La lame coupante et mobile qui arme le côté de la queue, est acérée et très-étroite, colorée en jaune doré, ainsi que le repli où le poisson la cache dans le repos. La nageoire dorsale est élevée et longue. Elle commence d'abord par quelques épines courtes qui s'accroissent successivement, et font

place aux rayons anastomosés qui diminuent sur son bord terminal proche la queue. L'anale est un peu plus courte que la dorsale, mais de même forme. La pectorale est étroite, longue, rectiligne en dessus, convexe en dessous. Les catopes soutenues en devant par une forte épine, sont obovales et arrondies. La caudale est médiocre, aussi haute que large et à bord terminal échancré. Le corps de cet acanthure est revêtu d'écailles extrêmement petites et serrées, remarquables en ce que leur bord est fortement strié et chagriné, de manière que sa surface est âpre au toucher.

L'œil est entouré d'un cercle jaune doré. Mais un noir profond et velouté colore en masse ce poisson, excepté cependant la queue qui est gris-blanc léger, avec un rectangle jaune pur, puis deux larges bandelettes dorées qui contournent les nageoires sur leur point d'insertion, bandelettes dont le jaune se décolore et se mélange avec le brun des nageoires. Enfin, un cercle violet contourne le museau, et un triangle aussi violet occupe une fosse en avant de l'orbite. La pectorale et les catopes sont noir mat.

Ce poisson est nommé par les Carolins d'Oualan, *ik ali-ala.* Il est commun dans les bassins des coralligènes de cette île volcanique, et si intéressante par la variété des animaux qui peuplent ses bords. Il a 5 pouces 1/2 de longueur totale, la queue comprise, et 3 pouces 1/2 de hauteur, d'un bord à l'autre des nageoires dorsale et anale.

39. PRIONURE ÉOUMÉ.

Prionurus eoume, Less.
Eoumé, dans la langue des habitants d'O-Taïti.

Pect. 17 ; dorsale $\frac{6}{26}$; catopes 1/4 ; anale $\frac{2}{29}$; caudale 18 anast.

Le prionure éoumé vit sur les bancs de corail de la baie de

Matavai, dans l'île d'O-Taïti, où il paraît abondant, et les naturels estiment sa chair.

Ce poisson, du bout du museau au bord postérieur et moyen de la queue, a 6 pouces 1/2 de longueur totale, sur 2 pouces 8 lignes du dos à la première épine de la dorsale jusqu'au point de départ des catopes. Il est aminci sur les côtés, élevé, de forme ovalaire, allongée, à museau mince et avancé, à front oblique, et terminé par une nageoire caudale haute, peu large, taillée en croissant, et dont les bords supérieur et inférieur se prolongent en longs filaments très-atténués. L'œil est arrondi, à iris entouré d'un cercle vert foncé. L'ouverture branchiale est étroite sous l'opercule qui est arrondi. La pectorale est allongée et assez large. Son sommet est obarrondi. L'épine qui soutient chaque catope est droite, acérée. Les rayons mous qui traversent la membrane la dépassent. La dorsale est presque rectiligne, et sa première épine, au lieu d'être la plus courte comme chez les acanthures, est la plus allongée. Cette nageoire naît un peu en arrière de l'œil, et se continue jusqu'à la queue. L'anale, placée presque immédiatement après les catopes, est de même forme que la précédente. Les côtés amincis de la queue sont armés chacun de deux lames coupantes, dirigées d'arrière en avant, toutes les deux d'un jaune doré, et placées au milieu de deux ronds granuleux, peints en orangé fort vif. La caudale, plus haute que large, échancrée au milieu ou presque rectiligne, s'allonge en dessus et en dessous pour donner naissance à des filets déliés, nés des derniers rayons dont ils sont les prolongements. Toutes les écailles qui revêtent la peau sont d'une grande ténuité, lisses dans un sens et très-rugueuses, très-âpres lorsqu'on dirige les doigts de derrière en devant, ce qui tient à ce qu'elles sont très-dentelées et très-rugueuses sur les bords.

L'éoumé est en entier d'un noir de prunelle uniforme. Seulement le pourtour de la bouche est orangé. Un trait jaune doré

part du préopercule, et remonte sur le bord antérieur de l'orbite. Un ruban bleu cendré contourne depuis le front, jusqu'à la queue, le haut du corps près l'insertion des rayons de la dorsale. Une bandelette blanche suit, à partir des catopes, la ligne inférieure jusqu'à la première armure, et sous la nageoire anale. Quelques taches brunes se dessinent çà et là sur les flancs. Enfin la caudale, du même brun que les autres nageoires, est à sa partie moyenne et à son bord frangée de blanc pur, blanc bordé en dedans par une longue tache mélangée de brunâtre et de verdâtre.

40. CORYPHÈNE AZUR.

Coryphœna azurea, Less.

Pect., 18; dorsale, 50; catopes, 6 anast.; anale, 23; caudale, 40.

Le 9 octobre 1822, par 23 degrés de latitude S. et 37 de longitude O., nous prîmes un individu de ce coryphène long de 21 pouces, haut de 6, et épais de 18 lignes. Ce poisson, que nos matelots provençaux nommèrent *fourcade,* par analogie avec le doradon des côtes de la Méditerranée, nous paraît devoir constituer une espèce bien distincte et entièrement nouvelle.

Le coryphène azur est, ainsi que son nom trivial l'indique, d'un azur pur et céleste, sans aucune tache, et dans l'eau brille de reflets cuivrés et irisés sur le dos et les côtés, la dorsale, la caudale, la base de l'anale et les catopes. La moitié du corps, sur les flancs, les joues et le ventre, est au contraire enrichie d'argent glacé et chatoyant.

Ce poisson a les formes de l'hippurus, c'est-à-dire qu'il est allongé, à tête bombée et convexe sur la ligne du profil, à mâchoire inférieure un peu plus longue que la supérieure. Le corps s'amincit à mesure qu'on avance vers la queue; il est mince proportionnellement à sa hauteur. Les dents qui cou-

vrent les maxillaires et le palais sont courtes, très-aiguës. Les opercules sont lisses sur leurs bords; un cercle rayonné entoure l'orbite. Un orangé très-frais colore l'œil, qui est reculé et bas. Deux conduits sont percés sur le rebord de la lèvre extensible supérieure.

La pectorale est falciforme, mince, pointue. La queue est profondément fourchue, chacune de ses divisions est droite, aiguë et étroite. La dorsale, longue et peu élevée, commence sur la nuque par quelques rayons courts, puis s'élève vers le troisième rayon et diminue graduellement, de manière qu'elle est très-basse dans les deux tiers de son étendue, et qu'elle ne s'accroît un peu qu'aux derniers rayons, qui s'arrêtent à 6 lignes de la queue. L'anale commence au milieu du corps, cesse au même point que la dorsale, et représente une nageoire égale, étroite et un peu sinueuse sur son bord. Les catopes sont presque triangulaires, larges à leur insertion, et à rayons anastomosés.

La chair de ce poisson est d'une grande délicatesse. On le prend, tant son odorat est obtus, avec des hameçons amorcés grossièrement par des flocons de laine.

Dans le grand Océan équinoxial, par les 19e degré de latitude S. et 78e de longitude O., nous prîmes un individu du *coryphæna chrysurus,* décrit par Lacépède sur les notes de Commerson. Ce coryphène avait 55 rayons à la dorsale, 25 à l'anale, 20 à la pectorale et 5 aux catopes. Sa longueur totale était de 30 pouces, sur 7 d'épaisseur au milieu du corps, sur 6 à la tête et 1 à la queue. La tête seule avait 6 pouces de longueur totale, la nageoire anale 10 pouces, et la pectorale 7 pouces, et se trouvait attachée à 7 pouces de l'extrémité de la mâchoire inférieure, plus longue que la supérieure. Sa bouche était petite, armée de dents acérées, son front très-convexe, son œil surbaissé. La dorsale longue, élevée, puis diminuant successivement jusqu'à la queue, qu'elle touchait presque. Les rayons de

l'anale sont d'abord allongés; ils se raccourcissent dès le troisième, et la nageoire, peu élevée, est presque rectiligne dans le reste de son étendue. La pectorale est courte, mince, pointue. Les catopes sont étroites, et la queue profondément fourchue. Les écailles sont petites et légèrement imbriquées. La nageoire dorsale est d'un bleu-céleste sans tache. Le dessus de la tête et du corps, jusqu'à la ligne latérale qui naît derrière l'opercule et descend pour longer la partie moyenne du poisson, est d'un azur que relèvent mille points ronds et scintillants de l'or à reflets de vermeil. Le pourtour de la bouche est argenté. La moitié inférieure, depuis la commissure jusqu'à la caudale, brille de l'or le plus poli, sur lequel sont semés des points azurés. Les rayons de l'anale sont bleus, mais la membrane, la pectorale, les catopes, et la queue surtout, sont richement dorées.

La chair de ce beau poisson est un manger exquis.

41. CARANX DE LESSON.

Caranx Lessonii, Cuv., *Gal. de Paris*.

(Pl. XXXI, fig. 1.)

Pect., 17; 1re dorsale, 9 ép; 2e dorsale, 19; catopes, $\frac{1}{5}$; anale, $\frac{2}{19}$; caudale, 22.

Ce poisson, peint de grandeur naturelle, est mince ou comprimé sur les côtés et remarquable par l'ampleur de la courbe que décrit la partie supérieure du corps, et même la ligne inférieure. Son dos est donc très-convexe, sa tête courte, bombée; son corps haut, mais très-aminci à la queue. La caudale, taillée à angle aigu, est fourchue. La pectorale est longue, recourbée, terminée en faux; la ligne latérale naît sur le bord supérieur de l'opercule, décrit une courbe qui se coude pour suivre en ligne droite le milieu du corps jusqu'à la partie moyenne de la queue. Cette ligne est recouverte en devant d'écailles d'une ex-

trême ténuité, mais en arrière ces écailles deviennent larges, saillantes, et s'imbriquent sur trois rangs. Les écailles qui revêtent l'ensemble du corps sont tellement petites qu'elles disparaissent, en quelque sorte, et que la peau semble lisse et nue. Seulement des squamelles bien dessinées recouvrent le préopercule. L'opercule est lisse et arrondi à son bord; l'œil est grand, globuleux, rouge; les maxillaires sont armés de dents, petites, aiguës.

La première dorsale se compose de 9 épines, que retient une membrane. La première est très-courte, la deuxième et la troisième sont les plus allongées; les suivantes diminuent successivement jusqu'à la neuvième, à peine saillante sur le dos, et placée à toucher le premier rayon de la deuxième dorsale. Celle-ci, à rayons cartilagineux et anastomosés, est d'abord élevée, à angle, puis s'abaisse pour former une ligne régulière et basse sur le corps jusque près la queue. Les deux épines de l'anale sont garnies chacune d'un repli membraneux. Les rayons cartilagineux, d'abord allongés, diminuent successivement jusqu'à quelques lignes de la queue.

Ce caranx est en entier d'un jaune-doré brillant. Seulement une teinte carnée colore les lèvres; un reflet argenté couvre les opercules. Un orangé assez pur teint les rayons des nageoires et le milieu de la queue. Trois très-larges bandes brunâtres à bords fugaces coupent en travers la face supérieure et les côtés du corps.

Nous prîmes ce caranx sur les côtes de la Nouvelle-Guinée, nageant à l'entour des arbres déracinés charriés par les courants et jetés à la mer par quelque grande rivière inconnue de cette terre. Les Papous le nomment *Doumoai.*

42. PILOTE INDIEN.

Naucrates indicus, Less.

(Pl. XIV, 2, g. n.)

P. 19; d. 5 épin., 30 ray.; cat. 6; anale $\frac{3}{17}$; caudale 22.

Ce pilote est long de 6 pouces et demi, sur 22 lignes de hauteur au niveau de la dorsale. Son corps est arrondi, fusiforme, aminci et caréné à la queue, dont la nageoire est triangulaire et profondément fourchue. Sa tête est convexe. La mâchoire inférieure dépasse un peu la supérieure, toutes les deux sont armées de dents faibles et grêles. Deux trous sont percés sur le rebord de la supérieure. Le rebord externe de l'orbite est rayonné, le préopercule est chagriné, et l'opercule est strié. L'œil est grand, arrondi, jaune. La ligne latérale d'abord convexe, se courbe vers le milieu du corps, et se continue jusqu'à la carène latérale à laquelle elle s'unit. La nageoire pectorale est courte, large, obquadrangulaire. Les 5 épines dorsales sont courtes, très-acérées. Les rayons de la dorsale sont d'abord très-allongés, puis raccourcis, et enfin un peu prolongés vers les derniers. Ces rayons sont rapprochés, forts, anastomosés. Les 2 aiguillons placés en avant de l'anale sont très-courts. Le 3e est plus grand et se trouve soudé aux rayons anastomosés, qui d'abord longs finissent par se raccourcir un peu. Les catopes sont allongées, dilatées à leur sommet. La caudale est taillée en queue d'hirondelle.

La couleur générale de ce poisson est un gris bleuâtre, plus foncé sur le corps en tirant au blanchâtre en-dessous. Quelques reflets argentins se mêlent au bleu de la tête, et un rouge assez vif se joint au brun de la dorsale, de l'anale et de la caudale. Celle-ci brune, rougeâtre, a ses deux lobes terminés par du

blanc légèrement rosé. La saillie de la carêne est relevée par du rouge. Le corps est caractérisé par cinq larges bandes circulaires gris-ardoisé qui l'entourent.

Ce naucrates vit sur les côtes de la Nouvelle-Irlande.

43. THYRSITE ACINACÉE.

Thyrsites lepidopodea, Cuv., *Gal. de Paris.*

(Pl. XV, g. n.)

Pect., 14; 1re dorsale, 15 ép.; 2e dorsale, 16; fausses nageoires, 4; catopes, $\frac{1}{5}$; anale, $\frac{3}{14}$; fausses anales, 4; caudale, 18.

Le thyrsite acinacée paraît être le poisson figuré et décrit par M. Bory de Saint-Vincent, dans son voyage aux quatre îles d'Afrique, et reproduit aussi dans l'Atlas du Dictionnaire classique d'histoire naturelle. Ce serait encore, suivant M. Cuvier, le *scomber dentatus* de Bloch, ou le *scomber atun* d'Euphrasen et de Lacépède.

L'individu que nous avons figuré avait seulement 10 pouces de longueur totale. Le corps est fluet relativement à son peu de hauteur, et comprimé; sa forme serait celle du fuseau aminci latéralement, mais terminé en pointe du côté de la tête, et très-grêle à la naissance de la caudale. De très-petites écailles régulièrement imbriquées couvrent tout le corps. Les maxillaires et le palais sont garnis de dents saillantes, pointues, espacées et toutes égales, moins les deux supérieures et antérieures qui sont beaucoup plus longues que les précédentes, cylindriques et très-atténuées à leur pointe. La bouche est fendue. La mâchoire inférieure dépasse la supérieure, et s'arrondit à sa terminaison. Le préopercule échancré à son bord dans la partie inférieure et arrondi, et l'opercule légèrement creusé vers en haut, sont très-lisses, amples et

s'étendent jusque sous la gorge. La ligne latérale naît du bord supérieur de l'opercule, devient convexe, puis se fléchit et se dirige horizontalement sur les côtés de la queue, qui est sans carêne. Les lignes supérieures et inférieures du corps fléchisssent, mais doucement et sans saccades.

La pectorale est élargie, à bord postérieur rectiligne, à sommet aigu. La première dorsale formée par une rangée d'épines droites, aiguës, arrondies et minces, que réunissent des membranes échancrées à leur bord, sont régulières, et naissent au niveau de l'attache de la pectorale, et vont toucher la deuxième dorsale. Celle-ci est composée, moins la première qui est comme épineuse, de rayons cartilagineux, divisés au sommet, et dont les premiers plus grands diminuent graduellement jusqu'au dernier. Quatre petites nageoires, dites fausses, espacées entre elles, occupent l'intervalle entre la deuxième dorsale et la queue. L'anale, précédée de trois épines grêles et simples, a la forme de la précédente, et, comme elle, est suivie de quatre fausses nageoires. Les catopes placées sous la pectorale, sont petites, ayant l'épine droite et cinq petits rayons anastomosés. La queue est régulièrement fourchue et assez robuste, les sommets de chacun de ses lobes sont un peu arrondis.

Ce thyrsite a l'œil orangé, le corps bleu ardoisé en-dessus et sur les côtés, les joues, les flancs, et le dessous du corps vêtus d'argent très-brillant. La dorsale épineuse est blanche, la pectorale bleuâtre, la caudale rosée, bordée et terminée de verdâtre, et les deuxième dorsale, anale et fausses nageoires supérieures et inférieures, de même que les catopes, rosées. Les dents de ce poisson sont verdâtres.

Le thyrsite habite l'océan Atlantique entre les tropiques, et principalement les côtes du Brésil.

44. LEMNISOME THYRSITOIDE.

Lemnisoma thyrsitoides, Less.

Pect. 12; 1[re] dors. 30 ép.; 2[e] dors. 12; fauss. nag. 6; cat. 4? anale 12; fauss. nag. 6; caudale 24.

C'est dans le grand océan Pacifique que, le 6 avril 1823, nous prîmes un poisson dont les formes nous rappelèrent celles de l'acinacée bâtarde de M. Bory, bien qu'il s'en distinguât par sa minceur et par quelques autres caractères. L'acinacée de M. Bory est évidemment le thyrsite figuré pl. XV de notre atlas et décrit plus haut; mais le poisson qui nous occupe en ce moment devra former un nouveau genre intermédiaire aux thyrsites dont il a la plus grande partie des caractères, et aux lépidopes auxquels il semble aussi intimement lié.

Le lemnisome que nous pêchâmes dans la mer du Sud, par les 17[e] degré de latitude S. et 108[e] de longitude O., non loin de l'archipel de la mer Mauvaise ou des Pomotous, avait 3 pieds 4 pouces de longueur totale sur 3 pouces de hauteur au niveau des opercules, et 2 pouces à la naissance de la queue. Le corps de ce poisson est excessivement comprimé relativement à sa longueur, et les lignes supérieure et inférieure sont droites à partir de la tête. Le museau est très-long, pointu, aigu. La mâchoire inférieure dépasse notablement la supérieure; elle est coupée obliquement à son sommet, qui se déjette vers en bas et qui est pointu. La gorge et le palais n'ont point de dents, mais les maxillaires supérieurs en présentent environ 30 régulières, coniques, très-aiguës, et 3 de chaque côté, beaucoup plus longues, ou 6 au total, minces, larges, aplaties, dilatées et taillées en fer de lance à leur sommet, qui est coupant sur les bords et à la pointe. Le maxillaire inférieur a environ 40 dents petites, régulières, mais n'en a point de la forme des six supérieures et

antérieures que nous venons de décrire. Le préopercule et l'opercule sont lisses et à bords entiers, arrondis, échancrés légèrement vers en haut. Les branchies sont en houppes régulières : nous n'en comptâmes que six. La ligne latérale naît sur le rebord de l'opercule, descend vers en bas en se coudant, et occupe le centre du corps qu'elle suit horizontalement jusqu'au milieu de la queue, qui n'a aucune carène. La cavité abdominale est très-réduite. Elle est plissée et paraît pouvoir se distendre. Elle s'étend des catopes jusqu'à l'anus, qui est ouvert aux deux tiers du corps et bien en avant de la nageoire anale.

La première dorsale se compose de 30 épines égales, unies par une membrane plus élevée au côté antérieur, et s'attachant au-dessous de la pointe de l'épine qui suit. La première naît au-dessus des branchies, et s'unit, aux quatre cinquièmes du corps, avec la deuxième dorsale. Celle-ci se compose de grands rayons et de petits, de sorte que, dépassant de beaucoup les épines, elle se raccourcit à sa terminaison ; entre elle et la queue sont placées six fausses nageoires. L'anale occupe le bord inférieur au même niveau que la dorsale et a la même forme, et, comme elle, est suivie d'un pareil nombre de petites nageoires libres. La pectorale est pointue, allongée, à bord convexe et peu large. Les catopes sont à peine discernables et placées sous les pectorales. La caudale est triangulaire, régulièrement fourchue.

L'œil est arrondi, ouvert près du sommet de la tête ; il est entouré d'un cercle d'argent. Toutes les parties dorsale et latérales supérieures, jusqu'à la ligne respiratoire, sont d'un bleu noir auquel se mêle une teinte pourprée très-sensible. Tout le dessous du corps, les flancs, les opercules, les bords de la bouche, sont plaqués de lamelles très-minces d'argent brillant. La peau partout est luisante, lisse et sans aucune écaille apparente. La dorsale est blanchâtre ; la caudale et les dorsale et anale brun pourpré.

La corvette *la Coquille* avait constamment plusieurs lignes à la traîne. Un matin qu'on retira celle de la table des officiers, on trouva le poisson que nous venons de décrire, et que nous nous empressâmes de peindre. Les vivres frais manquaient alors; aussi aurait-il été inutile de faire valoir les intérêts de la science en présence d'appétits en ce moment peu préparés à les comprendre. Sa chair, remplie d'arêtes fines, est toutefois un mauvais manger, et il n'y eut qu'un cri sur la saveur fade et même nauséuse de ses chairs sèches et huileuses.

45. BONITE DES NAVIGATEURS.

Thynnus vagans, Less.

(Pl. XXXII, 1/2 g. n.)

Layé, dans la langue des insulaires d'O-Taïti.
Less., *Dict. class. d'hist. nat.*, t. XV, p. 278.

Pect. 26; 1re dorsale 15 ép.; 2e dorsale 10 ray.; fauss. nag. dorsales 8; catopes $\frac{1}{5}$; anale 11; fauss. nag. anales 7; caudale 30.

Il est peu de poissons aussi mal caractérisés dans les auteurs que les scombres du sous-genre *thynnus*. Tout ce qu'on en dit est si vague, si incomplet, qu'on ne peut fixer son opinion sur des espèces réelles dans la nature, mais confondues entre elles sous le même nom. Nous n'essaierons pas de débrouiller leur synonymie; il nous suffira de décrire minutieusement la bonite des navigateurs, notre *thynnus vagans*, bien distincte de la bonite de la Méditerranée, et identique peut-être avec la pélamide figurée pl. IV, fig. 1 de l'atlas de Bory de Saint-Vincent.

C'est au milieu du grand Océan équinoxial, près de l'archipel Dangereux, et dans les mers qui baignent O-Taïti, que nous prîmes un grand nombre d'individus de cette espèce. Ces poissons semblent errer par troupes dans les grands espaces de

mers où ils chassent les inoffensifs exocets et les poulpes qui servent principalement à leur nourriture.

La *thynnus vagans* a donc communément 19 pouces de longueur totale, sur une hauteur de 6 pouces au milieu du corps, de 7 lignes à la naissance de la queue, de 4 pouces et demi au niveau de l'opercule, et de 2 pouces et demi sur la ligne de l'œil. Son poids total, débarrassé des viscères abdominaux, est de 4 livres et demie. Le corps est rond, fusiforme, très-puissamment musculaire. La tête a de longueur totale, du bout du museau au bord de l'opercule, 5 pouces et demi. La queue, formée de deux lobes étroits, profondément fourchue, a 5 pouces de l'extrémité supérieure à l'inférieure. La première dorsale commence à 6 pouces de la bouche; elle a 2 pouces 9 lignes d'élévation. La pectorale est à 12 pouces de la queue, l'anale à 5 pouces, la deuxième dorsale à 6; l'œil est distant de 2 pouces du bout du museau.

Ce poisson a les parties supérieures et latérales bleuâtres ou acier bruni, ayant dans l'eau des reflets de cuivre de rosette chatoyants et irisés. Les joues, les flancs et toutes les parties inférieures sont argentées et brillantes. 5 raies brunâtres longitudinales, régulièrement espacées, se dessinent sur le blanc d'argent des flancs. L'œil est nacré. Toutes les nageoires sans exception sont bleu noirâtre, mais cependant les rebords de la queue et des fausses nageoires sont blancs. Les écailles qui recouvrent le corps sont petites, régulièrement arrondies et imbriquées, mais peu apparentes, tant elles sont serrées sur un derme épais. La tête est parfaitement lisse, très-luisante.

La bonite a les chairs fermes, blanchâtres, sèches et compactes, dont l'irritabilité est encore très-vive plus de six heures après la mort. Dans la nuit elle est souvent très-phosphorescente, ou plutôt cette phosphorescence est-elle due à l'eau qu'elle déplace par sa natation rapide? Les viscères abdominaux

n'occupent qu'un espace resserré sous le corps. La nageoire dorsale peut être cachée en totalité dans une rainure profonde du dos.

Sa dorsale épineuse, à premier rayon très-long, s'abaisse au cinquième et diminue graduellement de hauteur. La pectorale est très-étroite et très-aiguë. Les catopes placées au-dessous de la pectorale sont oblongues, pointues et dilatées. La bouche est petite, fendue obliquement. Son palais est d'un noir profond. Les mâchoires sont armées de dents petites et acérées. La ligne latérale naît au bord de l'opercule, devient convexe, puis se coude vivement aux deux tiers du corps pour devenir horizontale, suivre la ligne moyenne et s'unir à la carène latérale de la queue.

La chair de ce poisson devient fréquemment vénéneuse; et ce fait, que Forster mentionna le premier, se renouvela dans l'expédition de la *Coquille.* Après avoir mangé de l'individu qui a servi de type à la figure que nous avons donnée d'après nos dessins, plusieurs officiers, ainsi que nous, éprouvèrent des symptômes d'empoisonnement. Toute la surface du corps devint d'un rouge d'écrevisse. Il s'y joignit des défaillances, des bouffées de chaleur, des coliques, et enfin une diarrhée et des sueurs qui arrêtèrent les effets de l'intoxication.

Les bonites sont de tous les poissons ceux qui nourrissent le plus substantiellement. Les Malais se livrent à leur pêche, et les préparent comme on le fait sur les côtes de la Méditerranée du thon ordinaire. Leur chair se décompose très-rapidement, et les Indiens la désignent, par analogie, sous le nom de *bœuf de mer.* Cette bonite, comme tous les scombres du genre thon, s'élance hors de l'eau par un bond puissant en décrivant une parabole. On la pêche avec des lignes amorcées par un flocon de laine, ou avec un poisson volant simulé avec du liége peint en blanc.

46. BONITE DE L'OCÉAN ATLANTIQUE.

Thynnus atlanticus, Less.

Pect. 35; 1re dorsale 14 ép.; 2e dorsale 8 ray; fausses dorsales 9; catopes 5; anale 8; fausses anales 8; caudale 24.

Cette bonite a 28 pouces de longueur totale sur 8 pouces de hauteur dans le plus épais du corps à son milieu, et sur 1 pouce seulement à la queue. La nageoire pectorale, étroite, falciforme, a 6 pouces. Les catopes, première et deuxième dorsales et première anale, ont 3 pouces de hauteur. La queue, formée de deux lobes aigus, étroits, à bords presque rectilignes, a 10 pouces d'une extrémité à l'autre. L'œil est grand, arrondi, mesurant 18 lignes de diamètre. La tête du museau au bord de l'opercule a 7 pouces.

Tout le corps est revêtu d'écailles petites et peu apparentes. La tête est lisse, métallisée. La bouche, obliquement fendue, est garnie de dents grêles et acérées. Le front est bleu, mais les joues et les opercules, dont les bords sont très-entiers, sont argentés. L'œil est cerclé d'aurore. La première dorsale, à premier rayon élevé, s'abaisse graduellement et sans saccade. La deuxième dorsale est haute, pointue, étroite. Les fausses nageoires sont petites, triangulaires. La pectorale paraît très-longue. Les catopes sont élargies, à rayons anastomosés. L'anale est placée au-dessous de la deuxième dorsale, et de même forme. La queue robuste, énergique, est étroite et en croissant peu sensible. Une épaisse carène en occupe les côtés.

En vie, ce poisson jouit des teintes les plus riches qu'on puisse imaginer; mais à peine est-il tiré de l'eau qu'elles s'évanouissent pour ne plus reparaître. Son corps est en dessus d'un bleu-noir foncé et luisant comme de l'acier poli. Une large bande de cuivre rouge doré vient de l'œil, suit un instant la

courbe de la ligne latérale, et va se perdre sur les côtés du corps, au point où il s'amincit. Les flancs et le ventre sont couverts d'argent brillant, mais sous lequel apparaissent des reflets bleus et émeraudes dus à la nature des téguments, reflets qui simulent parfois des ondulations. Toutes les nageoires sont bleu ardoisé.

Nous prîmes cette bonite non loin des Martin-Was et de l'île de la Trinité. Nos lignes, amorcées de flocons de laine, touchaient à peine la mer, que ces scombres s'y jetaient avec une rare gloutonnerie. Leur nager rapide et puissant les maintient quelquefois plusieurs jours de suite dans le sillage des vaisseaux, et on les voit passer de l'avant, revenir en arrière, franchir de grands espaces en s'élançant hors de l'eau, en un mot, imiter quelques-unes des habitudes des dauphins. Tous les individus que nous prîmes pesaient 8 livres tout vidés. Leur chair est substantielle, sa teinte est jaunâtre; mais elle exige de la part de l'estomac une puissance de digestion qui fatigue bientôt ceux qui s'en nourrissent, lors même qu'ils sont privés d'aliments frais. Avant d'expirer l'animal pousse un cri sourd et plaintif, très-distinct, et c'est avec une grande énergie qu'il frappe avec sa queue la surface sur laquelle il est déposé.

47. MAQUEREAU LOO.

Scomber loo.

(Pl. XXXIII, g. n.)

Loo, dans la langue des habitants de Waigiou.
Less., *Dict. class. d'hist. nat.* t. 15, p. 277.

Pect. 19; 1re dorsale 8; 2e dorsale 12; fausses dorsales 5; catopes $\frac{1}{5}$; anale 12 ray.; fausses anales 5; caudale 21.

Ce maquereau long de 10 pouces, a les formes générales

de celui des côtes boréales d'Europe, mais il s'en distingue par la disposition de ses couleurs et par quelques particularités dans les formes. Son œil est grand et arrondi, largement cerclé d'argent. Son dos est convexe, bleu vert glaucescent, mais traversé par trois raies longitudinales en formant cinq sur la partie postérieure du corps, d'une teinte rousse puis jaune d'or à reflets irisés. Ces lignes jaunes brunâtres s'arrêtent à la ligne latérale qui est élevée, et au-dessous de laquelle le bleu du dos s'étend encore. Les flancs, les joues et le dessous du corps sont argentés, très-brillants sur un transparent rosé. Toutes les écailles sont petites, régulières, arrondies. Des écailles assez larges recouvrent la partie antérieure du préopercule. Une large tache roussâtre s'étend derrière la région orbitaire. Le bord du préopercule est entier, mais arrondi et convexe, celui de l'opercule échancré au milieu. La pectorale, élargie et oblongue pointue, est brunâtre. La dorsale, dont la première épine est courte et la seconde longue, est bleu noir, ainsi que la nageoire qui la suit et que les cinq fausses nageoires. Les catopes et l'anale sont blanc rosé, de même que les cinq fausses nageoires ventrales. Le museau est pyramidal et conique. La queue, régulièrement fourchue, est brunâtre.

Ce poisson vit par bandes considérables dans les havres de la Nouvelle-Irlande, et nous en pêchâmes plusieurs fois de quoi nourrir tout l'équipage. On le rencontre aussi à Waigiou.

48. PEMPHÉRIDE D'O-TAITI.

Pempheris o-taitensis.
Tou eia, dans la langue des naturels d'O-Taïti.
Cuv., *Poiss.*, t. VII, p. 304, pl. CXCI.

D. $\frac{6}{9}$; an. $\frac{3}{40}$.

Les pemphérides ont une anale longue et écailleuse, une

dorsale courte et élevée, la tête obtuse, l'œil grand, une petite épine à l'opercule, et les dents en velours aux mâchoires, au vomer et aux palatins. L'espèce o-taïtienne est longue de 7 pouces. Ses écailles sont petites, sa caudale et son anale sont lisérées de noirâtre. Les parois du ventre sont à reflets brunâtres. Une tache existe à la base de la pectorale, et le bord antérieur de la dorsale est noir. Du reste, elle ressemble à l'espèce suivante.

49. PEMPHÉRIDE D'OUALAN.

Pempheris oualensis.
CUV., *Poiss.*, t. VII, p. 299.

B. 7.; pect. 16; d. $\frac{6}{9}$; ventrales $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{42}$; c. 17 et 5 petits.

Élevé comme les kurtes au niveau des pectorales, il s'amincit ensuite graduellement jusqu'à la queue qui est étroite.

MM. Cuvier et Valenciennes le décrivent de la manière qui suit :

« Cette plus grande hauteur est un peu moins de trois fois dans sa longueur, et l'épaisseur au même endroit est trois fois dans la hauteur. La longueur et la hauteur de la tête sont à peu près égales, et comprises quatre fois et demie dans la longueur totale. En avant de la dorsale et de l'anale, la ligne du dos et celle du ventre sont l'une et l'autre convexes, et s'unissent au museau qui est très-obtus. Le dessus de la tête est arrondi transversalement. Le diamètre de l'œil est des deux cinquièmes de la longueur de la tête, il n'est distant du bout du museau que de moitié de son diamètre. La distance d'un œil à l'autre est d'un peu moins que ce diamètre. La fente de la bouche descend sous le milieu de l'œil. La mâchoire inférieure monte au-devant de l'autre, et la dépasse un peu.

« Il y a des dents en velours assez rudes aux deux mâchoires,

au chevron du vomer, et sur une bande à chaque palatin. La langue est lisse, triangulaire, un peu pointue et assez libre. Les pharyngiens n'ont aussi que des dents en velours. Il y a de longues râtelures serrées à la première branchie. Les autres ont de doubles rangs de tubercules.

« Le sous-orbitaire est oblong et étroit, il ne couvre que la moitié antérieure du maxillaire dans l'état de repos. La moitié postérieure est élargie et tronquée carrément en arrière.

« Les orifices de la narine sont deux très-petits trous oblongs, séparés l'un de l'autre et à moitié distance entre le quart supérieur de l'œil et le bout du museau.

« Il y a des écailles jusqu'au bout du museau, sur les maxillaires et sur les branches de la mâchoire inférieure, toutes les pièces operculaires en sont couvertes; il y en a même sur une ligne à la membrane branchiostège à l'endroit que ne recouvrent pas les branches de la mâchoire inférieure quand elles se rapprochent. Le préopercule n'a point de limbe distinct, il est arrondi; ses bords amincis et striés couvrent presque le sous-opercule et l'inter-opercule. On y sent sous la peau, à l'endroit à peu près où pourrait être l'angle, une petite épine forte, et au-dessus trois ou quatre autres plates et tronquées. L'opercule a aussi un bord arrondi et mince, mais on sent que sa partie osseuse a près du sous-opercule une petite pointe.

« Les ouïes sont fendues jusque sous l'œil et assez serrées. Leurs membranes se croisent à peine sous la pointe antérieure de l'isthme : elles ont chacune sept rayons dont les supérieurs sont assez larges. L'épaule n'a point d'armure particulière.

« La pectorale s'attache presque au tiers inférieur de la hauteur. Elle est un peu en faux, assez pointue, et compte seize rayons, dont le troisième et le quatrième sont les plus longs.

Le premier est simple et n'a que le tiers de la longueur de ceux-là.

« Les ventrales ne sont nullement en avant des pectorales et naissent même sous l'extrémité postérieure de leur base. Leur longueur est moitié moindre. Leur épine est forte et presque aussi longue que les premiers rayons mous. Le bassin n'a rien de particulier, et il n'y a d'épine ni à leur base ni entre elles.

« La dorsale commence vis-à-vis le milieu des pectorales, à une distance du museau qui fait le tiers de la longueur totale. L'espace qu'elle occupe sur le dos ne fait pas le septième de cette longueur; elle est pointue et un peu plus haute que longue. Ses six premiers rayons sont épineux et vont en grandissant depuis le premier, qu'on voit à peine, jusqu'au sixième, qui égale presque le premier rayon mou, lequel est le plus long de tous. Il y a neuf de ces rayons mous; le dernier n'a pas le tiers de la hauteur du premier.

« L'anale commence sous le milieu de la dorsale par trois rayons épineux que suivent quarante-deux rayons mous enveloppés d'écailles. Le premier, qui est le plus long, est d'un quart moindre que le premier mou du dos; les autres décroissent lentement, et même à compter du septième ou du huitième ils restent presque égaux. Cette longue anale ne laisse entre elle et la caudale qu'un bout de queue du quatorzième de la longueur totale, un peu plus haut que long, et très-comprimé. Le poisson est terminé par une caudale échancrée en croissant, du cinquième de la longueur totale.

« Les écailles sont grandes, lisses, demi-circulaires, très-amincies à leur bord externe, et ont dans leur partie cachée un éventail de dix ou douze rayons. Elles diminuent en arrière : on en compte quarante-huit ou cinquante entre l'œil et la caudale, et une vingtaine entre la dorsale et le ventre. Presque toute l'anale et la base de la caudale en sont couvertes, mais il n'y en a pas

sur les autres nageoires. La ligne latérale règne parallèlement au dos, à une distance qui ne fait que le quart de la plus grande hauteur. Elle se marque par une élevure triangulaire ou plutôt par un reflet sur chaque écaille, et se prolonge sur le milieu de la caudale jusqu'à son bord par une rangée de petites écailles.

« Ce poisson est argenté, teint de brun vers le dos. Ses écailles argentées sont pointillées de brun, surtout à l'abdomen et aux opercules. La base de la pectorale est entourée d'une tache noire au-dessus et en dessous. Le bord antérieur de la dorsale est brun ou noirâtre. Le reste des nageoires paraît jaunâtre. Notre individu a près de 9 pouces. Ce poisson ressemble encore moins au vrai kurte par son anatomie que par son extérieur. Les côtes sont de forme ordinaire, étroites, comprimées; il y en a neuf paires et autant de vertèbres abdominales. Les vertèbres caudales sont au nombre de quinze. La crête mitoyenne est élevée, très-mince; il y a trois interépineux entre elle et la dorsale. Le cubital est très-large et a une grande échancrure carrée dans le milieu de sa jonction avec l'huméral. Le radial n'a au contraire qu'un petit trou. Le coracoïdien est pointu et assez fort. Les os du bassin sont étroits et pointus. La vessie natatoire est entièrement dans l'abdomen, grande, épaisse, et divisée en deux par un étranglement. Sa partie antérieure est la plus petite à peu près ronde et s'attache au crâne par des téguments tendineux, la postérieure est ovale et s'étend jusque vers le fond de l'abdomen. L'estomac est épais, cylindrique jusque vers le tiers de l'abdomen où il se recourbe en avant. Sa branche récurrente est de moitié plus courte que l'autre. Le pylore a six ou sept cœcums dont les antérieurs sont trois ou quatre fois plus grands que les autres, et plus longs que l'estomac. Le reste du canal fait trois replis avant d'arriver à l'anus. L'individu disséqué était femelle, et ses ovaires tenaient une grande place dans l'abdomen.»

50. PLATAX EAPI.

Platax eapi, Less.

Eapi, dans la langue des habitants d'O-Taïti.

P. 16; dorsale $\frac{5}{33}$; cat. $\frac{1}{5}$; anale $\frac{3}{25}$; c. 16.

Nous ne voyons pas que ce platax ait été décrit dans le septième volume de l'Histoire des poissons de M. Cuvier, où toutes les espèces connues de ce genre ont été caractérisées. Plus haut que long, ce poisson est peu épais, et assez semblable par la forme du corps au *chætodon vespertilio* de Bloch, pl. CXCIX, fig. 2. Mais il s'en distingue par le peu de hauteur des nageoires dorsale et anale, qui sont arrondies et qui n'ont qu'un pouce, le corps étant haut de 4 pouces et demi seulement. Le museau peu fendu, est un peu renflé et très-bas. L'œil est grand et arrondi. La queue est étroite, terminée par une nageoire élevée, presque rectiligne ou à peine convexe sur son bord. Les pectorales sont courtes, arrondies au bord. Quant aux catopes, elles sont très-grandes, longues, soutenues par une épine droite, falciformes et effilées à leur sommet, larges à leur base.

Ce poisson est d'un blanc d'argent légèrement ombré en bistre sur le corps. Une bande large, brun marron, part du front, traverse l'œil et descend à la base des ventrales. Une deuxième bande de même couleur, et presque perpendiculaire, naît aux rayons épineux de la dorsale et vient se terminer à l'anus. La dorsale, l'anale et la caudale sont brun marron, mais chacune de ces nageoires est occupée au milieu par une large bandelette jaune.

L'*Eapi* habite les côtes de corail de la pointe Vénus à O-Taïti.

51. HOLACANTHE A DEMI-CERCLES.

Holacanthus semi-circulatus.

(Pl. XXX, fig. 3.)

Mami, dans la langue des habitants de Waigiou.
Cuv., *Poiss.*, t. VII, p. 191, pl. CLXXXIII.

P. 13; dors. $\frac{14}{21}$; a. $\frac{3}{21}$; cat. $\frac{1}{5}$; c. 12.

Ce poisson a 4 pouces de longueur sur 2 pouces et demi de hauteur. Son corps est mince, comprimé; sa nuque plus élevée et son museau est plus obtus que celui de l'holacanthe géométrique auquel il ressemble beaucoup. Son aiguillon du préopercule est court, et ses écailles sont petites et serrées. Sa tête est à peine conique. Sa queue est étroite, peu longue, et légèrement arrondie à son bord qui est comme dentelé.

Ce poisson est en entier d'un bleu azur céleste, sur lequel tranchent par leur pureté les deux cercles blancs qui enveloppent le corps. Cinq raies plus larges à leur milieu et régulièrement espacées sont remplies dans leurs intervalles par dix cercles plus étroits, et d'un blanc moins net. La première raie blanche part du front, passe par l'œil et se coude pour descendre aux catopes. Les deuxième et troisième sont situées sur le milieu du corps. Une ligne impaire blanche suit le profil de la tête, du front à la bouche, et une seconde s'étend sur la gorge et la poitrine. Sur le museau et les joues se font remarquer des traits blancs; sous la pectorale, ces traits sont flexueux et recourbés, et à la queue, ils sont zigzagués et entortillés.

Cet holacanthe est commun au port Praslin de la Nouvelle-Irlande, dans la baie d'Offack de l'île Waigiou, et dans la baie de Cajéli de l'île de Bourou.

52. CHÉTODON A HOUSSE.

Chætodon ephippium.

(P. XXIX, fig. 1, g. n.)

Parara eia, dans la langue des habitants de Borabora.
Cuv., *Poiss.*, t. VII, p. 80, pl. CLXXIV.
Chætodon Garnotii, Less., *MS. des travaux de l'expédition de la Coquille.*

Pect. 15; dorsale $\frac{13}{24}$; catopes $\frac{1}{5}$; anale $\frac{3}{21}$; caudale 17.

Ce chétodon est long de 6 pouces, ovalaire, très-comprimé sur les côtés. Son museau forme une sorte de bec saillant. Sa queue est triangulaire, rectiligne à son bord. Ses épines dorsales sont aiguës, recourbées, presque égales. Les troisième, quatrième et cinquième rayons mous de la deuxième dorsale s'allongent sur le dos, et se prolongent en un long filet délié. La pectorale est large, pointue au bord supérieur et arrondie au bord inférieur. L'œil est grand, rond, cerclé de rouge, et placé près du bord concave du front.

Peu de poissons sont aussi richement peints que ce chétodon. Une immense tache noir profond relativement à la taille de l'individu, couvre toute la partie postérieure du corps, et se trouve inférieurement encadrée par une large écharpe neigeuse. Les épines dorsales sont grisâtres, à lambeaux membraneux carnés. Un bord jaune d'or, frangé très-finement de noir velours, colore l'extrémité des rayons mous de la deuxième dorsale et le long filet qui la termine. Le rebord postérieur de cette nageoire est jaune cerclé de rouge que limite une raie noire, bordée elle-même de franges d'un blanc neigeux, ponctué tout au bord de noir.

Le haut du corps, les joues et les côtés sont gris glacé à

cercles roux. Le museau et la gorge sont orangés. Le ventre est jaune d'or, que relèvent six barres du plus riche violet. La queue rouge carmin à la base et sur les bords, est gris tendre au milieu. Les catopes sont jaunes, et carnées à leur naissance. L'anale est jaune cerclée de pourpre.

C'est au milieu des récifs de la baie de Beula, dans la pittoresque île de Borabora que nous rencontrâmes ce chétodon, que la fig. 1 de la pl. XXIX représente, revêtu de sa brillante parure, d'après un dessin pris dans l'état de vie.

53. CHÉTODON SÉTON.

Chætodon setifer.

(Pl. XXIX, fig. 2, g. n.)

Parara, dans la langue des habitants de Borabora.
Bloch, pl. CDXXVI, fig. 1; Cuv., *Poiss.* t. VII, p. 76.

Pect. 15; d. $\frac{13}{24}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{21}$; c. 17.

Ce chétodon long de 6 pouces au plus, a déja été figuré par Bloch, mais d'après des individus décolorés. Le dessin que nous donnons a été fait sur le frais à Borabora, où il est assez commun. Son corps est haut de 3 pouces et demi, très-comprimé sur les côtés; son museau est allongé, conique, très-concave à sa racine, tandis que la ligne du front est très-bombée et très-convexe. Sa queue est triangulaire, rectiligne. Ses pectorales sont minces, étroites, oblongues. Les épines de la première dorsale sont garnies de festons membraneux, et le cinquième rayon de la dorsale molle, s'allonge en un long brin de plus en plus atténué, et dépassant de beaucoup la queue. Cette dorsale et l'anale sont à bords légèrement anguleux ou presque arrondis. Les écailles qui revêtent le corps

sont larges, régulières; celles qui s'avancent sur les nageoires sont petites, mais arrondies comme les précédentes.

Le museau jusqu'à l'œil est gris blanc. Quatre raies orangées, étroites, sont tendues entre les deux yeux et sur le front qu'elles traversent. Une large écharpe noire naît sur la courbe de la tête, traverse l'œil et s'arrête sous la gorge. Tout le devant du corps dans sa moitié verticale est d'un gris blanc pur, sur lequel se dessinent cinq grandes bandelettes brunâtres en rayons plus ou moins perpendiculaires, et de huit à douze autres de même couleur, aussi en rayons, mais obliques sur le ventre. Les catopes et les pectorales sont blanches. Les épines dorsales sont brunâtres, et les membranes qui les unissent jaune serin. Toute la partie postérieure du corps est d'un jaune orangé très-brillant, sur le bord antérieur duquel sont marquées deux bandes jaune d'or bordées de marron sur le milieu du corps. La dorsale molle, orangé pur, est bordée de franges noires au-dessus et au-dessous du filet qui est d'un orangé vif. Une large tache noire occupe son bord postérieur. L'anale est orangée, mais bordée par un trait noir, suivi par un trait blanc que termine un liséré jaune soufre. La queue est orangée, frangée à son bord de blanc neigeux, mais traversé verticalement par une raie dilatée au milieu et jaune soufre.

54. CHÉTODON A DEUX OCELLES.

Chætodon biocellatus.
Cuv., *Poiss.*, t. VII, p. 62.

Pect. 15; d. $\frac{12}{24}$; cat. $\frac{1}{5}$; an $\frac{3}{18}$; caud. 17.

Ce petit chétodon est long de 18 lignes, bien qu'il puisse atteindre 2 pouces et demi. Il ressemble beaucoup au *chætodon lunula*, et a comme lui un museau gros et saillant, le

même nombre de rayons et les mêmes stries obliques. Il s'en distingue principalement par deux grandes taches noires bordées de jaune ou de blanc, qui se dessinent sur la dorsale molle et sur la queue. La première tache est parfaitement ronde et occupe le milieu de la deuxième dorsale, et la seconde est verticale sur la queue entre le bord terminal de la dorsale et de l'anale.

Ce petit poisson habite l'île d'Oualan.

55. CHÉTODON PRINCESSE.

Chætodon princeps.

Cuv., *Poiss.*, t. VII, p. 33.

Pect. 14; dorsale $\frac{13}{21}$; cat. $\frac{1}{5}$; an. $\frac{3}{19}$; c. 17.

Ce chétodon que nous avons découvert au Port-Praslin de la Nouvelle-Irlande, est ainsi décrit par M. Cuvier.

« Son museau est saillant et son chanfrein concave. Sa dorsale est un peu anguleuse. Tout le fond de sa couleur est jaune. Les écailles sont grandes et rhomboïdales, en sorte que les reflets de leur bord représentent un réseau à larges mailles ou un pavé. La bande oculaire est presque verticale. La partie molle de la dorsale a un ruban noir parallèle à ses bords et plus large en arrière, placé entre deux lignes blanches. Sur l'anale, il n'y a qu'une ligne noire très-étroite et un bord blanc. La caudale a une bande noire en forme de croissant, suivie d'un ruban blanc, d'une très-fine ligne noire et d'un liséré gris. Ses pectorales et ses ventrales sont blanches ou jaunâtres. »

L'individu décrit était long de 4 pouces et demi.

56. CHÉTODON MAILLÉ.

Chætodon reticulatus.

(Pl. XXX, fig. 2, g. n.)

Parara eia, dans la langue des insulaires d'O-Taïti.
Chætodon superbus, Brouss.
Chætodon reticulatus, Cuv., *Poiss.*, t. VII, p. 32, CLXXI.

Pect. 14; d. $\frac{12}{27}$; cat. $\frac{1}{5}$; an. $\frac{3}{22}$; c. 17.

Ce chétodon que nous avons dessiné d'après nature dans l'île d'O-Taïti, et dont nous avons rapporté au Muséum de Paris les individus qui ont servi aux descriptions de M. Cuvier, est ainsi caractérisé dans le tome septième (1831) de l'Histoire des poissons de ce savant :

« Le petit bord de la lèvre supérieure est jaune, le museau noir, séparé seulement par une ligne jaune citron de la bande oculaire qui est très-large et qui a en arrière un autre liséré citron. Entre les yeux, ces deux parties sont aussi séparées par le front qui est gris. Le noir de la bande oculaire se continue sous la gorge et le thorax, jusqu'aux catopes qui sont noires. Les côtés de la poitrine entre les pectorales sont citron, et cette couleur passe au gris de perle sur l'opercule, et en montant jusqu'au dos. Tout le reste du côté est d'un gris brun violâtre, avec une tache ronde de couleur citron sur chaque écaille, et qui le fait paraître comme réticulé. Le violet devient uniforme et plus pâle, ou presque cendré sur la dorsale. Il conserve cette teinte aussi, mais plus foncée et presque noire sur l'anale et sur la queue. Le bord de la dorsale est citron, avec un très-petit liséré noirâtre. Sur l'anale, le jaune est plus étroit et le bord noir plus large, mais son bord postérieur derrière l'angle est d'un rouge de feu. La caudale est d'abord noire,

puis d'un gris de perle, et a vers son bord deux lignes d'un noir velours, entre lesquelles est une ligne citrin. Le dernier liséré est blanc. Les catopes sont brunâtres, ainsi que les pectorales. Ce poisson est large de près de 6 pouces. Sa hauteur est une fois et demie dans la longueur. Il a le museau court, et la dorsale et l'anale terminées en angle un peu arrondi. »

57. CHÉTODON TRÈS-ORNÉ.

Chætodon ornatissimus.

(Pl. XXX, fig. 1, g. n.)

Parara outou, dans la langue des habitants d'O-Taïti.
Banera, en langue malaise.
Chætodon ornatissimus, SOLANDER; CUV., *Poiss.*, t. VII, p. 22.

Pect. 16.; d. $\frac{12}{26}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{21}$; c. 16.

C'est en mai 1823, que nous pêchâmes dans la baie de Matavai dans l'île d'O-Taïti, ce brillant chétodon que nous dessinâmes lorsqu'il était encore en vie, et que M. Cuvier vient d'admettre dans son Ichthyologie, avec la description suivante :

« Ce poisson long de 6 pouces sur 3 et demi de hauteur, a la lèvre inférieure, l'anneau autour de la bouche, la bande oculaire comme dans le *chœtodon Meyeri*, avec des lisérés citrons. Une bande noire, lisérée aussi de jaune en arrière, monte parallèlement à l'oculaire, sur le préopercule et derrière l'œil, jusqu'à la ligne du dos, où elle suit les bases des épines, et ensuite sous le bord de la partie molle, qui a encore une ligne jaune et un petit liséré noir. La jonction du préopercule et de l'opercule est aussi marquée par une ligne noire, et l'on en voit une petite sur le bord même de l'opercule, dont le disque est citron. Dans la partie antérieure du dos, il y a derrière la ligne qui va border la dorsale, une large

teinte citron; ensuite le disque du poisson est marqué de sept bandes qui paraissent orangées et lisérées de violet, en courant obliquement sur un fond blanchâtre. Les quatre premières vont en montant se perdre sur la dorsale; la cinquième arrive à son bord postérieur; la sixième coupe obliquement la queue et est interrompue sous la pectorale; la septième marche parallèlement à la ligne du ventre et suit la base de l'anale. Il y a en outre le long du bord de l'anale une bande noire, suivie d'une ligne jaune et d'un petit liséré noir comme à la dorsale. La caudale a sur son milieu une bande noire, et vers son bord une brune, précédée d'un liséré jaune et suivie d'un liséré blanc. Les pectorales et les ventrales sont de la couleur du fond qui paraît d'un blanc jaunâtre, mais qui dans le frais est d'un blanc bleuâtre. Entre la pectorale et la gorge il y a trois lignes parallèles orangées. La hauteur de ce poisson est une fois et demie dans sa longueur. Sa dorsale et son anale se terminent en angle obtus et un peu arrondi. Ses épines sont fortes, mais sortent peu d'entre les écailles. »

58. GERRES DU PÉROU.

Gerres peruvianus.

Cuv., *Poiss.,* t. VI, p. 467.

D. $\frac{9}{10}$; an. $\frac{3}{7}$, etc.

Ce poisson, long de 5 pouces, est blanc d'argent très-brillant, teint vers le dos d'un léger violet. S'il y a des lignes longitudinales, elles sont le produit de reflets plutôt que d'une teinte particulière. Les aiguillons du dos sont plus arqués et plus courts que ceux du *gerres Plumieri;* le deuxième est moins fort à proportion et surpasse peu le troisième en grosseur. Son dia-

mètre étant près de onze fois dans sa longueur. Le deuxième aiguillon de son anale est moins long que dans le *lineatus,* quoique aussi fort. Son sous-orbitaire n'a aucune dentelure, et le bord inférieur est coupé en arc rentrant comme dans la plupart des autres. La dentelure de son préopercule est presque insensible.

Ce poisson a été pris dans le port de Payta, sur la côte du Pérou, par le 5e degré de latitude N.

59. COESIO TILÉ.

Cœsio tile.
Tilé, dans la langue des insulaires des Carolines.
Cœsio tile, Cuv., *Poiss.*, t. VI, p. 428.

P. 23; d. $\frac{11}{18}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{12}$; c. 17.

Ce cœsio, que nous avons découvert au milieu des archipels des Carolines, a été décrit d'une manière si détaillée et si complète dans le tome VIe de l'Histoire naturelle des poissons publiée en 1830, par M. Cuvier, que nous nous bornons à copier ce que ce savant en dit :

« Son corps en fuseau rappelle un peu les proportions d'un petit maquereau; seulement sa queue n'est pas si mince et n'a aucune crête latérale; ses grandes écailles empêchent d'ailleurs que l'on ne songe à le placer dans la même famille. Sa hauteur au milieu est cinq fois dans sa longueur totale, la caudale comprise, qui y est cinq fois et demie; la tête y est quatre fois et demie. L'épaisseur du corps est des deux tiers de sa hauteur. La hauteur, de la tête à la nuque, est des trois quarts de sa longueur; elle est transversalement arrondie en dessus, et la ligne du profil se continue du dos au bout du museau, presque sans s'infléchir. Celle de la gorge se courbe un peu plus pour aboutir au même point. L'œil occupe le second quart de la longueur

de la tête, et est un peu au-dessus du milieu de la hauteur. Son diamètre est d'un peu plus du quart de la longueur de la tête; l'orbite a un rebord membraneux, mais égal et circulaire, qui recouvre environ un cinquième de sa largeur. Il y a d'un œil à l'autre un diamètre et demi. Les orifices de la narine sont deux petits trous placés, le postérieur, au droit du bord antérieur de l'orbite, mais plus près du profil; l'antérieur, sur la même ligne, au tiers de la distance, entre le précédent et le bout du museau. La bouche est très-petite; sa fente ne prend pas moitié de l'intervalle entre le bout du museau et l'œil. L'intermaxillaire est mince et a une petite membrane qui, vers son extrémité latérale, s'élargit un peu et pose sur le bord antérieur du maxillaire. Lors de la rétraction, la mâchoire inférieure est parabolique et a les branches peu élevées; il n'y a qu'une rangée de dents à chaque mâchoire, toutes très-petites; les supérieures coniques au nombre de douze ou quinze de chaque côté; les inférieures à peine visibles, même à la loupe, tant elles sortent peu de la gencive. Le palais n'en a aucune non plus que la langue, qui est lisse, pointue, très-mince, à bords tranchants et assez libres. Les mâchoires, le sous-orbitaire, le tour et l'intervalle des yeux n'ont pas d'écailles; mais la joue en est garnie. Le limbe du préopercule n'a point de rebord antérieur, et ne se distingue de la joue que parce qu'il n'a point d'écailles. Les bords de cet os ont de petites stries très-courtes, mais on ne peut pas dire qu'ils soient dentelés. L'angle qu'ils font ensemble est moindre qu'un droit, mais la pointe en est arrondie. L'interopercule marche le long du bord inférieur, s'élargissant un peu en arrière. L'opercule a, en hauteur, le double de sa longueur et se termine en angle obtus. Le sous-opercule est étroit et monte obliquement le long du bord inférieur de l'opercule. L'ouïe est fendue jusque sous l'œil. La membrane branchiostége est en partie découverte : elle embrasse l'isthme en

avant et contient six rayons. Les branchies sont fendues chacune en deux séries de lames, et il y a à l'opercule une demi-branchie. Les râtelures du premier arceau sont longues et serrées; les suivantes n'en ont que de courtes. L'épaule n'a point d'armure particulière. La pectorale s'attache immédiatement au-dessous du milieu, et obliquement; sa forme est taillée en faux, et sa longueur est du cinquième du total; elle a vingt-trois rayons dont le cinquième est le plus long. Les ventrales s'attachent un peu plus en arrière que les pectorales, et sont d'un quart plus courtes et assez pointues. Leur épine est grêle et seulement d'un quart plus courte que leurs rayons mous. Une écaille pointue, de moitié de leur longueur, est placée de chaque côté au-dessus de leur base, et il y en a une impaire semblable entre elles deux. La dorsale commence vis-à-vis le milieu des pectorales. Le premier rayon est très-petit; les deux suivants, qui sont les plus longs, ont moitié de la hauteur du corps sous eux, ils s'abaissent ensuite jusqu'à n'en avoir plus que le quart; le dernier se rallonge un peu; les onze premiers sont épineux, grêles et pointus; les dix-huit suivants mous, branchus, et leur base est enveloppée de petites écailles. Le nombre de vingt-neuf rayons à la dorsale est supérieur à ce que l'on observe dans le reste du genre, où l'on n'en compte généralement que vingt-quatre. L'anus est au milieu de la longueur totale, la caudale comprise. L'anale répond à la moitié postérieure de la caudale, et est de même hauteur et de même forme que cette dernière moitié. Il y a trois épines dont la première est très-petite, et douze rayons mous. Le tronçon de queue, entre les deux nageoires et la caudale, est du dixième à peu près de la longueur totale, et a en hauteur les deux tiers de sa longueur, et en épaisseur la moitié. La caudale, fourchue aux deux tiers, a dix-sept rayons, et quelques petits à ses bords supérieurs et inférieurs.

« Ce poisson est couvert d'écailles presque carrées; le bord externe en arc de cercle; la partie visible finement pointillée. L'éventail à neuf ou dix rayons. Leur nombre est d'environ soixante-quinze de l'ouïe à la caudale, et de dix-huit ou vingt de la dorsale aux ventrales. Il y a des écailles sur la joue et sur l'opercule. Elles s'avancent sur le crâne dans un espace en courbe parabolique jusqu'entre les milieux des orbites. Sur la nuque est une impression parallèle à ce bord, et formée par des écailles striées plus profondément que les autres, qui a l'air d'en séparer ainsi une bande coupée en parabole du reste de celle du dos. La ligne latérale est parallèle au dos et à peu près au tiers supérieur, sauf près de la caudale où elle est, comme d'ordinaire, au milieu de la hauteur; elle se marque par un petit point sur chaque écaille. Le dos et les flancs de ce poisson paraissent d'un bleu d'acier, plus rembruni du côté du dos, plus clair sur les flancs; les bords des écailles tirent à l'argenté. Les joues et toute la partie inférieure sont nacrées. Une bande étroite noirâtre, règne depuis le haut de l'ouïe en ligne droite jusqu'au lobe supérieur de la caudale, sur le milieu duquel elle se prolonge jusqu'à sa pointe; elle suit la ligne latérale jusque vers le tiers postérieur du tronc, où cette ligne quitte la bande et descend plus bas. Le brun du dos fait qu'il semble y avoir une bande bleue au-dessus, et une en dessous de cette bande noirâtre. Le lobe inférieur de la queue a aussi sur son milieu une bande longitudinale noirâtre, mais qui ne s'étend pas sur le corps. La caudale semble ainsi toute bordée de blanchâtre; la pectorale paraît aussi blanchâtre et a dans son aisselle une grande tache noire qui se recourbe vers le bord inférieur de sa base et y forme une petite tache triangulaire de même couleur. Les ventrales paraissent aussi blanchâtres. Nous avons sous les yeux un dessin fait sur le poisson frais, par M. de Ketlitz, qui montre des teintes plus

pures; le dos y est bleu d'acier, tirant au verdâtre, et devient plus clair au-dessus de la bande, laquelle est verte et ne prend une teinte noirâtre que sur le lobe supérieur de la queue. Au-dessous de la bande verte, tout le long du flanc, règne un beau bleu d'outre-mer. Le ventre est d'un blanc verdâtre. Les nageoires sont plus ou moins rosées, sauf les bandes noires sur les lobes de la queue, et la tache de la base de la pectorale [1]. Notre individu est long de sept pouces. Le foie du cæsio tilé est médiocre et ne se compose presque que d'un seul lobe triangulaire et pointu placé dans le côté gauche du ventre. L'œsophage est assez long; et sa muqueuse, depuis le fond du gosier jusqu'au cardia, est hérissée de papilles charnues, obtuses et pas très-grosses. Les parois de l'estomac sont plus minces que celles de l'œsophage, et ridées à la surface interne par des plis longitudinaux. L'estomac a la forme d'un petit sac pointu, conique, très-semblable à l'un des cœcums, avec lesquels on pourrait aisément le confondre. La branche montante naît auprès du cardia : elle se renfle en une forte boule beaucoup plus grosse en apparence que l'estomac; mais comme les parois en sont très-épaisses, la cavité de la branche est plus petite que celle de l'estomac. Le pylore, marqué par un étranglement très-fort, est muni de cinq cœcums courts et assez gros. L'intestin après avoir fait deux replis très-proches l'un de l'autre sur le côté droit de l'estomac, se rend à l'anus. L'individu que nous avons décrit est un mâle dont les laitances n'étaient pas très-développées. La vessie aérienne est grande, terminée en pointe à ses deux extrémités. Ses parois sont fibreuses et épaisses. »

[1] Nous trouvons dans nos notes manuscrites prises sur le frais, que le *tilé* des Carolines a le dos du bleu le plus suave, le ventre et les flancs rosés et argentés, l'iris jaune, et deux bandes bleues sur la queue.

60. CÆSIO A CROISSANT.

Cæsio lunaris.

(Pl. XXXIV, g. n.)

Ehremberg; Cuv., *Poiss.*, t. VI. p. 441.

B. 6.; p. 18, d. $\frac{10}{14}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{11}$; c. 17.

La figure de ce Cæsio était gravée depuis long-temps, lorsque sa description a paru dans le t. VI de l'Histoire des poissons de M. Cuvier.

La longueur du Cæsio à croissant est de 8 à 9 pouces. Son corps est assez élevé au niveau des catopes, sa tête est bombée, son chanfrein est convexe, et le museau légèrement obtus. Son œil est grand et arrondi. Ses dents rangées sur les maxillaires sont petites et acérées. Des écailles revêtent l'opercule et le préopercule, dont le bord est très-finement dentelé. Le corps légèrement fusiforme, s'amincit près de la queue qui est profondément fourchue. La dorsale s'élève un peu à la troisième épine, mais les rayons mous sont médiocres. La pectorale est allongée, pointue, mince au sommet, et son bord décrit une large courbe renflée à la base. La première épine de l'anale est très-courte; la deuxième est la plus longue. L'épine des ventrales est presque droite, aiguë, débordée par le premier rayon anastomosé. La ligne latérale naît dans l'enfoncement du bord supérieur de l'opercule, et se continue en suivant la courbure du corps jusqu'à la partie moyenne de la queue. Toutes les écailles sont assez larges et régulièrement imbriquées.

Le corps de ce poisson est en dessus d'un bleu d'acier uni, passant au blanc rosé et argentin sur les côtés, les flancs et le ventre. Du violâtre pourpré colore les opercules et les lèvres; du cuivre rouge est répandu derrière l'œil. Celui-ci est largement

blanc rosé sur son pourtour. Les nageoires sont rouge aurore à teinte jaune pur sur les bords. La caudale est violâtre et rougeâtre, mais le sommet de chacun de ses lobes est d'un noir intense. La pectorale d'un rouge aurore, est marquée à l'aisselle d'une tache noire.

Ce poisson habite le Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande. M. Cuvier a décrit un individu du Musée de Berlin, découvert dans la mer Rouge par M. Ehremberg, qui a donné à l'espèce le nom de *lunaris*, à cause, dit M. Cuvier, de la rangée d'écailles de la nuque, et sans doute par la forme un peu en croissant de la queue.

61. DENTÉ ROUGE.

Dentex ruber.

(Pl. XXXI, fig. 2, g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. VI, p. 247.

P. 15; d. $\frac{10}{10}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{7}$; c. 15.

Ce petit poisson des côtes de Waigiou est long d'environ 5 pouces. Il est régulièrement recouvert d'écailles sur tout le corps, y compris le préopercule et l'opercule. Le rebord orbitaire antérieur est strié de rayons. La ligne latérale suit la courbure du corps; la dorsale est médiocre. Les trois épines de l'anale sont graduellement allongées. La pectorale est assez large, la caudale est fourchue, et les ventrales longues.

D'un violâtre brun en dessus, ce poisson est rosé et pâle, puis argenté sur le ventre. Les nageoires sont carné-rougeâtres et puis terminées de jaune.

Nous avons aussi rapporté une nouvelle espèce de *dentex* que M. Cuvier a décrit t. VI, p. 235, sous le nom de *dentex argyrozona*.

62. PAGRE A GOUTTELETTES.

Pagrus guttulatus.

Cuv., *Poiss.*, t. VI, p. 160.

D. $\frac{12}{10}$; a. $\frac{3}{8}$, etc.

Ce pagre vit aux embouchures des ruisseaux, à la baie des Iles de la Nouvelle-Zélande. C'est un poisson brunâtre, à reflets dorés au-dessus de la ligne latérale, et dont le ventre est argenté sur un fond rosé. Quelques traits noirs se dessinent au-dessus des ventrales. Des taches argentées occupent le bas de l'opercule et le dos. Ses nageoires sont rougeâtres. Sa taille varie de 5 à 9 pouces. Le quatrième rayon de la dorsale est plus élevé que les trois antérieurs.

63. GLYPHISODON BIOCELLÉ.

Glyphisodon biocellatus.

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 482.

D. $\frac{13}{12}$; a. $\frac{2}{12}$.

Long d'un pouce, la caudale de ce poisson est en croissant et jaunâtre. Le corps est brun pointillé de bleu clair sur le dos. Une tache noire marque la base de la dorsale à sa partie épineuse, et une seconde occupe le bord postérieur des rayons mous. Cette nageoire est parfois encadrée de bleu clair, et pointillée d'azur sur une ligne en avant. Ce petit poisson vit sur les côtes d'Oualan.

64. GLYPHISODON A OPERCULE BLANC.

Glyphisodon leucopomus.

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 480.

D. $\frac{13}{12}$; a. $\frac{2}{12}$, etc.

Long de 2 pouces et demi, ce poisson à queue arrondie, est coloré en gris violâtre sur le corps, en blanc pur sur l'opercule qui est taché de noir à sa portion membraneuse. Le milieu de sa caudale est aussi occupé par une tache brune. Il a la taille, la forme du glyphisodon azuré, et vit sur les côtes de l'île d'Oualan.

65. POMACENTRE A SOUS-ORBITAIRE ÉCHANCRÉ.

Pomacentrus emarginatus.

(Pl. XXVIII, fig. 1, g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 422; Séba, t. III, pl. XXVI, fig. 26, 27, 28??

D. $\frac{13}{13}$; a. $\frac{2}{13}$; etc.

Ce petit pomacentre habite les mers qui baignent l'île de Waigiou. Il a 3 pouces et demi de longueur totale. Son sous-orbitaire est étroit, fortement dentelé, comme échancré, par une forte dentelure qui divise son extrémité sur le rebord de la mâchoire. Sa couleur dans le liquide alcoolique paraît être entièrement brune, excepté la caudale qui est jaunâtre, et la base de la pectorale qui montre aussi une teinte claire. Quelques points blancs sont semés sur la portion inférieure de la nageoire à rayons mous.

Toutefois cet individu est décoloré, et nous croyons qu'il était d'un bleu azur assez uniforme, plus foncé sur le corps.

66. POMACENTRE A TRAIT SOUS L'OEIL.

Pomacentrus tæniops.

(Pl. XXVIII , fig. 2, g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. V. p. 423.

P. 17; d. $\frac{12}{17}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{2}{13}$; c. 15.

M. Cuvier distingue cette espèce de celle décrite sous le nom de pomacentre à sous-orbitaire échancré , parce que son corps est un peu plus haut à proportion; que la nuque est plus relevée, que le profil est un peu plus tombant. Les sous-orbitaires un peu plus élevés de l'avant, sont finement dentelés sous l'œil. Sa hauteur n'est pas deux fois et demie dans sa longueur. Ses écailles sont proportionnellement plus grandes; les angles de ses nageoires sont aussi plus arrondis.

Sa couleur, telle que le liquide alcoolique l'a altérée, est grise brunâtre. Le milieu de chaque écaille est un peu nacré. Des points ou des taches d'un blanc bleuâtre sont semés sur la tête, les opercules et le devant de l'anale. Une tache noirâtre marque le bord postérieur et inférieur de la dorsale. Quelquefois il en existe une seconde à l'épaule. Une ligne nacrée se dirige du museau à l'œil. Quelques individus sont d'un brun plus foncé, avec des points bleus plus apparents.

Ce pomacentre est des mers de l'île Maurice. Ses couleurs dans notre planche sont altérées.

67. POMACENTRE EMAMO.

Pomacentrus emamo, Less.
Emamo, dans la langue des habitants de Borabora.

P. 12, d. $\frac{12}{13}$; c. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{2}{12}$; c. 15.

M. Cuvier rapporte au *pomacentrus tæniops,* le petit poisson

nommé *emamo* par les habitants de Borabora, sa patrie. Son squelette, dit ce savant, est bien moins oblong que celui du pomacentre bleu. Il a douze vertèbres abdominales et quinze caudales, et trois interépineux sans rayons avec la dorsale. Mais un dessin que nous avons retrouvé dans nos papiers et pris sur plusieurs individus en vie, nous donne de notables différences.

L'*emamo* est long d'un peu moins de 2 pouces sur 15 lignes de hauteur, la dorsale comprise. Son corps est mince, presque orbiculaire. Son préopercule nous semble lisse; ses écailles sont assez larges; la pectorale est arrondie. La caudale est petite, régulièrement et profondément fourchue et à lobes aigus. La dorsale molle et l'anale sont un peu aiguës à leur terminaison. Le chanfrein est très-convexe; la bouche petite.

Ce pomacentre a la lèvre nacrée. Une écharpe azur part des trois premières épines de la dorsale, et se rend sous la gorge. Deux larges écharpes de ce même bleu céleste occupent l'une la moitié du corps, l'autre la partie postérieure. Les nageoires dorsale, anale, ventrales et caudale sont bleues. Cette dernière est frangée de blanc. La pectorale est gris bleuâtre. L'intervalle de la bande bleue est d'un argent pur et brillant, couvrant le corps et entamant la dorsale.

68. AMPHIPRION A VENTRE JAUNE.

Amphiprion chrysogaster.

(Pl. XXVIII, fig. 3, g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. V. p. 400.

p. 17; d. $\frac{10}{15}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{12}$; c. 17.

Long d'un peu plus de 4 pouces, cet amphiprion a le front bombé, le museau obtus, la caudale presque rectiligne ou peu

concave à son bord, la dorsale épineuse légèrement convexe, la molle arrondie, l'anale un peu aiguë à sa terminaison. La pectorale est oblongue, aiguë, large, les ventrales sont obovalaires, et la première épine de l'anale est à peine visible. Les dents sont nombreuses, serrées. Le sous-orbitaire est finement dentelé, ainsi que le préopercule, et le bord de l'opercule est fortement garni de stries rayonnées. Les écailles du corps sont petites, égales, celles de la tête sont plus larges. Les lignes du profil décrivent des courbes prononcées, bien que la queue soit assez épaisse.

La disposition des couleurs rend ce poisson très-brillant. Un jaune doré colore le museau, la gorge, le thorax jusqu'à l'anus, et les catopes en totalité. Le front et le pourtour de l'œil est brun violacé, ainsi qu'une pointe aiguë qui s'avance à toucher le préopercule. Une bande orangée, puis dégradée en jaune soufre, teint le haut du dos, et descend sur l'opercule. Le corps est d'un noir velours. Mais une bande orangée puis jaune, tranche nettement en descendant verticalement du sommet de la dorsale jusqu'à la base de l'anale en avant. La dorsale épineuse est violette. La dorsale molle noire liserée de jaune très-clair. L'anale est jaune orangé; une barre jaune coupe la base de la queue, et se prolonge sur les rayons supérieur et inférieur de la membrane, dont le bord est également jaune, tandis que tout son grand diamètre est brun.

Ce poisson des mers de l'île Maurice nous a été donné par M. Liénard, négociant, et possesseur d'une belle collection de coquilles rares.

69. AMPHIPRION A TUNIQUE NOIRE.

Amphiprion tunicatus.

(Pl. XXV, fig. 3, g. n.)

Ihène, dans la langue des Papous.
Amphiprion percula, } Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 397 et 399,
Amphiprion tunicatus, } pl. CXXXII.
Anthias polymnus, Bloch, pl. CCCXVI, fig. 3.
Lutjan perchot, Lacép., *Poiss.*, t. IV, p. 239.

P. 16; d. $\frac{10}{14}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{1}{12}$; c. 15.

M. Cuvier a admis comme espèce l'amphiprion à tunique noire qui nous paraît être un individu altéré, comme nous en avons eu de nombreux exemples par le perchot qui devient quelquefois d'un noir profond et velouté par l'action d'un alcool très-affaibli. Dans tous les cas cette espèce, si elle est de Vanicolo, est de la collection de MM. Quoy et Gaimard, car la *Coquille* n'a pas eu connaissance de cette île. D'un autre côté, beaucoup des détails donnés sur le perchot ne se rapportent point au poisson que nous représentons par un portrait dessiné d'après nature, et notre espèce a visiblement des caractères communs au *Percula* et au *Tunicatus*.

Le perchot a 3 pouces de longueur totale. Son corps est mince, fusiforme, allongé, légèrement atténué à la queue. Sa dorsale épineuse est légèrement convexe; la molle est aiguë, terminée en pointe déliée. La caudale forme un ovale régulier, la pectorale est obovale. Les catopes sont courtes; l'anale finit en pointe. Les écailles sont petites et recouvrent la base des nageoires.

Ce poisson est du rouge aurore le plus vif, à teintes de minium sur le dos, les nageoires, et la queue. Mais ce qui le caractérise sont trois bandes d'argent luisant bordées de rubans noir velours qui font le tour du corps. La première part du dessus de l'œil et descend sous la gorge. La seconde occupe le milieu du corps au point de jonction des rayons épineux et mols de la dorsale, et descend en se dilatant antérieurement

jusqu'à l'anus. La troisième, plus petite, enveloppe la queue. Le thorax est jaune clair. La dorsale épineuse est rouge orangé, liséré très-finement de noir, ainsi que les catopes. Toutes les autres sans distinction sont d'un orangé pur encadré d'un noir profond, frangé lui-même de blanc neigeux.

Ce petit poisson habite le port Praslin de la Nouvelle-Irlande et le havre de Doréry à la Nouvelle-Guinée. Il est d'une grande beauté dans l'eau, et il est rare d'en rencontrer plusieurs individus en tous points semblables.

70. MACQUARIE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE.

Macquaria australasica.

(Pl. XIV, fig. 1, g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 377, pl. CXXXI.

B. 5; p. 16; d. $\frac{11}{11}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{8}$; c. 17.

Dans le voyage que nous fîmes, M. d'Urville et moi, dans l'intérieur de la Nouvelle-Galles du sud, au-delà des montagnes Bleues et dans les plaines de Bathurst, nous rapportâmes de la rivière Macquarie, qui arrose cette partie de la Nouvelle-Hollande, divers animaux et surtout deux espèces de poissons. Le premier que nous avons fait peindre a, dans l'intervalle (1830), été publié par M. Cuvier, comme type d'un nouveau genre de la famille des sciénoïdes, et a reçu de lui le nom de *Macquaria australasica*. Nous ne pouvons donc mieux faire que d'insérer textuellement les notions descriptives de ce savant.

« A son extérieur, surtout lorsqu'il est dans de petites dimensions, on le prendrait pour un grémille; car il en a le port, et les lacunes caverneuses de sa tête sont les mêmes. Mais un premier examen fait connaître qu'il en diffère d'abord par le manque absolu de dents, et à mesure que cet examen va plus loin, il

développe encore d'autres caractères et surtout celui du nombre des rayons branchiaux réduit à cinq. Les proportions sont tout-à-fait celles d'une perche; sa nuque est un peu bombée, son museau obtus. Sa longueur totale comprend trois fois et un tiers sa hauteur au droit des pectorales, et près de quatre fois la longueur de sa tête. Son épaisseur est deux fois et un quart dans sa hauteur. Son front, son museau, son sous-orbitaire, ses mâchoires n'ont point d'écailles. Il a une fossette longue et impaire sur le front, une de chaque côté sur l'œil en avant, deux entre les narines, deux petites sur le bout du museau, cinq ou six autour du bord inférieur de l'orbite en avant, trois sous chaque branche de la mâchoire inférieure, deux au limbe inférieur du préopercule, une à son angle, et une à son limbe montant. On voit de plus deux petits pores et une petite fossette sur l'extrémité de la mâchoire inférieure. L'angle du préopercule est un peu arrondi et finement dentelé, ainsi que son bord montant; mais le bord inférieur a des dentelures plus rares et plus fortes. Le subopercule et l'interopercule sont aussi dentelés, mais encore plus finement que le bord montant du préopercule. L'opercule osseux se termine par deux pointes peu aiguës, dont l'inférieure est plus saillante. Les ouïes sont médiocrement fendues, et leur membrane ne contient que cinq rayons. Il y a de fines dentelures au surscapulaire et à la partie de l'huméral qui est au-dessus de la pectorale. Quoique la nuque soit aussi longue que la tête, comme elle va en montant, la dorsale commence presque vis-à-vis la base de la pectorale; elle a onze épines fortes, dont la première est très-petite. La quatrième et la cinquième sont les plus longues et surpassent la moitié de la hauteur du corps. L'échancrure avant la portion molle n'est pas très-profonde; cette partie qui n'est pas aussi longue que l'épineuse a onze rayons enveloppés à leur base de petites écailles. L'anale

25.

commence un peu plus en arrière, mais finit au même endroit; elle a trois fortes épines, surtout la seconde, et huit rayons mous aussi en partie enveloppés de petites écailles vers leur base. L'espace derrière la dorsale et l'anale jusqu'à la caudale fait le cinquième de toute la longueur, et est de moitié moins haut que long. Nous ne pouvons bien décrire la caudale dont le bord est usé dans notre individu, mais elle a dix-sept rayons comme dans presque toutes les perches et les sciènes. Les pectorales sont médiocres, un peu pointues; les ventrales sortent un peu plus en arrière, et les dépassent un peu; elles sont plus épaisses et non moins pointues.

« Les écailles de ce poisson rudes au toucher, comme dans les perches, sont un peu plus longues que larges, ciliées et pointillées dans leur partie visible, coupées carrément à leur racine, marquées de seize à dix-huit rayons et d'autant de crénelures; il y en a sur la joue et les trois opercules ainsi qu'à la gorge et à la poitrine, mais point à la membrane des ouïes ni aux autres endroits déja indiqués comme nus; on en compte cinquante-six ou cinquante-sept jusqu'aux petites de la base de la caudale. La ligne latérale suit la courbure du dos et ne se marque que par des tubes simples. Dans la liqueur, ce poisson paraît tout entier d'un brun roussâtre et verdâtre. Sa gorge et sa poitrine sont blanchâtres; il y a un peu de noirâtre vers la pointe et le bord externe de ses ventrales. Notre individu est long de 6 pouces, haut de 1 pouce 3/4.

« Mais M. Lesson nous apprend que l'espèce arrive à une grande taille. Sa chair est très-délicate. Elle se prend à Bathurst, ville nouvellement fondée sur la rivière Macquarie, à cent cinquante milles dans l'intérieur du nouveau comté de Cumberland. Le macquarie a le foie en travers sous l'œsophage, et se prolongeant dans l'hypocondre gauche en un lobe mince, aplati, et assez long; le foie recouvre dans sa partie moyenne le pylore

et la crosse du duodénum. Au-dessus de cette courbure de l'intestin est la vésicule du fiel qui est petite, allongée. L'œsophage est court, assez large, et il se dilate promptement en un estomac de moyenne grandeur, allongé et arrondi en arrière. Le pylore s'ouvre à la partie antérieure de l'estomac; il est muni de huit cœcums disposés de chaque côté de l'estomac: ceux du milieu sont plus courts que les autres. Le duodénum est assez gros, il descend jusqu'auprès de l'anus où il se plie, pour remonter vers la pointe de l'estomac; près de cette pointe le diamètre de l'intestin offre une diminution très-remarquable. L'intestin grossit de nouveau et se replie pour se rendre à l'anus, en augmentant un peu son diamètre vers le rectum. La rate est ovoïde, assez grosse, placée en arrière de l'estomac. La vessie natatoire est grande, simple, à parois minces, argentées, en tout semblable à celle d'une perche. Les reins sont peu volumineux, de couleur noire. La vessie urinaire est bien petite, si elle existe. Le péritoine est du plus grand éclat d'argent mat. On n'a trouvé dans l'estomac que des débris d'insectes. »

71. SCOLOPSIDE A TEMPE NUE.

Scolopsides temporalis;

(Pl. XXVI, g. n.)

Indosse, dans la langue des habitants de Waigiou.
Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 341.

B. 5; p. 18; d. $\frac{10}{9}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{7}$; c. 20.

Ce scolopside qui habite la baie d'Offack, dans l'île de Waigiou, est remarquable par la convexité des lignes supérieure et inférieure du corps, par le prolongement filiforme du lobe supérieur de la queue, et surtout par les couleurs qui nuancent

agréablement ses écailles régulières, semi-arrondies et assez larges. L'opercule a un double sillon; le sous-orbitaire est finement dentelé, et le nu du museau s'étend jusque sur le pourtour de l'œil. Ses lèvres sont épaisses, sa dorsale molle, convexe à l'extrémité; la pectorale est oblongue, pointue, arrondie sur son bord postérieur. Les épines de l'anale sont graduées. Sa queue est fourchue, à lobes aigus, l'inférieur plus court que le supérieur.

La taille de ce poisson varie de 8 pouces à 1 pied. Il est en-dessus d'un verdâtre glaucescent que traversent, dans le sens longitudinal, des raies indécises jaune d'orpin. Une large raie jaune longe les flancs au-dessous de la ligne latérale dont la courbure suit la convexité du corps. Les côtés, le thorax, le ventre, les joues, sont d'un blanc argentin luisant. Mais le centre de chaque écaille des côtés est occupé par un gros point azur tendre. La nageoire dorsale est jaune orpin, la pectorale est jaunâtre à sa base. La caudale a son lobe supérieur jaune d'or, et l'inférieur rose tendre. Les lèvres sont rosées. Les opercules nacrés, excepté les dentelures du préopercule qui sont dorées. L'œil est grand, rougeâtre et cerclé de nacré. Le front est jaune orangé, mais quatre bandes azur partent de la région oculaire et se dirigent en avant. La supérieure passe au-dessus de l'œil et forme derrière un anneau régulier. La quatrième bande d'azur, interrompue par l'œil, se continue jusqu'à l'épaule.

72. SCOLOPSIDE PERLÉ.

Scolopsides margaritifer.

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 337.

D. $\frac{10}{9}$; a. $\frac{3}{7}$, etc.

Cette espèce, longue de 8 pouces, habite la baie d'Offack,

de l'île de Waigiou. Elle semble avoir été brunâtre, foncée en dessus, à teinte plus claire sur les côtés, et à ventre blanc. Une tache nacrée dessine la base de chaque écaille. La dorsale est grise, les autres nageoires sont pâles. Le préopercule a des dents fortes, inégales, et dressées, bien que son angle soit peu saillant. Le sous-orbitaire a trois dentelures.

73. DIAGRAMME DE LESSON.

Diagramma Lessonii;

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 313.

(Pl. XXIV, g. n.)

Radabayo, en langue malaise.

Pect. 15; d. $\frac{12}{20}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{7}$; c. 21.

Ce diagramme, long de 8 pouces, atteint parfois jusqu'à plus d'un pied de longueur. Son corps est épais, massif, renflé à l'insertion des nageoires, à profil très-convexe, à front bombé, à bouche un peu protactile. L'œil est très-grand, arrondi, cerclé de brun et d'or. La pectorale est allongée; la dorsale d'abord courte aux premières épines, s'élève, puis s'abaisse, de manière que sa partie molle est convexe. La queue est à bord un peu échancré au milieu. L'anale est obovale. Les catopes sont dilatées au sommet. Les maxillaires sont garnis de dents en cardes nombreuses.

Le dessus du corps jusque sur les côtés est d'un brun marron luisant. Quatre raies, assez larges et argentées, naissent sur le museau, se dessinent longitudinalement sur le fond marron. Tout le dessous du corps est d'un argent très-éclatant. La dorsale épineuse est brun marron, mais les épines sont blanches, et derrière chacune d'elles, jusqu'au sommet de la membrane, est un triangle très-clair. La dorsale molle, l'anale et la caudale

sont fauves, mais tachetées de ronds larges et régulièrement placés par lignes d'un marron foncé. Les ventrales ont leur épine blanche, leur membrane fauve chocolat bordée de blanc. Le sillon du museau est rouge de sang, l'intérieur de la bouche est de ce même rouge. Les lèvres sont jaunes.

Ce poisson a été pris dans la baie d'Offack de l'île de Waigiou.

74. PRISTIPOME DE LA CONCEPCION.

Pristipoma Concepcionis.

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 268, pl. CLX.

P. 20; d. $\frac{13}{14}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{13}$; c. 17.

Sur les côtes du Chili, dans la province de la Concepcion, vit ce pristipome dont la dorsale est échancrée, et qui se distingue par la faiblesse des rayons épineux de ses nageoires dorsales et anale, et par le nombre des rayons mous de cette dernière. Il a le corps en ovale très-allongé. La hauteur n'est que le quart de la longueur du corps; la tête est un peu plus courte que la hauteur; l'œil est médiocre; la bouche peu fendue. Les dentelures du préopercule, surtout celles du bord montant, sont très-faibles : il y a deux petits pores sous la mâchoire inférieure de chaque côté de la symphyse. La dorsale est très-peu élevée, l'anale l'est encore moins. La pectorale est longue et pointue, les ventrales sont moins longues.

Les écailles sont petites : on en compte environ soixante dans la longueur; elles sont finement ciliées à leur bord libre, et fortement dentelées à leur bord radical. La ligne latérale suit le tiers de la hauteur; elle est notablement marquée. Sa couleur est brun verdâtre; très-foncée sur le dos, elle s'éclaircit sur les flancs et devient blanche sous le ventre. Ce poisson a 9 pouces de longueur.

75. PRISTIPOME DE SAINTE-CATHERINE.

Pristipoma catharinæ ;

Cuv., *Poiss.*, t. V, p. 269.

P. 16; d. $\frac{12}{14}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{10}$; c. 17.

Ce poisson fréquente les côtes du Brésil aux alentours de l'île Sainte-Catherine. Sa dorsale est échancrée à rayons épineux forts et longs. La hauteur de son corps est trois fois dans la longueur. Le dos, très-élevé à la naissance de la dorsale, descend assez rapidement jusqu'à l'occiput; il se relève ensuite jusqu'au bout du museau. L'œil est médiocre; la bouche est petite; ses dents sont fines. Les dentelures du préopercule sont assez fortes vers l'angle. Les deux premiers rayons épineux de la dorsale sont très-courts : c'est le troisième qui est le plus long, le dernier est grêle et plus élevé que le pénultième et l'antépénultième. Le second rayon de l'anale est fort et plus long que les deux autres : c'est le premier qui est le plus court; le troisième ne dépasse pas les rayons mous. La queue est légèrement échancrée en croissant. Les pectorales sont petites. Les ventrales, au contraire, sont larges, et leur épine est longue et pointue.

Les pores qui sont sous le menton sont très-peu visibles dans cette espèce dont le dos paraît brun, le ventre blanc, les côtés rayés faiblement de gris brunâtre. Les nageoires sont brunes, les pectorales exceptées, dont la couleur est blanchâtre. L'individu décrit était long de quatre pouces.

76. ÉLÉGINUS DES MALOUINES.

Eleginus maclovinus.

(Pl. XVII, 1/2 g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. V. p. 158. pl. CXV.

B. 6; p. 22; d. $\frac{8}{25}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{1}{22}$; c. 13.

Le nom d'*athérine des Malouines* que porte notre planche a été gravé sur une note au crayon mise au bas du dessin, pendant une de ces absences que nous faisons chaque année pour le service. Dans ses manuscrits, Commerson, qui a long-temps séjourné aux îles Malouines, parle vaguement d'une grande espèce d'athérine, qu'il confond en un endroit avec un muge, dont il est plusieurs fois question dans le Journal de Bougainville et dans celui de Pernetty, et que ces navigateurs prirent en grande quantité à l'embouchure d'une petite rivière qui se jette dans la baie Française non loin du port Louis. Or, cette petite rivière a reçu des géographes le nom de Bougainville, et c'est dans le même endroit que nous prîmes des quantités énormes de l'éléginus, jadis si estimé et si précieux aux nouveaux colonistes exportés de France pour défricher ces terres australes.

Les individus de cette espèce recueillis aux Malouines, dont M. Cuvier a fait le type de son genre *Eleginus*, ont été en partie décomposés par une longue immersion dans un alcool que nous ne pouvions renouveler que rarement. Observés, en effet, en décembre 1822, nous n'avons revu les rivages de France qu'en mars 1825, et dans ce laps de temps un vaisseau n'est point un laboratoire commode pour travailler scientifiquement, ou pour conserver avec toutes les ressources qu'on a dans les musées, les objets récoltés rapidement dans de très-

courtes relâches. Souvent enfin, le service médical absorbait tous nos instants, et nos loisirs mêmes étaient remplis par les soins dus à nos compagnons malades.

Le dessin de notre pl. XVII, fait d'après nature, manque d'exactitude en ce sens que les épines des ventrales et de la nageoire anale, intimement collées aux membranes il est vrai, ne sont pas arrêtées, ni dessinées avec netteté. Sous ce rapport la figure de M. Cuvier est meilleure. Elle représente aussi mieux la ligne latérale qui est écailleuse. Nous n'avons non plus indiqué que six épines à la première dorsale, bien qu'il y en ait huit.

L'éléginus fréquente par bandes nombreuses l'embouchure de la petite rivière de Bougainville. On en prit plus de quatre-vingts en une seule fois, et certains individus avaient jusqu'à deux pieds et plus de longueur. Sa chair est blanche, lamelleuse, molle et d'un bon goût.

Nous extrairons du travail de M. Cuvier tout ce qu'il dit de ce poisson, dont il décrit avec son exactitude ordinaire les formes génériques et les couleurs.

« Les éléginus sont donc des sciénoïdes à bouche petite, à anale longue, munies de très-larges pectorales et de ventrales jugulaires. Le *maclovinus* est de forme allongée. Sa tête est un peu déprimée. Sa hauteur aux pectorales est six fois dans sa longueur totale. Son épaisseur au même endroit n'est que d'un quart moindre que sa hauteur. La longueur de sa tête est du quart de sa longueur totale; sa hauteur est un peu plus de moitié de sa longueur, et sa largeur entre les opercules peu différente de sa hauteur. Le diamètre de l'œil n'est guère que du septième de la longueur de la tête, et il en occupe le troisième septième et le second quart de la hauteur. La bouche ne s'ouvre que jusque sous le milieu de la distance de l'œil au bout du museau ; les mâchoires sont obtuses, garnies d'une

bande étroite de dents en velours ou en fines cardes. Un sous-orbitaire carré cache dans l'état de repos le maxillaire, qui a dans le milieu de son bord supérieur un élargissement considérable. Le bord montant du préopercule est situé à la distance égale de l'œil et de l'extrémité de l'opercule. Son angle est arrondi. On ne voit à cet os aucune apparence de dentelure. L'opercule se termine en pointe plate et obtuse. Les deux membranes branchiostéges s'unissent l'une à l'autre, et s'attachent à l'isthme en dessous, vis-à-vis le milieu du bord horizontal du préopercule. Je n'y trouve que six rayons. Il n'y a aucune armure à l'épaule. La pectorale est attachée assez bas, de forme triangulaire, et a vingt-deux rayons. Le troisième et le quatrième sont les plus longs. Le premier, de moitié plus court, est simple comme à l'ordinaire. Une grande partie de sa base est garnie de petites écailles. Les ventrales sont attachées un peu plus en avant que les pectorales, et n'ont qu'un quart de moins en longueur. Leur épine est faible. Celles de la première dorsale au nombre de huit sont aussi très-faibles, et les plus grandes, qui sont la deuxième et la troisième, ont à peine moitié de la hauteur du corps sous elles. La deuxième dorsale est un peu plus élevée. On y compte vingt-cinq rayons mous sans épines. L'anale répond à cette seconde dorsale par les dimensions et a vingt-deux rayons mous, mais précédés d'une épine faible. La caudale est carrée, du septième à peu près de la longueur du corps, et séparée par un espace égal de la dorsale et de l'anale. On y compte une vingtaine de rayons, mais il n'y en a que treize qui puissent être appelés entiers.

« Les écailles sont minces, plus longues que larges, finement marquées de stries concentriques, excepté l'éventail qui a vingt rayons. Il y en a soixante-seize sur une ligne de l'ouïe à la caudale, sur laquelle il s'en étend encore de petites. Tout le

dessus de la tête, la joue et les pièces operculaires en sont garnies; mais il n'y en a point sur les mâchoires. La ligne latérale, parallèle au dos et au tiers supérieur en avant, n'a qu'une élevure simple sur chacune de ces écailles.

« Cette description est faite sur un individu long de 13 pouces, assez mal conservé. Nous l'avons complétée au moyen de la figure et des notes que M. Lesson a bien voulu nous communiquer.

« D'après ces notes, l'espèce atteint une taille de deux pieds. La couleur du dos est verdâtre avec une ligne noirâtre au bord de chaque écaille. Le ventre est argenté; les nageoires du dos et de la queue sont d'un vert brun, les autres blanchâtres teintes de rougeâtre. Une des particularités anatomiques de cette sciénoïde est de ne pas avoir de vessie aérienne. Son foie est gros, profondément échancré et divisé en deux lobes trièdres et pointus. La vésicule du fiel est oblongue. Le canal cholédoque, allongé, verse la bile dans un des cœcums, qui sont au nombre de quatre, un à gauche de la branche montante de l'estomac, et trois à droite. L'œsophage est long, terminé en un sac arrondi un peu dilaté. La branche montante est étroite et très-rétrécie au pylore. Le duodénum est large; il remonte entre les lobes du foie, se plie et diminue beaucoup de diamètre. L'intestin se porte au delà de l'estomac, s'élargit grandement, et fait alors deux nouveaux replis, puis il se rétrécit assez subitement, et une valvule épaisse ferme cet étranglement. Le rectum débouche droit à l'anus sans aucune dilatation. Les reins sont gros, presque réunis dans toute leur longueur, et volumineux près du cloaque. Ce poisson se nourrit de petits coquillages. »

77. PÉLOR A FILAMENTS.

Pelor filamentosum.

(Pl. XXI, fig. 1, g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 428, pl. XCIV.

B. 7; pect. $\frac{2}{10}$; d. $\frac{15}{8}$; cat. $\frac{1}{5}$; c. 12.

Ce pélor, aussi singulier que bizarre, habite les mers de l'île Maurice. On en trouve une description complète dans le tome IV des Poissons de M. Cuvier, qui a paru en 1829, et comme elle repose sur les individus, types de notre planche, et que nous avons déposés au Muséum, nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire.

«Son corps est allongé, son ventre renflé, son dos élevé au-dessus de sa tête qui est petite, et dont le profil, concave, interrompu par la saillie des yeux, se renfle pour former la bouche qui le termine.

«La hauteur de son corps aux pectorales, où le dos est le plus haut et le ventre le plus renflé, fait le tiers de sa longueur; mais à l'anus, où l'enflure du ventre n'a plus lieu, elle n'en fait plus que le cinquième. Son épaisseur fait les deux tiers de sa hauteur.

«La longueur de sa tête fait le quart de sa longueur totale. Le crâne est très-court, plus large que long et très-concave entre la nuque et les yeux. Les yeux ont leurs orbites saillants verticalement au-dessus du crâne et du museau. Leur intervalle est lui-même très-saillant, mais moins qu'eux, plus large que long, relevé dans son milieu d'une tubérosité. Une arête osseuse dont la courbe est concave, va de cet intervalle au bout du museau qui se relève beaucoup, et cependant moins que la séparation des yeux à ce bout du museau, plus que double de la

longueur du crâne. Cette partie du museau, vue de haut, est aussi large que longue, et, de chaque côté de son arête mitoyenne, elle est creusée en une large concavité dont les bords extérieurs, relevés de quelques tubercules, sont formés par les sous-orbitaires et le préopercule, en sorte qu'il y a un grand espace entre l'œil et les sous-orbitaires, et que le bord inférieur de l'orbite n'est point osseux. Le préopercule a en arrière une pointe obtuse, et l'opercule deux, mais qui paraissent peu au travers de la peau. L'ouverture de la bouche est au bout du museau; l'intermaxillaire en forme le bord supérieur qui est demi-circulaire et vertical. La mâchoire inférieure plane et aussi demi-circulaire, remonte obliquement pour fermer la bouche. Le maxillaire s'élargit à son bord externe et ne peut guère se cacher sous le sous-orbitaire. Des bandes de dents en fin velours ras garnissent les deux mâchoires et le devant du vomer. Mais il n'y en a aucunes aux palatins, ni à la langue, qui est large, triangulaire, assez charnue, et médiocrement libre. Les ouïes sont assez fendues, quoique leur membrane s'attache de chaque côté à l'isthme; elles ont sept rayons dont le dernier est difficile à voir sans dissection. Dans le haut de leur ouverture, une petite production cartilagineuse de l'opercule intercepte une légère échancrure ronde qui a l'air d'un trou particulier, et dont il est possible que le poisson se serve pour respirer quand il ne veut pas entièrement ouvrir ses ouïes. La dorsale commence immédiatement à la nuque, c'est-à-dire, presque sur les yeux; elle s'étend jusqu'à la caudale. Quinze épines droites, fortes et pointues occupent plus des deux tiers de sa longueur dont le reste est soutenu par huit rayons mous et branchus. Les trois premières de ces épines sont garnies presque jusqu'à la pointe par la membrane, mais les suivantes en sont dégagées pour leurs deux tiers supérieurs qui sont cependant enveloppés de la peau, et cette peau a même sur

chacune d'elles plusieurs de ces lambeaux déchiquetés que l'on voit dans tant de scorpènes. La hauteur de ces épines est à peu près des deux tiers de celles du corps. La partie molle est arrondie et garnie de membranes jusqu'au bout des rayons. La caudale s'arrondit en éventail et a douze rayons. L'anale commence sous la onzième épine et finit comme la dorsale, tout près de la caudale; elle est très-basse et a trois rayons épineux et sept mous entre lesquels la membrane est un peu échancrée. La pectorale est fort grande; sa longueur est comprise trois fois et demie dans celle du corps, et, quand elle s'étale, elle est plus large que longue . elle a dix rayons compris dans sa membrane, et il y en a deux libres. Les deux premiers se prolongent en filaments grêles, le neuvième et le dixième ne sont pas branchus; le onzième et le douzième, ou les deux doigts libres, ont en effet la membrane qui les unit aux autres échancrée jusqu'à leur base, et sont plus gros que ceux de la nageoire. Le second est le plus long. La ventrale commence sous l'origine de la pectorale; elle a, comme à l'ordinaire, une épine et cinq rayons mous, et, comme ceux-ci vont en s'allongeant, et que le dernier est attaché au ventre par toute la longueur, chaque ventrale a l'air d'être une crête, comme paraît aussi à peu près la nageoire anale.

« Tout ce poisson est enveloppé d'une peau molle et spongieuse, hérissée en différents endroits de filaments mous ou de lambeaux plats et déchiquetés. Les principaux de ces lambeaux sont placés comme il suit : deux grands sous la lèvre inférieure; un de chaque côté sur le museau en avant du sous-orbitaire et vis-à-vis des précédents; un en arrière de la bouche; un au bord saillant de la joue tenant au grand sous-orbitaire; trois à l'opercule vers le bas; plusieurs petits à la face externe de la pectorale et le long des côtés du corps; il y en a entre autres une suite qui est le seul vestige de ligne la-

térale. La peau a, de plus, de chaque côté, vers le dos, un certain nombre de petites élevures ou tumeurs molles comme des pustules, mais qui cèdent sous le doigt. Sa couleur n'est pas plus facile à décrire que sa forme. Qu'on se le représente gris marbré de taches brunes de différentes grandeurs, et tout semé de petits points blancs comme s'il était un peu saupoudré de farine. De petites taches blanches et noires se montrent sur le tronc et sur l'opercule, et des teintes roses diversifient le brun sur la tête : il y a des points bruns et blancs jusqu'au palais et à la langue. La face interne de la pectorale est blanche avec des teintes roses; son large bord est tout semé de taches rondes, noirâtres, serrées; et a, vers sa base, près du bord supérieur, trois grandes taches noires séparées par des intervalles blanc de lait : extérieurement elle est marbrée et pointillée comme le corps; sa dorsale l'est de même. Les ventrales sont toutes brunes et la dorsale l'est pour la plus grande partie. La caudale a plus de blanc dans sa moitié antérieure; son bord est tout varié de taches noirâtres sur un fond blanc. Le liséré est noirâtre; il y a du pointillé blanc sur le bord de ses rayons. Le ventre est blanchâtre. Ce pélor filamenteux nous montre un foie assez gros situé en travers sous l'œsophage, et se prolongeant, dans chaque côté de l'abdomen, en un lobe allongé et arrondi en arrière. Le droit, plus court que le gauche, contient la vésicule du fiel qui est blanche, ronde, de grandeur moyenne. Le canal cholédoque est gros, assez long, et, après avoir reçu plusieurs vaisseaux hépato-cystiques, il débouche dans le premier des cœcums de gauche. L'œsophage est large, assez long, chargé en dedans de plis nombreux, parallèles et longitudinaux; il se dilate en un sac arrondi en arrière, qui est l'estomac. Les parois sont plus minces que celles de l'œsophage et sans plis à l'intérieur. De l'arrière de l'estomac, et en dessous, il remonte, vers le diaphragme, une

branche à parois épaisses qui se termine dans la fourche du foie. Le pylore, ouvert à l'extrémité de cette branche, est muni de quatre appendices cœcales grosses, mais peu larges; il y en a deux de chaque côté. L'intestin commence par avoir un diamètre assez large et des parois très-minces; il se porte aussi un peu en avant de l'anus : là il se recourbe pour remonter jusqu'auprès du pylore; et, dans cette portion, son diamètre est très-étroit, et ses parois sont très-épaisses. L'intestin fait alors un nouveau repli pour se rendre directement à l'anus; il se dilate peu à peu, de sorte que le diamètre du rectum devient aussi grand que celui du duodénum. La rate est très-petite, allongée, placée sur le duodénum auprès du pylore. Les ovaires, quand ils sont pleins, occupent toute la longueur de l'abdomen; les œufs sont très-petits. Il y a une vessie natatoire aussi grosse qu'un petit pois à parois argentées : elle est située presque à la hauteur du pylore, entre la fourche que forment les deux reins par leurs réunions. Les reins sont gros et courts; ils se réunissent en un seul lobe qui ne dépasse pas l'arrière de l'estomac. L'uretère est long; et, arrivé aux trois quarts de la longueur de l'abdomen, il se dilate en une vessie urinaire allongée, étroite, à parois blanches et épaisses. Ce poisson se nourrit de crustacés; nous avons trouvé des débris de squilles dans son estomac.»

78. PÉLOR TACHETÉ.

Pelor maculatum.

(Pl. XX, g. n.)

Inoff, dans la langue des Papous de Waigiou.
Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 434.

B. 7; p. $\frac{10}{2}$; d. $\frac{16}{9}$; cat. 6; a. $\frac{1}{11}$; c. 12.

Ce pélor, à tête écrasée en dessus, à corps allongé, aminci

vers la queue, à yeux rapprochés et dressés, est encore remarquable par les longues épines de sa dorsale, dont les festons membraneux sont le plus souvent déchirés; par sa dorsale à rayons mous et arrondie, et surtout par ses larges pectorales digitées. La caudale est en éventail convexe, à bord qui est légèrement sinuolé. L'anale est médiocre, crénelée. Un barbillon allongé, arrondi, naît à la commissure de la bouche de chaque côté. La peau est légèrement verruqueuse et chagrinée. Les digitations de la pectorale sont pointues, aiguës et régulières.

Sa couleur est brun marron, mouchetée et piquetée de noir plus foncé en dessus et de taches plus claires sur les flancs. Trois grandes rayures jaunâtres se montrent sur la dorsale, et trois taches jaune ocreux et rondes de chaque côté du dos. Les yeux, plus petits que dans l'espèce précédente, sont entourés de blanc. Il y a de grosses taches rondes et blanches sur les joues, une sur la base de la crête du front, et une large et transverse sur l'occiput, en arrière des yeux. Le ventre est rayé et moucheté de blanchâtre; la pectorale à l'extérieur est noire avec une large bande transversale jaune orpin. Sa face interne est jaune avec un bord noir lustré tout moucheté de blanc, et une barre noire à six ou huit lignes irrégulières, blanc de lait. L'aisselle est grise, mouchetée de noir. La caudale a deux bandes noires et deux jaunes, dont celle du bord porte deux fines lignes noires et une blanc neigeux qui est terminale. La gorge et la poitrine sont blanchâtres. La langue est blanche, mouchetée de noir.

Ce poisson, long de 7 pouces, est commun dans la baie d'Offack, de l'île de Waigiou.

79. PÉLOR OBSCUR.

Pelor obscurum.

(Pl. XXI, fig. 2, g. n.)

Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 436.
Scorpœna didactyla, Pallas, *Spicil.*, t. VII, p. 26, pl. IV?
Trigla rubicunda, Hornst., *Mém. acad. Stock.*, t. IX, p. 45, pl. III?
Synanceia rubicunda, Bloch, *Sch.*, p. 196?

P. $\frac{2}{9}$; d. $\frac{16}{9}$; cat. 7; a. 12; c. $\frac{2}{10}$.

Ce pélor, de la forme du *maculatum,* habite la Nouvelle-Irlande. Il est d'un brun-roux légèrement pointillé de gris et blanchâtre en dessous. Deux taches blanc de lait se montrent sur chaque joue. Sa pectorale toute brune en dehors a du côté interne le bord noir avec une rangée de petits points, puis une bande blanchâtre, puis une large barre noire rayée de blanc. Sa caudale a, comme la précédente, deux bandes blanches sur un fond brun, mais on ne voit ni à la dorsale ni au dos les taches blanches des pélors tacheté et à filaments.

80. PTÉROIS ANTENNÉ.

Pterois antennata.

Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 361.
Scorpœna antennata, Bloch, pl. CLXXXV.
Dône, dans la langue des Papous de Waigiou.
Kosangui, en malais.
Ikan Kalkoen Sowanggidjantan, Valentin, p. 210 (éd. 1727).

Nous ne plaçons ici le ptéroïs antenné décrit depuis longtemps et figuré plusieurs fois, que pour indiquer sa patrie. Ce poisson, très-estimé des Papous, vit aux embouchures des rivières de la grande baie d'Offack, dans l'île de Waigiou. On le trouve aussi à Amboine. Un dessin que nous fîmes sur le frais, et qui a été assez mal copié dans l'atlas du Dictionnaire classique d'histoire naturelle, rappelle les vives couleurs de ce beau

poisson, partout d'un rouge aurore mélangé de minium, sur lequel tranchent les trois barres rouge-brun du dessus de la tête et les neuf larges écharpes du corps. Ses pectorales sont bleu violâtre, et les trois derniers rayons beaucoup plus longs que les antérieurs et garnis de festons membraneux. Les dorsale postérieure, anale et caudale, d'un rose léger, sont couvertes d'ovales brun pourpré rangés par lignes.

81. SCORPÈNE DE L'ILE STRONG.

Scorpœna strongia.

Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 323.

Ce petit scorpène, long à peine de 2 pouces, a la tête oblongue, comprimée, les épines supérieures médiocrement relevées, celles du grand sous-orbitaire réduites à une crête. La partie antérieure du sous-orbitaire a des dentelures qui croisent sur le maxillaire, et dont la dernière dentelure se prolonge un peu en épine. Le corps est blanchâtre, sinuolé de noirâtre. Il vit dans les récifs de l'île d'Oualan, au milieu des Carolines, petite île entrevue par le capitaine Strong, et qui a reçu de quelques géographes récents le nom de ce navigateur.

82. SCORPÈNE DE L'ILE DE FRANCE.

Scorpœna nesogallica.

Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 315.

D. $\frac{12}{9}$; a. $\frac{3}{6}$, etc.

Ce scorpène varie assez par les couleurs, mais on le reconnaît à la bifurcation simple de la pointe supérieure de l'opercule, au creux du crâne assez profond. Le bord postérieur de la pectorale est garni de bandes noires. L'aisselle est blanche et

émaillée de points noirs arrondis. Le corps est rouge brunâtre plus ou moins foncé en brun ou en rouge. Il fréquente les baies et les ports de l'île Maurice.

83. PLATYCÉPHALE A ÉPINES ÉGALES.

Platycephalus isacanthus.

Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 246.

P. 20; d. $\frac{9}{12}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. 12; c. 15.

Ce poisson des mers des Moluques et qu'on prend à Waigiou et à Bourou, est long d'environ 6 pouces. Il est brun roussâtre, avec quelques vestiges de bandes en dessus, et en dessous il est d'un gris roux pâle. Quelques taches brunes sur un fond gris marquent les côtés de la tête. Les rayons des nageoires sont tachetés de brun. Le premier rayon de la première dorsale est plus long et plus grêle qu'on ne le remarque chez les autres platycéphales. Les dentelures de la crête sourcilière sont aussi à peine visibles, et il n'a point de nombreuses irradiations sur le crâne.

84. TRIGLE KOUMOU-KOUMOU.

Trigla Kumu, Less.

(Pl. XIX, 1/2 g. n.)

Koumou-Koumou, dans la langue des habitants de la Nouvelle-Zélande.

Trigla kumu, Less., Cuv., *Poiss.*, t. IV, p. 50.
Trigla papilionacea, Parkinson, *in Cuv.*

Pect. 3 lib. et 11 ray.; d. $\frac{9}{16}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. 16; caud. 11.

Ce poisson a de nombreux rapports avec le perlon, nommé aussi sur nos côtes *grondin ou rouget;* mais il s'en distingue

par ses proportions, ses couleurs et aussi par la petitesse des granulations qui recouvrent le corps. Long de 15 à 18 pouces, ce trigle est généralement effilé, mince vers l'extrémité de la queue. La tête conique, est déprimée en dessus, garnie de rangées très-fines de granulations petites et irradiées. Le bord antérieur du sous-orbitaire est armé d'une épine redressée, celui de devant est lisse. Le bord du préopercule est rugueux, simplement anguleux, aigu à sa partie inférieure; tout le corps est revêtu de granulations très-fines, régulières. La ligne latérale est saillante et rugueuse. La première dorsale est assez élevée, la deuxième est égale et médiocre. La caudale est légèrement échancrée. Les ventrales sont larges, tronquées à leur sommet. La pectorale est très-grande, obovale, et des trois rayons libres qui sont placés sur son bord antérieur, le premier est plus court que le deuxième et celui-ci que le troisième: tous sont cylindriques et arrondis.

Le koumou-koumou a les rayons de la dorsale et de la caudale rouge de minium, tandis que la membrane est d'un blanc rosé. La moitié supérieure du corps est d'un rouge aurore uniforme, sur lequel tranchent de nombreuses taches d'un rouge de saturne. Le dessus de la tête est rougeâtre nacré. Tout le dessous du corps et la joue sont d'un argenté luisant. L'anale est rosé, ainsi que les ventrales et les rayons libres de la gorge. La pectorale est d'un beau vert émeraude, largement bordée d'azur, avec une plaque noir velours sur sa partie postérieure, plaque relevée par les taches neigeuses de son pourtour et de sa surface.

L'anatomie de cette espèce faite par MM. Cuvier et Valenciennes, leur a présenté les circonstances suivantes :

« Le foie du koumou est peu volumineux et profondément divisé en deux lobes, dont le gauche est à peu près double du droit. L'œsophage est large, court. L'estomac est arrondi, peu dilaté; il ne s'étend pas au-delà du tiers de la longueur de l'ab-

domen. Ses parois sont épaisses et les plis de sa surface interne très-gros. Le pylore s'ouvre à sa partie antérieure, il est très-large et entouré de six cœcums assez gros, mais plus long. L'intestin commence par être d'un diamètre assez grand. Arrivé un peu plus loin que l'estomac, il fait un coude et diminue alors beaucoup de diamètre. Aux deux tiers de la longueur de l'abdomen, il se plie pour remonter dans la crosse formée par le duodénum et l'estomac, il se replie de nouveau, se dilate beaucoup, et se porte ainsi directement à l'anus. Un peu avant l'anus il se rétrécit légèrement. La vessie natatoire est très-grande, et elle ressemble par sa forme et ses appendices à celles du perlon de nos côtes; mais ses parois sont beaucoup plus minces, d'un tissu plus fibreux, beaucoup plus serré et d'un éclat nacré beaucoup plus vif. Les reins sont assez gros, un peu renflés vers la tête, et se portent jusqu'auprès de l'anus, car la vessie urinaire est extrêmement petite. Lorsque ce trigle fut pris, il était près de frayer; car les ovaires sont pleins d'œufs dont le poisson n'eût pas tardé à se débarrasser. Dans cet état les ovaires occupent les deux tiers de la cavité abdominale. Son estomac était plein de crevettes et d'autres petits crustacés. »

Le trigle que les Zélandais nomment *koumou-koumou*, habite la grande baie des Iles, à la partie boréale de ces terres antarctiques. Les habitants estiment sa chair et nous l'apportaient fréquemment à bord avec l'uranoscope *kouripoua*, la clupée *moë* et le labre *parekiriki*.

85. UPÉNÉUS A MUSEAU POREUX.

Upeneus porosus.

CUV. et VALENC., *Poiss.*, t. III, p. 455.

B. 4; p. 16; d. $\frac{8}{9}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. 7; c. 15.

Long de 7 pouces, ce poisson gros et raccourci n'a point de dents en velours aux palatins, mais il en a sur les deux

mâchoires et au vomer ; la dorsale à première épine très-courte, et à dernier rayon mou bifurqué. Son dos est renflé au niveau de la première dorsale ; son museau est médiocre, un peu bombé, et se trouve couvert d'un grand nombre de pores qui s'étendent aussi sur le pourtour de l'œil. Les écailles sont larges, crénelées à leur base, et la ligne latérale se trouve composée de digitations. Sa teinte est d'un rouge brunâtre sur le corps, plus clair sur les flancs, avec quelques lignes noires sur la membrane de la dorsale molle. Cet upénéus habite la rivière de Kiddi-Kiddi, qui va se perdre dans la baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande.

86. URANOSCOPE KOURIPOUA.

Uranoscopus kouripua, Less. (1827).

(Pl. XVIII, g. n.)

Kouripoua, dans la langue des habitants de la Nouvelle-Zélande.

Uranoscopus cirrhosus, Cuvier et Valenc., *Poiss.*, t. III, p. 314 (1829).

B. 6 ; p. 17 ; d. 19 ; cat. $\frac{1}{5}$; a. 18 ; c. 11.

Cet uranoscope est long de 10 pouces, à formes épaisses, écrasées antérieurement, à corps aminci vers la queue. Sa tête est déprimée, verticalement. Ses yeux sont petits, un peu distants l'un de l'autre. Son crâne cuirassé est garni de stries rayonnées et divergentes autour de plusieurs points. Une lame striée et déchiquetée couvre le bord antérieur de l'œil, et des éminences chagrinées saillent çà et là en mamelons coniques. La bouche est obliquement fendue, et armée de dents en cardes par rangées latérales régulières. Le préopercule est mamelonné, arrondi. Tout le corps est couvert de petites écailles

grenues, en losanges, et très-serrées, mais ces écailles n'existent point sur la tête, la nuque, la gorge et la poitrine. Un appendice conique pend sous le menton. La dorsale ne forme qu'une seule nageoire, insérée sur le dos, au niveau de l'anale, à rayons grêles, débordant la membrane, qui est médiocre. La queue est presque rectiligne à son bord. L'anale allongée, est comme dentelée. La pectorale est large, arrondie, ovalaire, à rayons denticulés. Les catopes sont situées sous la gorge, et sont à cinq lobes un peu épatés.

Le corps de ce poisson ressemble à une mosaïque; c'est un brun marqueté de noir, de bleuâtre et surtout de rougeâtre, par carrés irréguliers. Les flancs sont blanchâtres, ondés de brunâtre, et le dessous du corps est blanc. Beaucoup de taches jaunâtres colorent le dessus de la tête. Les catopes sont blanches. La dorsale est jaunâtre tachetée de noir. L'anale est rosée. La queue est marbrée de brun, de rouge, sur un fond olivâtre. La pectorale est ardoisée, losangée en divers sens de noir mat, et bordée inférieurement de jaune.

Ce poisson habite la grande baie des Iles à la Nouvelle-Zélande.

87. PERCIS NOIR ET BLANC.

Percis nicthemera.

Cuv., *Poiss.*, t. III, p. 274.

B. 6; p. 19; d. $\frac{5}{20}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. 17; c. 17.

Long de 4 pouces, ce poisson est brun en dessus et blanchâtre en dessous. Un petit point brun marque les écailles des flancs, et cinq taches brunes se dessinent sur la dorsale épineuse, tandis que la molle est brunâtre, uniforme. Noirâtre à sa moitié supérieure, la caudale est blanchâtre inférieurement.

Les pectorales sont grises, les ventrales et l'anale blanches. Ce poisson a sa dorsale épineuse très-basse, le haut du corps sans écailles, et celles-ci plus longues que larges sont ciliées, et à dix ou douze crénelures en arrière.

Ce percis est de la baie des Iles de la Nouvelle-Zélande.

88. PERCIS POINTILLÉ.

Percis punctulata.

Cuv., *Poiss.*, t. III, p. 265.

B. 6; p. 15; d. $\frac{5}{21}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. 19; c. 15.

Ce petit percis des mers de l'île de France a au plus 5 pouces de longueur totale. Il est en dessus gris roussâtre, et s'éclaircit en dessous. Des taches rondes, blanchâtres, mal arrêtées dans leurs contours, cerclées de brun, se dessinent sur le museau. Des taches noires sont rangées sur la dorsale, la nuque, les côtés du ventre et de la queue, sur la partie molle de la dorsale et sur les bords de l'anale. La dorsale épineuse est noire, bordée de blanc. Le crâne est pointillé, et sept bandes transversales règnent sur le dos.

89. HOLOCENTRE POINTILLÉ.

Holocentrum punctatissimum.

Cuv., *Poiss.*, t. III, p. 215.

P. 15; d. $\frac{11}{13}$; cat. $\frac{1}{7}$; a. $\frac{4}{9}$; c. 19.

Long de 4 pouces, cet holocentre a 9 brins à ses palmettes, la tête courte et obtuse, deux pointes égales et petites au bord de l'opercule, à troisième épine anale prononcée. Ce poisson est argenté, couvert de points pourpres; une tache brune marque

le haut de la membrane dorsale derrière chaque épine. Ce poisson est des parages de l'île d'Oualan, dans l'archipel des Carolines.

90. HOLOCENTRE DIADÊME.

Holocentrum diadema.

(Pl. XXV, fig. 2, g. n.)

Ei-eï, dans la langue des naturels de Borabora.
Holocentrus diadema, LACÉPÈDE, *Poiss.*, t. III, pl. XXXII.
Holocentrum diadema, CUVIER, *Poiss.*, t. III, p. 213.
Perca pulchella, BENNET, *Zool. jour.*, t. III, pl. IX, fig. 3.

P. 14; d. $\frac{11}{14}$; cat. $\frac{1}{7}$; a. $\frac{4}{9}$; c. 18.

Commerson, le premier, décrivit cet holocentre dont on ne possédait point de figures qui rendissent avec vérité ses éclatantes couleurs. C'est dans la baie de Beula, dans l'île de Borabora, que nous nous procurâmes ce poisson, dont les dimensions dépassent rarement 5 pouces. Légèrement comprimé sur les côtés, aminci à la queue, convexe sur le corps, la tête finit en un museau un peu aigu, et seulement bombé au-dessus des yeux. Ceux-ci sont grands, un peu gros et arrondis. Le sous-orbitaire n'a qu'une dent, l'antérieure, qui soit plus prononcée que les autres, et les épines de l'opercule comme du préopercule ne font qu'une faible saillie. Neuf brins composent ses palmettes. La première dorsale est plus élevée à son milieu. La caudale est profondément fourchue. La pectorale est très-étroite, de même que la ventrale. Une épine lisse et très-longue, très-aiguë, retient en devant l'anale.

Ce poisson est en entier d'un rose-carmin plus ou moins foncé en dessus et sur les nageoires; mais cette coloration, très-pure et très-brillante, est relevée par huit bandes longitudinales d'un

argent très-poli et très-luisant. Les dentelures du préopercule et de l'opercule sont rouge carmin. Les épines antérieures des nageoires sont de couleur d'ivoire; les nageoires elles-mêmes sont un peu nuancées d'orangé ou de jaune aurore. La première dorsale est en entier noir pourpre, bordée en haut et en avant de traits rosés. Les rayons épineux sont eux-mêmes roses. Une bandelette azur court dans sa moitié postérieure. L'œil est entouré d'un cercle d'or. De l'argent revêt les opercules, et les lèvres sont orangées.

91. HOLOCENTRE TIÉRÉ.

Holocentrum tiere.

(Pl. XXV, fig. 1, g. n.)

Ti-éré, dans la langue des habitants d'O-Taïti.
Cuv., *Poiss.*, t. III, p. 202.

B. 8; p. 11; d. $\frac{12}{14}$; cat. $\frac{1}{7}$; a. $\frac{4}{9}$; c. 19.

Cet holocentre est long de 7 à 8 pouces, plus épais au niveau des ventrales, légèrement renflé au niveau des dorsale molle et anale, et mince à la queue. Sa tête est conique, régulière. Ses palmettes présentent huit rayons. Les deux épines du bord de l'opercule sont égales entre elles. La dorsale épineuse est médiocre. La partie molle est élevée, obtuse. Sa caudale est médiocrement fourchue. L'anale est armée en devant d'une longue et robuste épine qui est la quatrième. La pectorale est étroite, et les ventrales ou catopes sont obquadrangulaires. Une longue et puissante épine arme le bord inférieur du préopercule. La ligne latérale suit la courbure du corps. Les écailles sont assez grandes et de même texture que celles des autres holocentres, et surtout du *sogo.*

Ce poisson est en entier d'un rouge éclatant, résultat du mé-

lange du carmin et du vermillon. Des reflets irisés se joignent à la teinte luisante et comme métallisée du corps, en même temps que les parties latérales et inférieures sont plus claires. Les épines sont éburnées.

Le ti-éré est commun dans les récifs du havre Matavai, à la pointe Vénus, dans l'île d'O-Taïti. Sa chair est très-blanche et très-délicate. C'est un poisson que les naturels aiment à manger tout cru.

92. HOLOCENTRE LION.

Holocentrum leo.

Cuv., *Poiss.*, t. III, p. 204.

P. 15; d. $\frac{11}{16}$; cat. $\frac{1}{7}$; a. $\frac{4}{10}$; c. 20.

Long d'environ 12 ou 15 pouces, l'holocentre lion a le corps épais, le chanfrein concave, la tête comprimée, et des palmettes à huit brins. L'orbite est scabre en dessus, et plusieurs dents hérissent le devant du sous-orbitaire qui est étroit, finement dentelé. L'épine du préopercule est très-développée, striée. Les deux épines du bord de l'opercule sont égales et médiocres. Les épines dorsales et anales sont robustes, et la membrane de la première s'abaisse au point d'insertion des rayons mous. La queue est fourchue, à lobes égaux. Il est entièrement d'un rouge incarnat des plus vifs. Il vit dans la mer du Sud et se trouve aussi bien à Borabora qu'à Waigiou, bien qu'un immense intervalle de mer sépare ces deux îles.

93. MYRIPRISTIS DU PORT-PRASLIN.

Myripristis pralinius.

Cuv. et Valenc., *Poiss.*, t. III, p. 170.

D. 12 $\frac{1}{15}$; a. $\frac{4}{14}$, etc.

Ce poisson a la plus grande ressemblance avec le *myripristis*

Jacobus, Cuv., mais il s'en distingue par un crâne plus large, un museau plus court et plus droit, des palmures plus divisées sur le crâne, des nageoires verticales à contours plus arrondis. Il n'a du noir qu'au bord de l'opercule et à l'aisselle. Tout le reste est rouge de feu et argenté. L'individu rapporté par nous, du Port-Praslin de la Nouvelle-Irlande, n'avait que 6 pouces de longueur.

94. PÉLATE A CINQ LIGNES.

Pelates quinquelineatus.

Cuv., *Poiss.*, t. III, p. 148.

Les pélates ont leur préopercule dentelé, l'opercule terminé par une forte épine, des dents en velours et une dorsale peu échancrée. L'espèce qui nous occupe a 8 pouces de longueur; est colorée en gris argenté, et marquée de cinq lignes longitudinales noirâtres. Elle provient du Port-Jackson.

95. PÉLATE A QUATRE LIGNES.

Pelates quadrilineatus.

Cuv., *Poiss.*, t. III, p. 146.

B. 6; p. 15; d. $\frac{12}{10}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{10}$; c. 17.

Ce pélate, de la Nouvelle-Galles du Sud, est long de 6 pouces; il est d'un gris argenté, marqué par quatre raies longitudinales brunâtres. Toutes les nageoires sont grisâtres. Sa nageoire caudale est taillée en croissant : il a de médiocres pectorales, et le premier rayon mou est plus allongé que la dernière épine.

96. DOULES MATO.

Dules mato, Less.

Mato, dans la langue des habitants d'O-Taïti.

Dules malo, Cuv., *Poiss.,* t. VII, p. 479.

B. 6; p. 10; 1re d. 10 ép.; 2e dors. 11; catopes $\frac{1}{5}$; anal. $\frac{3}{14}$; caud. 15.

Ce poisson a le corps elliptique. Sa hauteur est le tiers de la longueur, la caudale non comprise. L'œil est grand. Son diamètre a plus que le tiers de la longueur de la tête. La dorsale épaisse est un peu plus courte que celle de la plupart des autres doules. La couleur est argentée, rembrunie sur le dos. La dorsale, l'anale et les ventrales ont des taches brunes séparées par des linéaments blanchâtres. L'iris est noir bordé d'un cercle doré bruni.

Ce doules, long de 7 pouces et demi, habite les eaux douces de la petite rivière de Matavai qui se jette à la mer à la pointe Vénus dans l'île d'O-Taïti. Nous en avons conservé un dessin, fait sur nature et accompagné de notes, dont cette description est le résumé. Le seul individu que nous avons vu a été mangé.

97. PRIACANTHE DES CAROLINES.

Priacanthus Carolinus.

Cuv., *Poiss,* t. III, p. 105.

B. 6; p. 17; d. $\frac{10}{13}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{14}$; c. 17.

Ce poisson, des mers des Carolines, est d'un gris rougeâtre très-argenté, et a des points violets sur ses nageoires caudale et dorsale à rayons mous. Son préopercule est très-finement dentelé; son œil est très-grand; son corps est oblong, comprimé, couvert, ainsi que la tête et le museau, d'écailles un peu scabres.

98. PRIACANTHE A LONGUE ÉPINE.

Priacanthus macracanthus.

Cuv., *Poiss.,* t. III, p. 108.

P. 17; d. $\frac{10}{13}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{14}$; c. 17.

Cette espèce, rougeâtre en dessus, argentée sur les côtés, a les nageoires blondes. Son corps est assez allongé, et son préopercule est armé d'une épine robuste. Ce préopercule est très-finement dentelé, et la base de l'épine est seulement garnie de quelques stries. Ce poisson est de la rade d'Amboine.

99. CIRRHITE PANTHÉRIN.

Cirrhites pantherinus.

(Pl. XXII, fig. 1, g. n.)

Hipp. Cloquet, *Dict. Sc. nat.*, t. IX; Less. *Mém. Soc. d'Hist. nat. de Paris*, t. IV, p. 405 (sept. 1828); Cuv., *Poiss.,* t. III, p. 70.

Sparus pantherinus, Lacep., t. IV, pl. 6, fig. 1.

B. 6; d. $\frac{10}{11}$; p. $\frac{7}{7}$; catopes $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{6}$; c. 16.

Commerson a laissé un dessin de ce poisson que M. de Lacépède plaça dans le genre spare, en le décrivant sous le nom de *spare panthérin.* M. Duméril indiqua sa véritable place dans le genre Cirrhite, qui diffère du genre Lutjan, par le préopercule finement dentelé, et par les rayons, libres à leur extrémité, de la portion inférieure de la pectorale. Modification qui semble donner naissance à une seconde nageoire.

Le corps de ce poisson est légèrement comprimé, ovalaire-oblong; la tête est un peu obtuse, à front convexe. Les lèvres sont épaisses et protactiles; les mâchoires sont garnies de dents;

la supérieure présente deux dents latérales, aiguës, proéminentes; et la mâchoire inférieure, munie de petites dents en crochets en avant et en arrière, offre, de chaque côté, cinq dents saillantes, plus développées que les précédentes, et assez semblables à des canines; le bord de l'opercule est entier, arrondi, et un peu échancré à sa partie supérieure. Le préopercule est finement et régulièrement dentelé. Deux sortes d'écailles revêtent les joues; les plus grandes sont bordées de petites portions écailleuses qui les encadrent. Le corps est revêtu d'écailles moyennes, régulières, obliquement placées d'avant en arrière. La ligne latérale, d'abord droite, est légèrement flexueuse près de la queue. La première dorsale, moins élevée que la deuxième, à aiguillons acérés. Le premier rayon de la deuxième dorsale est plus long, les autres diminuant successivement. Pectorales écailleuses à leur naissance, à sept rayons inférieurs, digités, réunis par une membrane, arrondis, terminées en pointes et libres à leur sommet. Une forte épine en avant des catopes, qui sont placées un peu en arrière des pectorales. Nageoire ventrale, soutenue par trois fortes épines lisses, à rayons à peu près égaux. La queue presque rectiligne. La phrase qu'on pourrait lui assigner serait celle-ci : *C. capite squamulis tecto; maculis rotundatis atropurpureis super opercula. Fasciâ nigrâ posteriori.*

La taille commune de ce poisson est d'environ 7 pouces, du bout du museau à l'extrémité de la queue, et de 2 pouces de hauteur. La coloration générale du corps est en dessus d'un jaune rougeâtre, et d'un jaune clair sur les côtés et sur le ventre. Une large bande d'un noir vif, disposée sous forme de quatre à cinq taches arrondies et confondues entre elles, occupe presque la moitié postérieure du corps jusqu'à la queue. La tête a une teinte rougeâtre, parsemée de taches arrondies, plus petites sur son sommet et de couleur pourpre-noir. Toutes

les nageoires sont d'un jaune blanchâtre. La première dorsale seulement est bordée d'un liséré noir, d'abord peu apparent, qui se continue en s'élargissant sur la partie moyenne de la deuxième nageoire. L'iris est orangé cerclé de jaune.

Ce poisson, agréablement peint, vit dans la mer des Indes; et on le pêche assez communément sur les côtes de l'île Maurice.

100. CIRRHITE A TEMPE ANNELÉE.

Cirrhites arcatus.

Cuv. et Valenc., *Poiss.,* t. III, p. 74.

Poisson brun-roussâtre, à bande rouge ou jaunâtre, courbée dès la tempe, avec des taches dans l'intervalle des épines, et une ligne jaune derrière l'orbite, et trois raies jaune-citrin sur l'interopercule; long de 4 pouces, et un peu plus comprimé, bien que de même forme que le panthérin. Comme lui, il vit dans les mers de l'île Maurice.

101. GROWLER DE BRISBANE.

Grystes Brisbanii, Less.

Less., *Ann. sc. nat.;* (novembre 1825).

Grystes macquariensis, Cuv., *Poiss.,* t. III, p. 58 (1829), et Guérin, *Ic.,* pl. V, f. 2.

B. 7; p. 19; d. $\frac{11}{14}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{12}$; c. 17.

Les grystes, dont le nom générique francisé par M. Cuvier de *growler* ou *grogneur* est usité dans l'état de New-York pour désigner le labre salmoïde de Lacépède, sont des poissons de la famille des percoïdes, qui n'ont point de canines, mais bien des dents en velours, et le préopercule sans aucune dentelure sur son bord. On n'en connaît que deux espèces, l'une des États-Unis, et l'autre de la Nouvelle-Hollande. Celle-ci que nous avons découverte dans la rivière Macquarie, vis-

à-vis Bathurst, dans le pénible voyage que nous fîmes au-delà des montagnes Bleues, est communément longue de 10 pouces, bien que nous en ayons vu des individus ayant plus de deux pieds, et ces individus pesant soixante livres, au dire de M. Morisses, gouverneur du poste militaire. Le nom spécifique de Brisbane, rappellera celui d'un gouverneur de la colonie anglaise australe, membre de l'Institut de France, et qui nous a singulièrement favorisé dans nos recherches d'histoire naturelle, et auquel nous sommes redevables d'avoir pu entreprendre diverses excursions dans les districts intérieurs du comté de Cumberland.

Ce growler est allongé, comprimé sur les côtés, aminci vers la queue, à ligne du front déclive, et à museau par conséquent assez aigu, et assez mince par rapport à l'élévation de la nuque. La mâchoire inférieure est mince, débordée par la supérieure. Son œil est grand, arrondi. L'opercule, dont une pointe aiguë dessine l'extrémité, et le préopercule, sont couverts d'écailles minimes et très-serrées. Celles du corps sont également petites, régulières, un peu âpres. Les épines dorsales sont droites, épaisses, la première étant la plus courte, et débordent la membrane. Celle-ci est abaissée et échancrée, au moment où elle reçoit le premier rayon articulé de la dorsale molle qui est plus élevée que l'épineuse, et dont le bord est arrondi. La pectorale est ovalaire. Les catopes ont leurs épines antérieures moins longues que les rayons anastomosés. Les trois épines sont courtes et égales; la nageoire à rayons mous est courte, un peu anguleuse. La caudale est peu échancrée ou presque rectiligne.

Ce poisson est d'un gris violacé uniforme sur toutes les parties. Des taches, arrondies ou ovales, rousses couvrent le dos, les flancs et les joues. Les pectorales sont blondes. Les bords de la dorsale molle et de l'anale sont blancs.

Les colons de Bathurst estiment ce poisson, qu'ils nomment en anglais *perche d'eau douce*.

102. MÉSOPRION ÉTAAPÉ.

Mesoprion etaape, Less.
Étaapé, dans la langue des insulaires d'O-Taïti.
Diacope octolineata, Cuv., *Poiss.*, t. II, p. 418.

P. 15; d. $\frac{10}{15}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{7}$; c. 16.

Ce beau poisson a été peint par nous sur la nature, à O-Taïti et à Borabora où il n'est pas rare. Il fait le passage des mésoprions aux pristipomes, parce que le bord du préopercule est à peine dentelé.

L'Étaapé est long de 7 pouces et demi. Son corps s'amincit vers la queue, et se termine en une tête conique, légèrement convexe. La ligne latérale est entière et suit la courbe du corps. Les mâchoires sont garnies de dents assez robustes, égales. Les narines s'ouvrent à l'extrémité du museau. Le préopercule et l'opercule sont recouverts d'écailles petites et qui s'avancent sur le front et sur le museau. Le bord du préopercule est très-finement dentelé, et un peu concave au milieu. L'opercule se termine en une pointe aiguë, allongée et mousse. Au-dessus de cette pointe et sur les côtés de la tête est un rebord très-dentelé. La première dorsale est médiocre, arrondie, à épines antérieures courtes, la quatrième la plus longue. La dorsale molle est égale, médiocre, arrondie à son bord. La pectorale est très-longue, pointue, falciforme; les ventrales soutenues par une forte épine, sont comme dentelées, et placées sous la pectorale. L'anale armée de trois épines, dont la première est brève, est rectiligne et courte. La caudale est légèrement échancrée, à deux lobes aigus.

Le dos de ce poisson est jaune, glacé de gris, et nuancé de

carmin. Les flancs et le ventre sont blanc rosé. La tête est rouge carmin, et les mâchoires sont argentées. Toutes les nageoires sont jaune d'or. L'œil est cerclé de jaune. Quatre raies longitudinales azur longent le corps. La première part du bord postérieur et supérieur de l'œil, et se perd sur le milieu de la dorsale molle sur le dos même; la seconde naît au rebord orbitaire inférieur, et se termine à la fin de la dorsale à rayons mous; la troisième naît à la pointe de l'opercule et se rend un peu avant la queue; la quatrième, enfin, naît à la commissure de la bouche, et se rend au milieu de la caudale.

L'Étaapé vit dans le havre de Matavai et dans la baie de Beula, à O-Taïti et à Borabora.

103. DIACOPE MACOLORE.

Diacope macolor.

(Pl. XXII, fig. 2, g. n.)

Less., *Mém. Soc. d'Hist. Nat.*, t. IV, p. 409 (septembre 1828); Cuv. et Valenc., *Poiss.*, t. II, p. 415.

B. 7; d. $\frac{10}{15}$; p. 17; catopes $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{11}$; c. 16.

Nous conservons le nom que M. Cuvier a donné à ce beau poisson d'après Renard (fol. 9, n° 60), qui l'a représenté dans les figures de ses *Poissons des Indes* (Vol. in-folio, Amst., 1754).

Le macolore est comprimé latéralement, à dos convexe, à museau bombé, court et obtus. Le front est lisse et assez large. La bouche est fendue et la mâchoire supérieure extensible. Les dents sont nombreuses, petites, peu apparentes, et disposées en plus grand nombre sur le maxillaire inférieur; en velours sur le supérieur et sur la langue. Les yeux sont grands, à iris blanchâtre, à rebord orbitaire simple. Deux ouvertures nasales entourées de pores nombreux et peu sensibles; rebord du

préopercule finement dentelé, légèrement échancré pour recevoir une éminence conique de l'opercule; deux épines très-petites sous l'échancrure. Le rebord de l'opercule est simple, terminé en pointe mousse. Les joues sont revêtues d'écailles, finement ciliées sur leur bord. Ligne latérale unique, entière et légèrement flexueuse. Écailles du corps assez grandes, s'étendant sur la base des nageoires dorsale, caudale, pectorale et abdominale; dorsale épineuse moins élevée que la deuxième, s'allongeant jusqu'au neuvième rayon mou. Catopes longues d'un pouce, placées sous les pectorales, qui ont deux pouces et se terminent en pointe aiguë. Nageoire abdominale reculée, plus haute à son extrémité postérieure. Queue à deux lobes peu distincts et presque rectiligne.

Longueur totale, du museau à la queue, 7 pouces; hauteur vis-à-vis la première dorsale, deux pouces et demi; largeur de la queue, à sa base, huit lignes; distance du museau à l'abdominale, 4 pouces.

Ce poisson est remarquable par la distribution de ses couleurs et par l'opposition du noir et du blanc, qui tranchent et se font valoir réciproquement. Ainsi le haut du corps est noir, mais des taches blanches arrondies y sont disséminées : les côtés et l'abdomen sont d'un blanc argenté sur lequel tranche une bande noire; les nageoires sont brunes, et des coupures blanches se dessinent sur les bords de la dorsale, aux extrémités et au milieu de la caudale. Le bout du museau, le milieu des joues, le pourtour de l'orbite sont noir, et tout le reste est blanc.

Ce poisson habite les côtes de la Nouvelle-Guinée et le havre de Doréry, où nous en observâmes plusieurs individus.

104. DIACOPE TIÉA.

Diacope tiea, Less.

(Pl. XXIII, 1/2 g. n.)

Tiéa, dans la langue des habitants de Borabora.

Diacope borensis, Cuv. et Val., *Poiss.*, t. II, p. 436.

P. 17; d. $\frac{10}{14}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{9}$; c. 18.

Ce poisson, long d'un pied, est très-élevé antérieurement. Sa tête est haute, épaisse sur le front, à chanfrein assez brusquement déclive jusqu'au museau. La mâchoire inférieure est mince; elle est, ainsi que la supérieure, garnie de dents espacées et aiguës. L'œil est très-grand, arrondi. Le préopercule fortement échancré, est dentelé très-finement en bas et crénélé en haut. L'opercule est obanguleux, lisse. L'interopercule est pointu. Tous les trois sont recouverts d'écailles. Le museau est lisse. La ligne latérale suit la courbure du corps. La naissance des nageoires est un peu renflée, écailleuse. La dorsale épineuse a ses deux premiers rayons les plus courts. La dorsale molle est haute, anguleuse à sa terminaison. La caudale est épaisse, fourchue. L'anale, armée de trois épines robustes, est haute, anguleuse. Les ventrales ont leurs rayons mous comme digités. Les écailles sont larges, crénelées, carnées et cerclées de rouge vif.

Ce poisson est en entier d'un rouge variable par ses teintes. Ainsi le corps et la tête sont rouge aurore, tandis que le dos est violacé, que la dorsale et la caudale sont violâtres, et cette dernière terminée de jaune. Le ventre et les flancs sont rose-argenté. Des taches rouge de saturne se dessinent sur le museau et les opercules. L'œil est cerclé de rouge de feu, puis de jaune doré. La dorsale épineuse a deux raies et ses épines sont d'un rose pâle.

Ce poisson estimé des naturels comme aliment, est commun dans les mers qui baignent l'île de Borabora.

105. PLECTROPOME DE PAYTA.

Plectropoma paytensis, Less.

P. 15; d. $\frac{10}{12}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{7}$; c. 19.

Ce petit poisson ne paraît pas avoir été décrit par M. Cuvier dans le tome II de son Histoire des Poissons, où il mentionne tous les prectropomes connus. Sans doute que l'individu de notre collection a été perdu. Nous ne le mentionnerons donc que d'après un dessin fait d'après nature à Payta, sur la côte du Pérou, où nous rencontrâmes cette espèce.

Long au plus de 5 pouces et demi, ce poisson a les yeux gros, la tête arrondie et déprimée, les mâchoires armées de dents serrées et assez fortes. Le museau est nu, mais les opercules sont recouverts d'écailles. Le bord du préopercule est arrondi, renflé, garni à son point élargi d'épines saillantes, recourbées, imitant parfaitement une mollette d'éperon. Le bord montant est presque lisse. L'interopercule n'a qu'une dent, et l'opercule s'allonge en pointe mousse au sommet. La pectorale est allongée, dilatée. La dorsale épineuse est médiocre. Les deux premières épines sont très-courtes. La dorsale molle est plus haute, régulière. L'anale est armée de trois petites épines. La caudale est fourchue, à lobes aigus. Tout le corps est revêtu d'écailles petites et serrées.

Sa couleur générale est en dessus d'un gris roux vineux et blanc nacré en dessous et sur les côtés. L'opercule est verdâtre. Cinq taches grandes, jaune ocreux, marquent les flancs. La caudale est brunâtre. La pectorale et les catopes sont blanchâtres. L'anale est jaune en devant et blanche en arrière. La première dorsale est blanche avec une tache triangulaire jaune derrière et au sommet de chaque épine sur le bord de la

membrane. Deux grandes raies jaunes flexueuses et divisées en arrière sur la dorsale molle. Œil cerclé de rouge orangé.

Ce poisson est abondant dans la rade de Payta.

106. SERRAN PÉRUVIEN.

Serranus peruanus, Less.

P. 13; d. $\frac{10}{12}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{9}$; c. 16.

Ce petit serran, non compris dans la révision des espèces par MM. Cuvier et Valenciennes, provient de la baie de Payta, sur la côte du Pérou, où il est commun. Il y est nommé *cabrilla*. Sa taille est communément de 5 pouces, bien qu'il ait parfois jusqu'à 10 ou 12 pouces. Il est entièrement d'un rouge brunâtre, marqué d'une raie blanche le long de la ligne latérale; puis tout tacheté de rouge brun sur la tête, le corps et les flancs. Le ventre et les côtés sont blanc argenté; mais sept à huit taches larges, arrondies, se dessinent sur ce fond clair et luisant. La tête est ponctuée de rouge. L'œil est cerclé d'orangé : la dorsale est fauve, rubanée de rouge ocreux. La caudale est brunâtre ainsi que les catopes. Les pectorales sont cannelle, et l'anale rouge-brunâtre avec deux taches rouge-brun arrondies.

107. SERRAN MILLE ÉTOILES.

Serranus myriaster.

(Pl. XXXVII, g. n.)

Cuvier et Valenc., *Poiss.*, t. II, p. 365; Ruppell, *Poiss.*, pl. XXVII, fig. 1.

P. 15; d. $\frac{9}{16}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{8}$; c. 16.

Ce serran long de 9 à 10 pouces est assez épais. La mâ-

choire inférieure s'avance au-delà de la supérieure. Le bord du préopercule est très-finement dentelé et arrondi; l'interopercule à trois pointes acérées, et le bord de l'opercule s'avance lui-même en une pointe aiguë. La pectorale est large, obovale; la dorsale épineuse est basse, et son premier aiguillon est court. La dorsale molle s'arrondit en s'élevant à son extrémité postérieure. La caudale est à bord convexe. Une forte épine droite soutient les catopes qui sont anguleuses en devant. De petites écailles s'avancent un peu sur l'anale, munie en avant de trois fortes épines recourbées. La portion molle est haute et arrondie. La ligne latérale est légèrement arquée vers l'extrémité du dos.

L'œil est grand, entouré d'un cercle d'argent. Sa couleur est remarquable en ce sens que le poisson entier est d'un brun pourpré, couvert de petites gouttelettes de l'azur le plus pur, encadrées de noir et parfaitement arrondies. La moitié de la pectorale est émaillée, la postérieure est brunâtre. Un liséré étroit, blanc, borde la dorsale molle et l'anale.

Ce poisson vit sur les rivages de Borabora et dans l'Océan Indien, à Maurice.

108. SERRAN A NAGEOIRE BORDÉE.

Serranus analis.

Cuv. et Val., *Poiss.*, t. II, p. 307.

P. 15; d. $\frac{9}{13}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{8}$; c. 17.

Ce serran long de 7 pouces, a ses nageoires arrondies, jaunâtres, l'anale seule exceptée qui est liserée de violet foncé. Le corps est rosé et blanchâtre. Le préopercule est à peine dentelé à son bord. Les épines de l'opercule sont médiocres.

Ses dents sont en cardes. On le trouve dans les mers de la Nouvelle-Irlande.

109. SERRAN DE LA CONCEPCION.

Serranus concepcionis.

Cuv. et Val., *Poiss.*, t. II. p. 246.

Pect. 17; d. $\frac{10}{12}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{8}$; c. 17.

Ce serran long de 4 pouces et demi, a 4 épines à l'angle du préopercule qui se trouve dentelé dans le reste de son étendue. L'opercule a ses épines assez saillantes. Le corps est brun en dessus, argenté en dessous et sur ses côtés. La dorsale épineuse est marquée de violet, et la molle est rayée obliquement de jaune et de violâtre. Les ventrales sont brunes et la caudale est sans taches. Ce poisson est de la baie de la Concepcion, au Chili.

110. SERRAN A TACHE AXILLAIRE.

Serranus humeralis.

Cuv. et Val., *Poiss.*, t. II, p. 246.

D. $\frac{10}{14}$; a. $\frac{3}{7}$: le reste comme au précédent.

Ce serran long de 4 pouces, est brun en dessus et blanc argenté sur ses côtés et en dessous. Six bandes verticales brunes descendent du dos sur le blanc des flancs. L'opercule est brun; les joues et le dessous de la gorge sont tachetés de brun. Un ovale brun marque le devant de la pectorale, dont la naissance est traversée par une raie noirâtre. La pectorale est blanche dans le reste de son étendue. Les autres nageoires sont brunes. Le bord du préopercule est partout finement dentelé. Ce poisson provient aussi du Chili.

111. CHÉILODIPTÈRE A CINQ RAIES.

Cheilodipterus quinquelineatus.

Cuv. et Val., *Poiss.*, t. II, p. 167.

B. 7. ; pect. 11 ? d. 6 $\frac{1}{9}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{2}{8}$.

Long de 4 pouces, ce petit poisson est blanchâtre argenté et rayé longitudinalement par cinq bandelettes noires. Son œil est grand; ses écailles larges et caduques; le préopercule a un rebord interne peu saillant, et l'externe est finement dentelé. Son opercule osseux se termine par deux angles mousses et aplatis. On le trouve dans la mer qui enveloppe l'île de Borabora.

112. APOGON A TROIS TACHES.

Apogon trimaculatus.

Cuv. et Val., *Poiss.*, t. II, p. 156, pl. XXII.

B. 7; pect. 14 ; d. 6 $\frac{1}{19}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{2}{9}$; c. 17.

Long de 7 pouces, cet apogon des Moluques, que nous avons trouvé à Bourou, est d'un rouge doré, que relèvent trois taches noires rapprochées placées sur les deux dorsales et sur la queue. Une quatrième moins grande se dessine sur l'opercule. La première dorsale est marbrée de blanchâtre. La caudale a cinq petites écailles en dessus et quatre en dessous.

113. BAR DE WAIGIOU.

Labrax waigiensis.

Cuv. et Val., *Poiss.*, t. II, p. 83.

B. 7; p. 16; d. 7 $\frac{1}{13}$; cat. $\frac{1}{5}$; a. $\frac{3}{9}$; c. 17.

Ce bar long de 9 pouces et haut de 2 pouces 8 lignes,

est gris doré, et des lignes brunâtres suivent le milieu des écailles des rangées longitudinales.

Ce poisson vit dans la baie d'Offack de l'île de Waigiou. Il est caractérisé par son museau aigu, mais légèrement concave en dessus. Ses yeux sont grands et leur intervalle est écailleux, bien que le museau et les maxillaires soient dénudés. Le préopercule a son bord montant très-finement dentelé, et se trouve armé d'une forte épine à son angle. L'opercule osseux se termine en une seule pointe en partie cachée par le rebord membraneux. Les dents sont en velours ras, et s'étendent non-seulement aux maxillaires, sur les palatins et le vomer, mais encore sur la base de la langue. La première dorsale à épines robustes est triangulaire, ayant ses deux épines antérieures plus courtes que la troisième; la deuxième dorsale arrondie, de même que l'anale qui est un peu plus haute. La caudale est convexe, les écailles qui couvrent le corps sont flabellées, crénelées à leur base. La ligne latérale à tubes simples, suit d'abord la courbure du dos, et puis s'en éloigne pour se diriger jusqu'au bout de la queue. Les pectorales sont petites, et un peu en avant des catopes.

CHAPITRE XI.

MOLLUSQUES, ANNÉLIDES ET VERS:

Par R.-P. Lesson.

§ I.

MOLLUSQUES.

1. POULPE BLANC.

Octopus niveus, Less.

(Pl. I, fig. 1 et 1 bis, g. n.)

A. Ventouses vues de face : B. Les mêmes vues de profil.

Ce poulpe, dessiné de grandeur naturelle, se distingue aisément de toutes les espèces connues, d'après les figures du moins, par la minceur et la longueur des bras, relativement au volume du sac terminal, au renflement céphalique, puis au peu d'ampleur du repli membraneux qui unit les bras à leur base.

La surface du corps en dessus est très-légèrement chagrinée, mais si le renflement postérieur est parfaitemens lisse, tout le dessus de la région oculaire et céphalique, est couvert d'éminences papilleuses courtes, de forme conique. Ces éminences constituent un rebord à chaque œil. Ceux-ci sont petits, peu apparents. Les bras arrondis, minces dès leur naissance, et

très grêles à leur terminaison, sont munis de deux rangées de suçoirs. Ces suçoirs ou ventouses sont en forme de godet, arrondies à leur sommet et bordées par un bourrelet. Elles sont alternes et non opposées sur la face interne de chaque bras.

Ce poulpe, grêle et fluet dans ses formes, est d'un blanc neigeux sur toutes ses parties. Il a quelques rapports avec le *polypus longipes* de Leach, mentionné dans le tome LXXXVI du *Journal de Physique* (p. 374), mais très-mal caractérisé. Il vit sur les côtes de l'île de Borabora, où les naturels le recherchent pour s'en nourrir. Comme ses congénères, il demeure au fond de l'eau, car, privé d'ailes, il ne nage point, et sa locomotion est une reptation à l'aide des bras. C'est à six jusqu'à quinze brasses de profondeur qu'il se tient, sur le sable et dans les interstices des coraux.

M. de Lamarck n'admet que les *octopus vulgaris, granulatus, cirrhosus* et *moschatus*. M. de Férussac y ajoute les *octopus Backerii, longipes* et *Peronii;* mais ces diverses espèces ont besoin d'être mieux distinguées qu'elles ne le sont dans les livres, par un travail de révision.

2. CALMAR D'OUALAN.

Loligo oualaniensis, Less.

(Pl. I, fig. 2, g. n.)

Fig. E. Ce calmar vu en dessous; F. Son rudiment corné intérieur; G. Le bec en cuiller, vu de face et de profil, de l'extrémité inférieure du rudiment corné.

M. de Lamarck ne connaissait que quatre espèces de calmar ou *loligo :* les *vulgaris*, *sagittata*, *subulata* et *sepiola*. Cette dernière espèce est le type du genre *sepiola* de Leach. M. de Férussac, dans le tableau des céphalopodes, admet dix-sept espèces, et celle que nous décrivons fera la dix-huitième.

C'est dans les mers qui baignent l'île d'Oualan, l'une des terres de l'archipel des Carolines, que vit ce calmar, long au plus de 4 pouces et demi. Son corps est cylindrique, arrondi, terminé en bas par deux nageoires courtes, rapprochées par la base sur le dos, coupées obliquement sur les côtés et décrivant une ligne convexe sur le grand bord ou l'inférieur. La tête est arrondie. Elle est séparée du tronc par un intervalle vide qui l'isole du sac, de sorte qu'elle est rétrécie par un col. Les yeux sont latéraux, moyens. Le squelette est une lame membraneuse, très-amincie à sa base qui se renfle en deux lamelles taillées en cuiller, et qui s'élargit graduellement jusqu'au sommet en lame mince et rectiligne aiguë. Les huit bras sont courts, épais, membraneux sur les bords, garnis de ventouses disposées sur un seul rang oblique, bordées à leur pourtour, pédiculé à leur côté inférieur, et renflées en arrière. Les deux longs bras dépassent de moitié au plus les huit premiers. Ils sont arrondis, puis spatulés et aigus à leur sommet, garnis sur leur face interne de ventouses semées et rangées sur quatre ou cinq rangs.

La couleur de ce calmar est fauve, finement ponctué de violet sur les côtés et sur les bras, mais la ligne moyenne du dos et le dessus de la tête sont d'un violet foncé. Le dedans des bras et le dessous du corps est blanchâtre.

3. ONYCHOTEUTHE DE LESSON.

Onychoteuthis Lessonii, DE FÉRUSSAC, *Tableau des céphalopodes*, p. 60.

(Pl. I, fig. 3, g. n.)

C. Les ventouses vues de face; D., les mêmes vues de profil.

Lichtenstein distinguait par le nom d'*onychoteuthis* des céphalopodes, que M. Lesueur nommait presque en même temps

onychia, et que M. de Blainville appelait *calmars à griffes*. Ce genre s'est rapidement accru, de manière qu'on en connaît aujourd'hui douze espèces; mais tout porte à croire que plusieurs de ces espèces sont purement nominales. Nous ne voyons pas du moins de véritables différences autres que celles de la taille entre les *onychoteuthis Banksii*, *leptura* et *Smithii*, de la planche XVIII, fig. 2, 3 et 4 du voyage de Tuckey au Zaire.

L'onychoteuthe que nous avions communiqué à M. de Férussac, et qu'il a bien voulu désigner par notre nom dans son tableau imprimé des céphalopodes, a beaucoup de rapports avec celui que M. Reynaud a découvert dans l'océan Atlantique, et que nous avons figuré et décrit dans notre Centurie, pl. XVII et page 61, en lui conservant le nom que ce jeune médecin lui avait imposé[1]. Long de 5 pouces et demi, sans y comprendre les bras, l'*onychoteuthis Lessonii* a le sommet du manteau libre, taillé en pointe sur la ligne dorsale qui est très-marquée. Son corps est cylindrique dans ses deux tiers antérieurs, mais au tiers postérieur il se rétrécit, devient aigu. Les deux nageoires qui le terminent forment un triangle assez régulier, dont la base est supérieure et le sommet aigu. Ces

[1] L'*onychoteuthis Fleuryi* (du nom de M. Fleury, médecin en chef de la marine au port de Toulon) a le corps long de 5 pouces environ, et ses bras onguiculés offrent près de 3 pouces. Son corps se termine en pointe graduellement amincie, et les nageoires qui le terminent sont larges, hautes de près de 3 pouces, à lobe latéral arrondi et à bord un peu échancré vers la pointe. Les bras ordinaires sont épais, bordés d'un repli membraneux. Les trois ventouses des deux moyens sont disposées sur deux rangs. Les deux longs bras sont arrondis, élargis à leur extrémité qui supporte des ongles recourbés forts et de couleur verdâtre. Ces bras sont blancs, piquetés de roux. Les deux moyens sont entièrement blancs, et les six autres sont d'un fauve marron foncé, avec des points marron, et une teinte blanche. Les yeux sont amples, d'un bleu de ciel pur; dans leur intervalle brille une teinte violette métallisée très-éclatante. Tout le corps est fauve marron, ponctué de marron foncé et marqué de taches blanches, fauves et brunâtres. Ce céphalopode habite l'océan Atlantique.

nageoires sont blanches, tachetées de marbrures rouges et violettes. Le corps est blanc pourpré en dessus, ponctué de violâtre foncé. La tête est globuleuse, forte, garnie sur les côtés de larges yeux noirs, cerclés de rouge brun. Elle s'amincit pour former une sorte de cou, dont la surface est garnie de plis réguliers et longitudinaux. Le dessus de la tête est d'un pourpre violâtre assez intense. Les bras sont un peu inégaux en longueur et en épaisseur. Les deux supérieurs sont minces, aigus. Tous sont blancs picotés de pourpre. Leurs ventouses sont petites, accolées sur deux rangs au bord interne. La membrane qui les unit à leur base n'a qu'un mince repli. Les deux longs bras naissent à côté de deux antérieurs qui sont les plus gros, et ces bras parfaitement nus et cylindriques, ont le double de la longueur des précédents; ils n'ont pas de renflements, et semblent être brusquement tronqués à leur sommet. Près de leur terminaison au bord interne, sont implantés sur deux rangs six à sept crochets onguiculés et recourbés en hameçon. Les premiers sont peu apparents, tandis que le dernier est assez robuste, mais on ne découvre point de ces petites ventouses qui forment un amas au-dessous des crochets de plusieurs espèces. Les bras sont blancs et vergetés de violâtre. Le bec corné est noir, médian.

Cet onychoteuthe est excessivement abondant entre les tropiques dans le grand Océan équinoxial, dans ce vaste espace de mer qui sépare le Pérou des îles de la Société. C'est la nourriture habituelle des pailles-en-queue ou phaëtons. Lorsque la mer était grosse, les vagues qui déferlaient à bord de la *Coquille*, en jetaient de vivants sur le pont du navire. Notre dessin a été fait sur nature.

4. SÉPIOTEUTHE DE LESSON.

Sepioteuthis Lessoniana, DE FÉRUSSAC, *Tableau des céphal.*, p. 65.

(Pl. II, g. n.)

Sepioteuthis papuensis, LESS., *MS. de l'expédition.*

A, l'animal vu en dessous; B, son rudiment corné interne; C, son bec corné vu sous plusieurs aspects; D, les ventouses vues en dessus; E, les mêmes vues de 3/4.

M. de Blainville nomma d'abord *calmar-seiche* un céphalopode dont il a fait plus tard le type de son genre *sepioteuthis*, et qu'il avait décrit en mars 1823, dans le Journal de physique, sous le nom de *loligo sepioidea*. M. Cuvier adopta ce genre, et M. de Férussac a nommé *sepioteuthis Blainvilliana* l'espèce premièrement connue, qui provenait des mers des Antilles. La seconde espèce fut rapportée par nous des rivages de la Nouvelle-Guinée; on la trouve mentionnée par M. de Férussac sous le nom de *Lessoniana*. Enfin, M. Leuckart a figuré et décrit, en 1828, dans le voyage de Ruppell, une troisième espèce qu'il a nommée *chondrosepia loliginiformis*, pl. VI (de χόνδρος, cartilage, et de σηπία, sèche). Or, le nom de *chondrosepia* doit être supprimé, puisqu'il fait double emploi avec celui de *sepioteuthis*.

Les caractères des sépioteuthes sont assez distincts, et les trois espèces que ce nouveau genre comprend ne diffèrent entre elles que par des détails peu importants. Ainsi leur squelette est une lame cornée, fragile, composée d'une tige épaisse et arrondie qui s'amincit successivement et se termine d'une manière capillaire. Cette tige est garnie sur ses cotés de deux lames d'abord peu apparentes, qui se dilatent, s'arrondissent, et présentent l'aspect d'une feuille oblongue lancéolée en s'unissant à la pointe, qui est obaiguë. Le corps est en haut à bord

libre, sacciforme, et garni latéralement et dans toute son étendue, à quelques lignes du rebord supérieur, d'une nageoire large et convexe qui s'unit en bas à la précédente, en donnant aux sépioteuthes une forme ovalaire et dilatée. Leur tête est épaisse et renflée. Leurs yeux sont arrondis et très-grands. Leur cornée est très-convexe; un cou rétréci sépare cette partie du rebord libre du sac. Les huit bras courts sont presque égaux, peu longs, épais, pointus, garnis de deux rangs de ventouses. Les deux grands bras sont cylindriques, lisses, dilatés à leur sommet en une palette oblongue, renflée en dessus, aplatie en dedans et recouverte sur cette face de ventouses serrées, pressées, formant quatre rangées. Ces ventouses sont garnies à leur bord d'un bourrelet. Leur forme est celle d'un godet creux, strié sur sa face concave, convexe en arrière, et porté sur un court pédoncule. Leur bec est corné, composé de deux mandibules lisses, à sommet aigu. Leurs œufs sont membraneux, oblongs et sessiles. Les trois espèces connues vivent dans les mers équatoriales; l'une sur les côtes de la Martinique, la seconde dans les havres de la Nouvelle-Guinée, et la troisième a été trouvée par M. Ruppell dans la mer Rouge.

Notre sépioteuthe, peint de grandeur naturelle, a le corps long de 3 pouces et demi, la tête de 20 lignes, les petits bras de 18 lignes, et les grands de 4 pouces et demi. Ses mandibules sont jaunes à pointes noires. Le corps, les bras, sont rouge vineux ponctué de pourpre noir intense. Cette dernière teinte domine sur le dos et sur la tête. Les nageoires du sépioteuthe Blainville sont plus grandes, plus ovalaires qu'à notre espèce, puis elles s'unissent et se soudent intimement à leur base, tandis que les nageoires de celle qui nous occupe forment à leur union une échancrure assez marquée. Elle se distingue du *wirbellose thiere* de M. Leuckart, parce que cette dernière a ses nageoires latérales très-courtes le long du tiers supérieur du corps. Le dessin

la représente en outre d'un rouge rose à peine ponctué de violâtre. Il est vrai que c'est par la face inférieure qu'elle est vue, et que cette face est toujours de teinte plus claire chez toutes les espèces.

C'est dans le havre de Doréry que nous rencontrâmes ce céphalopode, sur les mœurs duquel nous ne possédons aucun détail.

Nous avons déposé au Muséum quelques autres espèces de céphalopodes, entre autres un poulpe grisâtre du genre *octopus* des côtes du Pérou, un calmar pris dans l'océan Pacifique, sous l'équateur. Des tests vides de spirule *(nautilus spirula)* couvraient la mer par les temps de calme, dans les Moluques et aux attérages de la Nouvelle-Guinée. Les argonautes papyracés sont abondants aux Moluques, de même que le *hyans* de Solander, tandis que celui *à grains de riz* abonde dans le détroit de Bass. Nous ne vîmes qu'une fois la carinaire passer près de notre vaisseau, alors mû par un rapide sillage pour entrer dans la rade d'Amboine, et les Hollandais nous dirent que ce rare et précieux mollusque se rencontrait volontiers sur les côtes de Saparoua et d'Haroko. Le *nautilus pompilius* est tellement abondant que sa coquille sert aux nègres du Port-Praslin, de la Nouvelle-Bretagne et de tous les archipels papous, d'escope pour vider l'eau de leurs pirogues : ses débris d'ailleurs jonchent les rivages.

5. CLÉODORE DE LESSON.

Cleodora Lessonii, Rang, *Monog., ms.* pl. V, fig, 1, 2 et 3.

(Pl. X, fig. 1, g. n.)

Dans une monographie encore inédite, M. Rang a divisé le genre *cleodora* des auteurs en trois sous-genres : les vraies cléodores, les créseis et les triptères. Il admet six espèces dans son premier sous-genre, les *cleodora Lessonii*, Rang, *cuspidata,* Bosc, *quadrispinosa,* Rang, *lanceolata,* Lesueur, *pyramidata,* L., et *balantium,* et passe sous silence la *cleodora Brownii*, figurée par M. de Blainville, pl. XLVI de son Atlas de Malacologie, et qui paraît être la *pyramidata.* Depuis, il croit que l'espèce découverte par nous, et qu'il a nommée *cleodora Lessonii*, ne diffère point de celle figurée par M. Bosc, pl. VI, fig. 5, 6 et 7, de son Histoire des Coquilles, sous le nom d'*hyale cuspidate.* Il faut alors que la figure de M. Bosc ait été exécutée avec beaucoup de négligence, car plusieurs de ses caractères ne conviennent point à notre espèce.

Quoi qu'il en soit, la cléodore qui nous occupe était abondante dans la mer des Indes qui baigne la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande. L'animal avançait sur la surface de la mer, à l'aide de ses deux nageoires latérales membraneuses, colorées en rose tendre. La coquille largement fendue supérieurement, semble formée de deux pièces qui seraient intimement soudées dans leur moitié inférieure. Renflé en dessus et en-dessous, rétréci sur les bords, à lèvres libres et espacées en haut, le test de cette cléodore se rétrécit, s'atténue en bas, finit en pointe qui se recourbe en crochet aigu. La lame qu'on pourrait appeler dorsale est marquée sur la ligne médiane d'une arête qui forme une pointe épineuse et libre au sommet, et qui se continue avec le crochet inférieur. Ses bords

sont ovalaires, puis ils se dilatent pour donner naissance de chaque côté à une pointe épineuse, allongée, acérée, et à peine recourbée en haut. La lame antérieure, au contraire, plus courte que la précédente, a son bord libre arrondi, sa surface convexe et lisse sur la ligne médiane, et en bas se continue jusqu'aux deux épines latérales, qui sont la limite de la fente supérieure. Vue de profil, cette fente simule une bouche d'autant plus ouverte qu'elle est plus voisine du bord supérieur.

La coquille a 6 lignes de longueur totale. Sa texture est extraordinairement fragile; ses couleurs sont translucides et comme vitrées. De légères stries régulières et arrondies couvrent sa surface. Ces stries sont dues aux lamelles successives que produit l'accroissement de taille de ce petit ptéropode.

6. CLÉODORE A QUATRE POINTES.

Cleodora quadrispinosa, Rang, *Monog. ms.*, pl. V, f. 6.

Cette espèce que nous avons découverte dans les mers des Moluques, par 26 degrés de latitude S. et 92 de longitude E., était longue de 8 lignes, l'animal compris. Celui-ci était oblong, arrondi, ayant deux ailes ou lobes membraneux ovalaires, échancrés à leur bord externe, peu développés, et soudés en avant par un petit lobule arrondi. La couleur de ce ptéropode est un rose frais. Son test un peu comprimé, présente quatre angles, et par conséquent quatre faces, qui distants à leur base et très-ouverts, finissent en une pointe aiguë et un peu contournée. Chaque arête anguleuse s'allonge aussi supérieurement, en une pointe libre, aiguë, et déjetée en dehors. Les deux faces antérieures sont plus courtes et plus étroites, les deux dorsales sont plus dilatées. Le test est blanc nacré, très-fragile, couvert de petites stries régulières.

7. FIROLE ADAMASTOR.

Pterotrachea adamastor, Less.

(Pl. III, fig. 1, g. n.)

A et B, mandibules cornées.

Forskal, le premier, décrivit sous le nom de *pterotrachea* des animaux marins qu'après lui Bruguière et Péron appelèrent firoles, *firola*, et que M. Cuvier regarda d'abord comme des carinaires mutilées (Règ. an., t. 2, p. 450, 1817). Les travaux de Lesueur contribuèrent pour beaucoup à fixer l'opinion des naturalistes sur ce genre, pris par M. de Lamarck pour base de son ordre des *hétéropodes*, tandis que M. de Blainville créa pour le recevoir sa famille des *nectopodes*, et M. de Férussac celle des *ptérotrachées*.

Lesueur sectionna les firoles en trois genres, les *firoles*, les *firoloïdes* et les *sagittelles*. On doit ajouter à cette famille les carinaires, les *timoriennes* de MM. Quoy et Gaimard, qui y sont intimement unies, et sans doute notre nouveau genre *pterosoma*.

Les firoles sont des animaux gélatineux, transparents, entièrement libres, et à ce qu'il paraît sans coquilles. Leur corps est cylindrique, atténué en avant en un long rostre, muni d'une bouche terminale, à mâchoires cornées, et à lamelles dentées en scie et mobiles. Leurs yeux sont sessiles et placés à une assez grande distance de la bouche. Des éminences coniques, charnues, les protègent et les abritent en dessus et en dessous. Une nageoire mince, arrondie, surmonte la région dorsale et postérieure du corps; au-dessous et un peu en arrière, saille une partie conique, ventrale, nue, renfermant les branchies et le cœur. Suivant les auteurs, le tube digestif est disposé en

canal, d'abord étroit, puis renflé et très-dilaté vers le milieu du corps, se rétrécissant de nouveau pour aboutir au nucléus. Une longue queue, plus épaisse en dessus, mince et en lame coupante en dessous, de nature gélatineuse, dense, est souvent terminée par une petite nageoire à deux lobes et horizontale, ou par un chapelet comme articulé.

Notre dessin représente la firole renversée, d'après l'opinion de M. de Blainville, qui ne doute pas que le nucléus ne soit supérieur. Les firoles, en effet, ne diffèrent des carinaires que par le manque de coquilles, et l'on sait que ces dernières ont pour pied la nageoire que nous avons indiquée comme dorsale. Il est vrai que nous avons toujours vu nager les firoles sur le côté, mais comment se pourrait-il faire que le rectum placé aussi dans le nucléus se trouvât supérieur au tube digestif? puis comment concevoir la coupe de la terminaison caudiforme du corps, dont le bord large serait inférieur, et le bord mince et en rame supérieur? Disposition opposée à ce qui se remarque chez tous les animaux organisés pour nager. D'un autre côté, la tête qui se termine en une longue trompe peu mobile, paraîtrait beaucoup mieux placée dirigée en bas que s'élevant verticalement. Lesueur qui a vu un grand nombre de ces animaux, les représente comme nous, le nucléus complètement inférieur. Il nous suffira de répéter que toujours nous les avons vus nager dans une position oblique.

Les firoles se composaient primitivement des quatre espèces décrites par Forskal, et qui sont les *p. coronata, hyalina, pulmonata* et *aculeata* (Fauna, p. 117, sp. 41). Lesueur y ajouta (Journ. ac. de Philadelphie, 1817), les *firola mutica, gibbosa, Forskalia, Cuviera, Frederica, Peronia,* et les *firoloides Desmarestia, Blainvilliana,* et *aculeata*. MM. Quoy et Gaimard figurèrent, pl. LXXXVII, fig. 2 et 3 de la Zoologie de l'*Uranie*, la firole rousse, *pterotrachea rufa*. A côté de ces espèces viendront prendre place nos firoles *adamastor* et *placenta*.

La firole adamastor que nous avons représentée d'après un individu long de 10 pouces, acquiert parfois jusqu'à 15 pouces et plus de dimension totale. C'est une des plus grandes espèces connues du genre, et comme elle vit dans les parages tempêtueux du Cap des Tourmentes, plus tard nommé de Bonne-Espérance, son nom rappellera celui du puissant et mauvais génie si poétiquement mis en scène par le Camoëns.

C'est le 19 décembre 1824 que nous prîmes cette firole, que nous conservâmes plusieurs jours en vie dans un réservoir plein d'eau de mer fréquemment renouvelée. Son corps fusiforme, assez épais, se termine en avant par un rostre long de près de deux pouces, cylindrique, perforé au sommet, et garni d'un tube court, corné, composé de deux lames mobiles, striées, fortement dentées sur leur bord. Le devant de cette sorte de trompe est dentelé sur sa ligne moyenne. Les yeux occupent le devant de la tête, à l'endroit où se coude le corps pour donner naissance au rostre. Ils sont enfoncés, d'un bleu céleste, assez mobiles. Sur le front est une éminence garnie de petits cônes charnus, denses, que M. de Blainville regarde comme des vestiges de tentacules. La bouche est le plus ordinairement fermée, mais les mâchoires sont contractiles et s'avancent au-delà de la fente ovalaire close par les replis de la peau. Le corps est de substance gélatineuse, assez analogue au *blanc manger,* rénittente, dense, enveloppé d'une tunique lâche, nuageuse, translucide, sous laquelle apparaissent des rangées d'éminences coniques qui s'élèvent sur la substance blanc mat. Cette tunique, dans l'eau, forme au corps une sorte de sac ou de gaîne boursouflée qui l'enveloppe en totalité, à partir de la tête, jusqu'au nucléus. Celui-ci est mamelonné, conique et dense. Au centre apparaît une cavité claviforme, remplie d'une substance très-noire. Le tube digestif était gorgé d'un chyme rosé, et qui dessinait avec beaucoup de netteté

les proportions et les formes des diverses parties qui le constituent. La nageoire que nous regardons comme dorsale s'insère à l'extrémité du tronc. Elle est très-mince, blanche, à bord hémisphérique rosé, et muni de chaque côté à sa base d'une rainure. A l'extrémité du corps et au niveau du nucléus, l'animal semble être tronqué, et une large portion taillée en forme de rame y paraît soudée. Cette rame, dense et blanc mat, est de la substance des méduses et des salpas, c'est-à-dire qu'elle est rénittente, mucilagineuse, et couverte de ces éminences à facettes, qui simulent des formes cristallines. Le bord supérieur (d'après notre dessin) est donc élargi, garni sur les angles d'éminences coniques, semblables à celles de trois lignes longitudinales qui en marquent les côtés, et de celle qui circonscrit le biseau mince et convexe du bord inférieur. Une nageoire horizontale, fourchue, privée de cordon moniliforme, à deux lobes courts, pointus, termine cette partie annexée, qui nous paraît devoir se briser dans bien des cas, sans occasionner la mort de l'animal, et c'est peut-être sur cette particularité qu'est fondé le genre *firoloïde* de Lesueur.

Cette firole nageait par un beau jour de calme sur le banc des Aiguilles, non loin du cap de Bonne-Espérance. Son nucléus était gonflé et rempli par un petit poisson volant et un calmar.

La *pterotrachea adamastor,* bien différente des espèces de Lesueur et de celle de MM. Quoy et Gaimard, se rapproche toutefois des *coronata* et *aculeata* de Forskal, telles que les donnent les figures un peu grossières copiées dans l'Encyclopédie, pl. LXXXVIII, fig. 1 et 4. Cependant il semble y avoir des différences notables.

8. FIROLE PLACENTA.

Pterotrachea placenta, Less.

(Pl. III, fig. 2, g. n.)

Cette petite firole, longue au plus de 2 pouces, est remarquable par diverses particularités de formes qui l'isolent de toutes les espèces connues. La tête est renflée, conique, terminée en avant par une bouche large et arrondie, et séparée du corps par un léger étranglement. Les yeux sont triangulaires, rapprochés, très-noirs, portés sur deux renflements du corps en devant. La nageoire dorsale est haute, à bord convexe, mince. Le corps se termine en une sorte de queue cylindrique, sans séparation marquée d'avec le tronc. A sa base un appendice cylindrique, allongé, diminuant graduellement de grosseur, se termine par un nucléus discoïde, élargi, peu épais, coloré en noir mat et bordé par les branchies qui l'entourent en une sorte de couronne. Ces branchies sont coniques, colorées en rose vif, pressées les unes contre les autres, libres à leur sommet, et comme formées de petits fragments soudés et articulés. Le support du nucléus est donc aussi long que l'appendice caudiforme, et ce dernier n'a ni nageoire à sa pointe, ni chapelet à sa suite.

La bouche de cette firole aboutit à un sac assez large vivement peint en rose, qui se rétrécit en un petit canal, qui se dilate et se renfle au milieu du corps, puis diminue de volume en aboutissant au centre du nucléus. Ce mollusque est blanc hyalin, fragile, d'aspect tuberculeux légèrement teint çà et là de rose, principalement sur le rebord de la nageoire dorsale, et sur les lignes les plus saillantes du corps. Le nucléus en dedans est souvent bleuâtre et parfois d'un noir intense. Le cœur nous paraît logé dans un renflement placé sous les yeux, et

se fait reconnaître à ses mouvements réguliers de pulsation.

Cette firole avait des oscillations assez remarquables, et c'est par de fortes contractions qu'elle cheminait dans l'eau. C'est le 13 janvier 1824, que nous la rencontrâmes dans les mers qui baignent les côtes de la Nouvelle-Guinée.

9. PTÉROSOME APLATI.

Pterosoma plana, Less.

(Pl. III, fig. 3 et 3 *bis*, g. n.)

Nous avons établi le genre *ptérosome*, en 1827 (Mém. de la Soc. d'hist. nat. de Paris, t. 3, p. 414, pl. X, f. *A*), pour recevoir un animal fort remarquable, très-voisin des firoles, près desquelles nous croyons qu'il doit prendre place comme lien intermédiaire aux *nucléobranches* et aux *nudibranches :* il est même probable que son nucléus mal entrevu, existe à la partie moyenne et renflée du corps, à l'endroit où un profond sillon semble le séparer en deux. Ce nucléus serait fusiforme. Nous caractérisons ce genre de la manière suivante : corps allongé, libre, cylindrique, renflé à son milieu à nucléus fusiforme, central? consistance gélatineuse et transparence hyaline, ayant une bouche, petite, sans trompe à l'extrémité antérieure et tout-à-fait au bout du corps; deux yeux sessiles, oblongs, rapprochés, à cornée transparente, colorée; la queue cylindrique pointue, médiocre, terminant le corps qui est enveloppé en entier par deux larges nageoires latérales, horizontales, prenant naissance à la queue, se continuant en conservant une forme ovalaire, oblongue, au-delà de la tête, où elles s'unissent au-devant de la bouche, et forment alors un large disque, un peu convexe en dessus et concave en dessous. Le bord antérieur plus épais et comme tronqué, le postérieur rétréci et mince ainsi que les côtés.

Le ptérosome semble être tout nageoires. Il a sous ce point

de vue et comme mollusque la plus grande analogie avec la forme qu'affectent les raies par rapport aux autres poissons. Le corps, qui est grêle et arrondi dans sa moitié supérieure, offre souvent au-dessous de la tête une cellule remplie d'air. Cette cellule paraît être le réservoir supérieur d'une trachée blanche et peu distincte, qui côtoie l'appareil digestif, reconnaissable à la matière rouge qui le remplit; ce dernier canal se contourne en spirale dans le plus grand élargissement du corps qui, de cylindrique et d'égales proportions qu'il était, se renfle dans sa partie moyenne et s'élargit beaucoup pour se diviser en deux corps arrondis, séparés par un sillon profond, et qui se réunissent près de la queue; là existe sans doute une issue pour l'appareil digestif, mais nous n'en avons pas vu de traces.

Une seule espèce de ce genre s'est offerte à notre examen : c'est le *pterosoma plana* que nous trouvâmes abondamment dans les mers chaudes de l'équateur, entre les Moluques et la Nouvelle-Guinée, le 31 août 1823. Ce mollusque a 3 pouces et quelques lignes de longueur totale sur 18 lignes de largeur et 3 à 4 lignes d'épaisseur. La face dorsale est légèrement convexe, parsemée de petits tubercules saillants, beaucoup plus proéminents et plus nombreux sur la surface inférieure, qui est concave. Ces tubercules sont surtout groupés et ramassés sur les parties externes du corps, dans l'endroit où il se renfle en se bifurquant. Des éminences légèrement inégales et mamelonnées couvrent aussi la face inférieure à son tiers supérieur, et elles sont d'autant plus colorées en rose qu'elles sont plus près de la bouche. La nature de la substance propre du ptérosome est absolument analogue à celle des firoles. Elle est hyaline, muqueuse et assez dense, parsemée de vaisseaux ténus, roses, très-délicats; les yeux sont noirs et se touchent presque, tant est court l'intervalle qui les sépare; le conduit

digestif est d'un rose vif, et les tubercules qui recouvrent le cœur sont plus souvent d'un rose pâle. La queue est colorée en rouge foncé, et le corps proprement dit est d'un blanc hyalin parfaitement transparent.

Le ptérosome se meut dans l'eau de mer avec une grande vivacité; ses mouvements sont brusques et rapides, et il nage horizontalement. Il meurt bientôt lorsqu'on le laisse séjourner quelques instants dans une petite quantité de liquide non renouvelée.

10. LES BIPHORES, ou SALPIENS.

Salpa, auct.; *thalia*, Browne; *dagysa*, Banks, Gm.; *pegea* et *iasis*, Savig.

Les mollusques connus sous le nom de biphores ou de salpas, n'ont été étudiés avec quelque soin que dans ces dernières années, et leur histoire, bien que riche en détails, n'est encore fondée que sur des doutes, quant aux principes de classification, et ne repose, sous le rapport de leur organisation, que sur des organes obscurs dont l'existence est loin d'être sanctionnée par tous les naturalistes. Chaque auteur a apporté sa manière de voir sur ce sujet ingrat, et il en résulte, malgré d'importantes et curieuses recherches, un vague et une indécision qui ne permettent point d'avoir sur ces animaux une opinion arrêtée.

Nous essaierons de tracer l'historique des travaux dont les *salpas* ont été l'objet. Le premier auteur qui en ait parlé est Browne qui, dans son Histoire de la Jamaïque (pl. LXIII, fig. 3, p. 384), décrit ainsi des *salpa* des mers d'Amérique sous le nom de *thalie*, et avec cette phrase : *Thalia oblonga, crista perpendiculari compressa, quadrata : lineis lateralibus integris.* Linné et Gmelin prirent cette thalie pour un zoophyte et en firent l'*holothuria*

thalia, et placèrent encore dans ce genre les deux espèces que Browne avait nommées *thalia caudata* et *denudata*. Dans le *Systema naturæ*, mis au jour par Gmelin, on voit que sans rien changer aux *thalies* qui restent parmi les holothuries, cet auteur adopte les *salpas* de Forskal, et copie les phrases appliquées aux onze espèces dans la Faune arabico-égyptienne. Mais sept des salpas de Forskal sont des ascidies, tels que ces animaux sont définis aujourd'hui. Les caractères génériques que Forskal avait donnés au genre se bornaient à ceux-ci : *Corpus liberum gelatinosum, utroque apice apertum, intus vacuum : intestino obliquo*. La première section des salpas, *appendice instructæ*, comprenait les *salpa maxima*, *pinnata*, *democratica* et *mucronata*. Forskal publia ses observations en 1775, et ne paraît pas avoir eu connaissance du genre *thalia* de Browne, car il proposa comme nouveau son genre salpa, de Σάλπα, poisson connu des Grecs, dit-il : *et huic vermi additum, ob similitudinem formæ cùm tubo canoro. Animal plerumque* GREGARIUM; *mira cohærens symmetria :* MOTUM CORPORIS *per systolen et diastolen siphonica arte perficiens* (Fauna ar.-ægypt. p. 112).

Forskal plaça les salpas à côté des firoles. Gmelin les rangea dans les vers mollusques après les ascidies, et les sépara en *salpa* et *dagysa*, qu'il fit suivre des *pterotrachea* ou firoles. Ce rapprochement d'ancienne date mérite qu'on y fasse quelque attention, et nous y reviendrons dans un instant. Le genre *dagysa*, que nous venons de citer accidentellement, avait été créé par Banks et Solander dans leur Voyage avec Cook, et mentionné par Hawkesworth (1er Voyage de Cook, t. II, p. 2), mais d'une manière évidemment incomplète, bien qu'on ne puisse douter que ce ne soit un salpa. Ce genre avait pour caractères les suivants : *corpus angulatum, cavum, utroque fine apertum*. L'espèce, la *dagysa notata*, longue de 3 pouces, épaisse de 1 pouce, adhérant par les côtés à un autre individu,

marquée d'une tache fauve à son extrémité (le *nucleus* sans doute), fut trouvée dans les mers d'Espagne. Pallas proposa dans ses *spicilegia* de faire des holothuries une section des actinies, et de donner aux thalies le nom d'holothuries. Changement plein d'inconvénient, sans un seul avantage, et que personne d'ailleurs n'a adopté.

En 1791, Bruguière reproduisit dans l'Encyclopédie, pl. LXXIV et LXXV, les figures des *salpas* de Forskal et de quelques autres auteurs, et le premier il proposa le nom français de *biphores*. Mais il copia les *thalias* de Browne (pl. LXXXVIII), tout en les séparant des salpas et en leur conservant leur nom primitif, et fit la faute de laisser encore sous ce nom de thalie (pl. LXXXIX, fig. 1) une physale ou galère. Cuvier et Lamarck, dans les premières éditions, l'un de son Tableau élémentaire d'Histoire naturelle, l'autre de son Système des Animaux sans vertèbres, n'ajoutèrent point de faits à des êtres ambigus qu'on ne savait où placer, et qu'on cataloguait presque au hasard.

Bosc ayant eu occasion d'étudier des biphores dans une traversée de France à la Caroline du sud, donna d'assez bons détails dans son Histoire naturelle des Vers, en les plaçant, il est vrai, après les physsophores à la fin des vers radiaires. Il admet dans son livre les *salpa maxima*, *gibba*, *pinnata*, *democratica*, *mucronata*, *punctata*, *confœderata*, *socia*, *fasciata*, *africana*, *polycratica* et *pelasgica*.

Lamarck (Anim. sans vertèbres, dernière édit. t. III, p. 112), en établissant l'ordre des tuniciers, le divisa en deux sous-ordres, les *tuniciers botryllaires* ou *réunis*, et les *tuniciers ascidiens* ou *libres*, ces derniers ayant pour types les biphores ou salpas. Les caractères de ces animaux furent précisés par ce savant de la manière qui suit : corps libre, nageant, oblong, un peu aplati sur les côtés, gélatineux, transparent, traversé intérieurement par une cavité longitudinale ouverte aux deux extré-

mités. L'une des ouvertures extérieures plus grande, rétuse, sublabiée, munie d'une valvule; l'autre un peu saillante, arrondie, nue. La bouche s'ouvrant dans la cavité intérieure près de l'une de ces ouvertures; l'anus aboutissant dans la même cavité près de l'ouverture opposée. M. de Lamarck admit les *salpa maxima, pinnata, democratica, mucronata, punctata, confœderata, fasciata, africana, polycratica, zonaria, cristata, Tilesii, scutigera, octofora, cylindrica, fusiformis, thalia* et *caudata*.

Plusieurs de ces espèces avaient été recueillies par Péron, et déja on devait à ce voyageur les portraits des *salpa cyanogaster*, Péron, pl. LX, fig. 3, et *vivipara*, pl. LXI, fig. 3.

Savigny, dans ses beaux Mémoires sur les animaux sans vertèbres, adopta dans les mollusques hermaphrodites acéphales, la classe des ascidies, *ascidiæ*, qu'il divisa en deux ordres, les *téthydes* ou vrais tuniciers, et les *thalides* ou les salpas. Ces derniers reçurent la diagnose générique suivante. Tunique adhérant de toutes parts à l'enveloppe; branchies inégales, étroites, consistant en deux feuillets attachés à la paroi antérieure et à la paroi postérieure de la cavité respiratoire. Orifice branchial garni à son entrée d'une valvule. Or, Savigny n'a point développé ses idées d'une manière complète sur les salpas. Il n'en parle que secondairement, p. 125, et dans sa pl. XXIV, consacrée à leur anatomie, on voit par les noms de *pegea* et d'*iasis* qu'il était disposé à admettre parmi ces animaux plusieurs genres.

M. Cuvier, antérieurement aux travaux que nous venons de citer, publia dans les Annales du Muséum (t. 4, pl. LXVIII), un Mémoire important sur l'anatomie des salpas. Dans son Règne animal, il les place dans le deuxième ordre des mollusques, les acéphales sans coquilles, en les faisant suivre immédiatement des ascidies simples et composées.

En 1819, M. de Chamisso imprima à Berlin un Fascicule *de*

animalibus e classe vermium, consacré aux salpas, et accompagné de la représentation de dix espèces, en émettant pour la première fois le fait important que la génération de ces animaux était alternative, et que les biphores agrégés donnaient naissance à des salpas isolés, et à des salpas agrégés.

En 1824, MM. Quoy et Gaimard publièrent dans la Zoologie de l'*Uranie* (p. 497 et suivantes), et figurèrent plusieurs salpas découverts dans leur voyage, et ajoutèrent des faits nouveaux sur l'organisation de ces animaux dans un mémoire intitulé, *Observations zoologiques*, inséré dans les Annales des sciences naturelles, cahier de janvier 1827.

En 1825, M. de Blainville proposa dans son Manuel de Malacologie l'ordre des *hétérobranches*, qu'il divisa en deux familles, celle des ascidiens et celle des salpiens. Cette dernière est elle-même sectionnée en salpiens simples, les *biphores*, et en salpiens agrégés, les *pyrosomes*. Mais en 1827, ce savant publia, dans le Dictionnaire des sciences naturelles (t. 47, pl. XCIV), l'article Salpa, enrichi de toutes les observations propres à l'auteur, et des recherches de ses devanciers. Les coupes qu'il admet sont au nombre de cinq et les suivantes :

A. Salpas tronqués aux deux extrémités, s'agrégeant circulairement et ayant l'anus très-éloigné de la bouche : *cyclosalpa*, de Blainville. Les espèces de cette section sont les *salpa pinnata*, L., *affinis*, Cham.;

B. Espèces tronquées aux deux extrémités. L'anus très-voisin de la bouche et s'agrégeant latéralement et sur deux lignes. *Salpa Tilesii*, Cuv., *infundibuliformis*, Quoy et Gaim., *gibba*, Bosc, *informis*, Quoy et Gaimard, *scutigera*, Cuv., *ferruginea*, Cham., *confœderata*, L., *socia*, Bosc, *octofora*, Cuv., *cærulescens*, Cham., *vaginata*, Cham., *fasciata*, L., *cylindrica*, Cuv., *elongata*, Quoy et Gaim., *suborbicularis*, Quoy et Gaim., *emarginata*, Quoy et Gaim., *triangularis*, Quoy et Gaim., *polymorpha*, Quoy et Gaim., *rhomboidea*, Quoy et Gaim.;

C. Espèces entièrement subcartilagineuses, à orifices subterminaux, souvent mucronés à une extrémité au moins. Agrégation bilinéaire; celle des individus de chaque ligne par les extrémités; celle des individus de deux lignes par le dos. *Salpa zonaria*, Brug., *polycratica*, L., *unicuspidata*, Quoy et Gaim.;

D. Espèces tronquées à l'état solitaire, et pourvues à l'état agrégé d'une longue pointe latérale, opposée à chaque extrémité, d'où il résulte un système d'agrégation oblique sur un seul rang. *Salpa maxima*, Forsk., *fusiformis*, Cuv., *dubia*, Cham., *aspera*, Cham., *runcinata*, Cham., *vivipara*, Péron et Lesueur, *birostratus*, Quoy et Gaim., *cordiformis*, Quoy et Gaimard;

E. Espèces tronquées aux deux extrémités, à orifices terminaux. Une paire d'appendices plus ou moins longs à l'extrémité nucléale, agrégation sur deux rangs; le dos de l'un opposé au ventre de l'autre. Le nucléus s'élevant obliquement. Souvent opposé à côté et quelquefois alternativement (*dicerosalpa*, de Blainv.); *salpa bicornis*, Cham., *democratica*, L., *bigibbosa*, Quoy et Gaim., *gibbosa*, Quoy et Gaim., *costata*, Quoy et Gaim., *hexagona*, Quoy et Gaim., *bicaudata*, Quoy et Gaim., *biensis*, de Blainv.

Telles sont les opinions diverses émises sur la place que ces animaux doivent occuper dans la classe des mollusques.

Nous pensons que les salpas diffèrent beaucoup plus des ascidies que des firoles. Ces animaux nous semblent évidemment devoir être classés dans les hétéropodes à la suite des carinaires, des firoles, des timoriennes et des monophores. Déja même M. Cuvier a placé ce dernier genre avec les timoriennes et les firoles, tandis que M. de Blainville ne distingue point ni les monophores, ni les timoriennes des salpas (Malac. p. 589). M. Savigny en comparant, avec cette sagacité qui caractérise ses travaux, l'organisation des salpas, des ascidiens et des mollusques acéphales, terminait l'exposé des faits par cette opi-

nion : « Si une commune structure et une commune propension à former des êtres composés exigent qu'on les réunisse dans une même classe (les ascidies et les salpas), ils conservent néanmoins encore assez de différences entre eux pour constituer dans cette petite mais importante division des invertébrés, *deux ordres distincts.* » Plus haut M. Savigny disait : « En résumé, l'organisation des biphores, la même pour le fond que celle des ascidies, possède cependant en propre quelques particularités, telles que la direction opposée des ouvertures, la clôture de l'une d'elles par une valvule, l'adhérence de la tunique intérieure au sac extérieur; les deux issues de la cavité respiratoire, l'inégalité des branchies, la réduction du réseau branchial, etc. » Il est certain, en effet, que tout ce qu'on sait aujourd'hui de l'organisation des salpas semble les éloigner des ascidiens qui, semblables aux mollusques acéphales, sont fixés, puis surenveloppés, au lieu de valves, d'un test coriace épais et sans adhérence avec les muscles, excepté par deux points, la bouche et l'anus.

Les salpas sont donc des animaux gélatineux, cylindriques ou anguleux libres, dans l'âge adulte, agrégés de diverses manières à leur naissance ou plutôt à l'époque de la génération, lisses ou hérissés de pointes, très-mols ou cartilagineux, munis d'une ouverture inférieure nucléale ou *aspirante*, supérieure ou *expirante.* L'ouverture nucléale est munie d'une valvule. L'enveloppe extérieure forme une tunique peu adhérente au système musculaire, de manière que le mollusque pressé entre les doigts, s'en échappe comme d'une gaîne. Ce système locomoteur est formé de bandelettes opaques, musculaires, très-contractiles, parcourues par des vaisseaux ténus, et remplies par des lacunes régulières pleines d'air à ce qu'il semble, et qui paraissent avoir pour but de diminuer la pesanteur spécifique de l'animal. Les extrémités sont ou tronquées, ou munies d'une sorte de tête

globuleuse, dense, plus solide que le corps, ou de tentacules mous de même nature que la tunique, ou d'un ou deux appendices anguleux solides et d'une texture ferme. La partie où s'ouvre les deux issues sera nommée ventrale. Elle est généralement flasque, molle, dilatable ou recouverte de plis qui paraissent propres à assurer sa dilatation. La face opposée ou dorsale est celle qui recèle le nucléus; elle est musculaire, épaisse, assez solide et dense, souvent munie de petits appendices ou susceptible de contracter des adhérences avec la même face d'un autre individu. Quelques auteurs nomment *spiracules* ces points de contact que nous n'avons jamais vus. Le canal qui va d'une extrémité à l'autre paraît destiné à recevoir la bouche placée à l'entrée du tube digestif et le rectum qui le termine sous les circonvolutions du nucléus. Ce canal est plus étroit à l'ouverture nucléale, festonné sur ses bords, et garni d'un voile membraneux qui fait l'office de soupape. Les salpas nagent très-obliquement, et presque toujours le nucléus en bas, parce que cette extrémité est plus dense et plus pesante que celle qui est libre. L'eau, alors, s'introduit par cette ouverture, pèse sur la soupape qui s'abaisse, en ferme l'issue, et sort en colonne, dirigée de bas en haut, par l'ouverture terminale ou *expirante*. La première aspire donc l'eau, et lorsque les parois ont, en pressant le liquide, fait l'office d'aile et aidé à la locomotion, l'eau, en contact un instant avec les branchies, est chassée par la seconde. De là les noms d'*aspirante* et d'*expirante* que nous donnons, pour plus de clarté, à ces deux ouvertures. Ce canal n'a en avant qu'une cloison mince, et sa largeur n'occupe point toute l'étendue du corps. Il répond assez ordinairement au degré de fente des ouvertures, et se trouve solidifié en arrière par toute l'épaisseur musculaire, et sur les côtés par les plans charnus qui sont ordinairement épais et solides. La masse viscérale, toujours vivement colorée, est ce

qu'on nomme *nucléus* d'après Forskal. Ce nucléus occupe la partie inférieure de l'animal quand il nage, et se trouve enveloppé le plus ordinairement par une chair plus dense, plus compacte, plus solide enfin que tout le reste du mollusque. La position de ce nucléus, relativement à l'ouverture, est un bon caractère pour grouper les diverses espèces de salpas. Du nucléus part un large ruban lamelleux composé d'une ligne droite de branchies très-apparentes, parce que le plus souvent elles sont colorées en roses, et qui montent de l'extrémité supérieure à l'inférieure, ou qui descendent du nucléus à l'extrémité sans viscères. Sous le nucléus et le dos est le cœur, de forme arrondie; il est composé d'une poche aréolée très-remarquable par ses vifs mouvements de systole et de diastole poussant le sang dans des vaisseaux longitudinaux, descendant jusqu'à l'extrémité opposée à la nucléale, et qui s'anastomosent sur les côtés avec des tubes horizontaux formant un système artériel extérieur treillisé. L'extrémité du grand vaisseau semble se perdre très-proche du ruban respiratoire, et communiquer avec un canal simple qui remonte tout le long des branchies et retourne au côté droit du cœur et à son sommet. Ce vaisseau, sans anastomoses apparentes, remplit l'office d'artère pulmonaire, ou peut-être est le système veineux entier.

La génération des salpas est encore bien obscure. La réunion de ces animaux nous paraît être un véritable accouplement. Le 14 mars, en prenant le *salpa Forskalii* de notre pl. IV, fig. 1, qui était extraordinairement abondant dans la Méditerranée, nous en rencontrâmes plusieurs qui étaient accolés deux à deux seulement. Tous les salpas de la même espèce et libres ne renfermaient aucun petit. Tous ceux accolés avaient chacun dans une poche, placée sous le ventre ou en devant du canal, et très-distendue, un petit salpa bien formé, en tout semblable à ses père et mère, long de 2 pouces, et tenant au salpa mère par un

cordon ombilical traversant un trou ovalaire qui n'existe plus dans l'âge adulte, car nous le cherchâmes vainement sur les individus isolés. Le jeune salpa, d'une grande agilité, même dans l'intérieur de celui qui le porte, est rejeté tout vivant par l'ouverture anti-nucléale.

Le biphore (*salpa proboscidalis,* Reyn.) que nous avons représenté dans notre Centurie zoologique, pl. XXXIII, fig. 2, d'après un dessin de M. Reynaud, nous paraît évidemment accouplé par l'extrémité de deux prolongements excitateurs, et nous lisons dans les notes écrites en mer par ce jeune médecin, que cet organe ou tentacule excitateur était charnu, cylindrique, et comme perforé. A sa base des grains particuliers semblaient appartenir à des ovaires. Peut-être la génération est-elle double comme chez les limaces? Enfin la fig. 1 de la planche X, de Chamisso, légitime encore nos observations, savoir qu'un tube dorsal loge l'organe excitateur (fig. 1, C.), et que beaucoup de ces animaux, en s'unissant intimement, se fécondent à la fois, soit qu'ils se réunissent en rond, ou bien en deux longs chapelets doubles, ou bien horizontalement par l'emboîtement des extrémités. La fécondation terminée, les salpas se désagrègent, et voguent à l'aventure sur le sein des mers. Leur locomotion a lieu par des mouvements de contraction assez vifs et assez énergiques, et s'opère de bas en haut, le nucléus se dirigeant obliquement en avant, et l'ouverture anti-nucléale restant béante par la sortie de la colonne d'eau aspirée, en aidant la progression par la pression de cette même masse de fluide à mesure qu'elle touche les bords. Souvent divers corps tels que petits poissons, crevettes et autres, se trouvent engagés dans ce canal dont ils ont forcé l'entrée. C'est à un ou deux pieds, et rarement à la surface que voguent les salpas. Ces animaux ne sont point phosphorescents par eux-mêmes. Abondants au milieu des êtres lucifuges qui sont répandus par myriades dans

un petit espace de mer, ils ne jettent des lueurs vives et éclatantes que par le déplacement qu'ils occasionent parmi les animalcules phosphoriques.

Les biphores habitent indifféremment toutes les mers. Ils sont aussi communs entre les tropiques que dans les zones tempérées, aussi abondants dans la haute mer que dans les baies tranquilles ou sur les côtes. On ne dit point les avoir rencontrés au delà des 60 à 65 degrés de latitude sud, ni au delà de 50 degrés nord. La Méditerranée en est remplie, de même que les océans Atlantique et Indien. Leur nombre paraît très-restreint dans le grand océan Pacifique. Leur nourriture n'est point connue : peut-être consiste-t-elle dans ces matières graisseuses qui couvrent si abondamment la surface de la mer dans les temps de calme.

On a vu plus haut d'après quels principes M. de Blainville sectionnait en tribus les salpas. Nous proposerons de les diviser de la manière qui suit :

I[er] Sous-genre : Salpa. Deux ouvertures; branchies en ruban vertical; nucléus intérieur, arrondi.

Section A. Ouverture nucléale *au-dessus* du nucléus.

1. Salpas anguleux, coniques à l'une des extrémités ou aux deux.
   Salpa quadrangularis, Less., pl. VI, fig. 2.
   Salpa lineata, Less., pl. VI, fig. 5.
   Salpa zonaria, de Blainv., pl. LXXXIII, fig. 3 : *Salpa microstoma*, Quoy et Gaim., Ann. sc. nat., pl. VIII, fig. 8 et 10.
   Salpa cyanogaster, Péron, It., pl. LX, fig. 3.

2. Salpas ayant deux appendices en forme de bras; l'extrémité opposée au nucléus arrondie.
   Salpa costata, Quoy et Gaim., Ur., pl. LXXIII, fig. 2, et Less., pl. VI, fig. 1.
   Salpa bicaudata, Quoy et Gaim., Ann. sc. nat., pl. VIII, fig. 1 et 2.

3. Salpas arrondis, diversiformes, tronqués et ouverts aux extrémités.
Salpa amphoræformis, Less., pl. v, fig. 3.
Salpa Garnotii, Less., pl. vi, fig. 6.
Salpa fusiformis, de Blainv., pl. lxxxiii, fig. 2.
Salpa vivipara, Péron, pl. lxi, fig. 3.
Salpa pinnata, Forsk.; L., Encycl., pl. lxxiv, fig. 7 et 8; Cham., fig. 1.
Salpa runcinata, Cham., fig. v.

Section B. Ouverture nucléale *au-dessous* du nucléus.

4. Salpas anguleux, coniques aux deux extrémités ou à une seule.
Salpa cordiformis, Quoy et Gaym., Ann. sc. nat., pl. 8, fig. 3 et 4.
Salpa pyramidalis, Less., pl. iv, fig. 2.
Salpa tricuspida, Less., pl. v, fig. 4, et pl. vi, fig. 4.
Salpa bicornis, de Blainv., pl. lxxxiii, fig. 5.
Salpa rubrolineata, Less., pl. v, fig. 5.
Salpa dubia, Less., pl. v, fig. 6.
Salpa lævis, Less., pl. vi, fig. 3.
Salpa cylindrica, Less., pl. iv, fig. 3.
Salpa zonaria, Brug., Encycl., pl. lxxv, fig. 8-10.

5. Salpas surmontés d'une tête arrondie, un appendice conique en haut, un en bas.
Salpa aspera, Cham.; Less., pl. v, fig. 2.
Salpa maxima, Forsk., Encycl., pl. lxxiv, fig. 2.

6. Salpas ayant deux bras, et l'extrémité opposée au nucléus arrondie.
Salpa nephodea, Less., pl. v, fig. 1.
Salpa bigibbosa, Quoy et Gaym., pl. lxxiii, fig. 1.

7. Salpas ayant deux bras terminés par un prolongement conique.
Salpa Forskalii, Less., pl. iv, fig. 1.

II[e] Sous-genre : Pterolyra. Deux ouvertures; corps subailé, ailes lyriformes; *nucléus* non apparent?

Ptérolyre béroïde, *pterolyra beroides*, Less., pl. iv, fig. 4.

III[e] Sous-genre. Dubreuillia. Deux ouvertures; corps quadrilatère, 4 bras : nucléus fusiforme, exserte : branchies en roue circulaire.

Dubreuillie à cirrhes, *Dubreuillia cirrhosa*, Less., pl. vi, fig. 7.

11. BIPHORE A QUATRE ANGLES.

Salpa quadrangularis, Less.

(Pl. VI, fig. 2, g. n.)

Ce salpa est très-abondant par les 5e degré de latitude S. et les 152e de longitude orientale, dans l'océan Atlantique. Il atteint communément 3 pouces de longueur totale. Il est complètement tronqué à l'extrémité anti-nucléale où s'ouvre le canal, dont les bords constituent la terminaison même du mollusque. L'ouverture *aspirante* est médiocre, ovalaire, surmontée en arrière d'un cône à sommet aigu, charnu, épais, et sur les côtés et en avant de triangles lisses. Le corps est à quatre angles saillants, séparés par quatre rainures profondes. L'antérieur et les deux latéraux sont plus courts que le postérieur. Le nucléus est contourné en S, petit, coloré en rouge de minium, et placé au côté droit. Ce salpa est d'un blanc bleuâtre translucide, imitant une gelée condensée. Des bandelettes régulières et circulaires d'un blanc mat, se dessinent dans l'eau d'une manière nuageuse, en entourant le corps au nombre de cinq à sept.

12. BIPHORE A LIGNES.

Salpa lineata, Less.

(Pl. VI, fig. 5, g. n.)

Ce salpa pris le 10 août 1823, sur les atterages de la Nouvelle-Irlande, est ovalaire, oblong, terminé à l'extrémité nucléale par un cône pointu, dentelé au sommet. L'extrémité opposée déborde l'ouverture, et se compose aussi d'un cône dentelé, assez épais. Sa longueur totale est de 2 pouces 4 lignes. L'ouverture *aspirante* placée au-dessus du nucléus est ovalaire

petite. Celle qui lui est opposée est de même grandeur, et située à quelques lignes de la terminaison du mollusque. Le canal qui conduit de l'une à l'autre ou la région antérieure est étroit, rétréci, et garni de chaque côté d'un rebord plus épais que le reste du corps et dentelé. La face dorsale est un peu irrégulière (f. 5 *bis*), lisse, et bordée de dentelures très-fines latéralement. Les côtés sont étroits, et zonés de raies translucides, distantes et symétriques, à bord saillant et dentelé en avant. Le nucléus est dorsal, arrondi, rouge de minium. Les branchies sont droites. Tout le mollusque est de consistance mucilagineuse, blanc cristallin.

13. BIPHORE A COTES.

Salpa costata.

(Pl. VI, fig. 1, g. n.)

Ce salpa a déja été gravé par MM. Quoy et Gaimard, dans la zoologie de l'*Uranie*, pl. LXXIII, f. 2, mais le dessin laissant beaucoup à désirer, nous avons dû en donner une nouvelle figure que nous avons prise sur nature. Ce salpa représenté de g. n. acquiert parfois le double du volume de l'individu qui a servi de type à notre planche. Il est aplati, assez épais, plus évasé et arrondi à son extrémité anti-nucléale. Celle-ci est largement fendue en deux lèvres, la postérieure plus épaisse, comme rebordée, toutes les deux dentelées sur leur partie interne, chacune garnie en dehors d'une rangée de petits cônes charnus. L'ouverture nucléale est tout-à-fait terminale, à bords très-minces et lisses, et présente de chaque côté une sorte de corne gélatineuse, dense, aplatie, recourbée en dedans, pointue et colorée en vert au sommet, faisant l'office d'une sorte de tentacule. Le nucléus est très-gros, ovalaire, d'un beau rouge de saturne, et placé dans une épaisseur notable du

corps, et dans une sorte d'enveloppe cartilagineuse ou du moins beaucoup plus solide que le reste de l'animal. Les branchies forment un ruban vertical très-apparent. Le corps est recouvert en dessus de losanges un peu coniques et mamelonnées à leur sommet, régulières et par lignes obliques de manière que la moitié du mollusque semble recouverte d'un damier. Ce salpa est en entier d'un blanc limpide de cristal. Seulement des teintes vert d'eau dégradées colorent l'extrémité exhalante et les flancs.

C'est à plus de deux cents lieues des côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande par le 29e degré de latitude S., dans l'océan Indien, que nous rencontrâmes ce salpa toujours par individus isolés. Il était beaucoup plus commun pendant la nuit, et se montrait rarement pendant le jour.

14. BIPHORE EN FORME D'AMPHORE.

Salpa amphoræformis, Less.

(Pl. V, fig. 3, g. n.)

Ce salpa fut pris le 30 mars 1823, pendant la nuit, par M. de Blosseville. La mer était extrêmement phosphorescente, et parfois elle jetait d'éclatantes lueurs. Nous étions alors par les 16e degré de latitude S. et 98e de longitude O., dans le grand Océan.

Long de 2 pouces, tronqué et ouvert aux deux bouts, ce salpa, rétréci aux deux extrémités, évasé au milieu, imite une sorte de bouteille. Son nucléus est brun olivâtre, surmonté d'un tube entortillé jaunâtre qui se perd dans le canal aquifère. Ses branchies sont en lame verticale. Des bandelettes circulaires d'un blanc mat entourent le corps régulièrement. Sa consistance est mollasse, mucilagineuse, et sa substance est parcourue par des vaisseaux rosés d'une extrême ténuité.

15. BIPHORE DE GARNOT.

Salpa Garnotii, Less.

(Pl. VI, fig. 6, g. n.)

M. Garnot a dessiné ce petit salpa dans l'océan Atlantique, sous l'équateur. Il est long au plus de 12 lignes, tronqué aux deux extrémités, rétréci à l'ouverture nucléale, arrondi et lisse sur toutes ses parties. Il est mucilagineux, blanc avec un nucléus bleuâtre, et des veinules bleues sinuolées et dirigées dans le sens vertical. Quatre taches ou points azur marquent son sommet.

16. BIPHORE PYRAMIDAL.

Salpa pyramidalis, Less.

(Pl. IV, fig. 2 et 2 *bis*, g. n.)

Ce salpa est de consistance assez ferme, dense; sa couleur est d'un blanc plus opaque que chez les autres biphores. Le nucléus seul est ovalaire, arrondi, d'un rouge de cinabre foncé. C'est l'espèce qui semble s'élever par les zones les plus refroidies, puisque nous l'avons trouvé par 53 degrés de latitude S., à 30 lieues de la terre des États, à l'extrémité de l'Amérique méridionale. Le jour où nous le prîmes la mer était calme, et de nombreux zoophytes apparaissaient à sa surface, que les tourmentes du cap Horn bouleversent si fréquemment. Nous observâmes de nouveau ce mollusque non loin de l'île de Norfolk, dans le grand océan austral, par 28 degrés de latitude S. et 160 de longitude E.

Ce salpa est long de près de 5 pouces, fusiforme, très-comprimé au milieu, mais terminé en pointe aux deux extrémités

Sa surface est comme ondée, et taillée à facettes arrondies, à ondes sur les côtés. L'ouverture nucléale est des deux tiers de la largeur du mollusque, et celle qui lui est opposée est de moitié plus petite, et distante de 15 lignes de la terminaison du corps. Le cœur occupe le bord du côté droit. Ses mouvements de dilatation et de resserrement se succèdent sans interruption.

17. BIPHORE TRIANGULAIRE.

Salpa tricuspida, Less.

(Pl. V, fig. 4, et pl. VI, fig. 4.)

Long de 2 pouces et quelques lignes, ce salpa, rétréci et arrondi au milieu du corps, est tronqué et dilaté à l'extrémité anti-nucléale, triangulaire et surmonté d'un cône très-aigu à l'extrémité nucléale. Le nucléus est recourbé, arrondi, et placé dans la masse dense qui s'élève en cône pointu. La fente exhalante est large, mais aboutit à un canal arrondi et peu dilatable. Le corps semble formé de deux cylindres accolés, et seulement séparé à ses deux terminaisons, où un repli mince les unit. La nature de ce mollusque est, comme celle de ses congénères, mucilagineuse, avec des reliefs légers ou des renflements sur sa surface. Sa couleur est d'un blanc translucide. Nous le prîmes par 27 degrés de latitude S., dans l'océan Atlantique.

18. BIPHORE LINÉOLÉ DE ROUGE.

Salpa rubrolineata, Less.

(Pl. V, fig. 5, g. n.)

Ce salpa est d'une mollesse extrême et se détruit au moindre contact. Il a de dimension 2 pouces à 2 pouces et demi. Il est nuageux dans l'eau, conique et pointu à l'extrémité nucléale,

tronqué et ouvert à l'extrémité opposée. Son nucléus est rouge carmin; ses branchies sont rosées. Sa consistance est muqueuse, sa couleur blanche, que relèvent des rubans circulaires d'un rose tendre. Nous le prîmes dans l'océan Atlantique, proche les côtes du Brésil.

19. BIPHORE INCERTAIN.

Salpa dubia, Less.

(Pl. V, fig. 6, g. n.)

Cette espèce, d'une extrême mollesse et sans contours bien arrêtés, a été observée par 27 degrés de latitude S., dans l'océan Atlantique. Son extrémité nucléale est arrondie; celle qui lui est opposée, ouverte et élargie. L'ouverture aspirante est petite, peu apparente, sous un nucléus rosé, minime. Ce salpa paraît être arrondi, à tunique molle, lâche, blanche, mais tachée de pourpre et parcourue par des lignes longitudinales aurore.

20. BIPHORE LISSE.

Salpa lævis, Less.

(Pl. VI, fig. 3, g. n.)

Ce petit biphore représenté de grandeur naturelle, est muqueux, peu consistant, long de quinze à dix-huit lignes, ouvert en entier à l'extrémité anti-nucléale, arrondi et plus consistant à la partie nucléale. Il est cylindrique, à tunique légèrement ventrue et plissée. Son nucléus brunâtre est en colimaçon. Ses branchies sont verticales, rosées. Des linéaments fauves raient la tunique qui est blanc laiteux.

Lorsque nous le prîmes, il y en avait une douzaine d'accolés ensemble et par le côté. Il était abondant dans l'océan At-

lantique sous la ligne équinoxiale, et par 24 degrés de longitude occidentale.

21. BIPHORE CYLINDRIQUE.

Salpa cylindrica, Less.

(Pl. IV, fig. 3, g. n., et trois individus accolés.)

Ce salpa est court, cylindrique, épais, solide, dense à l'extrémité nucléale qui est arrondie. Le sommet opposé est fendu, bilabial, élargi, à bords des lèvres rosés. L'ouverture aspirante, est étroite, ouverte sous le nucléus. Celui-ci est brun, arrondi, et terminé en un tube recourbé qui aboutit dans la fente nucléale. Ce mollusque est de consistance assez ferme, d'un blanc hyalin, teinté de rose. Des stries carnées dessinent au milieu du corps une sorte de tube dilaté au milieu, étranglé, puis évasé aux deux extrémités. L'enveloppe globuleuse du nucléus est ferme et comme cartilagineuse.

Cet animal formait, dans la vaste et paisible baie d'Amboine, de longs chapelets composés d'individus soudés côte à côte, et placés avec une grande régularité sur deux rangs. Ces chapelets se mouvant par une légère ondulation avaient jusqu'à trois pieds. C'est en octobre que nous les observâmes.

22. BIPHORE SOLIDE.

Salpa aspera.

(Pl. V, fig. 2, 1/2 g. n.)

Le salpa que M. de Chamisso a figuré dans son Mémoire, sous le nom spécifique d'*aspera,* fig. IV, diffère notablement de notre espèce, bien que s'en rapprochant sous quelques rapports : nous nommerons donc notre biphore *salpa Chamissonis*, au lieu de *salpa aspera.*

Ce mollusque a communément de 5 à 8 pouces de longueur totale, mais il est cylindrique, assez épais, légèrement ventru. Une tête globuleuse, consistante, à demi cartilagineuse, surmonte l'ouverture inhalante, et sert à loger le nucléus. Celui-ci est obquadrilatère, jaune aurore, et se termine par un petit tube qui s'ouvre dans le canal central. Au bord droit de cette partie globuleuse naît un appendice conique, à trois faces, pointu, dense et épais. L'ouverture nucléale est étroite, placée sous le nucléus. L'ouverture opposée est beaucoup plus large, entièrement terminale, seulement au côté gauche naît un cône à trois faces, triangulaire et pointu, qui se trouve situé à l'opposite de celui du côté droit, et tous les deux de même forme.

Les branchies constituent une étroite écharpe longitudinale et rosée, un peu oblique. Le salpa entier est d'un blanc bleuâtre translucide. La tunique est de consistance mollasse. Nous le prîmes en décembre 1823, par 29 degrés de latitude S. et 92 de longitude E., dans l'océan Atlantique.

23. BIPHORE NUAGEUX.

Salpa nephodea, Less.

(Pl. V, fig. 1, g. n.)

Nous rencontrâmes six individus de cette espèce de salpa accolés côte à côte et adhérant intimement, par un beau jour et sur une mer calme et unie, le 20 décembre 1823. La *Coquille* se trouvait alors par 29 degrés de latitude S. et 92 de longitude orientale, sur les côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande. D'abord vif et brusque dans ses mouvements, ce mollusque ne tarde pas à périr dans l'eau de mer non renouvelée dans le vase où il est mis à nager. Sa texture est

mollasse. Sa tunique est lâche et comme plissée. Son nucléus à peu près au niveau de l'ouverture aspirante est en forme d'oreille; il est brun et olivâtre. Deux très-longs bras latéraux, faibles et pointus, terminent cette extrémité qui s'ouvre en fente ovale par deux lèvres dilatées formant l'entrée d'un canal qui prolonge le corps en le traversant dans toute sa longueur pour aboutir à l'ouverture inhalante. Les branchies constituent un ruban droit. La tunique se renfle un peu à l'ouverture anti-nucléale.

Ce salpa est mollasse, diaphane, entièrement strié et linéolé très-finement de traits anastomosés d'un rouge de brique.

24. BIPHORE DE FORSKAL.

Salpa Forskalii, Less.

(Pl. IV, fig. 1, 1/2 g. n.)

Ce salpa a les plus grands rapports avec celui figuré planche XXXV, f. a., par Forskal, et copié dans la pl. LXXIV, f. 2. de l'Encyclopédie, le *salpa maxima* de Linné, de Gmelin et de Shaw (Misc., t. 7, pl. 232). En lisant la description de Forskal, on voit qu'il s'agit évidemment de notre espèce; mais la figure et le texte ne donnent qu'un seul appendice à l'extrémité nucléale, tandis que la notre a deux bras tentaculaires bien symétriques.

Ce salpa représenté de moitié grandeur naturelle atteint donc jusqu'à 11 et 12 pouces de longueur. Il est large et robuste dans son ampleur. Le nucléus est arrondi, coloré en rouge aurore, taché de brun très-foncé, et renfermé dans une sorte de tête cartilagineuse, dense, très-lisse et parfaitement hyaline. La tunique se compose de deux surfaces, l'une dorsale qui naît à la partie globuleuse renfermant le nucléus, et qui se continue jusqu'à l'extrémité opposée, en finissant ou

plutôt en concourant à former une longue pointe en cône déprimé et à arête centrale. La deuxième face du salpa pourrait être désignée par le nom de ventrale. Elle est beaucoup plus ample que la précédente, et s'ouvre au-dessous du nucléus par une large ouverture à deux lèvres rebordées, que surmontent en arrière et en s'attachant au-dessous et sur les côtés du nucléus, deux bras pointus à leur extrémité, membraneux, peu denses relativement à la solidité du prolongement conique opposé. Ces deux bras sont aplatis, longs de deux pouces. L'ouverture anti-nucléale n'est point terminale mais bien transversale, à lèvres un peu rebordées, et munies en dessous d'une sorte de petit sac conique, résultat de la terminaison de la face ventrale, et de son attache avec la base solide et conique de la portion dorsale. La cavité intérieure est donc ample et très-dilatable, et nous trouvâmes renfermés dans plusieurs individus accolés l'un à l'autre par le cône anti-nucléal, un jeune salpa, long de 2 pouces, en tout semblable au salpa mère, et tenant à celle-ci par un cordon de vaisseaux passant par un trou ovalaire. Ces jeunes sortent du sein maternel par l'ouverture anti-nucléale, et sont rejetés tout vivants. Cette région ventrale est à sa surface hérissée d'éminences, et couverte de plissures et de rides, qui ont sans doute pour but d'aider à sa dilatation. La face dorsale est plus dense, plus solide, plus lisse. La trachée est verticale et colorée en rose. Le cœur situé sous le nucléus donne naissance à un large vaisseau qui court parallèlement au ruban branchial et qui revient en côtoyant ce dernier.

Ce mollusque est d'un blanc hyalin, mais tout son parenchyme est strié de vaisseaux d'une grande ténuité, et anastomosés entre eux et colorés en rose tendre.

C'est dans la première quinzaine de mars, que nous le rencontrâmes dans la Méditerranée au voisinage du cap de Palos

principalement, en assez grand nombre, tantôt accouplé, tantôt isolé. Ses mouvements étaient vifs et brusques, et d'une assez grande énergie.

25. PTÉROLYRE BÉROIDE.

Pterolyra beroides, Lesson.

(Pl. IV, fig. 4, g. n.)

Ce n'est qu'avec doute que nous plaçons le ptérolyre avec les salpas. Peut-être est-ce un zoophyte? Cependant nous lui avons trouvé toute la texture d'un biphore, et il se pourrait que le nucléus occupât la partie échancrée ou bifurquée épaisse et assez colorée, du milieu de la troisième dilatation. Sa place comme zoophyte serait tout aussi obscure, car bien qu'on ne puisse le mettre qu'avec les béroés, il n'a point les rangées de cils qui appartiennent aux animaux de cette famille, et n'a aucune analogie avec les médusaires. Ce ptérolyre sera donc à étudier de nouveau.

C'est un corps animalisé, blanc, translucide, formé d'un canal à deux ouvertures, oblong, cylindrique; d'une partie épaisse et colorée, bifurquée, puis de dilatations latérales, minces, remplissant l'office d'ailes, découpées en trois lobes de chaque côté, les terminaux échancrés à leurs extrémités, et le lobe moyen grand, renflé, dilaté, donnant à cet animal une forme de lyre. La branchie existe sous forme d'un ruban tortillé, vertical, argentin. C'est en juillet 1824 que nous rencontrâmes le *ptérolyre,* sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

26. DUBREUILLIE A CIRRHES.

Dubreuillia cirrhosa, Less.

Au premier aspect on prendrait ce biphore pour le *salpa*

spinosa, d'Otto, ou pour un zoophyte à cils en couronne. Mais il se distingue très-nettement du premier, et ne peut, lorsqu'on étudie ses formes, être classé avec les zoophytes. Nous croyons que la figure 9, A. et B. de la planche LXXIV de l'Encyclopédie, repose sur un mollusque assez analogue à celui-ci.

L'organisation de la Dubreuillie (du nom de M. Dubreuil, professeur à la faculté de médecine de Montpellier), est assez remarquable en ce sens que le nucléus est en fuseau, saillant, pointu, et enveloppé d'un mince repli de la tunique. Ce nucléus n'est pas tout-à-fait central, mais bien plutôt dorsal. L'ouverture nucléale est parfaitement arrondie, bordée par les branchies qui sont en cercle horizontal [1]. L'ouverture anti-nucléale est complètement terminale, comme on le remarque chez beaucoup de salpas. La tunique est assez dense, à quatre angles, à quatre faces. La dorsale et les deux latérales étant plus étroites que la ventrale qui est élargie et arrondie en avant. Ces quatre angles ont des éminences claires et très-discernables, qui tiennent à ce que des sortes de vaisseaux partent de chacune d'elles, en formant des losanges en spirales le long du corps. A l'extrémité nucléale quatre petits prolongements coniques, d'un bleu céleste, surmontent les quatre angles, puis deux petits bras minces, membraneux, cylindriques, s'élèvent des deux angles de la face ventrale. L'extrémité anti-nucléale est complètement tronquée et ouverte.

Ce mollusque long au plus de 10 lignes est d'un blanc complètement hyalin, à part le nucléus qui est rouge brun et les petits cônes angulaires qui sont bleus. Nous en trouvâmes quelques individus en tout point semblables dans le grand Océan, par 27 degrés de latitude S. et 170 de longitude orientale.

[1] Le *salpa vivipara* de Péron, pl. LXI, fig. 3, a cela de remarquable qu'il a ses branchies en cercle, modification que nous ne trouvons dans aucune des espèces figurées, et ce biphore forme ainsi le passage des espèces ordinaires aux Dubreuillies.

27. GLAUCUS.

Souvent dans le voyage de la corvette *la Coquille*, nous avons rencontré des *glaucus* flottant par essaims dans les jours de calme, sur la surface de la mer, devenue immobile et graisseuse. Souvent nous en rencontrâmes d'accouplés par le côté à l'aide de doubles organes de la génération comme chez les limaces. C'est principalement sous la ligne équinoxiale dans l'océan Atlantique, par 2 à 4 degrés soit de latitude S. soit de latitude N., que vivent ces mollusques agiles dans leurs mouvements, pleins de souplesse et de grace dans le balancement des rayons de leurs branchies en éventail.

Le genre *glaucus* paraît composé de plusieurs espèces que les naturalistes n'ont point distinguées entre elles, et l'on peut même dire qu'on ne possède aucune bonne figure du *glaucus* de l'océan Atlantique. Celles qu'en a données Péron sont médiocres, et la plus vraie est due à M. de Blainville (Malac., pl. XLVI, fig. 3).

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de tracer l'historique des connaissances qu'on possède sur ce mollusque.

La première description qui ait été faite du *glaucus* est due au docteur Breynius, et date de 1705 (Transactions philosophiques, n° 301). La figure qu'il en donne est bien supérieure à la plupart de celles qui ont été publiées depuis (elle est copiée, pl. VI, fig. 12, de l'Abrégé des trans. philos., éd. franç., t. 2, p. 225). Ainsi s'exprime Breynius :

« Animalculum hoc miri hirudinis marini species et quidem lepidissima videtur. Figura ejus scilicet tergum, quod nonnihil planum, striâ in medio argenteâ longitudinali elegantissimè pictum, lateralibus linneis obscurè cæruleis ; cujus coloris quoque erant pinnæ, argento intermixto, quas natando celeriter movebat. Latera colore gaudebant dilutè cæruleo,

prona verò pars, seu venter, albo. Capitulum ei erat oblongum, duplici barbulâ binisque oculis instructum ; os rotundum, parvulum, quo variis se rebus, suctione, ut puto, affigere solet. In latere sinistro foraminulum conspiciebat, quod pro ano habebam. Hujus speciei dua aut tria vidi animalcula, quæ in vitro aquâ pleno paucas intra horas expirabant ; dumque in vini spiritu servare tentabam, mox summopetè contrahebantur, colore cæruleo in luteo ferrugineum mutato. »

Breynius avait trouvé le glaucus sur les côtes d'Espagne.

En mars 1763, André Dupont lut à la Société royale de Londres, un Mémoire sur un *insecte marin extraordinaire,* dont la description et la figure lui furent envoyées de la Jamaïque, par Robert Long (Trans. philosoph., édit. franç., t. 2, p. 223, et pl. V, fig. 2). Cet insecte n'est autre que le glaucus assez mal dessiné d'ailleurs. Telle est la description textuelle de Long :

« Le 15 août 1762, pendant mon voyage en Angleterre, à bord du navire *l'Amitié,* on prit par une mer calme ce singulier animal flottant sur la surface de l'eau. Sa longueur est d'un peu plus d'un pouce. Quatre petites cornes courtes sont probablement ses yeux ; il ne les sortait que dans l'eau, un orifice sur le devant paraît être sa bouche. Deux taches rondes, opaques, sont peut-être ses évents *(spiracula).* La ligne moyenne du dos paraissait à la loupe comme une feuille d'argent, et était dans un mouvement continuel d'ondulation, soit musculaire, soit causé par la circulation des humeurs. Deux lignes parcouraient latéralement toute la longueur de l'animal, et se terminaient à la queue en une seule ligne couleur bleue foncée. Les doigts ou *tentacula* sont d'un bleu foncé à leur extrémité. Une teinte argentée, mêlée avec du bleu, couvre tout le dos ou toutes les parties supérieures, dont le bleu est plus clair. Cet animal se tourne sur le dos, par une contraction muscu-

laire de la partie supérieure, sa queue et ses bras ramifiés se portent vers en bas. Ses parties inférieures sont blanches. Il mourut le troisième jour, quoiqu'on eût soin de changer l'eau une fois par jour. »

Forster à son retour du deuxième Voyage autour du monde de Cook, publia dans le Magasin d'histoire naturelle de Voigt (5e volume), les caractères du genre *glaucus* (de *Glaucus,* dieu marin, et en même temps de la couleur bleue de l'animal), que le premier il distingua, en lui assignant pour phrase : bouche antérieure; corps percé de deux petits trous sur les côtés; 4 tentacules; 8 bras palmés. Il nomma *glaucus atlanticus* l'espèce qu'il s'était procurée dans l'Océan, et dont on trouve un dessin enluminé dans le Manuel d'histoire naturelle de Blumenbach, t. 2, p. 22 (édit. franç.).

Cette figure de Forster est plus que médiocre. Cependant les 4 paires de branchies distinguent suffisamment l'espèce, et les 20 branchies à chaque première paire confirment ce que nous avons remarqué très-souvent, c'est-à-dire la fixité de ces parties. Forster enfin est le premier qui ait vu les deux ouvertures de la génération et de l'anus, qu'on avait mal indiquées avant lui.

Gmelin, dans la 13e édition du *Systema naturæ*, mentionne le genre *glaucus* en le faisant suivre d'un point de doute, et de ces mots, *brachia 4 ramosa;* il le place après la *scyllæa* dans la section des vers mollusques, *ore antico*, *corpore brachiato*, (t. 1, pars VI, p. 3025): puis dans les descriptions, il passe sous silence ce genre sans indiquer l'espèce qui en a motivé la création, et décrit sous le nom de *doris radiata* (p. 3105, esp. 13), ce même glaucus figuré par Dupont dans les Transactions de Londres. Or, cette prétendue espèce de doris, a pour phrase: *D. ex argenteo cærulea, subtus alba, papillis lateralibus quaternis radiato-dentatis. Hab. in oceano, ultra pollicem longa, fasciculatæ affinis, tentaculis 4, linea dorsi media argentea, lateralibus 2 apice profundè cæruleis.*

L'infortuné Lamartinière dessina une figure de glaucus qu'on trouve gravée dans le Voyage de La Pérouse, pl. XX, fig. 15 et 16, et dans le Journal de physique, de novembre 1787.

Bosc plaça le glaucus dans le genre scyllée, et en donna un assez bon portrait sous le nom de *scyllœa margaritacea,* planche III, g. 3, t. 1, p. 101 de son Histoire des vers. Les scyllées, suivant cet auteur, appartiennent aux vers mollusques ayant un manteau épais de forme variable, et qui sont céphalés. Voici la description qu'il en donne :

« Animal vague, argenté, d'un bleu brillant sur la base et la pointe des tentacules latérales, de même que deux larges *vitta* sur le dos. Sa tête est cylindrique, arrondie sur le devant, très-courte, bleuâtre, avec deux tubercules latéraux en avant, et deux plus bas en arrière. La bouche à tube court et perpendiculaire, située en devant sur le bord inférieur ; le cou relevé et légèrement lobé sur les côtés. Le corps presque cylindrique, renflé au milieu, terminé par une longue queue, et garni latéralement de trois paires de tentacules couleur de perle un peu bleuâtre, avec deux larges lignes longitudinales d'un bleu plus vif. Chaque paire de tentacules est différente des autres. La première, plus grande, est portée sur un long pédicule, élargi à son sommet duquel sort un rang de quatorze tentacules inégales, les deux du milieu plus longues que le pédicule, les deux suivantes de même longueur, les autres plus courtes; toutes cylindriques, terminées en pointe, couleur de perle, bleues à leur base et à leur sommet. La seconde paire est presque sessile, de même couleur que la première, avec dix tentacules inégales, dont les deux du milieu sont trois fois plus longues que le pédicule. Enfin la troisième paire sans pédicule, de même couleur que les autres, mais n'ayant que cinq tentacules dont la troisième est la plus grande, et les autres presque égales. La queue est bleue et finit en pointe presque aussi lon-

gue que le corps. L'anus est latéral, tuberculeux, placé à gauche, entre le premier et le second bras. Sa longueur totale est de deux centimètres. Cet animal élégant par sa forme et sa couleur, nage pendant le calme sur la surface des eaux. Il paraît qu'il se trouve dans toutes les mers des pays chauds, mais toujours extrêmement loin des côtes. »

M. Bory de Saint-Vincent publia en 1804, dans son Voyage aux quatre Iles d'Afrique, une nouvelle figure du glaucus, pl. VI, f. 1, A et B, sous le nom de scyllée nacrée, et s'exprime ainsi dans le texte (t. 1, p. 136): Ce mollusque figuré depuis long-temps par plusieurs naturalistes, ne l'a encore été que d'une manière imparfaite. Il nage à la surface de la mer, et a l'air d'une salamandre. Ses couleurs sont élégantes, mais ses mouvements sont gauches. Il jouit d'une grande force contractile, ce qu'on éprouve en mettant l'animal à l'envers dans un plat sans eau. Il se replie alors avec force, et par un mouvement de contraction, il reprend sa position naturelle. J'ai soumis jusqu'à huit fois de suite des scyllées à cette expérience. D'autres avaient l'air épuisées à la troisième fois.

M. de Roissy, en l'an XIII, se borne dans son Histoire des Mollusques (t. V, p. 155), faisant partie de l'édition de Buffon par Sonnini, à copier la figure, pl. LII, fig. 7, donnée par Bosc.

M. Cuvier, dans les Annales du Muséum (t. VI, pl. LXI, f. 11), donna une connaissance plus complète de ce mollusque, dont Péron, voyageur justement célèbre de l'expédition aux terres Australes, a laissé deux figures. La première parut à la suite de son mémoire sur les mollusques ptéropodes, pl. II, fig. 9 (Ann. mus., t. XV), et le genre glaucus s'y trouve admis avec les firoles, les callianires! après les pneumodermes et avant les cléodores. On en retrouve une deuxième brillamment coloriée, sous le nom de *glaucus eucharis*, à la pl. LIX, fig. 2, de l'atlas du Voyage aux terres Australes. Mais cette figure laisse elle-même beaucoup à désirer.

M. Cuvier place le genre glaucus dans son deuxième ordre des mollusques gastéropodes, les nudibranches, à la suite des scyllées, et avant les laniogères. Ce sont des animaux, dit ce savant, dont le corps est long, ayant les orifices de l'anus et de la génération comme les scyllées, quatre très-petits tentacules coniques et de chaque côté trois branchies, formées chacune de longues lanières disposées en éventail qui leur servent aussi à nager. Ce sont de charmants petits mollusques de la Méditerranée et de l'Océan, agréablement peints d'azur et de nacre, qui nagent sur le dos avec une grande vitesse. Leur anatomie ressemble beaucoup à celle de la tritonie. Les espèces n'en sont pas encore bien distinguées.

De Lamarck (Anim. sans vertèbres, 1819, t. VI, part. 1, p. 299) place le glaucus dans sa division des mollusques gastéropodes et dans sa famille des tritoniens, et le regarde comme lien intermédiaire entre les ptéropodes et les gastéropodes. Il le nomme *glaucus Forsteri*.

M. de Blainville publia en 1821 (Dict. sc. nat., t. XIX, p. 33 et suiv.) une histoire presque complète du glaucus. Il est le premier qui énonça l'opinion que tous les dessins représentaient ce mollusque renversé sens dessus dessous, et que ce qu'on prenait pour le dos était l'abdomen, et que par conséquent il avait, comme tous les mollusques, l'orifice de l'anus et de la génération, non pas au côté gauche, mais bien au côté droit.

Le mémoire de M. de Blainville est étendu, détaillé et enrichi de recherches anatomiques très-soignées, et c'est à partir de cet auteur que l'organisation du glaucus a été moins obscure. M. de Blainville en donne une figure dans son atlas de Malacologie, pl. XLVI, fig. 4, avec les détails d'organisation, et dans son manuel il place ce genre dans son deuxième ordre des mollusques, les polybranches, et dans sa première famille ou celle des tétracères. La seule espèce qu'il mentionne est le *glau-*

cus Forsteri, en y ajoutant cette réflexion : « On n'en connaît encore qu'une espèce bien distincte et de presque toutes les mers, toujours assez incomplètement figurée et décrite à l'envers le pied en haut. »

M. Rang, en 1829, établit dans l'ordre des nudibranches la famille des glauques, déja admise par M. de Férussac, ayant pour type le genre *glaucus* de Forster. Mais il ajoute (Man., p. 126) : « On ne connaît encore que le *glaucus hexapterygius*, mais nous donnons le nom de *tetrapterygius* à une nouvelle espèce de l'Océan qui ne porte que deux paires de branchies. »

Enfin, en 1831, M. Eschscholtz publia dans son quatrième fascicule du *Zoologischer atlas*, pl. XIX, deux espèces qu'il nomme *glaucus pacificus* et *glaucus draco*.

Les glaucus sont donc des mollusques entièrement pélagiens, organisés pour vivre sur la surface de la mer dans une position renversée, c'est-à-dire que leur partie colorée répond au ventre de tous les animaux, et que celle qui est blanche est la dorsale. Leur consistance est mollasse, bien qu'assez ferme; le corps est lézardiforme, allongé, renflé, terminé en pointe conique ou caudale, tronqué au sommet en une petite tête arrondie où s'ouvre la bouche qui est ronde et terminale. Deux petits tentacules pointus avancent sur les côtés de cette tête qui peut se retirer sous une dilatation ou renflement conique du corps, évasé, ayant en dessous et sur ses côtés deux petits appendices coniques, analogues à ceux de la tête. Le pied est nul, à moins qu'on ne prenne pour rudiment de pied, la ligne moyenne argentée qui suit toute la longueur du ventre ou de la face supérieure, et qui produit sans cesse des mouvements vibratoires très-prononcés; deux à quatre paires de branchies, en lanières minces subcylindriques et effilées, très-contractiles, distiques à leur attache, sont portées sur un subprolongement dilaté des côtés du corps ou sur un simple petit renflement.

Ces branchies sont excessivement caduques, et lorsqu'on prend un glaucus avec les doigts, la plupart se brisent et s'attachent à la peau; elles sont très-mobiles, et servent de rames natatoires, en assurant une locomotion vive et preste. Au côté droit, et entre les deux premières paires de branchies, s'ouvrent en cône saillant deux trous pour donner passage aux organes de la génération, et l'accouplement est toujours double comme chez les limaces. L'ouverture anale est placée du même côté et sous la deuxième paires de tentacules. L'épiderme des glaucus semble formé de très-petites écailles furfuracées qui se détachent au moindre choc, adhèrent intimement aux corps qui les touchent. L'action musculaire est vive et intense, mais a cela de remarquable qu'elle agit principalement sur le côté, et que les glaucus en mourant, ou lorsqu'on les fatigue, se roulent sur eux-mêmes et latéralement. Leurs mouvements sont très-brusques, très-vifs, et ils meurent bientôt si on les tient renversés. Les branchies sont constamment en nombre déterminé. L'espèce ordinaire en a toujours dix paires à chaque première paire.

Les glaucus ne paraissent point lorsque la mer est houleuse, mais aussitôt que les flots s'abaissent, que la surface se ride à peine par le calme profond de l'air qui ne pèse plus sur elle, alors ces mollusques viennent surgir par essaims innombrables. C'est principalement sous l'équateur qu'on les rencontre fréquemment entre les 4 degrés de lat. nord et les 4 degrés de lat. sud. Mais si quelque grain vient à se précipiter, ou si les vents soufflent de manière à *moutonner* la mer, bientôt tous les glaucus disparaissent sans retour, à moins d'une atmosphère chaude et paisible.

Il est très-difficile, d'après les diverses figures du glaucus, de chercher à établir des distinctions dans ce genre, bien que nous puissions assurer que chaque parage a ses espèces propres, et que le nombre des paires de branchies est constant,

de même que celui de leurs rayons distiques. Nous avons examiné plus de vingt individus de glaucus, et jamais nous n'avons rencontré de variation dans les nombres des parties que nous venons d'indiquer.

§ I. Deux paires de branchies.

1 *Glaucus tetrapterygius*, Rang, esp. nouv. de l'océan Atlantique.

§ II. Trois paires de branchies.

2. *Glaucus atlanticus*, Blumemb.
Glaucus Forsteri, Lamarck, t. VI, p. 300; *doris radiata*, Gm.
Glaucus eucharis, Péron, atl., pl. LIX, fig. 2; de Blainville, pl. XLVI, fig. 3.
Rayons des branchies de la première paire, au nombre de 22, tous très-longs. Pointe terminale médiocre. Les trois paires de branchies espacées et portées sur un renflement des côtés. De l'océan Atlantique.

3. *Glaucus pacificus*, Esch., pl. XIX, fig. 4, et p. 16.
Gracilis, dorso margaritaceus; ventre, ore, tentaculis appendicibusque branchialibus atro-cæruleis; lateralibus albo-cæruleis (Esch.). De la mer du Sud. Long d'un pouce et demi.

4. *Glaucus draco*. Esch., pl. XIX, fig. 5, et p. 16.
Brevis, dilatatus, argenteo rufescens; ore, tentaculis, appendicibus, branchialibus lineisque duabus ventralibus nigro-cæruleis (Esch.). De la mer du Sud. Long de 6 lignes.

5. *Glaucus Boscii*, Less.; scyllée nacrée, Bosc, pl. III, fig. 8; Bory de Saint-Vincent, pl. VI, fig. 1.
Corps épais, arrondi, gris de perle, à larges lignes bleues sur le ventre. Branchies à rayons courts et serrées. La troisième paire à côté de la deuxième. La queue libre, très-allongée. De l'océan Atlantique.

§ III. Quatre paires de branchies.

6. *Glaucus Peronii*, Less.; glaucus austral, Péron, Ptérop., pl. II, fig. 9, g. n.; Lamartinière, It. de La Pérouse, pl. XX, fig. 15 et 16.

Nous avons fait un dessin de ce glaucus d'après nature d'une exactitude d'autant plus grande qu'il repose sur l'étude d'un

assez grand nombre d'individus. Ce glaucus a quatre paires de branchies, les deux premières sont portées sur des pédoncules élargis, dilatés, et les deux dernières sur des renflements des côtés. Ces branchies ont leurs rayons médiocrement longs, très-serrés, très-grêles et presque aussi gros à leur pointe qu'à leur base. La première paire en compte de chaque côté dix paires. La deuxième n'en a plus que sept, la troisième six, et la quatrième cinq. Ce glaucus est gros, renflé au milieu du corps, en entier d'un bleu foncé. Une bandelette assez large, argentée, suit la ligne médiane et se trouve bordée de deux raies latérales bleu indigo. Sa tête a sur les côtés deux renflements coniques. La face dorsale ou inférieure est blanche, nacrée. Ce glaucus est commun dans l'hémisphère sud, sous la ligne, dans l'océan Atlantique.

28. NÉRÉE PONCTUÉE.

Nerea punctata, Less.

(Pl. XIV, fig. 5, g. n.)

Le petit animal type de ce nouveau genre est intermédiaire aux *glaucus* et aux *scyllées,* et se rapproche beaucoup du genre laniogère, *laniogerus,* de M. de Blainville. Il est allongé, dilaté au milieu, aminci et atténué à l'extrémité qui finit en queue conique. Sa face dorsale est gibbeuse quand il se contracte, convexe dans l'état de repos, parfaitement lisse. La face inférieure est plane, étroite, musculeuse, et façonnée pour embrasser les petites tiges de *fucus natans*. Les branchies sont au nombre de quatre, deux de chaque côté, situées l'une près de l'autre, vers le milieu du corps. Elles consistent en festons arrondis, convexes et un peu allongés, partant des flancs, et leur bord est garni de lamelles serrées, formant une fine dentelure. Entre les deux branchies, au côté droit, est une ouverture

arrondie pour les organes de la génération. Ces quatre branchies s'abaissent et aident le mollusque à tenir fortement les tiges sur lesquelles il appuie son pied. La tête est courte, tronquée en avant, ayant un petit voile frontal surmonté de deux tentacules courts, épais, coniques, très-finement striés à leur sommet; au-dessous du manteau s'ouvre la bouche qui est petite et arrondie.

Ce mollusque est de consistance mollasse, coloré en jaune clair, ponctué de marron, à dos lisse, lorsqu'il est en repos, ayant deux ou trois bosses sur la ligne moyenne quand il se contracte. Sa longueur totale est au plus de 16 lignes. Nous le trouvâmes communément sur les fucus foliacés nommés sargasses, flottant à l'aventure sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

29. ÉOLIDE DE LOTTIN.

Eolidia Lottini, Less.

(Pl. XIV, fig. 6, g. n.)

Cette éolide vit sur les rivages du port Saint-Vincent à Talcahuano, dans la province de la Concepcion, au Chili, où elle a été trouvée par M. Lottin, l'un des officiers de l'expédition.

Long d'un peu moins de 2 pouces, ce mollusque est allongé, terminé en pointe aiguë à son extrémité, convexe en dessus et muni en dessous d'un pied étroit, légèrement creusé en sillon. La bouche est petite, arrondie, située au-dessous des deux tentacules antérieurs ou labiaux qui sont allongés, élargis, aplatis, légèrement recourbés et terminés en pointe. Les deux postérieurs sont petits, cylindriques, un peu renflés à leur terminaison. L'ouverture des organes de la génération et digestifs est circulaire, perforée au côté droit, à peu de distance des tentacules arrondis. Toute sa face dorsale est recouverte de pa-

pilles cylindriques, pressées, égales, et rangées en lignes longitudinales régulières jusqu'à la queue. Ces papilles sont comme des écailles en recouvrement, et sont les branchies ou les tubes respiratoires de l'animal.

L'éolide de Lottin est d'un blanc laiteux partout, excepté les branchies qui sont d'un jaune mordoré très-vif.

30. PLEUROBRANCHE DE BLAINVILLE.

Pleurobranchus Blainvillii, Less., Centurie zool., pl. LI, g. n.

Péron rapporta le premier mollusque de la famille des phyllidiens qui servit de type au genre *pleurobranchus* de M. Cuvier, adopté par M. de Lamarck et M. de Blainville, bien que ce dernier auteur en ait séparé les *bertelles,* petit genre très-voisin que Montagu paraît avoir nommé lamellaire. Le genre pleurobranche appartient au quatrième ordre des mollusques gastéropodes ou *tectibranches* du Règne Animal de M. Cuvier, et au troisième ordre les *monopleurobranches,* à la première famille des *subaplysiens* de la méthode de M. de Blainville (Manuel de Malacologie, p. 470).

Les pleurobranches ont les caractères génériques suivants : Animal épais, charnu, ovalaire ou subcirculaire, déprimé, comme formé de deux disques. L'inférieur ou le pied ordinairement le plus large, ovalaire, aplati. Le supérieur ou le disque débordant le corps, aplati et renfermant au milieu une coquille ovale, convexe en dessus, rudimentaire, à bords membraneux et tranchants, le sommet spiré et postérieur : une sorte de canal régnant tout autour du corps formé par les saillies des deux disques d'entre lesquels sort en avant une tête distincte, à bouche transversale, cachée, ouverte à l'extrémité d'une sorte de trompe, et munie de deux paires d'appendices tentaculaires, les antérieurs à chaque angle extérieur de la tête, où ils forment

un voile qui l'unit avec le pied; les postérieurs plats et fendus, soudés à leur base. Yeux sessiles placés au bord externe et à la base des tentacules antérieurs. Branchies composées d'une double série de lamelles formant un seul panache adhérent au côté droit et au tiers postérieur entre le manteau et le pied. Les organes excitateurs en avant et sur le rebord du côté droit. L'anus porté par un petit tube et tout-à-fait en arrière des branchies.

M. Cuvier a trouvé aux mollusques de ce genre quatre estomacs dont le second est charnu, quelquefois armé de pièces osseuses, et le troisième est garni à l'intérieur de lames saillantes longitudinales et un intestin court.

Sept espèces de vrais pleurobranches de l'Océan, de la Méditerranée et de la mer Rouge sont décrites par les auteurs. Nous y ajouterons la belle espèce que nous dédions à M. de Blainville, et que nous trouvâmes en mai 1823 à la pointe Vénus de la baie de Matavai, dans l'île d'O-Taïti.

Long de près de 3 pouces et demi, le *pleurobranchus Blainvillii* a jusqu'à 2 pouces 3 lignes d'élévation vers le milieu du corps. Le disque dorsal est mince, aplati, charnu, ovalaire, arrondi à l'extrémité postérieure et échancré en devant, légèrement aréolé, d'une couleur blanc-bleuâtre de porcelaine, avec des stries blanches, et quelques raies purpurines au milieu. Un rouge ocreux teint le rebord antérieur. Les tentacules buccaux et les organes générateurs sont d'un pourpre noir. Les branchies, en forme de panache élégant et bipinné, sont purpurines. Un rose violâtre nuance le corps, et est sillonné par des stries bleuâtres ramifiées. Le pied est aplati, lisse, blanc bleuâtre, plus épais et coloré en rouge carminé sur son bord : il est arrondi en devant et terminé en pointe obtuse à son extrémité postérieure.

La figure de la planche LI de notre Centurie zoologique

représente exactement le dessin que nous avons fait de ce mollusque sur le frais à O-Taïti. Nous n'avons pu retrouver l'individu que nous avons apporté et déposé au Musée de Paris, de sorte que nous ne pouvons donner aucune description de sa coquille.

31. DOLABELLE TÉRÉMIDI.

Dolabella teremidi, LESS.

Térémidi, dans le langage des insulaires de l'île de Borabora.
Aplysia teremidi, Rang, Monog. pl. III, fig. 1, 2 et 3, g. n.

Cette dolabelle, que nous avons découverte, est très-commune sur les rivages des îles d'O-Taïti et de Borabora, et nous l'avons surtout rencontrée sur l'îlot de Tubaï; elle est, pour les insulaires des îles de la Société qui la mangent crue, un aliment agréable. Il est à remarquer que les habitants de l'île d'Oualan, dans les Carolines, la recherchent avec le même empressement et sans se donner la peine de la soumettre à la plus légère cuisson.

L'osselet ou le test interne est long de 2 pouces dans le sens vertical; il est assez épais, recourbé et arrondi au sommet, dilaté à l'extrémité, recouvert d'un épiderme jaunâtre, et fortement échancré au bord interne. Le manteau est très-épais, très-dur, taché de noir et de fauve avec des cercles blancs sur un fond vert, et des aspérités épaisses en grand nombre. Beaucoup de taches verruqueuses brunes sont cerclées de blanc pur. Des festons, dentelés et saillants, marquent le bord du biseau postérieur. Le pied est lisse, large, coloré en fauve verdâtre. Cette dolabelle, amincie en devant, est donc élargie et terminée en un disque tronqué, ample et arrondi. Ses dimensions sont d'environ 4 pouces et quelques lignes de longueur. Ses tentacules antérieurs sont courts, épais, arrondis. Les bords

du manteau sont minces et s'écartent aisément en arrière pour laisser passer les branchies qui sont colorées en rose tendre, et apparaître la membrane qui revêt le test qui est d'un bleu céleste très-remarquable. L'organe excitateur est très-gros, très-recourbé, et part du côté droit. La tête est globuleuse.

32. APLYSIE SOURIS.

Aplysia sorex, Rang, Aplys. pl. X, fig. 4, 5, 6, 7 et 8, g. n.

C'est dans l'île d'Oualan que nous rencontrâmes cette aplysie, longue au plus de vingt à vingt-deux lignes, remarquable par son pied large et calleux, et sa coquille ovalaire mince, fauve, un peu échancrée au bord supérieur et gauche qui est le plus épais. Cet animal est court, oblong, et très-bombé; son manteau est épais et un peu rude. Sa partie postérieure se termine en cône aigu. L'antérieure est très-courte. Les lobes du manteau sont épais et serrés, et ne recouvrent pas complètement le dos. L'opercule est oblong. Les tentacules antérieurs sont arrondis, médiocres. Les postérieurs sont pointus.

Cette aplysie a le pied olivâtre, le corps vert sale marbré ou tacheté de noir.

33. APLYSIE DE KÉRAUDREN.

Aplysia Keraudrenii, Rang, Aplys., pl. XIII, g. n.

Nous rencontrâmes cette aplysie sur les côtes de l'île d'O-Taïti. M. Rang en a donné une très-bonne figure dans son intéressante Monographie des aplysiens. Cette espèce n'a pas tout-à-fait 6 pouces de longueur totale. Sa coquille est ovalaire, allongée, très-rétrécie en arrière, ayant une longue mais peu profonde échancrure à son bord, qui est épais et recourbé au sommet. Elle est brunâtre-fauve en dessus, blanchâtre en

dessous. Le corps de ce mollusque est bombé, mince en devant, très-épais et très-charnu au milieu, terminé par un prolongement conique et obtus. Les lobes de son manteau sont très-larges, déjetés en dehors, et se réunissent presqu'à l'extrémité du corps. L'opercule est oblong, muni d'un tube très-apparent et d'un siphon formé par un large repli. Les tentacules buccaux sont foliacés, c'est-à-dire minces, larges, très-échancrés en devant, sinuolés sur leur bord antérieur. Les tentacules postérieurs sont dressés, pointus. Le manteau est lisse, coloré en vert obscur, parsemé de taches noires irrégulières et rapprochées. Son pied est très-large, rugueux, olivâtre. La coquille présente à sa partie moyenne une sorte de ressaut.

34. APLYSIE DE LESSON.

Aplysia Lessonii, Rang, Aplys., pl. XIV, g. n.

M. Rang a donné dans sa Monographie une description exacte et une excellente figure de cette espèce d'aplysie que nous avons rencontrée en abondance sur les sables de Payta, au Pérou, où la mer la jette dans le mois de mars, au milieu d'épaisses masses de fucus : nous l'avions dessinée d'après nature. Elle a 5 pouces et quelques lignes de longueur totale. Son corps, aminci en avant, est excessivement bombé en dessus et se termine par un prolongement peu marqué et arrondi. Son manteau est lisse, comme boursouflé, et très-charnu. Ses lobes sont grands et réunis en arrière de l'opercule, qui est oblong, allongé, et qui finit par un siphon ouvert. Les tentacules buccaux sont peu épais, obtus; les postérieurs sont lancéolés, très-aigus, traversés dans le sens de leur longueur par une ligne noire. Le pied est allongé, peu large, presque lisse. La coquille est ovalaire, échancrée en haut et sur son bord gauche, peu concave. Sa face supérieure est jaune; l'inférieure est blanche et crétacée.

Cette aplysie est en entier d'un gris de lin tendre, à teinte douce parcourue par des traits délicats et anastomosés d'un rose assez foncé. Sa peau est sèche, et elle ne laisse jaillir aucun liquide quand on la presse.

35. BUCHANANIE FAUSSE-ONCHIDIE.

Buchanania onchidioides, Less.

(Pl. XIV, fig. 4, 4, g. n.)

Ce n'est que d'une manière fort incomplète que nous aurons à mentionner ce curieux et singulier mollusque, dont nous avions rapporté deux beaux individus au Musée de Paris. C'est en vain que nous les avons cherchés au cabinet d'anatomie, avec M. Laurillard, ni parmi les animaux invertébrés conservés dans l'alcool, avec M. Rousseau; ils paraissent avoir été égarés. Ce n'est que d'après des notes prises sur les lieux et un dessin fait sur nature que nous pourrons l'indiquer aux recherches des voyageurs futurs.

La Buchananie a les plus grands rapports avec les onchidies, et des points de contact avec les doris et les phyllidies. Comme les onchidies, un large manteau, en forme de bouclier, déborde le pied de toute part et recouvre la tête. Comme chez les doris, l'anus est dorsal, et comme chez les phyllidies, les branchies sont formées de lamelles disposées en festons sur les deux côtés du pied. La taille de l'espèce que nous avons dessinée atteint jusqu'à 3 pouces et demi de longueur sur 2 pouces et demi de largeur. Sa forme est ovalaire, sa face supérieure est très-convexe, rugueuse; le manteau, excessivement épais et charnu, déborde de beaucoup le pied. Celui-ci est ovalaire, arrondi et comme libre à l'extrémité, lisse ou à peine strié sur sa surface. L'enveloppe du manteau est coriace, papilleuse, percée un peu plus en avant que le milieu d'un trou rond, situé au centre d'une

dépression oblongue. La bouche est arrondie, ouverte sous un lambeau charnu, garnie de chaque côté de deux tentacules pointus, contractiles, assez courts, et de deux petits lobules supérieurs peu marqués.

Ce mollusque a son manteau d'un rouge-cannelle foncé, sinuolé de rouge brun. L'épaisseur de son rebord est inférieurement d'un jaune teint de rougeâtre, et le pied est d'un orangé très-vif.

Nous le trouvâmes en février 1823, à marée basse, sur un banc qui reste à sec pendant deux heures environ, et que recouvre ensuite une épaisse masse d'eau. Ce banc sous-marin est situé à l'entrée de la vaste baie de la Concepcion, au Chili.

36. ONCHIDIE MARBRÉE.

Onchidium marmoratum, Less.

(Pl. XIV, fig. 3, g. n.)

On n'est pas encore fixé sur l'animal que Buchanan a décrit sous le nom d'*onchidium typhœ.* M. Cuvier a appliqué cette dénomination à des mollusques pulmonés aquatiques sans coquilles, tandis que M. de Blainville appelle Péronie, *Peronia*, ces mêmes espèces, et réserve le nom d'*onchidium* à des animaux terrestres de la famille des limaces, que M. de Férussac connaît sous celui de vaginule, *vaginulus.* Les onchidies sont pour ce dernier des onchides, *onchis.*

Les onchidies sont des mollusques très-convexes, pouvant même se contracter un peu en boule, dont le manteau très-lisse ou très-verruqueux déborde considérablement le pied. Celui-ci est ovalaire ou rectiligne sur ses bords. Il est musculeux, très-finement strié en travers et puissamment contractile. La convexité du manteau est revêtue d'un épiderme mince, qui

s'arrête à son bord : entre cette même convexité et le rebord de cette enveloppe très-mince et lisse, dans l'espèce qui nous occupe du moins, règne un sillon ; toute la partie postérieure de l'animal, dans cette sorte de rainure, est hérissée de cryptes ou de boursouflures qui se gonflent dans l'eau et qui semblent être pour cette onchidie un réservoir à air destiné à la respiration lorsque l'animal est couvert par la mer, car il lui est impossible de nager. Deux poches placées à se toucher et très-amples se font remarquer surtout à l'extrémité du corps. Des pores placés sur le rebord du manteau et du pied, en arrière, conduisent aux organes pulmonaires, et répondent aux loges aériennes de la face dorso-marginale du manteau. La bouche, petite, arrondie, s'ouvre sous un muscle labial à deux lobes minces et convexes qui l'abritent complètement, tandis que le rebord antérieur du pied la cache en avant. Deux tentacules oculaires, arrondis, dilatés et renflés à leur base, dans l'état de contraction, minces dans leur parfaite extension, surmontent la tête. Entre ces deux tentacules saille l'organe excitateur qui est arrondi, à sommet mamelonné, et perforé d'une infinité de trous, à la manière d'une pomme d'arrosoir; à la base de cet organe s'ouvre un trou qui aboutit à une poche génératrice destinée à recevoir l'organe excitateur d'un deuxième individu; de sorte que la fécondation de cette onchidie est double comme celle des limaçons terrestres. L'anus est nu, ouvert vers l'extrémité du pied, à la partie postérieure, inférieure et moyenne du manteau. Le canal digestif est robuste et très-musculeux, mais peu de mollusques présentent des filets nerveux plus volumineux relativement à la taille de l'animal.

L'onchidie marbrée a 12 lignes au plus de longueur dans sa plus grande extension. Dans la liqueur elle est pelotée et très-convexe; en vie elle est aplatie, mince, et son pied forme un ruban étroit. Sa peau est lisse, ou du moins à grains à peine

discernables à la vue simple, mais serrés et très-granuleux à l'œil armé d'une loupe. Le pied est formé par un muscle épais, strié en travers : les stries sont par rangées, denses et granuleuses. Il est en dessus d'un jaune olivâtre marbré de noir. Le pied et le dessous du manteau sont jaune clair.

Ce mollusque était excessivement commun sur les rochers qui bordent le port Praslin, à la Nouvelle-Irlande. Il n'était recouvert par les eaux de la mer qu'à chaque marée montante, et par conséquent quatre heures au plus par jour. Il supportait facilement sur les rochers l'influence d'une chaleur très-forte, à laquelle succédait une couche de deux pieds d'eau pendant un certain temps.

37. ONCHIDIE GRANULEUSE.

Onchidium granulosum, Less.

(Pl. XIV, fig. 2, g. n.)

Cette espèce appartient à la section des onchidies dont le manteau est recouvert de granulations espacées et saillantes ayant l'aspect de petits tubercules. Sa forme est ovalaire, sa face dorsale est convexe; sa longueur varie de 15 à 18 lignes. Son manteau est bombé, couvert de petites verrues, et déborde largement le pied; mais cette épaisseur inférieure du manteau est plane et parfaitement lisse. Le pied, charnu et épais, légèrement strié en travers, est ovalaire, oblong. L'anus est large, perforé à l'extrémité du manteau et sur la ligne médiane. Les tentacules oculaires, cylindriques et minces, étaient dilatés à leur sommet pour porter le globe de l'œil. Pour les détails, voyez la description de l'onchidie ferrugineuse.

Ce mollusque était en dessus d'un vert brunâtre, plus clair sur le bord inférieur du manteau. Le pied était jaunâtre. Nous le trouvâmes communément sur les rivages du port Praslin, à

la Nouvelle-Irlande, et dans les mêmes circonstances que l'espèce précédente.

38. ONCHIDIE NOIRE.

Onchidium ater, Less.

Cette onchidie est longue de 12 à 15 lignes, ovalaire, très-convexe, à peine rugueuse sur sa surface. Son manteau est épais, charnu, débordant de beaucoup le pied. Sa surface est légèrement chagrinée, colorée en noir mat, avec quelques veinules blanchâtres. Le rebord du manteau est épais, à teinte claire. Le pied est ovalaire, strié en travers, pointu et perforé à sa terminaison pour recevoir l'extrémité du tube intestinal. Au rebord du manteau et à son sommet s'ouvre un trou arrondi, pour donner communication avec les organes pulmonaires. Les deux tentacules oculaires sont courts, placés sous le rebord antérieur du manteau. La tête est globuleuse, terminée en bas par un rebord labial qui abrite la bouche; celle-ci est arrondie et petite. Le pied est jaunâtre et son extrémité antérieure est tronquée ou rectiligne. L'organe excitateur est très-allongé, cylindrique, tortillé sur lui-même, étendu sur la partie antérieure du corps, formé d'un tube très-contractile, enveloppé d'une tunique membraneuse épaisse, renflé au sommet en une sorte de godet enveloppé d'une coiffe membraneuse. Un sillon côtoie le bord droit du pied et conduit à l'oviducte.

Cette onchidie habite le havre de Doréry, à la Nouvelle-Guinée.

39. ONCHIDIE FERRUGINEUSE.

Onchidium ferrugineum, Less.

Cette onchidie est bien voisine de l'onchidore de M. de Blain-

ville, et fait le passage de l'un à l'autre genre. Elle a 18 lignes de longueur. Son manteau, très-épais et très-charnu, déborde peu le pied, c'est-à-dire que son bord est presque vertical, et donne de l'épaisseur au mollusque sans l'élargir dans le sens transversal. La partie supérieure est très-rugueuse, couverte de papilles charnues, pressées, coniques, et feuilletées en rosaces lorsqu'on les regarde à la loupe. Cette partie, très-consistante, est d'un rouge-ferrugineux intense. Le pied est large, ovalaire, terminé en pointe et un peu échancré au milieu en avant. Il est jaune blanchâtre, ainsi que le bord du manteau. Dans le jeune âge, le pourtour entier du manteau est noirâtre. La tête est striée, assez volumineuse. Les deux tentacules oculaires sont courts et situés sous le rebord antérieur même du manteau. La bouche est ouverte en fente verticale sous l'épaisseur d'une sorte de rebord labial à lobes peu distincts. Une rainure très-marquée naît sous le lobe buccal droit, et côtoie le sillon qui résulte de la soudure du manteau et du pied, et s'arrête à son extrémité même. Cette rainure conduit à une ouverture garnie d'un bourrelet où aboutit l'oviducte, ouverture percée à l'extrémité postérieure et médiane du pied. L'organe excitateur est prodigieusement allongé. Il est cylindrique, très-tortillé sur lui-même, attaché à la partie postérieure de l'onchidie, rampant le long du tube intestinal, devient dorsal, se dilate en tube contractile, épais près de l'estomac, et sort à côté de la bouche par une ouverture percée entre les tentacules, à droite, sur le rebord antérieur du manteau. L'anus consiste en un trou arrondi perforé sur le rebord postérieur et sur la ligne médiane du manteau.

Des cellules aériennes occupent toute la partie postérieure du mollusque. Elles communiquent avec l'extérieur par des branchies tout-à-fait dorsales, disposées en houppes ou en paquets fasciculés. Aucune autre espèce ne nous a présenté cette

particularité bien digne d'être notée. Ces paquets de branchies sont tout-à-fait postérieurs, et saillent d'entre les papilles verruqueuses qui recouvrent le manteau. Ces branchies consistent en tubes courts, perforés, diaphanes, implantés dans le tissu souscutané du mollusque, et réunis par petits faisceaux de cinq à six.

Cette onchidie est essentiellement marine; nous l'avons trouvée à quelques pieds sous l'eau, dans le havre de Doréry, à la Nouvelle-Guinée.

40. VAGINULE DE LIMA.

Vaginulus limayanus, Less.

(Pl. XIV, fig. 1, g. n.)

Les vaginules, qui sont pour M. de Blainville des onchidies, sont des limaces à corps allongé, étroit, à manteau sans bouclier, mais débordant le pied de toutes parts. Celui-ci est allongé et mince. La tête est cachée sous le rebord du manteau. Deux tentacules oculaires, cylindriques, allongés, naissent au-dessus de deux tentacules buccaux placés au côté de la bouche, courts, aplatis et bifurqués à leur sommet. La bouche, disent les auteurs, est très-fendue et armée en avant d'une grande dent demi-circulaire. En arrière du corps, sur le côté droit, s'ouvre la cavité pulmonaire. L'organe excitateur est placé latéralement entre les deux tentacules droits.

La vaginule de Lima est longue de 2 pouces environ, mince, peu épaisse, lisse et presque plane sur le dos, à bords légèrement flexueux, et arrondie à ses deux extrémités. Un repli membraneux mince donne une extension marginale à tout l'animal, et une sorte de convexité marque la ligne moyenne du corps. Le pied est très-long, rubané, mince, puissamment con-

tractile, et étroit à sa terminaison. L'ouverture respiratoire est nue et parfaitement ronde. Les tentacules oculaires sont allongés, cylindriques; les labiaux sont courts, élargis à leur sommet et bifurqués.

Le manteau est d'un brun marron très-foncé, encadré de brun olivâtre sur le pourtour. Le pied, les tentacules sont jaune olivâtre. Le dessous du manteau est brun sale mêlé de fauve.

Cet animal a été trouvé par M. Bérard sur le mont San-Christoval, situé à une lieue de Lima. Cette montagne est nue, desséchée et brûlée par un soleil ardent : à peine y croît-il quelques euphorbes, quelques cactées, etc.

41. ARION DE L'ASCENSION.

Arion Ascensionis, Less.

(Pl. XVI, fig. 4, g. n.)

Cette petite limace est longue au plus de 12 lignes, grêle dans ses proportions, légèrement dilatée au milieu du corps en arrière du bouclier. Le disque est ovalaire, renflé, comme séparé en deux portions par une rainure au bas de laquelle, à droite, s'ouvre la cavité pulmonaire. Les deux tentacules oculaires sont cylindriques et courts, et plus allongés que les deux postérieurs ou labiaux. Le corps diminue de grosseur et finit en pointe comprimée sur les côtés, et une sorte de petite carène charnue surmonte la queue sur la ligne médiane. Le pied est étroit, allongé. La bouche s'ouvre en avant du pied, et au milieu des quatre tentacules.

Cet arion est d'un gris très-clair et à nuance très-douce, un peu plus foncée sur le bouclier. Il vit sur les herbes du sommet de *Green hill,* montagne très-élevée de l'île de l'Ascension.

42. HÉLICE RADAMA.

Helix Radama, Less.

(Pl. VII, fig. 1, g. n.)

Coracolla madagascariensis, Lamk., t. VII, p. 78?
Helix lanx, Férussac, *Prod.*, n° 156, p. 37.
Helix Radama, Lesson, *Cent. zoologique*, pl. IX.

L'hélice Radama est une des belles coquilles terrestres récemment retrouvées dans l'île de Madagascar; son nom rappellera celui du roi nègre qui a gouverné avec tant d'éclat le territoire où elle vit. Nous en avons donné un figure plus exacte dans la Centurie zoologique que celle de notre planche VII.

Cette coquille appartient à la section des hélices qui sont surbaissées, dont le péristome épaissi est quadrilatère, et dont le dernier tour de spire est beaucoup plus grand que tous les autres réunis.

L'hélice Radama a de longueur, dans le sens transversal, 3 pouces 4 lignes, en diamètre 2 pouces 6 lignes, et a près d'un pouce dans sa plus grande épaisseur.

La coquille de l'hélice Radama est discoïde, convexe en dessus, aplatie et profondément ombiliquée en dessous. Sa forme est arrondie-oblongue, et les tours de spire, d'abord étroits, s'élargissent ensuite et sont au nombre de quatre seulement. Les sillons qui les séparent ne sont point profonds, excepté aux derniers tours où ils se creusent davantage. Amincie vers ses bords, cette coquille présente sur la circonférence du demi-tour une carène prononcée. L'ombilic est profond, évasé, très-élargi à l'entrée. La bouche est irrégulièrement quadrangulaire, ou plutôt arrondie à son bord externe, à péristome épais et retroussé, d'un blanc nacré. Des stries divergentes peu dessinées règnent sur les deux faces. L'épiderme de cette coquille est en entier

d'un marron-brun intense en dessus, plus brun en dessous, et plus jaune sur le pourtour de l'ombilic.

43. HÉLICE DE RANG.

Helix Rangii, Less.

Coquille suborbiculaire, globuleuse, ventrue, imperforée, convexe, à dernier tour de la spire très-renflé, très-ventru, arrondi partout. Lèvres épaisses, rebordées, à bord gauche dilaté, l'ombilic remplacé par une plaque lisse. La bouche est arrondie, à péristome uni et convexe. Les premiers tours de la spire sont peu grands, convexes, réunis par un sillon très-ténu. Le test est en entier recouvert de stries interrompues excessivement fines qui, vues à la loupe, se composent d'arêtes régulières, élevées, formant une surface chagrinée.

Cette hélice est épaisse, robuste, large de 18 lignes, haute de 13 à 14, colorée en marron vif et pur, moins foncé en teinte dans la moitié inférieure du grand tour.

Cette espèce vit sur le pourtour du havre de Doréry, à la Nouvelle-Guinée : elle a les plus grands rapports de formes et de taille avec l'*helix melanotragus*.

44. HÉLICE ROUSSE.

Helix rufa, Less.

(Pl. XIII, fig. 2, g. n.)

Cette coquille est semi-globuleuse, un peu déprimée, convexe, à dernier tour de la spire médiocrement grand, à bouche tronquée, en demi-cercle, à péristome mince, non rebordé; le bord gauche s'unissant à l'axe central du grand tour qui est légèrement perforé. La spire est courte, déprimée, conique.

Le grand tour est muni d'une sorte d'arête mitoyenne. Le dessus du test est marqué de stries légères, peu apparentes sur l'hémisphère inférieur. Il est roux-blond, foncé en marron sur la ligne moyenne du grand tour, et tout le dessous, la bouche comprise, est d'un fauve blond.

Cette hélice, large de 9 lignes, n'a que 7 lignes de hauteur. Elle vit à la Nouvelle-Irlande, sur le pourtour du port Praslin, et elle y est très-commune. Son test est médiocrement épais.

45. HÉLICE RUBANÉE.

Helix lemniscata, Less.

Cette petite coquille a la forme et la taille de l'hélice précédente. Elle lui ressemble aussi par la couleur; mais elle est mince, fragile, colorée en fauve doré: le milieu du grand tour de la spire est parcouru par un petit liséré rouge brun qui côtoie ensuite le sillon des autres tours. Elle est subglobuleuse, très-lisse, à grand tour convexe. Sa bouche est arrondie, à bord un peu rebordé; le côté gauche épais et carmin à l'axe de la spire est sans perforation centrale.

On la trouve à la Nouvelle-Guinée.

46. HÉLICE CITRINE.

Helix citrina, Linn.; Férussac, *Prod.*, n° 240.

Il est peu d'espèces que les localités influencent davantage pour la taille et les couleurs. Nous en avons observé les variétés suivantes :

α. *Helix citrina.* Large de 15 lignes, haute de 9, à ombilic à peine ouvert, à test mince, à bouche en demi-sphère, à bord simple. Le grand tour tant soit peu caréné au milieu. La spire est légèrement convexe.

L'animal est jaune blanchâtre, oblong, de la taille de celui de l'*helix aspersa,* de France. Son pied est étroit; son dos est lisse, médiocrement convexe. Les deux tentacules oculaires sont minces, arrondis. Les labiaux sont courts et obtus.

L'*helix citrina* est extraordinairement abondante dans l'île d'Amboine. Nous en avons vu des millions de tests. Jeune, sa coquille est très-mince, jaune, avec une raie marron moyenne bordée d'une raie blanche qui suivent le grand tour.

On peut en distinguer deux sous-variétés : 1° la jaune, à ruban blanchâtre; et 2° celle colorée en rouge lie de vin : toutes les deux très-communes à Amboine.

β. *Helix atrorubra,* Less.

De même forme que la précédente, mais du double quant aux dimensions. Elle a 12 lignes de hauteur sur 20 lignes de largeur. L'ombilic est profond. Sa couleur est en entier rouge lie de vin, sans rubans. Elle habite l'île de Waigiou.

γ. *Helix castanea,* Muller; Quoy et Gaim., *Ur.,* pl. LXVII, fig. 2 et 3.

Cette grande et belle variété, de la taille de la précédente, est très-commune dans l'île de Waigiou. Son ombilic est profond, violâtre; son test est mince et fragile; sa spire est peu convexe; sa bouche à péristome simple et uni, est obovale. Le bord gauche est dilaté à l'axe de la columelle. Le dernier tour est convexe, grand, un peu caréné. Un large ruban noir, bordé en dessus d'un mince liséré jaunâtre, et en dessous d'une bandelette d'un beau jaune, partagent en deux portions tout le dernier tour. Une raie blanche suit le sillon des autres tours en se perdant au troisième. Sa couleur est un marron fauve très-vif et très-brillant, plus clair en dessous.

Les Papous de la baie d'Offack, dans l'île de Waigiou, nomment cette hélice *Kolambé.*

47. HÉLICE CHEIRI.

Helix cheiri, Less.

Sa coquille est déprimée, obarrondie, à dernier tour très-renflé, ventru et dilaté à la bouche. Une carène en ruban plat partage la ligne moyenne du grand tour, et une carène convexe marque les autres tours qui sont séparés par des sillons assez profonds. Une dépression visible côtoie en dessus la carène du dernier tour. L'ombilic est très-grand, très-profond, très-évasé à l'entrée. La bouche est obovale, transversale, à péristome épais, très-rebordé, à bord lisse et recourbé.

Le test est assez solide, couvert de stries obliques et un peu rugueuses. Son épiderme est d'un jaune mordoré très-vif, avec des stries rouge-brunâtre. Les trois derniers tours de la spire, qui est médiocrement convexe, sont rouge brunâtre. Le dedans de la bouche et son péristome sont d'un blanc pur. Elle a 8 lignes de hauteur sur 16 de largeur.

Cette coquille vit à la Nouvelle-Guinée, dans les épaisses forêts qui entourent le havre de Doréry.

48. HÉLICE MULTIZONE.

Helix multizona, Less.

Cette hélice a sa coquille obarrondie, peu haute, à tours de spire assez serrés, peu convexes, séparés par un sillon assez profond; le dernier tour grand, convexe, à peine caréné, évasé à la bouche qui est oblique, plus large que haute, à péristome épais, rebordé, dilaté au côté gauche, et recouvrant l'ombilic qui est en fente, peu apparent et très-rétréci par l'axe de la columelle. Les lames d'accroissement du test sont obliques, très-serrées.

Cette coquille est blanche, mais tous les tours sont couverts, dans le sens de leur enroulement, de bandelettes rouge brunâtre rapprochées. Ces bandelettes ne sont séparées en dessous que par d'étroites lignes blanches. Mais en dessus ces lignes sont larges et forment le fond de la robe, tandis que les raies rouge brun sont en ruban large côtoyé par des lignes plus étroites suivant la partie moyenne de chaque tour. Le péristome est blanc. La consistance du test est assez solide. Elle a 11 lignes de hauteur sur 17 de largeur.

La multizone vit à la Nouvelle-Guinée.

49. HÉLICE COR DE CHASSE.

Helix lituus, Less.

Cette coquille est oblique, convexe, subarrondie, à tours de la spire assez saillants, séparés par un étroit sillon, tous convexes, assez grands, et le dernier peu ventru, un peu caréné, évasé à la bouche. Celle-ci est transversale, plus large que haute, légèrement anguleuse, garnie d'un rebord épais, déjeté, dilaté à son insertion au côté gauche, et cachant l'ombilic qui est peu ouvert, en fente étroite, par une lame triangulaire. Les stries d'accroissement sont à peine marquées. L'épiderme du test est partout d'un fauve blond que relève une bandelette noire qui suit la partie moyenne du grand tour, et remonte dans les sillons de jonction des derniers tours de la spire. Le dedans de la bouche est blanc, mais le péristome et l'axe de la columelle sont d'un noir de jayet. Elle est haute de 9 lignes sur 14 de largeur.

L'*helix cor* est une jolie espèce qui vit à la Nouvelle-Guinée.

50. HÉLICE PALET.

Helix discoides, Less.

Sa coquille est discoïde, peu épaisse, enroulée sur un même plan, à tours de la spire très-serrés, formant un creux. Le dernier tour convexe, lisse, grand, enroulé sur un plan régulier et égal. L'ombilic est large, ouvert, et très-évasé au sommet. La bouche est en demi-cercle, ovalaire, à péristome légèrement bordé, à entrée très-rétrécie par la convexité du grand tour. Cette coquille n'a pas cinq lignes de hauteur sur douze de largeur. Sa surface est peu marquée par les stries obliques d'accroissement. Sa robe est rouge brunâtre ou lie de vin, zonée de rubans blancs très-fins et très-réguliers. Les plus grands au quart du dernier tour en dessus et en dessous. Ceux du pourtour de l'ombilic sont pressés et rapprochés.

Cette espèce vit au Port-Praslin de la Nouvelle-Irlande; elle a la taille et les formes de l'*helix alternans*.

51. HÉLICE ZONAIRE.

Helix zonaria, L.; Chemnitz, nos 1188 à 1190.

Cette espèce d'hélice exotique semble offrir autant de variétés que l'espèce de nos bois de France. Elle est reconnaissable à sa forme discoïde, arrondie, surbaissée, à spire plane, dont le dernier tour est ventru, convexe, légèrement tordu et creusé d'un sillon déprimé vers la bouche. Celle-ci est horizontale, plus large que haute, à rebord déjeté en dehors, et formant une sorte de gouttière qui va à l'ombilic : celui-ci est creux, très-évasé à son ouverture. Le test n'a que six lignes de hauteur sur douze de largeur. Sa surface est légèrement striée. Sa robe a le fond roussâtre clair ou blanchâtre, que zonent

deux rubans rouge brun qui contournent le grand tour de la spire. Le dessus est varié de taches en zigzag ou espacées rouge brun, taches qui varient beaucoup de forme et de nuances. Le péristome est blanc.

Cette coquille habite l'île de Waigiou.

52. HÉLICE RUBANÉE.

Helix fasciolata, Less.

Cette coquille ne serait-elle qu'une variété de la zonaire? Elle en a la taille et toutes les particularités de formes, excepté cependant la circonscription de la bouche et les couleurs. Elle est arrondie, à spire plane et tout-à-fait surbaissée. Son dernier tour est convexe, sans sillon près de l'ouverture de la bouche. Celle-ci à péristome légèrement déjeté, étroit, et ne formant point de sillon profond, est un peu oblique, aussi haute que large, arrondie. L'ombilic est creux, très-évasé à son ouverture.

Cette coquille est d'un blanc pur que relèvent deux raies assez larges, marron foncé, séparées sur le milieu du dernier tour par une étroite bandelette blanche. La raie supérieure se continue dans le sillon de toute la spire en se rétrécissant de plus en plus. Elle habite l'île d'Amboine.

53. HÉLICE A LÈVRES TORDUES.

Helix tortilabia, Less.

(Pl. XIII, fig. 1, g. n.)

Cette hélice a encore l'aspect général de la zonaire, mais il nous répugne de la regarder comme en étant une variété. Plusieurs individus qui se ressemblent en tout point nous offrent quelques différences notables d'avec bon nombre de tests de zonaires que nous possédons.

Cette coquille est subarrondie, discoïde, très-aplatie, à tours de la spire complètement déprimés et tous sur le même plan. Le dernier tour est cylindrique, convexe, dilaté vers la bouche, marqué en travers d'une arête circulaire suivie d'un sillon profond creusé en canal sur tout le pourtour de la bouche et conduisant à l'ombilic. Celui-ci est creux, ouvert, très-évasé au sommet. La bouche est oblique, plus arrondie que celle de l'hélix zonaire, et à péristome épais, très-déjeté. Un épiderme assez âpre au toucher, et couvert de petites villosités très-apparentes à la loupe, revêt cette coquille qui est haute de cinq lignes et large de douze. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre, avec deux petites raies jaune fauve séparées par une raie mitoyenne blanche, sur le milieu du grand tour de la spire, et ne se continuant point dans les sillons des derniers tours.

Elle se trouve à la Nouvelle-Guinée.

54. HÉLICE (CAROCOLLE) PLANORBIQUE.

Helix (*carocolla*, Lamk.) *planorbis*, Less.

(Pl. XIII, fig. 4, g. n.)

La coquille de cette espèce est presque ronde, très-déprimée, très-mince, à spire légèrement convexe, et à cinq tours très-peu élevés. Le dernier tour est à carène très-mince, très-coupante sur son bord. L'ombilic est très-large, très-évasé. La bouche est oblique, triangulaire, à péristome simple, aigu au sommet. Sa longueur est de 7 lignes et sa hauteur de deux.

Le test est fragile, lisse, jaunâtre, avec des marbrures olivâtres en dessus.

Elle vit à la Nouvelle-Guinée.

55. HÉLICE (CAROCOLLE) PAPOUE.

Helix (*carocolla*, Lamk.) *papua*, Less.

Cette petite espèce, assez semblable à la précédente, n'a que cinq lignes de diamètre. Elle est, comme elle, discoïde, déprimée, à carène du dernier tour aiguë et coupante, mais sa spire est un peu plus élevée, son ombilic est moins ouvert, plus profond. La bouche est triangulaire, à bords simples. Sa couleur est jaune pâle de corne, mais une ligne rouge brun décrit les mêmes cercles que les tours de la spire jusqu'au bouton, et toujours à leur partie moyenne, et non en suivant le sillon.

Cette hélice vit aux environs du havre de Doréry à la Nouvelle-Guinée.

56. HÉLICE (PILÉOLE) DE TUFFET.

Helix (*pileolus*) *Tuffetii*, Less.

(Pl. X, fig. 3, g. n.)

Makakabat, dans la langue des habitants de la Nouvelle-Irlande.

Cette hélice a son test conique, à tours de la spire enroulés verticalement, convexes, séparés par un sillon assez profond. Le quatrième tour, renflé, ventru et arrondi, dilaté à la bouche. L'ombilic n'existe point. L'axe de la spire sur la lèvre gauche est épais, formé d'une lamelle arrondie. La bouche est oblique, grande, à péristome comme simple, un peu déjetée en dehors, marquée d'un pli en dessus au bord gauche. La surface est très-finement striée en travers. Son épiderme est d'un bleu noir très-intense. Le péristome est blanc bleuâtre. La coquille a onze lignes de largeur sur sept de hauteur.

L'animal est allongé, terminé en pointe aiguë à l'extrémité postérieure, à pied étroit. Les deux tentacules oculaires sont grêles, cylindriques. Les deux buccaux sont médiocres, courts. Sa teinte est un bistre jaunâtre, et sa surface est légèrement réticulée.

Cette hélice est excessivement abondante sur les feuilles des arbres qui abritent le pourtour du Port-Praslin à la Nouvelle-Irlande. Son nom spécifique est celui de M. Tuffet, médecin en chef de la marine au port de Rochefort, qui cultivait les sciences naturelles, et qui les a protégées à l'École de Médecine navale avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, et d'autant plus louable que des confrères ignorants ne partageaient pas ses vues à cet égard.

57. HÉLICE (PILÉOLE) DE GABERT.

Helix (*pileolus*) *Gabertii*, Less.

Cette hélice est en cône, à tours de spire élevés, presque droits, séparés par un sillon étroit, le quatrième tour le plus grand, presque plane en dessous, marqué d'une forte carène à ses deux tiers. L'ombilic est nul, la bouche est oblique, plus large que haute, un peu anguleuse au sommet du péristome. Celui-ci est solide, dilaté au bord gauche, bordé et déjeté en dehors sur son pourtour entier. Cette coquille a 10 pouces de hauteur sur 12 de largeur. Elle est assez épaisse, à stries d'accroissement inégales, à épiderme rouge brunâtre avec des marbrures zigzaguées fauve blanchâtre. Un cercle rouge brun marque le dessus. Le péristome est blanc.

Cette hélice habite le pourtour du havre de Doréry à la Nouvelle-Guinée. Elle nous a été communiquée par M. Gabert.

58. HÉLICIGONE DE FÉRUSSAC.

Helicogona (helix) Ferussacii, Less.

(Pl. VIII, fig. 5, g. n.)

Cette coquille est complètement trochiforme, c'est-à-dire qu'elle représente un cône régulier, discoïde et aplati à sa base, et à tours de la spire au nombre de six, séparés par une ligne à peine creusée, et complétement planes à leur surface. Le bouton est élargi, convexe. Le sixième tour de la spire est à carène saillant à angle aigu. L'ombilic n'existe point. La bouche est très-déprimée, triangulaire, aussi large que haute, mais très-aiguë à la jonction des deux lèvres; son péristome est bordé, recourbé, sinueux à l'angle d'union.

Cette coquille a près d'un pouce de hauteur sur onze lignes de largeur. Sa coloration générale est un marron foncé très-pur, que relève un liséré jaune d'or qui suit la carène anguleuse du dernier tour de la spire et remonte jusqu'au sommet en suivant la rainure de l'enroulement des tours.

L'hélicigone vit dans les arbres du havre de Doréry à la Nouvelle-Guinée. Nous n'en avons trouvé que deux individus: l'un parfait, l'autre dépouillé de son épiderme. Ce dernier est mince, fragile, blanc nacré partout.

59. HÉLICE (AGATHINOIDE) SALE.

Helix sordidus, Less.

(Pl. XIII, fig. 3.)

Cette espèce appartient à la section des hélices dont les tours de spire sont lâches et donnent au test une forme allongée subconique. La bouche est droite, obovalaire, ouverte dans le sens de l'axe. Le bord droit est le plus étendu. Le gauche est dilaté

en lame qui s'insère au devant de l'ombilic. Celui-ci est évasé à l'entrée, puis rétréci en fente étroite. Les tours supérieurs de la spire sont serrés, séparés par un sillon linéaire. Le dernier tour est allongé, très-ventru, dilaté et convexe. Sa surface est légèrement striée, et chaque strie est finement granuleuse. Le péristome est simple dans le jeune âge, déjeté dans l'âge adulte. Cette coquille n'a ordinairement que 5 lignes de diamètre sur 9 lignes de hauteur, mais nous en possédons un individu qui a 12 lignes de diamètre sur 18 lignes de hauteur.

L'épiderme du test est fauve sale. Cette coquille est très-abondante sur le mont San-Christoval, à une lieue de Lima, au Pérou, montagne nue, pelée et aride, et c'est à M. le lieutenant de vaisseau Lesage que nous en sommes redevables.

60. HÉLISIGA DE SAINTE-HÉLÈNE.

Helisiga Sanctæ-Helenæ, LESS.

(Pl. XV, fig. 1 et A, g. n.)

Le mollusque que nous nommons *helisiga* forme en effet le type d'un petit genre qui tient aux hélices, aux vitrines, aux testacelles et aux sigarets, par la forme du test. L'animal est aplati, déprimé, à pied large, que termine en arrière une pointe aiguë, spatuliforme, légèrement aréolée. L'ouverture de l'anus est percée sur le côté droit et postérieur du collier, qui est large et festonné sur les bords. La tête est courte, obtuse, terminée en devant par deux tentacules oculaires, d'abord larges, puis rétrécis à l'extrémité, et supportant à leur sommet le globe de l'œil. Les deux tentacules labiaux sont courts, aplatis, placés à l'angle de la bouche, que recouvre une lèvre mince, échancrée au milieu.

La coquille de ce genre est déprimée, aplatie, ovalaire, dis-

posée en partie comme le test d'un sigaret, excessivement ouverte et formée d'une petite spire postérieure à un seul tour, et d'un dernier tour, entièrement décollé, convexe, limitant une bouche de la longueur totale de la coquille, à péristome légèrement déjeté en dedans. Cette coquille est très-fragile, couverte de cercles d'accroissement rugueux, inégaux, striant la face supérieure. Cette coquille, entièrement transversale, n'a donc que 3 lignes de hauteur sur 7 de largeur.

L'hélisiga est coloré en rouge terre de Sienne, tirant au jaune sur le rebord du collier. La coquille est d'un rouge-brunâtre foncé.

Nous trouvâmes ce mollusque dans les aisselles des feuilles du *cabbage-tree* ou *solidago,* qui croît sur la montagne de Diane, à Sainte-Hélène.

61. AGATHINE DU CHILI.

Achatina chiliensis, Less.

(Pl. VII, fig. 3, g. n., sous le nom de *Bulimus chilensis.*)

La coquille de cette agathine est longue de 21 lignes sur 10 de diamètre : elle est ovale-allongée, médiocrement ventrue, à bouche ovalaire, longue de 11 lignes sur 6 de large. Le bord droit est mince, parfaitement simple. La columelle forme un pli à l'axe de la spire, derrière lequel est une trace d'ombilic. La spire est légèrement évasée, conique, pointue, à 4 tours serrés, séparés par un sillon linéaire. Le cinquième ou le dernier tour est ventru, convexe, et couvert de stries d'accroissement irrégulières et rugueuses, toutes non obliques et presque verticales dans le sens de l'axe. Sa surface est peu lisse, blanche maculée de fauve au sommet de la spire, blanche mais rayée en long de traits rougeâtres, de larges taches brunâtres, et de

traits roussâtres sur le dernier tour. La bouche est légèrement rosé violâtre sur le pourtour.

L'animal est rouge ocracé, convexe et aréolé en dessus, à pied étroit, lisse et allongé en pointe aiguë. Les deux tentacules oculaires sont les plus longs, cylindriques et grêles. Les deux tentacules buccaux sont médiocres, courts et aussi arrondis.

Ce mollusque est très-commun aux alentours de l'ancienne ville de Penco, dans la province de la Concepcion, au Chili. Nous le trouvâmes constamment sur les feuilles des pommiers. Serait-ce l'amphigène de la pl. CXIV, fig. 1 et 2, de l'Histoire des mollusques de M. de Férussac? Ce n'est pas l'*helix serpentina* de Molina, que cet auteur décrit par cette phrase : *helix testâ subcarinatâ, imperforata, conica, longitudinaliter striata, apertura patulo marginata*, puisqu'il ajoute (voy. trad. franç., p. 181) : « sa coquille est conique et surpasse en grosseur un œuf de dinde, la lèvre de la bouche est *relevée* et d'un beau rouge ; » dernier caractère qui ne convient qu'à un bulime.

62. AGATHINE COUROUPA.

Achatina couroupa, Less.

(Pl. IX, fig. 2, g. n.)

Couroupa, dans la langue des nègres Malgaches.
Achatina mauritiana, Lamk., t. VII, p. 129.
A. castanea, Lamk., t. VII, p. 130.
A. borbonica, Féruss., *Prod.*, n° 346.
A. fulica, Féruss., *Prod.*, n° 347.
A. zebrina, Féruss., *Prod.*, n° 348.

Cette agathine varie singulièrement et par la taille et par les couleurs. Tantôt d'un marron clair uni, elle passe parfois

au marron flammé de jaune, puis au fauve blond avec flammettes irrégulières jaunâtres, et c'est dans ce dernier état qu'il est plus ordinaire de la rencontrer.

La *couroupa*, ainsi nommée à Maurice par les nègres Malgaches, est originaire de l'île de Madagascar, et a été naturalisée aux îles Maurice et de Bourbon par les colons. Ce limaçon y est devenu extrêmement abondant, et on le trouve réuni par tas au pied des arbres et sous les feuilles sèches du Jardin des pamplemousses, à Maurice, et du Jardin botanique, à Bourbon. Il est d'un grand appétit et vorace, et détruit considérablement de végétaux dont il ronge les feuilles. On raconte, relativement à son introduction, que la femme d'un gouverneur atteinte de maladie de consomption, à laquelle on ordonnait du bouillon de couroupa, comme on a ordonné longtemps en France du bouillon de limaçon (*helix aspersa*), fit une telle consommation de ce mollusque, qu'on prit le parti d'aller à Madagascar y chercher un assez bon nombre d'individus pour les propager dans l'île. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'espèce qui nous occupe y est prodigieusement commune, bien que les nègres la recherchent comme aliment.

L'agathine que nous décrivons est ovalaire, à spire allongée et conique, formée de sept tours dont le dernier est le plus grand et très-ventru. Sa surface est striée inégalement et presque verticalement, et les tours de spire, unis par un sillon linéaire, ont sur leurs bords une sorte de suture chagrinée d'où partent les stries. Les tours de la spire sont légèrement convexes et terminés en pointe obtuse. La bouche de cette agathine est haute, peu large, à lèvre droite coupante, et contournée en demicercle, tandis que la gauche est remplacée par un pli roulé et montant de la columelle, lisse, nu, et tronqué au sommet.

La taille moyenne et commune de cette espèce est de 4 pouces de longueur sur 20 lignes de hauteur. La bouche a 2 pouces d'élévation sur 13 lignes dans sa plus grande largeur.

Sa coloration la plus franche est un fauve blond avec des flammes inégales ou des bandelettes mal circonscrites d'un marron foncé. L'extrémité de la spire est le plus souvent blanchâtre, avec des maculatures allongées marron, brunâtres au centre et fauves sur les bords.

Dans le très-jeune âge, son test est fauve, tacheté de marron sur le dernier tour de la volute seulement, ceux de la spire étant à peine marqués. La coquille, à cette époque, est aussi beaucoup plus ventrue, et, relativement à sa taille, beaucoup moins allongée.

L'animal de cette agathine est très-robuste, grand, très-charnu, à pied terminé en pointe, convexe en dessus, très-aréolé sur tous ses points et coloré en violâtre obscur très-foncé. Les yeux sont globuleux, jaunes, portés sur deux longs pédoncules cylindriques, dilatés à leur point d'attache. Les deux tentacules labiaux sont renflés au sommet, de moitié plus courts què les précédents, et aussi plus volumineux à leur insertion. La bouche est recouverte par un feston supérieur profondément divisé au milieu, ce qui constitue deux lobes très-saillants qui la recouvrent.

63. BULIME HÉMASTOME, A SURFACE GRENUE.

Bulimus hæmastomus, SCOPOLI; *varietas*, *Sanctæ-Catharinæ*, LESS.

Nous ne citons ce bulime, mentionné par presque tous les conchyliologistes, que par rapport à la figure de l'animal, que nous avons dessinée au Brésil sur la nature vivante, et que nous avons publiée dans notre Centurie zoologique, pl. LXXVII.

La description tracée par Lamarck (An. sans vert., t. VII, p. 117) du *Bulimus hæmastomus* est celle-ci : *Bulimus, testâ ovato-oblongâ, ventricosâ, subperforatâ, longitudinaliter striatâ, albido-fulvâ ; labro columellâque purpureis.* Sa synonymie, d'a-

près le même auteur, est la suivante : *helix oblonga,* Muller, Verm., p. 86, n° 284; Lister, Conchy., pl. XXIII, f. 21; Séba, Mus., t. III, pl. LXXI, f. 17 à 20; Born., Mus., pl. XV, f. 21 et 22; Favanne, Conch., pl. LXV, f. 1; *bulimus hæmastomus,* Scopoli, Del. Insub., pl. XXV, f. 1 et 2 B; *bulla oblonga*, Chemn., Con., t. IX, pl. CXIX, f. 1022 et 1023; *bulimus oblongus*, Bruguière, Dict., n° 34; *helix oblonga*, Gmelin, n° 87; *turbo hæmastomus,* Gm., n° 38; *helix oblonga*, Daudeb., Mollusq., n° 411; *helix oblonga,* de Férussac, Prod., n° 411; *helix ovipara,* Port., Cat., p. 87; *melania carnatis,* Perry, Conchy., pl. XXIX, f. 3.

Le bulime hæmastome est excessivement commun au Brésil et surtout dans la province de Sainte-Catherine, où son test sert à faire de la chaux. Il paraît différer à la Guiane et aux îles Antilles, et par conséquent n'être propre qu'aux forêts du Brésil méridional situées entre l'océan Atlantique et les chaînes montagneuses des Cordillières. Ses œufs sont presque aussi gros que ceux d'un pigeon. Le mollusque a un pied large, terminé en pointe, une tête que terminent deux grands tentacules oculaires et deux latéraux plus courts. La lèvre supérieure est frangée et lobée; le dos est convexe, lisse; les côtés sont aréolés. Sa couleur est d'un rouge pâle légèrement orangé.

64. BULIME DE SHONGI.

Bulimus Shongii, LESS.

(Pl. VII, fig. 4 et 5.)

Helix auris Midæ, terræ australis, CHEMNITZ, pl. CXXI, n°s 1039 et 1040.

Bulimus, auris bovinus, BRUGUIÈRE, *Dict.*, et FÉRUSSAC, *Mollusq.,* pl. CLIX, f. 1 et 2, et *Prod.*, n° 447, p. 57.

Cette belle coquille n'existe point au Musée de Paris, de sorte

que ne la trouvant pas décrite dans Lamarck, seul livre alors à notre disposition, nous dûmes la croire nouvelle; mais consultant Chemnitz et le bel ouvrage de M. de Férussac, nous l'avons vue gravée sous le nom d'*auris bovinus*. Celui de Shongi que nous lui avons appliqué eût rappelé un chef célèbre de la baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande, sur le territoire duquel ce bulime a été trouvé par M. Gabert, notre agent comptable. C'est près de la cascade de Kiddi-Kiddi, sous les arbres qui bordent la rivière du même nom, que cette coquille rare et précieuse habite principalement.

Ce bulime a 3 pouces de hauteur sur 14 lignes de circonférence. La bouche seule a 16 lignes de hauteur sur 10 de largeur. Sa coquille est ovale, allongée, à spire lâche, conique, prolongée, enroulée de manière que le grand tour fait la moitié du test. Le sillon qui les unit est profond, et côtoyé par un ruban étroit, creusé, inégal et raboteux, d'où partent les stries un peu obliques qui couvrent la surface des tours qui sont au nombre de six; le dernier est allongé, peu ventru, oblong. La bouche est ovalaire, à bord épais et massivement rebordé. La columelle est solide et remonte joindre le bord droit. Derrière elle est creusé un petit sillon simulant une sorte d'ombilic. En dedans du péristome on voit en haut, puis au bas de la lèvre droite, deux dents coniques, peu élevées.

Cette coquille est en entier de couleur fauve striée de lignes évasées marron foncé, interrompues au bas de chaque tour par un ruban blanc. Le péristome est blanc, et le dedans de la bouche est d'un jaune aurore très-vif. Elle est partout épaisse, solide et très-robuste.

65. PARTULE D'O-TAITI.

Partula o-taheitana, DE FÉRUSSAC, *Prod.*, n° 5, p. 66.

(Pl. VII, fig. 6 et 7, g. n.)

Les partules forment un petit genre que M. de Férussac a démembré des bulimes, par rapport à quelques particularités de formes dans la bouche, et surtout à cause de leur mode de génération (qui au reste ne leur est pas exclusif), la matrice d'une espèce renfermant des coquilles toutes formées et en même temps des œufs. Les partules ont leur animal fait comme celui d'une hélice, et l'orifice de la cavité respiratoire s'ouvre sur le collier, à l'angle externe de l'ouverture. Les tentacules sont au nombre de deux, de forme cylindrique, très-contractiles, et oculés à leur sommet.

Les mollusques de ce genre sont remarquables par une coquille épaisse, solide, à bouche décollée à son bord supérieur et très-bordée dans toute son étendue. Les tours de la spire sont allongés, coniques, au nombre de quatre, le dernier renflé, ventru, et plus grand à lui tout seul que les trois autres réunis. L'axe de la columelle est soudé au bord interne de la bouche, et derrière lui s'ouvre une fente qui offre la trace d'un ombilic. Le test des partules est revêtu d'un épiderme mince. Toutes les coquilles des espèces connues sont généralement petites, solides, et se trouvent sous les herbes dans les forêts des îles de la mer du Sud. Nous n'avons rencontré de partules que dans les archipels du grand Océan, et ces coquilles semblent y remplacer les maillots. C'est surtout vers le sommet des montagnes qu'on les trouve de préférence. La bouche des espèces est tantôt à droite, tantôt à gauche.

M. de Férussac admet dans ce genre six espèces qui sont les *Partula pudica*, *australis, gibba* (Uranie, pl. LXVIII, f. 15, 16

et 17), *fragilis, o-taheitana*, et *auricula*, auxquelles il faudra joindre celles que nous décrivons.

La partule d'O-Taïti est l'*helix perversa*, *in rivulis insulæ australis O-Taheite reperta*, de Chemnitz, fig. n°s 950 et 951. Sa bouche s'ouvre à gauche, tandis que toutes les autres espèces que nous décrivons l'ont dirigée vers le côté droit. La coquille a 6 lignes de hauteur sur 5 lignes de circonférence. La bouche est rétrécie par son péristome en bourrelet; elle est partout d'une couleur fauve-marron très-luisante. Le pourtour de la bouche est blanc.

Cette petite coquille est abondante sous les feuilles, dans les lieux frais, dans la vallée de Matavai, à la pointe Vénus, dans l'île d'O-Taïti, mais surtout sur le sommet de la montagne centrale de Borabora.

66. PARTULE ROUSSE.

Partula rufa, Less.

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente, mais sa bouche est tournée à droite. Sa spire est moins allongée, plus renflée, plus conique. Le dernier tour est proportionnellement plus grand. La bouche est plus ovalaire et moins resserrée. Son péristome est moins épais.

Sa couleur est d'un roux sale. Elle a 8 lignes de hauteur sur 4 et quelque chose de diamètre.

Nous l'avons trouvée sur les collines boisées de l'île d'Oualan, dans l'archipel des Carolines.

67. PARTULE RUBANÉE.

Partula lineata, Less.

(Pl. VII, fig. 8 et 9, g. n.)

Le test de cette espèce est ovalaire, allongé, à spire conique,

à demi-tour renflé. La bouche s'ouvre à droite. Elle est rétrécie par un épais bourrelet recourbé en dehors, et dilaté par son union avec l'axe de la columelle, un peu en avant de la fente ombilicale. Il est à-peu-près de même taille et de même forme que celui de la partule d'O-Taïti, mais il est toutefois un peu plus court et plus renflé. Sa couleur est jaune pâle avec deux stries rubanées fauves, l'une courte et qui enveloppe l'ouverture de l'ombilic, et l'autre qui traverse le grand tour dans son milieu et s'efface en se continuant avec le sillon de la spire. La coquille a 8 lignes de hauteur sur 5 de diamètre.

Cette espèce habite l'île d'Oualan, l'une des terres de l'archipel des Carolines.

68. PARTULE JAUNE.

Partula lutea, Less.

Cette espèce ressemble à la précédente, mais elle s'en distingue par moins d'épaisseur dans le péristome, par son ombilic, dont la fente est oblitérée. Sa hauteur est de 8 lignes sur 5 de diamètre. Sa spire est plus renflée que celle de la précédente. La coquille aussi est plus mince et entièrement d'un jaune de corne.

La partule jaune vient de l'île de Borabora.

69. PARTULE GRISE.

Partula grisea, Less.

(Pl. XIII, fig. 11, g. n.)

Cette espèce est plus allongée et plus mince que toutes celles que nous connaissons. L'avant-dernier tour de la spire est plus allongé que celui des partules que nous venons de mentionner. Le dernier tour, enfin, est peu dilaté, peu renflé. La bouche

est dirigée à droite. Elle est plus haute que large, à péristome épais, un peu dilaté en avant de la fente ombilicale. La surface de la coquille est très-finement striée en long et en travers, de manière à être couverte d'un réseau fin et grenu. Sa bouche est blanche. Tout le reste est d'un gris-clair uniforme

Sa longueur est de 8 lignes sur 3 et demie de diamètre.

La partule grise habite la Nouvelle-Guinée.

70. PARTULE BULIMOIDE.

Partula bulimoides, Less.

Cette partule est la plus grosse des espèces que nous connaissions. Elle a 10 lignes de hauteur sur 7 de largeur. Sa coquille est épaisse, solide, à bouche dextre, grande, ovalaire, munie d'un épais bourrelet, à ombilic très-ouvert derrière la lame de la columelle soudée au péristome. Sa spire est courte, conique, obtuse au bouton, à tours séparés par un sillon assez profond. Le dernier tour est grand, ventru, très-finement strié en long. La coquille est blanchâtre, mais recouverte d'un épiderme fauve vif. Le jeune âge a la bouche à bord simple.

Elle vit à la Nouvelle-Guinée.

71. MAILLOT PAGODE.

Pupa pagoda, De Féruss.

(Pl. VIII, fig. 6, 6, g. n.)

Ce beau maillot que nous avons retrouvé dans la collection de M. de Férussac, est mentionné dans le prodrome de cet auteur au n° 470. Il n'a point encore été ni figuré, ni décrit.

La coquille du *pupa pagoda* est courte, grosse, arrondie, à spire en voûte, et très-renflée au milieu, composée de six tours, dont cinq forment un dôme, tandis que le sixième est

convexe, et s'élève en arrière pour former une paroi de la bouche en ligne verticale, plus haute que large (7 lignes de hauteur sur 5 de largeur), un peu déjetée en arrière, à péristome épais et rebordé, à lame de la columelle élargie en avant de l'ombilic. Les sillons des tours de spire sont bordés, mais celui du dernier tour est creusé et profond. La surface du test est couverte de rides obliques, serrées et inégales. L'épiderme est épais, d'un marron noirâtre foncé. Le péristome est blanc. Cette coquille est haute de quinze lignes sur dix de diamètre. Elle est commune dans les grands bois ombragés des gorges humides de l'Ile-de-France.

72. MAILLOT BOMBÉ.

Pupa sulcata, Lamk., An. sans vertèb. t. VII, p. 105.

(Pl. VIII, fig. 7, 7′, g. n.)

Ce maillot est regardé comme identique avec l'*helix sulcata*, de Muller, représenté dans Chemnitz, pl. CXXXV, fig. n°s 1231 et 1232, mais nous avons cru devoir donner une figure exacte de cette espèce faite sur des individus bien conservés et revêtus de leur épiderme.

Ce maillot est oblong, conique, dilaté et ventru au niveau de la bouche. La spire est à tours réguliers, les cinq premiers plus longs que le sixième, tous séparés par un sillon linéaire simple, conique, à extrémité obtusément arrondie; tous couverts de stries creusées en sillons, suivis de côtes : stries régulières, pressées et obliques. La bouche est obovale, à péristome rebordé mais peu épais, à ombilic en scissure en croissant presque oblitérée. Le test est blanc, mais recouvert d'un épiderme épais, jaune verdâtre partout.

Cette coquille a de hauteur treize lignes sur huit lignes dans

son plus grand diamètre. Elle vit, comme la précédente, dans l'île Maurice.

73. MAILLOT PALANGA.

Pupa palanga, De Féruss. *Prod.*, n° 470.

(Pl. VIII, fig. 8, 8', g. n.)

Cette espèce qui n'a point été ni décrite, ni figurée, est allongée et très-mince. Les cinq premiers tours de spire forment les deux tiers de la longueur totale, le sixième tour étant médiocre, peu ventru et rétréci au point où se soude la lèvre droite. La spire est obtusément arrondie à son extrémité, et les tours sont séparés par un sillon peu sensible et linéaire. Cette coquille est finement striée sur toute sa surface, et ces stries sont serrées et légèrement obliques. La bouche est médiocre, arrondie, peu rebordée, à lame columellaire élargie et mince au devant de l'ombilic qui est très-peu marqué.

Le maillot palanga a 1 pouce de hauteur sur 4 lignes de diamètre dans sa plus grande largeur. Son épiderme est jaune olivâtre foncé. Il vit à l'île Maurice comme les deux espèces précédentes.

Les auteurs mentionnent encore plusieurs espèces de maillots de l'île Maurice. Nous-mêmes en avons recueilli un assez grand nombre de dépouilles que nous ne savons à quels types rapporter. Mais comme la plupart sont privées de leur épiderme, il est naturel que nous les passions sous silence. Toutefois la coquille nommée *gibbe* est extraordinairement commune à Maurice, dans les bois de la rivière Noire. Là nous trouvâmes aussi un petit maillot à stries obliques très-prononcées, et de forme conique, large partout, que nous ne voyons indiqué dans aucun auteur.

Les maillots vivent sous les feuilles, au pied des arbres, dans

les trous placés à leur racine et sur le sol non loin des rivières, ou même sur les montagnes, souvent arrosées par les nuages qui s'arrêtent sur leurs flancs.

74. CLAUSILIE A POINTS.

Clausilia punctatissima, Less.

(Pl. XV, fig. 3, g. n.)

Cette jolie clausilie vit au pied des arbres des forêts qui couvrent la petite île de Sainte-Catherine au Brésil. L'animal est allongé, mince, convexe en dessus, à pied étroit et terminé en pointe. Les deux tentacules oculaires sont cylindriques, allongés, grêles. Les deux tentacules labiaux sont courts et arrondis. Sa coloration est un gris rosé tendre.

La coquille est cylindrique, un peu renflée au milieu, terminée en pointe conique. La spire a sept tours séparés par un sillon linéaire; le dernier est médiocre. La bouche est dextre, oblongue, plus haute que large, marquée de deux plis saillants, séparés par deux creux en arrière et au côté gauche à toucher le péristome en place d'ombilic. Les lèvres sont minces, à peine bordées. La droite a, en dedans, quatre dents saillantes, sans y comprendre une cinquième à peine apparente et très-basse. La columelle, dilatée au milieu, a une forte dent convexe, séparée d'une plus étroite par un sillon profond.

Cette coquille a ordinairement 11 lignes de longueur sur 3 et demie de diamètre. Elle est assez solide; sa surface est en entier couverte de petits points enfoncés et réguliers, creusés à se toucher. Elle n'a pas d'épiderme. Sa robe est blanc bleuâtre avec deux ou trois petites taches rouge brun sur le dos, proche le gros pli supérieur.

75. PLANORBE DE LIMA.

Planorbis limayana, Less.

Ce petit planorbe est commun dans les ruisseaux d'eaux limpides et courantes qui parcourent la plaine située entre Callao et Lima, au Pérou. L'animal a les tentacules longs et d'un beau noir, ainsi que ses autres parties. Son test a au plus 4 lignes de diamètre. Il est parfaitement plane, discoïde, à cinq enroulements très-réguliers, à enfoncement ombilical, soit dessus, soit dessous, peu marqué. Les tours sont cylindriques, lisses et à peu près égaux, excepté l'externe qui est légèrement plus gros que les autres. Sa couleur est d'un fauve uniforme.

76. LYMNÉE DE LESSON.

Lymnea Lessonii, Deshayes; Less., *Cent. zool.,* pl. XLIV et p. 120.

M. Deshayes vient de publier une lymnée dont nous lui avions communiqué des individus, et à laquelle il a bien voulu imposer notre nom (Magasin de conchyliologie, 2e livraison). Nous avons cru devoir, en reproduisant la description de ce naturaliste, y joindre la description de l'animal dont il n'avait point eu connaissance.

Telle est textuellement la description de M. Deshayes :

« Cette coquille remarquable, qui a 27 millim. de longueur et 20 de largeur, et que nous devons à l'obligeance de notre ami Lesson, auteur de la Zoologie du voyage de la corvette *la Coquille,* auquel nous nous faisons un plaisir de la dédier, a une forme qui la rapproche un peu de la *lymnea auricularis ;* elle est ovale, globuleuse, ampullacée, excessivement mince et fragile. Elle a la couleur et la transparence de la corne blonde qui

serait légèrement teintée de vert. La spire est courte, pointue, composée de cinq tours dont les derniers offrent vers la suture un léger méplat : le dernier est infiniment plus grand que tous les autres. La surface extérieure paraît lisse ou seulement striée par des accroissements; mais vue à une forte loupe, elle offre des stries extrêmement fines, très-serrées, longitudinales, coupées en travers par d'autres non moins fines, transverses, plus distantes que les premières. L'ouverture est ample, ovalaire, évasée à la base, un peu rétrécie au sommet. La lèvre droite n'est pas renversée en dehors, elle est simple et très-mince; le bord gauche forme une lame excessivement grêle qui s'applique sur l'avant-dernier tour, le long de la columelle; celle-ci est un filet mince, tranchant, contourné, et produisant un pli par ce contournement.»

A cette description de la coquille, nous ajouterons que l'animal a son pied terminé en pointe, tandis que sa partie antérieure est ovalaire, sinueuse. Le corps est en dessus arrondi et épais; la tête dilatée, renflée sur les côtés, à lobes saillants sur le pourtour de la bouche; les tentacules latéraux aplatis, triangulaires, foliacés, portant à leur base et à leur bord antérieur les yeux. La couleur du mollusque est en entier d'un gris-verdâtre léger et à teinte uniforme.

La lymnée de Lesson a été découverte par nous dans les eaux fraîches et lympides de la petite rivière Macquarie, vis-à-vis l'établissement anglais de Bathurst, au-delà des montagnes Bleues, à 137 milles dans l'intérieur de la Nouvelle-Galles du sud. Ce mollusque est excessivement abondant dans les herbes qui bordent le lit de la petite rivière que nous avons nommée. Nous ne l'avons pas rencontré ailleurs.

77. PHYSE AUSTRALE.

Physa Novæ-Hollandiæ, Less.

(Pl. XVI, fig. 5, g. n.)

Cette physe est ovalaire-oblongue, à spire aiguë et saillante, à dernier tour très-ventru, dilaté et bulleux, et les autres tours petits, serrés et très-peu espacés. La bouche est dirigée à gauche, obliquement allongée, à bord externe coupant, en demi-ellipse, le bord interne ou columellaire oblique, tordu. La bouche, ouverte supérieurement, se trouve plus étroite dans sa partie inférieure. La surface de cette petite coquille est légèrement striée dans le sens vertical. Elle est assez solide et uniformément colorée en marron foncé. M. de Blainville l'a figurée dans son atlas de Malacologie, pl. XXXVII, fig. 3.

Dans son jeune âge elle est extraordinairement ventrue, à spire saillante mais surbaissée.

L'animal a la tête conique, le dos un peu aplati, le pied large, dilaté et débordant le corps, des lèvres épaisses et formant en avant de la tête un lobe arrondi.

La physe australe est excessivement abondante dans la rivière Macquarie, vis-à-vis la petite ville de Bathurst ' à 137 milles du port Jackson, au-delà des montagnes Bleues.

Les Moluques nourrissent une physe très-voisine de celle de la Nouvelle-Hollande, commune à Amboine. Sa coquille a 8 lignes de hauteur sur 4 de diamètre. Sa forme est ovale-allongée; sa spire très-aiguë; son demi-tour peu ventru. La bouche, dirigée à gauche, a son bord externe coupant, en ellipse. La columelle est tordue au milieu. Sa couleur est fauve noirâtre. Ce sera *physa moluccensis*.

78. SCARABE AVELINE.

Scarabus imbrium, MONTF.

(Pl. X, fig. 5, g. n.)

Kaklat, dans la langue des habitants de Waigiou.

Auricula scarabæus, LAMK., t. VII, p. 139, esp. 6.

Helix scarabæus, LINN.; CHEMNITZ, n°s 1249 et 1250; LEACH, *Misc.*, t. I, pl. XLII, p. 96.

Le scarabe que nous avons figuré sous le nom d'*Imbrium* est le type de la description de M. de Lamarck, car l'individu que nous avons étudié était étiqueté de sa main et nous a été communiqué par M. le duc de Rivoli.

La véritable aveline, et nous en avons observé plusieurs individus complètement semblables, a 15 lignes de hauteur sur près de 9 lignes dans sa plus grande largeur. Sa forme est ovalaire, conique, déprimée en dessus et en dessous, ce qui constitue sur les côtés deux carènes. La spire est courte, formée de sept tours. Les six premiers sont serrés, réunis par une suture linéaire. Le septième est grand, ventru, caréné sur le bord gauche. La bouche est ringente, dextre, à péristome très-bordé, à lame de la columelle élargie en avant du trou ombilical, qui est conique. La bouche est garnie en dedans, au bord droit, de deux petites éminences dentiformes, et de trois robustes sur la columelle, celle du milieu se prolongeant très-avant.

Cette coquille est très-lisse, marquée de stries fines seulement sur les tours postérieurs de la spire et au bord du sillon du grand tour. Son péristome est blanc; sa robe est couleur de corne, mais ondée et tachetée de fauve marron doré très-vif et très-pur. Quatre petites taches blanches marquent la carène des tours de la spire. Parfois cette coquille est d'un marron frais disposé par larges plaques.

L'aveline habite les Moluques, l'île de Céram et celle de Bourou.

79. SCARABE DE LESSON.

Scarabus Lessonii, de Blainville, *Dict. sc. nat.*, t. XLVIII (1827), p. 32.

(Pl. X, fig. 4, g. n.)

Scarabus Petiverianus, Férussac, *Prod.*, p. 101 ??

Cette espèce, dont nous avons vu des milliers d'individus, ne diffère de la précédente que par la taille, les couleurs et quelques légères particularités sans importance au premier coup d'œil; mais cette persistance de proportions et de coloration ne permettent pas de la confondre avec l'aveline.

La taille ordinaire du test de ce scarabe est 12 lignes de hauteur allant jusqu'à 15, sur 7 de largeur allant jusqu'à 9 lignes. Elle est ovale, conique. Sa spire est raccourcie, pointue; les tours sont pressés, lisses, séparés par une rainure linéaire à peine marquée. Les côtés sont un peu carénés. Le dernier tour est grand, ventru. La bouche est dextre, ovalaire, à bords minces, rebordés, garnie en dedans, sur la lèvre droite, de quatre dents saillantes (caractère persistant et formel), tandis que le bord columellaire en a trois fortes; la dernière en tréma, la moyenne prolongée, et la première tordue. La lèvre gauche est courte, soudée à la columelle, en avant de l'ouverture ombilicale.

Son test est lisse, coloré en blanc jaunâtre, corné, tacheté finement et par zigzags de rouge-noir très-intense. La bouche est étroite, sinueuse.

L'animal a le dos arrondi, la tête petite et obtuse, avec un pied étroit, frangé sur les bords. Les tentacules oculaires sont

grêles, pointus, cylindriques, contractiles, et portent les yeux à leur base et à leur bord interne. La lèvre supérieure est large, aplatie, échancrée au milieu : elle recouvre une dent large opposée à la langue, qui a des crochets.

Ce scarabe est extraordinairement commun à la Nouvelle-Irlande, sur le pourtour du port Praslin notamment. Il vit à peu de distance de la mer, sous les mousses, et principalement dans les aisselles des feuilles embrassantes et toujours humides d'un grand *pancratium* de cette contrée. Cependant nous en avons trouvé des tests roulés à plus d'une lieue de distance, dans les forêts et sur les montagnes.

Var. Toute noire, à points blancs en escalier sur chaque carène latérale.

80. SCARABE VIOLET.

Scarabus plicatus, Féruss., *Prod.,* n° 2, p. 101.

Chemnitz, planche CXXXVI, n°s 1251 et 1252 ; Lister, planche DLXXVII, f. 32 ?

Son test est long de 10 lignes, convexe, à épiderme grisâtre, très-violâtre, uniforme en dessous. La spire est conique, aiguë, à 7 tours pressés. Un pli saillant longitudinal marque le côté opposé à la bouche; celle-ci est très-rebordée. La lèvre interne a trois grosses dents en relief, et une simple arête marque le bord de la lèvre droite. Un sillon occupe le renflement du grand tour de la spire et se joint à la carène saillante de son bord externe. La bouche est blanche, ainsi que le rebord.

Cette espèce vit au Bengale. Elle est au Muséum; mais nous en avons vu une belle suite dans la collection de M. Lamare Piquot.

81. SCARABE ONDÉ.

Scarabus undatus, Less.

(Pl. X, fig. 6, g. n.)

Cette espèce est une des plus distinctes, et ne peut être confondue avec aucune autre. Sa spire est courte, conique; son dernier tour est ventru, aplati, caréné sur les côtés, large. La bouche est grande, très-grimaçante, très-étroite, dextre, très-largement bordée, à bord creusé en sillon en arrière, à dents robustes et puissantes. Celles de l'intérieur du bord droit au nombre de cinq éminences coniques. Celles de la columelle très-saillantes. L'inférieure longue. La moyenne munie d'une seconde petite dent à sa base. La columellaire tordue et convexe. L'ombilic se compose d'un pli profond en arrière de la lèvre gauche.

La surface du tiers supérieur de cette coquille est striée en long, stries qui sont flexueuses, et très-finement zigzaguées. La spire est très-basse, très-courte, à sommet aigu.

Ce scarabe est fauve. Son péristome est blanc. Le rebord de la lèvre droite en arrière est blanchâtre. Des taches blanches en escalier marquent les tours de la spire sur les côtés. On le trouve dans l'île de Waigiou. Ses dimensions sont en hauteur 12 lignes, en largeur 9.

82. SCARABE MARRON.

Scarabus castaneus, Less.

(Pl. X, fig. 7, g. n.)

Cette petite espèce se rapproche beaucoup, par la forme, du *scarabus Lessonii,* et elle ne s'en distingue même que par quelques minces détails. Son test est allongé, ovalaire, à

spire conique, aiguë, à tours pressés, à sillon peu marqué. Le septième ou grand tour est large, ventru. Tous sont carénés sur les côtés. La bouche, assez rebordée, est étroite, grimaçante, à quatre dents enfoncées sur la lèvre droite, à trois dents renflées sur le bord columellaire. La lèvre gauche se soude à la lame de la spire, en avant de l'ouverture ombilicale.

Toute la surface de cette espèce est lisse; à peine y observe-t-on quelques stries légères longitudinales. Sa couleur est d'un châtain-marron clair. Seulement quelques taches blanches marquent en escalier les carènes latérales.

On la trouve à Waigiou.

83. AURICULE DE MIDAS.

Auricula Midæ, Brug.

(Pl. IX, fig. I, A, B, C, g. n.)

Hohiahême, dans la langue des Papous de la Nouvelle-Guinée.

Voluta auris Midæ, L.; Martini, figures 436 à 438; Leach, *Misc.*, t. I, pl. XXXII, p. 34; Férussac, *Prod.*, p. 102.

La coquille de l'auricule de Midas a été fort souvent figurée et se trouve décrite par tous les auteurs. Mais il n'en était pas de même de l'animal, dont les formes étaient ignorées, en même temps qu'on était loin d'être fixé sur ses habitudes. Le test de l'auricule a pour phrase, dans le Système des animaux sans vertèbres, celle-ci : *Testâ ovato-oblongâ, crassissimâ, striis decussatâ, supernè granosâ, albâ; epidermide castaneo fuscâ; spirâ brevi, conoideâ; aperturâ medio angustata; columellâ biplicatâ.*

L'animal de l'auricule est très-épais, très-charnu, à surface chagrinée et aréolée très-extensible. Sa coloration est d'un

rouge-fauve ferrugineux, excepté le pied qui est d'un blanc pur, ainsi que le muscle circulaire qui attache le corps au pourtour du grand tour de la spire. Sa forme est ovalaire, allongée, terminée en pointe subaiguë. Sa tête est conique, comme tronquée, surmontée de deux tentacules contractiles, cylindriques, médiocres, qui nous semblent porter les yeux; car nous pouvons presque affirmer qu'il n'existe pas d'yeux ni au bas du tentacule ni sur ses bords. Les tentacules, très-contractiles, sont arrondis à leur sommet et parfois semblent se terminer en pointe. La bouche est recouverte de deux lobes épais, charnus, obarrondis, séparés par une échancrure profonde. Le pied naît sous la moitié du corps. Il est large, très-lisse, très-musculeux, plissé dans le sens longitudinal, et percé au rebord droit du manteau par l'anus. Le corps finit en une sorte de cylindre charnu, entouré d'un repli épais, musculeux, qui s'attache en dedans du test. Les viscères forment (fig. B) une masse conique, pyramidale, qui occupe le fond de la spire.

L'auricule de Midas est extraordinairement commune sur le pourtour du havre de Doréry, à la Nouvelle-Guinée. Nous la trouvâmes constamment (juillet 1824) enfoncée et vivante dans la terre meuble, au pied des arbres, à douze ou quinze pas du bord de la mer. Les Papous recherchent ce mollusque comme un aliment dont ils sont friands.

Nous avons rencontré fréquemment, au milieu des marécages fangeux, couverts de grands mangliers, sur le pourtour de la baie d'Offach, dans l'île de Waigiou, l'oreille de Judas, *auricula Judæ*, Lamk (t. VII, p. 137). Ses mœurs la portent à vivre au milieu des eaux saumâtres. Nous en avons observé une variété assez distincte dans l'île de Bourou, une des Moluques. Comme nous avons plusieurs exemplaires de chaque variété, nous les distinguerons de la manière suivante :

1. *Auricula Judæ*, var. *cylindraceo-conica.*

Hab. Offach, île de Waigiou.

Longue de 18 lignes, large de 9, ovalaire, oblongue et ventrue, à coquille très-épaisse, très-massive, à spire très-courte (6 lignes du bouton à la commissure de la bouche), en cône arrondi, obtus. Le dernier grand tour dilaté au milieu, rétréci au sommet. La bouche, haute de 13 lignes sur 5 de large, en mesurant de la lèvre la plus externe, est très-massivement bordée, arrondie en haut, à columelle garnie de trois plis robustes; celui du milieu très-saillant, le supérieur médiocre vertical; toute la surface striée en long, chaque strie serrée, ondulée, finement granuleuse. Le test est blanc, recouvert d'un épiderme épais, brun-marron foncé. Le péristome est blanc.

2. *Auricula Judæ,* var. *cylindraceo-elongata.*

Hab. l'île de Bourou, l'une des Moluques.

Longue de 18 lignes, large de 6, ovalaire, allongée, fusiforme, peu ventrue au milieu, à coquille médiocrement épaisse, solide, à spire allongée (8 lignes du bouton à la commissure de la bouche), en cône un peu aigu, à tours droits, non convexes, le dernier allongé, oblong. La bouche haute de 11 lignes sur 5 d'un bord externe à un autre, largement bordée, amincie en bas, à columelle munie de trois dents médiocres, toutes trois tournées en spirale. La surface est moins rugueuse, très-finement striée en long, les stries granuleuses et guillochées en travers. L'épiderme épais, d'un marron franc dans l'âge adulte, d'un jaune fauve dans le jeune âge, avec la spire marron, et quelques taches longitudinales de cette couleur.

Dans son jeune âge cette auricule a le bord droit très-mince, comme coupant, entier par conséquent, et la columelle n'a que

deux plis contournés et minces. Dans cet état son épiderme est fauve et blond, parfois taché de marron. Les stries d'accroissement sont longitudinales.

84. AURICULE DE CHAUVE-SOURIS.

Auricula vespertilionis, Less.

Cette petite auricule a un peu plus de 6 lignes de hauteur sur près de 5 dans sa plus grande largeur. Elle est courte, subconique, renflée, à bouche large, et presque de la longueur totale du test (5 lignes). La spire est courte, conique, pointue, à tours serrés. Le dernier est le plus grand, ventru, dilaté et subcaréné en bas, rétréci en haut, et muni d'une petite arête transversale sur le rebord de la columelle. La bouche est allongée, plus large en haut qu'en bas, très-solidement bordée par un bourrelet aplati, dilaté ou élargi a son milieu, échancré près de l'attache de la lèvre. Le bord de la columelle garni parfois en bas d'une petite dent, mais en ayant deux fortes à son sommet qui est élargi, épaté et creusé en devant.

La surface de cette petite coquille est très-finement striée en long puis en travers; mais ces stries sont en partie cachées par un épiderme assez épais, noir profond. Le péristome est blanc bleuâtre.

Cette auricule habite les alentours du port Praslin, à la Nouvelle-Irlande, dans les lieux bas et submergés.

85. AURICULE (CONOVULE) D'ÉCUREUIL.

Auricula (conovulus) sciuri, Less.

Cette petite espèce est ovalaire, longue au plus de 6 lignes sur 3 lignes de largeur. Sa spire est très-courte, conique. Son dernier tour est grand, ventru, plus large en bas qu'en haut.

La bouche est étroite, longue de 5 lignes, à lèvre droite peu bordée, comme simple, un peu coudée en bas, rétrécie et arrondie en haut, garnie en dedans d'une rangée de petites dents régulières, au nombre de huit communément. Le bord de la columelle est épaissi, et présente trois dents internes, l'une plissée et parfois oblitérée, les deux autres accolées sur la columelle même. Des stries d'accroissement, longitudinales, sillonnent la partie postérieure de la lèvre externe. Le test est partout ailleurs lisse, ses couleurs varient et sont parfois brunes; mais le plus ordinairement il est jaune roux vif avec la spire brun marron, et deux bandelettes circulaires noires sur les extrémités du dernier tour. Le péristome est marron, et la bouche en dedans blanc bleuâtre. Les jeunes sont jaune doré avec la lèvre droite coupante.

Cette espèce appartient à la tribu des conovules. On la trouve au port Praslin de la Nouvelle-Irlande.

86. AURICULE DE LOIR.

Auricula mioxi, Less.

Cette petite espèce est pyramidale, longue au plus de 5 lignes sur 2 et demie de largeur. Sa spire est moyenne, conique, aigüe. Le dernier tour est médiocre, peu ventru, rétréci au sommet. La bouche est étroite, haute de 2 lignes et quelque chose, à lèvre droite garnie d'un bord large, robuste, formant une lame saillante en dedans de la bouche, lame interrompue au point de jonction de la lèvre. La columelle a trois dents solides espacées en dedans; son bord est contourné au sommet de manière à former un pli en arrière. Cette auricule, vue à la loupe, est très-finement striée. Son épiderme est fauve uniforme, est le plus ordinairement jaune pâle rayé circulairement de bandelettes marron clair.

Cette petite auricule appartient à la tribu des auricules littorines ou de celles qui vivent non loin de la mer, dans les terrains imprégnés d'eaux saumâtres. On la trouve à la Nouvelle-Irlande.

87. AURICULE (CONOVULE) VIOLETTE.

Auricula (conovulus) viola, Less.

Cette petite auricule ovalaire, conique, plus dilatée au milieu, à spire courte, conique, a ses tours réguliers et droits, le dernier subcaréné en bas, rétréci en haut. La bouche est longue, étroite, plus large supérieurement, à lèvre droite peu bordée, comme simple, ayant en dedans une rangée de 4 à 7 petites dents. La lèvre droite est légèrement coudée en bas. La columelle a trois dents à sa partie interne et supérieure. Elle est courte, et marquée en arrière par un léger enfoncement. Cette coquille a au plus 6 lignes de hauteur sur 3 et demie de largeur. Elle est très-lisse, excepté sur le bord de la lèvre droite où se dessinent trois à quatre stries d'accroissement longitudinales. Elle est entièrement d'un brun violâtre, parfois avec deux petits rubans circulaires blancs carnés.

Elle vit non loin de la mer, sur les rivages de l'île de Borabora.

88. AURICULE DE PENCO.

Auricula fluviatilis, Less.

Cette auricule, que nous avons figurée dans l'atlas du Dictionnaire classique d'histoire naturelle, sous le nom d'auricule de Dombey, semble être en effet une variété locale de l'*auricula Dombeyana* de Lamarck (An. sans vertèbres, t. VII, p. 140). L'espèce rapportée du Pérou par Dombey, type de la description citée, que nous avons comparée avec notre espèce dans la

collection même de M. le duc de Rivoli, n'en diffère en effet que par une taille du double plus forte, et par une spire beaucoup plus allongée, ainsi que par quelques autres petits détails.

L'auricule de Dombey et celle que nous en distinguons par l'épithète de *fluviatilis,* bien que toutes les deux vivent dans les eaux fraîches et limpides des ruisseaux de l'Amérique du sud, devront peut-être former un genre distinct des vraies auricules. Déja M. de Lamarck en avait fait une deuxième section, celle des auricules à bord droit, simple et tranchant; mais l'animal doit sans doute différer de celui des espèces purement littorales et terrestres. Nous avons déposé plusieurs individus du mollusque, conservé dans l'alcool, au Musée de Paris, il sera facile de résoudre cette question que nous n'avons pas le loisir d'aborder en ce moment.

L'auricule de Penco, ainsi nommée parce qu'elle est extraordinairement abondante dans la petite rivière de Penco, dans la province de la Concepcion au Chili, où elle vit à la manière des lymnées, dans une eau très-froide et toujours courante, l'auricule de Penco n'a guère que 9 à 10 lignes de hauteur sur 5 à 6 de diamètre. Elle est de forme ovalaire, plus dilatée au centre qu'aux extrémités, et très-ventrue. Son test n'est pas très-épais, et bien que solide, il est beaucoup plus mince que celui de toutes les auricules que nous connaissons. Sa spire est très-courte, subconique, tronquée au sommet. Le demi-tour forme à lui seul la plus grande longueur du test. Il est lâche, oblongo-ventru, rétréci au sommet, comme caréné à sa partie inférieure. La bouche est grande, très-ouverte, à lèvre droite très-simple, coupante, lisse en dedans, un peu entamée à son point de jonction avec la lèvre gauche, entièrement formée par le bord montant de la columelle. A la base de ce bord épaissi est une forte dent disposée en spirale. Dans les individus complètement adultes, on observe une deuxième dent tout-à-fait interne sur le bord de la columelle.

Cette coquille est très-finement striée en dessus et revêtue d'un épiderme jaune olivâtre. Le dedans de la bouche est rosé, et le péristome est blanc nacré.

L'auricule de Penco a de grandes analogies avec les lymnées, et peut-être, malgré les dents de la columelle, est-ce dans une section de ce genre qu'on devrait la placer.

89. TROQUE NOIR.

Trochus ater, LESS.

(Pl. XVI, fig. 2, g. n.)

Cette espèce a de grands rapports avec le *trochus merula* des auteurs, mais nous l'en croyons distincte. Son diamètre est de 12 lignes sur 7 au plus de hauteur. Ce troque est arrondi, à surface lisse, à spire courte, convexe, conique, surbaissée. Les tours sont légèrement renflés, séparés par un sillon creux, et le dernier est convexe, très-élargi, comme caréné dans son milieu, à carène obtuse, arrondie, et devient plane inférieurement. La bouche est ouverte transversalement dans le sens de la base, un peu obliquement relativement à la ligne horizontale de la columelle. La lèvre droite forme la moitié de la circonférence de la base; elle est mince, coupante. La lèvre gauche est oblique, très-courte, surmontant la columelle qui est épaisse, contournée, creusée d'une fossette au milieu de sa dilatation : il n'y a point d'ombilic.

Cette coquille est épaisse, massive, et légèrement rugueuse à sa surface lorsqu'on l'examine à la loupe. Le sommet de la spire est fréquemment teinté de rouge, elle est d'un bleu violâtre foncé et à reflets noirs. Le dedans de la bouche est d'une nacre brillante, et la columelle est blanc mat.

Ce trochus est abondant au milieu des fucus et sur les rochers de l'île de Quiriquine, à l'entrée de la vaste baie de la Concepcion au Chili.

90. TOUPIE (TURBO) BICOLORE.

Trochus (*turbo*, Lamk.) *bicolor*, Less.

(Pl. XVI, fig. 3, g. n.)

Ce turbo délicat et agréablement coloré, est parfaitement lisse; sa spire est courte et conique, à tours arrondis, saillants, séparés par un sillon linéaire à peine visible, et à dernier tour convexe, peu ou point caréné, déprimé seulement en bas, et en arrière, et dilaté en avant. La bouche est obronde, entière, à lèvre droite, mince et coupante, à lèvre gauche, se continuant sans soudure avec le bord columellaire qui est aplati, dilaté et lisse. Il n'y a point de traces d'ombilic.

Cette coquille, peu épaisse, suborbiculaire, n'a que 10 lignes de longueur sur 8 de largeur et 6 de hauteur. Elle est très-lisse, d'un blanc légèrement argenté, et parcourue dans le sens des tours de la spire par des rubans et des lignes espacés d'un rose tendre et violacé. Le dedans de la bouche est irisé, nacré avec de très-fines stries longitudinales. La columelle est blanc argentin.

Cette jolie espèce habite au milieu des fucus, à une certaine profondeur, dans la baie de la Soledad, aux îles Malouines.

91. CYCLOSTOME JAUNE.

Cyclostoma lutea, Less.

(Pl. XIII, fig. 5, g. n.)

Cette petite coquille est à spire courte, saillante, pointue, conique, à dernier tour ventru, développé, convexe, et bien détaché de la spire par un sillon affaissé. La bouche est rebordée, ronde, excepté au bord columellaire qui est un peu échan-

cré, droit, et qui détruit la régularité du cercle que fait le péristome. De légères stries sillonnent sa surface; l'ombilic est à demi oblitéré. Son opercule est mince, membraneux, transparant. Le test est fragile, coloré en jaune pâle ou parfois en rose tendre. Le péristome est blanchâtre. On trouve cette espèce au pied des arbres, dans plusieurs îles de la mer du Sud, et notamment à O-Taïti. Sa longueur totale est de 5 lignes sur autant en diamètre dans sa plus grande largeur.

92. CYCLOSTOME VITRÉ.

Cyclostoma vitrea, Less.

(Pl. XIII, fig. 6, g. n.)

Ce cyclostome a son test subconique, arrondi, sa spire assez saillante, à tours convexes, arrondis, séparés par un sillon linéaire profond. Le dernier tour très-grand, ventru, arrondi, dilaté vers la bouche. L'ombilic est ouvert, creux, à demi-voilé par le bord du péristome. La bouche est circulaire, rebordée, à péristome élargi, interrompu à la columelle.

Cette coquille est parfaitement lisse, très-mince, très-fragile, comme vitreuse, de couleur blanche ou jaunâtre. Son opercule est mince, roux brun. Jeune, elle a les lèvres simples, coupantes.

On la trouve à la Nouvelle-Guinée.

93. CYCLOSTOME MASSÉNA.

Cyclostoma Massena, Less.

(Pl. XIII, fig. 7, g. n.)

Ce cyclostome est subconique, semi-globuleux, à spire en cône, médiocre, saillante, aiguë, à tours arrondis, bien sépa-

rés; le dernier le plus grand, ventru, convexe, cylindrique, dilaté vers la bouche. L'ombilic est sinueux, ouvert, en partie caché par le péristome. Celui-ci décrit les trois quarts d'un cercle. Il est muni d'un labre presque entier, saillant, coupant, rebordé en dessus et régulièrement par une lame mince, horizontale. La bouche est interrompue en dedans par la columelle, dont le bord est rongé. L'opercule est fauve blond, très-mince, très-transparent, à cercles concentriques.

La surface de cette coquille est lisse, luisante; sa couleur est partout d'un blanc lustré, que marquent quelques taches rouille sur l'avant-dernier tour, et des lignes, au nombre de 10 à 12, d'un pourpre foncé, toutes régulièrement placées les unes à côté des autres et suivant la direction du dernier tour. Le rebord de la bouche est blanc de porcelaine, et le labre est de l'orangé le plus vif.

Ce joli cyclostome vit sur les arbrisseaux des collines qui bordent le havre de Doréry, à la Nouvelle-Guinée. Nous en trouvâmes un certain nombre d'individus adhérents aux feuilles d'un petit arbuste haut de 4 à 5 pieds.

Son nom rappellera celui de M. le duc de Rivoli, prince d'Essling, fils de ce Masséna, enfant chéri de la victoire, si célèbre dans nos annales, et qui ouvre généreusement aux savants la riche et belle collection qu'il a fondée à grands frais.

94. VALVÉE HÉBRAIQUE.

Valvata hebraica, Less.

(Pl. XIII, fig. 8, g. n.)

Cette petite coquille est discoïde, à tours de la spire convexes un peu désunis. La spire est conique, peu élevée; son dernier tour est cylindrique, un peu oblique, dilaté à l'ouver-

ture de la bouche, dont le péristome est simple, entier, et parfaitement rond. Toutefois le péristome forme un léger biseau sur la lèvre externe. L'ombilic est grand, circulaire, dilaté à l'ouverture. L'opercule est arrondi, cartilagineux, un peu épais et dilaté en arrière et creux en avant.

Ce petit mollusque a son test peu épais, blanchâtre et tacheté de fauve brun. Sa surface est recouverte d'un épiderme brunâtre, légèrement strié en travers. On le trouve à la Nouvelle-Guinée.

95. LITTORINE DE LA NOUVELLE-IRLANDE.

Littorina Novæ-Hiberniæ, Less.

Coquille subconique, à spire allongée, conique, très-aiguë à la pointe, à tours cylindriques, le dernier très-large, renflé, convexe, marqué d'une côte caréniforme circulaire à ses deux tiers. Cette carène (formée par une côte un peu plus grosse que toutes celles qui couvrent la surface du test en entier et dans le sens de la spire) remonte le long des tours sur le rebord du sillon qui les sépare, et constitue une ligne creuse. La bouche est grande, modifiée par le renflement du dernier tour, à columelle un peu oblique, creusée en gouttière à son milieu. Le péristome est simple, coupant, mince, décrivant un demi-cercle, et remontant sur une partie du cordon du grand tour, en donnant de l'obliquité à l'ouverture de la bouche.

Le test est peu épais, finement strié, brun fauve et brun noir également par petites taches en traits pressés et formant des petits carrés. Il a de hauteur 13 lignes, et de diamètre 9 lignes.

Ce mollusque est excessivement commun sur les rochers abandonnés par la marée descendante du pourtour du port Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

96. PALUDINE A TROIS COTES.

Paludina tricostata, Less.

Coquille conoïde, ventrue, mince, d'un fauve-verdâtre uniforme, garnie de stries verticales très-fines et très-serrées. La spire est conique, médiocre, aiguë, à tours convexes, séparés par un sillon linéaire creux. Le cinquième tour est le plus grand, ventru, dilaté. Trois côtes saillantes marquent son contour et naissent sur le tour qui le précède. Ces trois arêtes légères forment une carène rubanée et aplatie. La bouche est aussi haute que large, arrondie, à lèvre droite coupante, mince, à bord columellaire grêle, épaté un peu à sa base par une petite lamelle qui cache en partie l'ombilic ouvert en fente étroite.

Plusieurs individus en tout point semblables avaient 7 lignes de hauteur sur 6 de diamètre. Cette paludine habite les eaux douces et fraîches des ruisseaux de la Nouvelle-Guinée.

97. HÉLICINE MINIUM.

Helicina miniata, Less.

(Pl. XIII, fig. 9, g. n.)

Petite coquille subglobuleuse, arrondie, à spire convexe, déprimée, à dernier tour épais, subcaréné, à bouche dextre, oblique, triangulaire, à lèvres simples, à columelle lisse, épatée. Le test est solide, épais, légèrement strié en dessus, à spire rouge vif, le dernier tour blanchâtre. Diamètre 5 lignes, hauteur 3.

Hab. le sommet de la montagne centrale de Borabora, au pied des arbres.

98. HÉLICINE JAUNE.

Helicina lutea, Less.

(Pl. XIII, fig. 10, g. n.)

Coquille arrondie, convexe, solide, à spire peu élevée, large, convexe, lisse, à dernier tour plus grand, globuleux, subcaréné au milieu. Bouche oblique, en demi-cercle, à bord simple, libre, à columelle épatée. Son test est épais, légèrement strié en dessus, coloré en jaune d'or très-vif. Le dedans de la bouche et le bord columellaire blanc nacré. Diamètre 5 lignes, hauteur 3 lignes.

Hab. les bois des alentours du havre de Dorery à la Nouvelle-Guinée.

99. HÉLICINE ZONÉE.

Helicina zonata, Less.

Coquille arrondie, déprimée en dessus, un peu convexe en dessous, mince, fragile, à spire à peine convexe, déprimée, à dernier tour fortement caréné. La bouche oblique, à bord mince et simple, anguleuse en haut, à columelle peu marquée, un peu gonflée, sans trace d'ombilic. Test à peine strié, jaune, zoné en dessus d'une raie enroulante rouge de sang. Diamètre 3 lignes et demie, et hauteur 2 lignes.

Elle habite l'île d'Oualan. On y trouve parfois une variété jaune pur sans cercle rouge.

100. HÉLICINE PERLE.

Helicina margaritacea, Less.

Coquille globuleuse, vitrée, fragile, à spire légèrement convexe, à demi-tour ventru, arrondi, très-lisse, à bouche hémi-

sphérique, à lèvre très-mince, très-simple, à bord columellaire un peu enfoncé. Sa couleur est un blanc jaunâtre très-transparent. Son diamètre 2 lignes, et sa hauteur 1 ligne et demie. Elle vit sur les feuilles des arbres à la Nouvelle-Guinée.

101. MÉLANIE A SOIES.

Melania setosa, Swains., *Zool. Journ.*, t. I, pl. VIII, f. 6 à 8.

Spirilla spinosa, Humph., *Cat.* nº 472.

(Pl. XI, fig. 2, g. n.)

Cette curieuse mélanie, abondante dans les eaux fraîches de l'île de Waigiou, dépendante du système des terres des Papous, est devenue dans ces derniers temps l'objet d'une controverse entre MM. Swainson et Gray, insérée dans le *Zoological Journal;* nous l'avions fait peindre lorsque nous avons eu connaissance du nom qu'elle avait reçu des auteurs anglais.

Cette mélanie, assez semblable par les formes générales bien que plus courtes, à l'*amarula*, si commune dans les rivières de l'Ile-de-France, est ovalaire, raccourcie, ventrue, médiocrement épaisse, à tours de spire peu élevés, convexes, souvent rongés; le dernier tour est le plus grand, et forme les deux tiers de la longueur du test. La bouche est plus longue que large, verticale, dextre, à lèvre droite dentelée, finement creusée en sillon sur son rebord qui est mince et arrondi. Le bord columellaire est lisse, large, un peu arqué et montant. Les tours de la spire sont carénés dans leur milieu, excepté le grand tour qui présente une carène presque sur le rebord du sillon. Cette carène est garnie de rangées d'éminences qui suivent les tours de la spire et qui s'arrêtent à l'angle que décrit en bas la lèvre droite. Ces éminences sont testacées, courtes et coniques, mais l'épiderme s'épaissit à leur base, les entoure en se moulant sur

elles. Du sommet de l'éminence calcaire, et dans le tube que forme la petite gaîne épidermoïque, part et s'élève une épine très-aiguë, cylindrique, très-grêle, analogue à celle de certains clithons, solide, bien que pliante, et se cassant assez aisément. La gaîne épidermoïque s'arrête à leur tiers inférieur en laissant un petit vide qui reste le plus souvent béant. Parfois la gaîne ne cesse qu'à la pointe de l'épine. Entre les rangées d'épines, les tours de la spire déprimés imitent un sillon. Toute la surface de cette mélanie et couverte de petites côtes flexueuses et régulières, coupées dans le sens vertical par des stries inégales, très-pressées et régulièrement longitudinales. L'épiderme est assez épais. Il est brun pourpré, tandis que le dedans de la bouche et la columelle sont lisses et blanc bleuâtre. L'opercule est mince, oblong, irrégulier, solide, membraneux, noir pourpre; il est très-lisse sur sa face interne, avec une facette un peu plus oblique pour s'attacher au pied (fig. 2).

Cette mélanie est haute de 11 lignes, sur 9 lignes dans sa plus grande largeur.

Nous en avons trouvé à la Nouvelle-Guinée une variété à tours de spire plus élevés, moins serrés, et dont toutes les épines étaient brisées. Cet individu avait 16 lignes de longueur totale. Son grand tour était allongé, oblong, mais aucune autre particularité ne pouvait servir à le faire distinguer des individus recueillis à Waigiou.

102. MÉLANIE INERME.

Melania inermis, Less.

Cette mélanie est ovalaire oblongue, à spire courte, conique, obtuse au sommet, à tours convexes, peu séparés, le dernier le plus grand de tous, allongé, oblong, ventru au milieu. L'épiderme est épais, fendillé. Le test est strié longitudinale-

ment et inégalement. Sa surface est, à cela près, lisse, inerme, fauve brunâtre. La bouche est longue des deux tiers de la dimension totale du test. Elle a 9 lignes de hauteur sur 6 dans sa plus grande largeur. La coquille n'a que 14 lignes sur 7 et demie de diamètre. La lèvre droite est simple, coupante, arquée, oblongue; le bord columellaire est lisse, élargi, oblique à surface plane. Le péristome et le dedans de la bouche sont blanc bleuâtre.

Cette coquille, souvent rongée, habite les eaux douces dans l'île de Waigiou.

103. MÉLANIE SPINESCENTE.

Melania spinescens, Less.

Cette jolie espèce de mélanie a de grands rapports avec la *melania spinulosa* de Lamarck, mais elle s'en distingue suffisamment.

Sa coquille n'a que 6 lignes de longueur sur 3 lignes de diamètre. Elle est oblongue. Sa spire est conique, allongée, égale au dernier tour qui est le plus grand, et médiocrement ventru. Les tours de la spire sont légèrement convexes, tous sont striés dans le sens de la spire par de fines côtes horizontales, serrées, pressées, et séparées par d'étroits sillons. Chaque tour du côté du sillon de la spire est surmonté de trois épines cylindriques, grêles, allongées, à racine apparente en bas et formant sur le test une légère arête. La bouche est petite, à lèvre droite, coupante, arrondie; le bord columellaire est mince, droit.

Le test de cette mélanie est fragile, blanchâtre, tacheté de petits traits rouges dans le sens longitudinal. Elle vit à la Nouvelle-Guinée.

104. MÉLANIE DE MAURICE.

Melania mauriciæ. Less.

Coquille brièvement turriculée, terminée en cône allongé, à spire composée de six tours, les cinq premiers un peu plus longs que le dernier; celui-ci médiocrement ventru, convexe; tous séparés par une ligne spirale peu marquée. Les tours sont côtelés très-légèrement dans la ligne verticale, et tous sont finement striés dans le sens de la spire. Ces stries sont légèrement convexes, arrondies et séparées par d'étroits sillons. La bouche est plus longue que large, arrondie, à lèvre droite, entière et simple, à bord columellaire, plane, lisse.

Ce test inerme est long de 11 lignes sur 3 lignes de diamètre. Il est toujours un peu tronqué au sommet de la spire. Sa couleur est un brun noir sale. On le trouve en grande quantité avec la mélanie thiare, dans les eaux douces de l'île Maurice. La coquille est fauve dans le jeune âge.

105. MÉLANIE VIS.

Melania terebra, Less.

Cette petite mélanie a 10 lignes de longueur sur 3 lignes de diamètre. Elle est mince, subulée, à spire très-effilée, très-aiguë au sommet, très-finement striée de côtes serrées dans tous ses tours qui sont au nombre de neuf. Le dernier est médiocre, peu dilaté, convexe. Le sillon linéaire qui marque les tours de la spire est assez profond. La bouche est plus longue que large, bien qu'elle n'ait que 2 lignes et demie de hauteur, sa lèvre droite est mince, presque verticale, et le rebord columellaire est oblique et court, très-peu épais.

Jeune, cette mélanie est fauve; adulte, elle est noirâtre, ex-

cepté son grand tour qui reste fauve. Elle est commune sur le pourtour du havre de Doréry, à la Nouvelle-Guinée.

106. MÉLANIE FAUNE.

Melania fauna, Less.

Cette mélanie est très-longue, très-mince, et à spire considérablement allongée, très-aiguë; l'ensemble de la coquille rappelant une alêne. La spire a dix tours, tous réguliers, graduellement amincis, légèrement convexes, isolés par une ligne spirale peu distincte, très-finement striés dans le sens de la spire, ou plutôt marqués de côtes très-fines, séparées dans leur intervalle par un sillon creux. Le dernier tour est médiocre, peu renflé. La bouche est petite, étroite, à lèvre droite, lisse, coupante, le bord gauche un peu excavé sur la columelle qui est lisse, étroite.

Cette coquille est fauve, flammellée de rouge brun. Sa longueur est de 12 lignes sur 2 lignes et demie de diamètre dans sa plus grande largeur.

Elle habite la Nouvelle-Irlande.

107. MÉLANIE DE WAIGIOU.

Melania waigiensis, Less.

Tous les individus de cette mélanie que nous avons trouvés dans les eaux des chutes et des petits torrents qui tombent dans la baie d'Offack dans l'île de Waigiou, étaient tronçonnés à leurs deux tiers. Cette coquille est allongée, turriculée, à tours légèrement convexes, séparés par un sillon assez large. Ces tours sont arrondis, sans côtes, bien que leur surface manifeste quelques élévations ou bosselures longitudinales. Au bas de chaque tour se dessinent en creux plusieurs lignes

rapprochées qui suivent la spire en diminuant en nombre à mesure qu'elles avancent sur le grand tour, où on n'en compte plus que trois qui sont un peu espacées et qui viennent contourner en arrière le rebord de la columelle. Une petite arête naît aussi de l'avant-dernier tour et forme un léger ressaut sur le bord supérieur, près le sillon du grand tour, en se perdant sur la lèvre droite de la bouche et dessinant un angle à ce point du péristome. La bouche est plus haute que large; elle n'a que cinq lignes. Sa lèvre droite est coupante, le bord columellaire est oblique, lisse.

La plus longue portion que nous ayons de cette mélanie est de 13 lignes sur moins de 5 lignes de diamètre. Elle est noire pourprée et très-lisse.

108. MÉLANIE D'OFFACH.

Melania offachiensis, Less.

Cette espèce est longue, turriculée, mince et aiguë à son sommet. Les tours de spire, au nombre de neuf, sont lisses, unis, graduellement amincis, et séparés par un sillon linéaire, creux. A partir des trois derniers tours, le test s'accroît successivement, et le dernier est le plus grand, bien que médiocre. Il est convexe, subcaréné près de la terminaison. Les tours de la spire affectent de légères rugosités longitudinales, mais le dernier tour présente en arrière du rebord columellaire des rangées régulières, serrées et très-fines qui suivent la torsion de cette extrémité. La bouche est oblongue, obovalaire, à lèvre droite un peu dilatée en haut, et légèrement déprimée à son union avec le bord columellaire qui est oblique et droit.

Cette coquille a 20 lignes de longueur totale sur 4 lignes et demie de diamètre. Elle est uniformément noirâtre pourpré. La partie dorsale du grand tour est brun-fauve plus clair tacheté

de brun. Elle vit dans les eaux douces de la grande baie d'Offach, dans l'île de Waigiou.

109. MÉLANIE RONGÉE.

Melania erosa, Less.

Le test de cette mélanie a sa spire décollée à peu près à son tiers terminal. Ce qui nous en reste est long de 13 lignes, turriculé, à tours graduellement amincis, séparés par des sillons à peine marqués, et tous creusés de sillons réguliers, espacés, tournoyant dans le sens de la spire, et coupés par des stries irrégulières longitudinales. Le grand tour présente quatre stries d'accroissement espacées et plus marquées que les précédentes; son bord marginal est finement rayé de petits sillons qui partent du repli de la columelle et le contournent. La bouche est obovale, à lèvre externe simple, un peu dilatée, à columelle droite et oblique.

Cette mélanie est d'un noir mat, sale. On la trouve à la Nouvelle-Guinée.

110. MÉLANIE RUDE.

Melania aspera, Less.

Cette jolie mélanie, dont nous ne possédons qu'un seul individu, habite la Nouvelle-Guinée. Elle est longue d'un pouce sur 3 lignes de diamètre. Elle est formée de neuf tours turriculés, assez épais, séparés par un sillon creux. Tous sont côtelés dans le sens longitudinal, et ces côtes sont à grains arrondis et traversés par des sillons très-fins et très-serrés qui suivent les tours de spire. Mais les côtes sont plus marquées sur les trois derniers tours, et même le sixième a cela de remarquable que ses côtes sont surmontées d'une petite arête aiguë et spinescente

formant couronne. La bouche est ovalaire, petite, allongée, à lèvre externe mince, à bord columellaire un peu creusé en dedans. Sa couleur est un fauve tacheté de brunâtre en devant. On la trouve à la Nouvelle-Guinée.

111. MÉLANIE DE DOREY.

Melania doreyana, Less.

Cette petite mélanie est turriculée, à tours en cône allongé, aigu, séparés par un sillon linéaire assez marqué, les tours un peu convexes, le dernier un peu grand, évasé, tous très-finement rayés dans le sens longitudinal, mais les premiers tours marqués de petites côtes saillantes, verticales, espacées et n'occupant que la moitié inférieure du tour. Ces côtes disparaissent sur les trois derniers tours, et y sont remplacées par des arêtes irrégulières à demi effacées. La bouche est ovalaire, à lèvre droite coupante, un peu excavée à son union au bord columellaire qui est courbé.

La couleur de cette coquille est un brun sale. Elle a 8 lignes de longueur sur 3 de diamètre. On la trouve sur les bords du havre de Dorey ou Doréry, à la Nouvelle-Guinée.

112. MÉLANIE DE BLOSSEVILLE.

Melania Blossevilliana, Less.

Nous ne possédons qu'un seul individu de cette belle espèce de mélanie, et encore est-il brisé dans sa moitié, car nous n'en avons que quatre tours. Cette coquille devait être longue, puisque la portion qui nous reste a 26 lignes de hauteur sur 7 de diamètre. Elle est cylindrique, très-turriculée, à tours bordés par une ligne en ressaut supérieurement, de sorte que le sillon qui marque leur isolement est très-distinct. Tous ces tours sont à

côtes, arrondis, convexes, séparés par de larges sillons peu profonds. Les côtes sont creusées en dessus par les sillons nombreux qui incisent légèrement toute leur surface, et qui décrivent la même ligne spirale que les tours eux-mêmes. La bouche est grande, obovale, aiguë en haut, arrondie et large en bas, un peu échancrée sans saccade à l'union de la lèvre droite, qui est un peu anguleuse, à la lèvre gauche qui décrit une courbe.

Toute la coquille est d'un noir pourpré, tandis que la bouche est d'un blanc bleuâtre. Cette belle mélanie habite la Nouvelle-Guinée.

113. MÉLANIE GRACIEUSE.

Melania graciosa, Less.

Cette mélanie a les plus grands rapports avec la *melania truncata* de Lamarck, et même la phrase de cet auteur lui convient parfaitement. Mais notre individu comparé, dans la collection de M. le duc de Rivoli, avec l'espèce type de Lamarck, en diffère considérablement.

L'espèce qui nous occupe et à spire turriculée, très-allongée et très-aiguë, a 25 lignes de longueur totale sur 5 lignes dans son diamètre le plus large. Sa spire se compose de dix tours minces, grêles et lisses d'abord, qui s'accroissent aux derniers, et ceux-ci sont recouverts de côtes longitudinales séparées par des rayons creux, et rayées en travers par des traits serrés, de sorte que les côtes sont comme perlées. La bouche est obovale, anguleuse au sommet, à lèvre droite dilatée, à bord de la columelle concave et montant.

Sa couleur est un fauve doré et parfois roux, tirant au marron. La lèvre et la columelle sont blanches.

Cette belle espèce habite la Nouvelle-Guinée.

114. PIRÈNE TÉRÉBRALE.

Pirena terebralis, Lamk., t. VII, p. 169.

Cette espèce, figurée dans Chemnitz, n° 1227, est bien connue : nous n'ajouterons que l'indication précise de sa localité. Elle est excessivement abondante dans les eaux saumâtres et les marécages à demi découverts de l'*Abbo,* dans l'île de Bourou, et à la Nouvelle-Guinée.

115. PIRÈNE AIGUILLE.

Pirena acus, Less.

Peut-être les coquilles que nous décrivons sous le nom d'*acus,* et dont nous possédons un bon nombre, ne sont-elles que le jeune âge de la *Pirena terebralis.* On peut cependant raisonnablement en douter en les comparant dans toutes leurs parties.

La pirène aiguille, à dernier tour grand et arrondi, très-caréné, puis déprimé en dessous, s'amincit ensuite graduellement et finit en très-longue pointe aiguë. Ses tours, au nombre de treize, sont très-lisses et tout droits, et même déprimés, au lieu d'être convexes, comme ceux de la *terebralis.* La ligne qui les sépare est régulière et peu marquée. Leur surface est inerme ; seulement la portion déprimée sous la carène du grand tour est striée. La bouche est plus longue que large, à lèvre simple. La columelle ne décrit point, comme dans la *terebralis,* un croissant entier d'une gouttière à l'autre. Dans l'espèce qui nous occupe, la columelle est presque droite, un peu arquée.

Cette pirène, longue de 18 à 22 lignes sur 6 lignes de diamètre, est également très-commune à la Nouvelle-Irlande.

116. JANTHINE FRAGILE.

Janthina fragilis, Lamk., t. VII, p. 206.

(Pl. VIII, fig. 1, g. n.)

Helix janthina, L.

Fig. 1'', les œufs réunis en paquets sur une bride soutenue par des vésicules.
1''', une capsule isolée.

Les janthines sont très-diversement placées dans les cadres zoologiques par les auteurs. Les uns pensent qu'elles sont inoperculées, et quelques autres qu'elles ont un opercule.

Ces mollusques sont essentiellement pélagiens. Ils errent à l'aventure sur la surface de la mer par les temps de calmes, et on les voit presque constamment réunis par essaims nombreux qui naviguent de compagnie, renversés, le pied en haut et la coquille en bas. A ce sujet personne ne s'est clairement rendu compte d'un fait bien simple par lequel on peut expliquer la position renversée de certains mollusques marins. Une hélice munie d'un large pied rampe sur la ligne horizontale solide que décrit le plan du sol que suit l'animal. La coquille alors est dorsale, et l'air seul pèse sur elle. Mais dans l'eau il a fallu nécessairement intervertir cet ordre, car le niveau de l'eau est devenu le plan horizontal sur lequel doit ramper ou nager le mollusque; aussi son pied a-t-il été façonné en parachute ou creusé pour contenir de l'air et soutenir la coquille qui pend au-dessous dans un fluide plus dense. Il n'y a donc qu'inversion du plan, et c'est pour cela que jamais une carinaire ni une firole ne nagent la coquille en dessus ou la nageoire en dessous.

L'animal des janthines est arrondi. La tête est ovalaire terminée par une bouche percée en fente oblongue, et surmontée à une certaine distance de la bouche de deux tentacules grêles,

minces, ayant en dehors et à leur base deux petits angles qui portent les yeux. Les organes respiratoires sont en communication avec l'air sur le rebord frangé et dilaté du manteau qui est ample sur les côtés. Le pied est élevé, charnu, épais, aplati, libre en devant et terminé en arrière par un opercule membraneux, à fibres denses, épaisses, et couvertes de cellules communiquant les unes avec les autres, et susceptibles de se remplir d'air, et de soutenir l'animal à la surface de l'eau, en diminuant considérablement sa pesanteur spécifique. Sous cette bande, qui porte les vésicules, sont attachés, au temps de la reproduction, de nombreuses poches membraneuses renfermant les œufs. L'organe excitateur est petit, court et placé au côté droit. La substance de l'animal est dense, solide et colorée en bleu foncé.

Les coquilles de ces mollusques sont très-fragiles, minces, cassantes, subglobuleuses, à bouche ample et dilatée, ayant le dernier tour grand et constamment très-ventru. La bouche à bords désunis, coupants, parfois échancrée au bord droit. La columelle est droite, repliée sur elle-même, et continue l'axe de la spire.

Tels sont les caractères généraux de ces mollusques, qui fournissent en abondance une magnifique teinture violette qui s'échappe d'un large vaisseau dorsal lorsqu'on le brise. Ces coquilles, essentiellement pélagiennes, ne sont jetées sur le rivage que par les coups de vents qui les surprennent à peu de distance des côtes. Elles vivent en grande abondance sous les tropiques aussi bien que dans les zones tempérées, et il en est qui s'égarent par de hautes latitudes. L'espèce de la Méditerranée ne nous paraît pas s'être jamais présentée dans l'Océan, et *vice versâ*.

Nous croyons que chaque grande mer a ses espèces propres, et bien qu'il soit parfois très-difficile de les caractériser, tant

elles se rapprochent les unes des autres, toujours est-il qu'il répugnerait de confondre sous la même dénomination spécifique des êtres de climats fort opposés, lorsque tout nous prouve que les démarcations géographiques sont beaucoup plus limitées qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

Nous ne doutons même pas que la *janthina penicephala*, de Péron, pl. LXI, fig. 4, de l'atlas du Voyage aux terres australes, ne soit distincte, bien qu'on ne puisse la caractériser d'après la figure. C'est d'après quelques centaines d'individus que nous décrirons les quatre espèces que nous avons figurées.

La Janthine fragile, *janthina fragilis*, de Lamarck, est l'espèce qui vit dans l'océan Atlantique, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux côtes de la Manche, où on l'a vue parfois jetée sur les rivages. Elle est excessivement commune entre les tropiques. Tous les individus de moyenne taille naviguent par essaims nombreux, tandis que ceux très-gros vivent isolés et passent le long des vaisseaux de loin en loin. Souvent, dans l'espace de quelques milles, nous en prenions avec des filets longuement emmanchés, des centaines, et par là, qu'on juge du nombre prodigieux qui couvre la mer dans le seul espace que borne à la vue du marin l'horizon dont il est le point central! Nous avons mesuré des janthines qui avaient 25 lignes de diamètre. Mais leur taille la plus ordinaire est 14 lignes, et rarement moins de 11, sur 12 lignes à 9 ou 10 de hauteur.

La coquille est globuleuse, à spire courte, arrondie, les quatre tours renflés, séparés par un sillon décollé profond, le dernier très-ventru, très-convexe, arrondi sur son pourtour, un peu déprimé en dessous. La spire est côtoyée sur le bord du sillon par un léger ressaut rubané. Tous les tours sont marqués par des stries d'accroissements inégales. La bouche est grande, ovalaire, à lèvre droite, arrondie, coupante, simple, un peu échancrée au milieu, modifiée en haut par le grand

tour. Le bord de la columelle est droit, un peu contourné sur lui-même, médiocrement allongé et formant une oreillette arrondie en s'unissant au bord externe. Derrière le bord columellaire une fente visible et prononcée simule des traces d'ombilic.

Cette coquille est fragile, colorée en bleu violâtre assez uniforme, excepté sur les petits tours de la spire où ce bleu devient violacé, puis blanc mat.

Le 10 décembre 1824, étant par la longitude du cap de Bonne-Espérance, nous prîmes une grande quantité de janthines avec leurs œufs. La plupart du temps ces derniers étaient abandonnés et flottants (pl. VIII, fig. 1''); la mer, en ce jour, était calme et unie comme la surface d'un miroir. Ces œufs formaient un paquet contourné en S ou roulé en cercle, tenant au pied du mollusque, et pouvant s'en détacher aisément, à ce qu'il paraît, avec les vessies aériennes qui aident la flottaison, et qui doivent repousser avec d'autant plus de rapidité que la natation de l'animal serait sans elles rendue difficile. Ces paquets se composent d'un prolongement membraneux, épais, dense, qui s'attache au pied et qui s'allonge en formant un long sac étroit, ridé, cylindrique, très-extensible, de couleur blanche nacrée dans l'eau et jaunâtre hors de l'eau; en dessus, ce prolongement est couvert de vessies aériennes, affaissées dans leur état de vacuité, gonflées et tendues lorsque l'animal les remplit d'air. Ces vessies aériennes ne peuvent mieux être décrites qu'en disant que des bulles formées par une dissolution de savon battue les imitent parfaitement. En dessous de ce prolongement membraneux, et du côté opposé aux vessies, sont portés sur un court pédoncule les œufs. Ces œufs sont oblongs, imitant des folioles, minces, striés en travers, et symétriquement rangés de manière à simuler une masse épaisse. Chaque œuf s'ouvre au sommet par une fente large, par où sort la coquille

qui est ainsi jetée vivante sur le sein des mers, bien qu'elle soit alors très-petite. Ses œufs sont blancs nacrés, excepté vers leur partie supérieure, où la liqueur violette de la janthine les a colorés en purpurin pâle.

Les très-jeunes individus de cette espèce ne diffèrent en rien des adultes par les formes.

117. JANTHINE BICOLORE.

Janthina bicolor, Less.

(Pl. VIII, fig. 2, g. n.)

Au premier aspect cette janthine semble identique avec la *fragilis,* ou n'en être qu'une variété locale. Cependant un examen plus approfondi ne permet point de les réunir. Aussi n'avons-nous pas balancé à la distinguer comme espèce, d'autant mieux que notre détermination repose sur un très-grand nombre d'individus.

Le test de cette janthine est globuleux, à spire plus élevée que dans l'espèce précédente, convexe, très-finement garnie de stries serrées, obliques, et non traversées par d'autres stries longitudinales, comme dans la *fragilis.* Un sillon creux assez large côtoie la ligne tracée entre les tours de la spire. Le bouton terminal est en cône aigu saillant sur un très-petit tour qui semble faire corps avec lui. Le troisième ou le dernier tour est grand, obliquement convexe en dessus, muni sur son pourtour d'une carène aiguë, puis presque plane en dessous, et seulement dilaté vers la bouche. La surface de cette janthine est garnie de stries obliques, régulières, peu élevées, et qui sont bien moins apparentes que celles de la *fragilis.* Ces stries se dirigent dans le sens des tours de spire, et sont très-minces et très-fines. La bouche est grande, aussi haute que large, à lèvre droite simple,

coupante, très-échancrée au sommet du bord externe et à l'angle de la carène, entamée en haut par le dernier tour, et le bord columellaire droit, peu long, tordu à sa naissance, et peu dilaté à l'angle interne de la lèvre droite.

Cette janthine a 13 lignes de diamètre sur 10 lignes dans sa plus grande hauteur. Toute sa face supérieure est blanc bleuâtre passant au blanc mat presque pur. Toute la face inférieure est bleu violet uniforme, teinte qui s'arrête à la carène. Son test est plus solide que celui de la *fragilis*.

Cette espèce est très-commune dans la rade de James's Town, sur les côtes de l'île de Sainte-Hélène. Elle semble vivre exclusivement entre les tropiques.

118. JANTHINE PROLONGÉE.

Janthina prolongata, DE BLAINV.

(Pl. VIII, fig. 3, g. n., et 3' jeune âge.)

Cette espèce est bien distincte des deux précédentes. Elle est aussi beaucoup plus fragile et beaucoup plus élevée.

La janthine qui nous occupe est allongée, ventrue, très-dilatée. L'individu que nous décrivons avait 15 lignes de hauteur sur 13 dans son plus grand diamètre; sa spire composée de trois tours est subconique, courte, comme tronquée; le dernier tour est à lui seul considérable, très-convexe, puis très-ventru, très-dilaté vers la bouche. Le sillon de la spire est creux, profond, et bordé d'un rebord rubané convexe. La surface des tours est garnie de stries d'accroissement obliques et inégales. Celles du grand tour sont en chevron, et leur angle répond à l'échancrure anguleuse du rebord de la lèvre droite.

La bouche est plus haute que large : elle a 12 lignes sur 9. En haut elle est entamée par le rebord du dernier tour. La co-

lumelle, roulée sur elle-même, droite et amincie, forme en bas une oreillette avancée et arrondie avec laquelle se continue la lèvre droite qui est semi-ovalaire, mince et coupante, légèrement échancrée au milieu. Derrière le bord lamelleux de la columelle est percé un ombilic arrondi bien ouvert.

Le test de cette janthine est très-fragile, coloré en bleu-violet pâle passant au blanc mat sur la moitié supérieure du grand tour, blanc qui est une décoloration produite par l'action du soleil et de l'air.

C'est dans la Méditerranée que vit cette espèce. Elle est jetée parfois sur les côtes de Narbonne par les vents violents de manière à joncher les grèves. Or à Narbonne existaient, du temps des Romains, des ateliers de teinture en pourpre très-célèbres, et il est presque certain que la janthine était la véritable pourpre employée par les arts à cette époque. A ce sujet on ne peut guère récuser la citation suivante.

Pline a décrit deux sortes de coquilles au livre IX de son Histoire naturelle, comme fournissant la pourpre si célèbre. L'une est nommée par lui *Buccinum* et l'autre *Murex*. On a beaucoup disputé pour savoir quel était ce *buccinum* inconnu aujourd'hui, et, comme à l'ordinaire, on n'a point voulu examiner les productions de la Méditerranée. Écoutons ce que dit Pline :

« Au printemps les buccins s'assemblent; ils font sortir de leur bouche une cire gluante; leur précieuse liqueur est dans une veine blanche, et sa couleur est un rose obscur, verdissant quelquefois et difficile à fixer. Ce n'est que dans l'état de vie que les pourpres donnent leur couleur; on les écrase dans leur conque même. On les nomme parfois *conchylies*. La langue des poissons à pourpre est longue d'un doigt et dure vers la pointe; leur croissance complète s'acquiert en une année. Les pourpres se nomment aussi *pélagies*. L'espèce petite est le buccin dont la bouche est ronde, les lèvres découpées, etc. » A ces traits auxquels

Pline en entremêle plusieurs de hasardés, suivant sa coutume, on ne peut se dispenser de reconnaître dans l'animal qui fournissait la teinture pourprée de Tyr, la janthine de la Méditerranée. Cette coquille est pélagienne, et vit sur l'eau par essaims de millions d'individus. Elle est soutenue sur la surface des mers par des vésicules aériennes que Pline appelle une cire gluante, et elle laisse échapper, aussitôt qu'on la sort de l'eau, une couleur très-pure, très-brillante, du rose violâtre le plus vif. Chaque coquille en renferme près d'une once, dans un vaisseau dorsal du mollusque. Cette couleur par les alcalis prend facilement une teinte verte, et légitime ce qu'en dit Pline; ce qu'il appelait une langue est le corps et la tête de l'animal, qui sont en effet arrondis et très-consistants. La janthine aime les mers tempérées; elle est extrêmement commune dans la Méditerranée et dans l'Atlantique, et les côtes de Ste.-Hélène et de l'Ascension en sont, en certaines saisons, entièrement couvertes. La deuxième espèce de pourpre paraît véritablement être le *murex* des anciens, ou la coquille nommée *chicorée,* et non celle appelée *pourpre* par les modernes. Quelques essais imparfaits que nous essayâmes à bord de notre vaisseau sur la couleur de la janthine, nous prouvèrent qu'elle servirait de réactif précieux, car elle passe très-rapidement au rouge par les acides, et revire au bleu par les alcalis; par l'oxalate d'ammoniaque elle donne un précipité d'un bleu foncé, et par le nitrate d'argent une couleur de cendre bleue très-agréable, et qui nous a fourni une très-bonne nuance pour le dessin à l'aquarelle.

119. JANTHINE NAINE.

Janthina exigua, Lamk.

(Pl. VIII, fig. 4, g. n., et 4' jeune âge.)

Le plus grand individu que nous ayons pris de cette espèce

a au plus 8 lignes de longueur sur 7 de diamètre. La coquille est ovale, conoïde, à spire un peu allongée, saillante, conique, à cinq tours convexes, séparés par un sillon profond; le dernier grand, ventru, renflé, subcaréné, dilaté en dessous. Toute la surface de cette janthine est couverte de petites côtes lamelleuses très-obliques dans le sens vertical, très-pressées. Celles du grand tour sont en chevron. La bouche est plus haute que large, à lèvre droite très-échancrée, dilatée en bas en lamelle avancée. Le bord columellaire est court, droit, un peu rebordé, en avant d'un ombilic petit. Le haut de la bouche est entamé par le dernier tour de la spire. Cette gracieuse espèce habite l'océan Atlantique. Elle conserve tous ses caractères lors même qu'elle n'a que 2 lignes de hauteur. Sa couleur est un violet clair uniforme. Sa spire est plus saillante qu'à aucune autre espèce.

120. NATICE GLAUQUE.

Natica glauca, DE HUMB.

(Pl. XI, fig. 1, g. n.)

Natica Bomplandii, VALENC.

Natica patula, Sow., *Zool. Journ.* t. I, p. 65, pl. V, fig. 4.

Cette natice de grande taille est discoïde, très-peu élevée, mais très-large. Sa face supérieure est plano-convexe. Sa spire à quatre tours, est très-courte, presque plane, à sillon linéaire simple, peu marqué, excepté sur le grand tour, par un léger ressaut. Le dernier tour est très-grand, peu haut, convexe en dessus, creusé d'un sillon circulaire, à arête arrondie sur son bord, déprimé et creusé en dessous. Tous les tours sont couverts de stries circulaires, inégales, parfois élevées. Le test est solide, assez épais. Le bord columellaire est simple, lisse, un peu concave. Il est séparé du grand tour qui modifie l'ouverture

de la bouche par un profond sillon, très-lisse, remontant sur l'axe de la columelle, qui se dilate en calle ou oreillette arrondie dans ses contours, plane, recouvrant presque en entier l'orifice de l'ombilic, qui est creux et évasé.

Du calle au bouton il y a 8 lignes et demie, et en diamètre on compte 28 lignes. La bouche est grande, très-oblique, longue de 19 lignes, à lèvre droite simple, décrivant une courbe, et finissant au-dessus de la carène du grand tour.

Cette coquille est d'un fauve blond uniforme, avec des nuances bleuâtres glauques sur le pourtour de la bouche et en dessous. Le calle est comme vernissé, rouge-brun foncé. La carène du grand tour est roux-blond foncé.

Cette belle natice n'est pas rare sur les grèves sablonneuses de Colan, non loin de Payta, sur la côte du Pérou, où elle est jetée par les vagues.

121. NÉRITE D'O-TAITI.

Nerita o-taitensis, LESS.

Cette nérite est épaisse, solide, arrondie, à spire courte, à dernier tour garni de côtes régulières, séparées par un sillon creux. Bouche étroite, à lèvre externe lisse intérieurement, arrondie, garnie en bas de cinq dents coniques, égales. Bord columellaire droit, marqué de quatre plis, gros, lisses, séparés par un sillon profond.

Hauteur 7 lignes, diamètre transversal 9 lignes.

Cette nérite est blanchâtre en dessus, parfois tachetée de noirâtre, à bouche blanc pur. Un cercle jaune soufre sur le pourtour de la lèvre externe. Elle est très-commune à O-Taïti et à Borabora. Elle a beaucoup de rapports avec la *nerita plicata* de Lamarck.

122. NÉRITE DE LA NOUVELLE-IRLANDE.

Nerita novæ-hiberniæ, Less.

Cette nérite a l'aspect de la *nerita malaccensis,* mais elle s'en distingue par plusieurs caractères. Sa spire est conique et saillante, ce qui n'a pas lieu dans la *malaccensis.* Sa lèvre droite est beaucoup plus mince, plus concave, et son rebord est très-bas. Une seule dent marque le haut de cette lèvre qui est lisse et n'a qu'un ressaut circulaire interne décrivant comme elle un demi-cercle. La columelle est plate et nue, marquée seulement d'une à trois échancrures et dents peu nettes. Sa surface est couverte de côtes saillantes, arrondies, régulières, séparées par un sillon creux et lisse. Aucune strie longitudinale n'apparaît en travers sur les côtes.

Sa hauteur est de 10 lignes sur 14 lignes de largeur. Ses côtes sont noires, luisantes, comme enduites de vernis, et les sillons sont olivâtres. La bouche et la columelle sont d'un blanc pur. Cette nérite est commune aux alentours du port Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

123. NÉRITE DE LA NOUVELLE-GUINÉE.

Nerita novæ-guineæ, Less.

Cette petite coquille a 7 lignes de hauteur sur 8 de diamètre; son test est épais, dilaté au-dessus de la lèvre droite, à spire conique, saillante. Elle est couverte de côtes arrondies, rapprochées, très-lisses, et séparées par un sillon au milieu duquel règne une ligne cordonnée de même forme, mais plus petite que les côtes qu'elle sépare. Sa lèvre droite est en demi-cercle, mince et lisse à son bord, puis dilatée et garnie de petites arêtes régulières et de sillons jusqu'en haut, où s'élèvent deux dents. La co-

lumelle est courte, droite, ridée, ayant huit côtes se terminant par quatre fortes dents.

Cette coquille d'un noir uniforme en dessus, est blanche sur le pourtour de la bouche qui est en croissant. Elle habite le havre de Dorery, à la Nouvelle-Guinée.

124. NÉRITINE AMPHIBIE.

Neritina amphibia, Less.

(Pl. XVI, fig. 1, g. n.)

Fig. 1', le mollusque. 1''', l'opercule.

Cette espèce a les plus grands rapports avec la *neritina dubia* de Lamarck et de Chemnitz, fig. n°s 2019 et 2020, mais elle nous en paraît bien distincte, et les nombreux individus que nous avons examinés nous présentent la même uniformité dans leurs formes et leur coloration.

La néritine amphibie a son test globuleux, plus large que haut, à spire conique, courte, assez saillante. Le dernier tour est considérable et ventru; elle est couverte de côtes arrondies, assez proéminentes, traversées par des lignes longitudinales. Sa bouche est demi-circulaire, à lèvre droite simple, ellipsoïde, mince. La columelle est droite ou très-peu oblique, large, très-lisse, marquée d'une dent ou plutôt munie d'un ressaut saillant à son bord inférieur. Le test est treillisé de petits damiers noirs et jaune roux en dessus; mais deux rubans jaunes bordés de deux rubans noirs et séparés par un troisième ruban noir, tous ponctués plus ou moins de jaune, suivent le grand tour transversalement par rapport à la spire, mais dans le sens de l'enroulement. La bouche et la columelle sont blanc bleuâtre. Elle a de hauteur 6 lignes et 12 lignes de diamètre.

Le mollusque est comme tronqué, tant sa tête est obtuse. Un

large lambeau labial échancré au milieu et divisé ainsi en deux lobes arrondis, recouvre la bouche. Deux tentacules très-longs, très-grêles, très-atténués, partent de la base des lobes labiaux et sont portés sur un petit renflement contractile. Au-dessus d'eux, de chaque côté, deux petits pédoncules cylindriques et courts reçoivent les yeux. Le corps est arrondi en dessus, grisâtre clair. Le pied est large, ovalaire, et se termine en pointe. A l'extrémité postérieure du pied, et non à la pointe, s'attache l'opercule à l'aide d'une apophyse saillante et anguleuse, pour l'insertion des fibres musculaires. Cet opercule est en demi-ellipse. Sa surface externe est lisse, finement striée, comme enduite de vernis. Elle est gris blanc de perle, et son pourtour est sillonné par un trait arqué, et le bord qui en résulte est ponctué, aréolé et strié de manière que les stries s'unissent aux précédentes à angle obtus. La face interne est rougeâtre, lisse, à part quelques dépressions pour les attaches musculaires.

Cette néritine est extraordinairement abondante aux alentours du port Praslin à la Nouvelle-Irlande. Dans les eaux des ruisseaux et des cascades qui vont se jeter à la mer, nous avons trouvé en grande quantité des petites néritines lisses et avec des épines, mais jamais l'espèce qui nous occupe. Constamment nous avons rencontré cette *neritina amphibia* collée sur les feuilles des pandanus ou des autres arbres, souvent à plus de 15 pieds du sol dans les profondeurs des bois, et loin de tout ruisseau. Cette espèce naîtrait-elle dans l'eau, et une fois devenue forte, changerait-elle d'habitudes, ou bien ne sort-elle de son milieu naturel que temporairement? Il est fort difficile de résoudre cette question. Nous nous trouvions à la Nouvelle-Irlande en août 1823. Lorsque nous détachions une néritine des feuilles, l'opercule se relâchait et laissait échapper une certaine quantité d'eau. Le mollusque l'avait-il puisée dans les aisselles des pandanus? car dans cette région il règne constamment d'abon-

dantes vapeurs, et la chaleur y est humide : il y pleut d'ailleurs fréquemment chaque jour; ou l'animal sortant de l'eau dans la nuit avec sa provision de liquide, n'y retourne-t-il que lorsqu'elle est épuisée ?

125. NÉRITINE CHAMARRÉE.

Neritina dubia, Lamarck; Chemn., nos 2019 et 2020.

Cette néritine est bien distincte de la précédente, bien qu'elle en ait le *facies* général. Toutefois elle est plus mince dans l'épaisseur du test, est aussi moins haute et proportionnellement plus large. Enfin, elle n'a point de sillons transversaux, mais seulement des stries dans le sens vertical. Cette néritine est donc semi-globuleuse, à spire très-courte, et déprimée, à dernier tour assez grand, peu haut et transversal. La bouche est en demi-ellipse, à lèvre droite, aiguë, en demi-cercle. La columelle est plate, lisse, un peu oblique, enfoncée et débordée par le péristome. En dedans et au bas du bord externe, est un ressaut ou saillie circulaire, terminée près le bord de la columelle par deux dents fortes et en crochets.

La surface de cette néritine est comme lisse, unie. Sa couleur est un marron luisant très-diversement tacheté de noir, le plus ordinairement sur 3 lignes, quelquefois sur 5 lignes, rubanées, composées de zigzags noirs, ou de traits en chevrons entrelacés. Parfois toute sa surface est recouverte de ces taches zigzaguées et n'offre que deux rubans jaune orangé. Parfois, enfin, le test est entier, moins quelques points noirs, marron luisant et clair.

Cette espèce est commune dans les eaux douces de la Nouvelle-Irlande.

126. NÉRITINE PULLIGÈRE.

Neritina pulligera, Lamk.; Chemn., n°s 1078 et 1079.

Nous ne mentionnons cette espèce bien connue que pour fournir des renseignements précis sur son habitat.

Cette néritine est ovalaire, convexe, à spire très-courte, très-petite, et formée dans sa jeunesse par une saillie aiguë et contournée en spirale où s'insère la dilatation du bord inférieur de la lèvre droite. Le grand tour est donc transversal, convexe, marqué par les stries circulaires de l'épiderme qui est épais, coloré en marron clair dans le jeune âge, et noir dans l'état adulte. Sous cet épiderme le test est blanc corné. La bouche est en demi-ellipse, profonde. La lèvre droite décrit, avec la circonscription de la columelle, un ovale presque régulier. Cette lèvre droite, demi-circulaire, est mince, coupante, cerclée de jaune aurore vif. La columelle a son bord, droit, un peu concave, finement dentelé, coloré en rouge aurore, et le plus souvent en rouge noir. Sa surface est comme vernissée. L'intérieur de la bouche au bord externe, n'a ni dents, ni ligne circulaire en ressaut, et se trouve parfaitement lisse et blanc bleuâtre.

L'opercule est demi-sphérique, muni à son bord interne, qui est taillé en biseau, de deux apophyses, l'une supérieure et en crochet simple et arrondi, et l'autre interne, en tubercule mousse et globuleux. Sa surface et finement striée. Son fond est vert clair avec des cercles flabellés noirs. Son bord convexe est membraneux et rouge de sang.

La néritine pulligère est très-commune à la Nouvelle-Guinée, à Waigiou, dans tous les ruisseaux d'eau courante. Elle atteint jusqu'à 14 lignes de diamètre transversal sur 10 de hauteur.

127. NÉRITINE NOIRE.

Neritina atra, Less.

Les individus de cette espèce que nous possédons ont leur spire brisée; mais ce qui les rend remarquables, c'est leur opercule, et c'est même dans cette partie qu'on pourra à l'avenir trouver des déterminations beaucoup moins fugitives que celles empruntées aux couleurs et à la forme du test.

Sa coquille est subglobuleuse, transversale, convexe, à peine marquée de stries verticales sur l'épiderme qui est d'un noir de jayet, sous lequel apparaît une faible teinte marron. La bouche en demi-ellipse est sans dents ni ressaut dans son intérieur et sur la lèvre droite dont le pourtour est mince. Le bord de la columelle est droit, très-finement dentelé, blanc bleuâtre ainsi que le dedans de la bouche.

L'opercule est pierreux, assez épais, presque lisse en dehors, ou du moins ponctué si finement qu'il faut le secours de la loupe pour distinguer ses aréoles, d'un noir franc. En dedans, l'opercule est rouge vernissé, plus mince au bord interne, à deux apophyses; l'une aplatie, contournée, striée et dentelée au sommet; la supérieure, courte, arrondie, globuleuse à la tête et soutenue par une racine insérée dans un creux.

Son diamètre transversal le plus ordinaire est de 10 lignes sur 7 de hauteur; mais elle atteint fréquemment une bien plus grande taille.

Nous ne l'avons trouvée qu'au port Praslin de la Nouvelle-Irlande.

128. NÉRITINE AMPULLAIRE.

Neritina ampullaria, Less.

Cette petite nérite est presque aussi haute que large. Elle a

7 lignes de diamètre sur 6 de hauteur. Sa spire est très-courte, un peu proéminente. Son grand tour est arrondi, convexe, dilaté vers la bouche, couvert de sillons serrés et dirigés dans le sens transversal et très-finement striés dans le sens vertical. La bouche est grande. Son bord externe, lisse en dedans, est mince, dilaté en demi-cercle, débordant la columelle. Celle-ci est plate, à dents serrées sur la ligne droite de son bord.

Son test est en dessus vert olivâtre, blanc bleuâtre en dedans. Nous ne connaissons pas son opercule.

Elle habite la Nouvelle-Irlande.

129. NÉRITINE JAYET.

Neritina gagates, Lamk.

Cette espèce est globuleuse, oblongue, à spire courte, un peu proéminente, à surface à peine striée en long, à épiderme d'un noir profond. La bouche en demi-ellipse, à bord externe simple, sans dents ni ressauts intérieurement, à columelle plane, évasée en haut, très-finement dentelée au bord. Le dedans de la bouche est blanc bleuâtre. La columelle est blanche, tachée de rouge fauve en dehors.

Jeune, elle est lisse, jaune olivâtre, très-ocellée de petits points jaune clair.

Son opercule est pierreux, noir en dehors avec fines stries, rougeâtre en dedans avec un large ressaut plane, et deux petites apophyses coniques.

Cette espèce habite les eaux douces de l'île Maurice.

130. NÉRITINE FASCIÉE.

Neritina fasciata, Lamk.

Cette néritine est semi-globuleuse, allongée transversale-

ment, finement striée dans le sens vertical, à spire courte, un peu conique et exserte. Bouche demi-elliptique, à bord mince, lisse en dedans et en bas, à columelle très-épaisse, légèrement sinueuse à son bord. La bouche est blanche, la columelle jaune corné; le test, en dessus, blanc rosé, largement rayé transversalement de bandelettes à bords sinueux d'un noir lustré.

Diamètre transversal 8 lignes et demie, hauteur 7.

Hab. la Nouvelle-Irlande.

131. NÉRITINE DEMI-DEUIL.

Neritina lugubris, Lamk.?

Cette néritine est bien voisine de la *zèbre* décrite dans les auteurs. Son test est globuleux, oblong dans le sens transversal, à surface très-finement parcourue par de minces stries d'accroissement. Sa spire est conique, obtuse, un peu saillante. Le grand tour est subdéprimé et concave près de la suture. La bouche est grande, en demi-ovale, à bord simple et coupant garni en bas par un ressaut saillant, terminé par deux fortes dents internes. Bord de la columelle lisse, plane, enfoncé, blanc jaunâtre, tandis que la bouche est blanche. Le test en dessus est noir vif, ou plutôt le test est couvert de bandelettes flexueuses et obliques jaune orangé et noir profond. Ces dernières sont plus larges que les bandelettes jaunes.

Diamètre transversal 11 lignes; vertical, 8 lignes.

Elle habite la Nouvelle-Guinée.

132. NÉRITINE ÉMAILLÉE.

Neritina variegata, Less.

La coloration de cette espèce varie à l'infini. Elle est globuleuse, ovalaire, à spire en cône court, obtus, mais saillant. La

surface est finement striée. La bouche est en demi-ellipse, simple, lisse, sans ressaut intérieur. La columelle est plane, nue, finement dentelée; elle est blanc bleuâtre, ainsi que le dedans de la bouche. En dessus, le test offre les colorations suivantes :

1° Vert ponctué de points jaunes ténus.

2° Test noir ponctué de taches rondes et assez grandes jaunes; c'est la variété la plus commune.

3° Test brunâtre sans maculatures apparentes.

4° Test jaune avec des raies très-irrégulières noires ponctuées de jaune.

Sa surface est souvent très-lisse, parfois très-encroûtée. Son diamètre transversal est de 8 lignes sur 6 de hauteur. Une tache rouge marque parfois la columelle.

Elle vit à la Nouvelle-Irlande.

133. NÉRITINE D'OUALAN.

Neritina oualaniensis, Less.

Très-petite espèce semi-globuleuse, très-lisse, ayant à peine 3 lignes et demie de diamètre transversal sur 2 et demie de hauteur. Sa spire est courte, convexe. Son grand tour est lisse. La robe est olivâtre, très-finement couverte de petites lignes noir profond flexueuses et presque verticales. Parfois ces lignes sont treillisées. La bouche est lisse en dedans, en demi-ellipse, verdâtre, ainsi que la columelle qui est un peu tordue. L'opercule est petit, noir en dehors, rougeâtre en dedans et à un seul tubercule.

Hab. les eaux douces de l'île d'Oualan.

134. NÉRITINE DE WAIGIOU.

Neritina waigiensis, Less.

Cette néritine ne nous paraît point décrite, bien qu'elle ait de grands rapports avec la *lineolata* de Lamarck.

Sa coquille est oblongue, transversale, un peu contournée, à spire mamelonnée, petite, saillante et tout-à-fait externe. Le grand tour est plus renflé au milieu que vers la bouche ; il est déprimé près la suture. La surface paraît parfaitement lisse, et les stries longitudinales sont peu apparentes. La bouche en demi-ellipse est légèrement oblique. Son bord est mince, coupant ; elle est blanche et très-lisse en dedans. La columelle est épaisse, nue, très-finement dentelée à son bord, et colorée en jaune soufre. Le dessus du test est rayé par bandelettes étroites, égales, flexueuses, jaune orpin et noir luisant. Parfois le fond est marron rayé de noir. Parfois les raies sont très-fines, parfois un peu plus larges. Un seul individu avait une large bande transversale rougeâtre.

Cette néritine a communément 9 lignes de diamètre transversal sur 6 de hauteur. Son opercule est noir en dehors, finement strié, rougeâtre en dedans, à deux apophyses, l'une circulaire, l'autre tuberculée.

Cette néritine doit être prodigieusement abondante dans l'île de Waigiou ; car les Papous de la baie d'Offach nous en apportaient des bambous remplis, dont ils se servaient comme objet d'échange. Jamais nous ne l'avons rencontrée nous-mêmes pendant notre séjour sur cette terre de la Papuasie.

135. CLITHON LONGUE-ÉPINE.

Clithon corona : nerita corona, L.

Cette néritine, la plus anciennement décrite, est effectivement très-commune dans les rivières de l'île Maurice. Elle est reconnaissable à sa spire presque toujours rongée, courte, à son dernier tour ventru, convexe, à stries serrées en dessus et disposées en chevron, à cause d'une sorte de carène ou de sillon peu marqué qui suit le grand tour, et sur lequel sont implantés

de 5 à 6 prolongements cornés, creux, cylindriques, allongés et d'un noir mat. Le test en dessus est d'un marron brunâtre et noirâtre. La bouche en demi-cercle. Son bord est simple, coupant, souvent creusé en bas d'un demi-sillon formé par la convergence des stries d'accroissement de la dernière épine. La columelle est plane, lisse, ayant constamment une forte dent isolée à son bord. La bouche est bordée d'aurore en dedans. La columelle est jaune orangé.

Son diamètre transversal est de 7 lignes, et sa hauteur de 6. Son opercule est mince, noirâtre.

136. CLITHON CORONOIDE.

Clithon coronoides, Less.

Cette espèce a beaucoup d'analogie avec la précédente. Elle est toutefois plus petite. Sa spire est plus large, sa surface est moins striée.

Cette néritine a 5 lignes de diamètre sur 4 de hauteur. Les stries du test sont fines et verticales. Le grand tour est caréné, couvert d'épines rapprochées, médiocres, cylindriques, au nombre de 10. Elle est fauve-verdâtre en dessus, y compris les épines. La bouche est en arc, à bord simple, dilaté en haut et creusé en gouttière en bas. La columelle est petite, dentelée et munie d'une dent inférieure plus grosse que les autres. La bouche et la columelle sont blanchâtres.

Elle vit à la Nouvelle-Guinée.

137. CLITHON ONDÉ.

Clithon undatus, Less.

(Pl. XIII, fig. 13, g. n.)

Cette néritine couronnée est une espèce des plus gracieuses

et parfaitement distincte. Elle est globuleuse, allongée. Sa spire est conique, arrondie, assez saillante. Une dépression profonde marque la séparation de l'avant-dernier tour et du grand. Celui-ci est convexe, finement strié verticalement, traversé d'une ligne creuse d'où partent des épines médiocres, arrondies, cassantes, marquées d'une strie profonde longitudinale, toutes un peu courbées en arrière. La bouche est ample, à bord demi-circulaire dilaté en haut et en bas, creusé d'un demi-canal sur la ligne d'insertion des épines. La columelle est plate, enfoncée, à bord coupant muni en bas d'une seule dent saillante. La bouche est blanc bleuâtre. La columelle blanche a une grande tache aurore. Le test est transversalement zoné, par rubans étroits et flexueux, de noir et de jaune. Dans le jeune âge, la robe est jaune et les lignes noires sont espacées.

Cette espèce a 8 lignes de diamètre transversal et 6 de hauteur. Elle vit dans les torrents et les ruisseaux de l'île d'O-Taïti.

138. CLITHON A ÉPINES NOIRES.

Clithon nigrispinis, Less.

(Pl. XIII, fig. 12, g. n.)

Cette néritine n'est-elle qu'une variété de la *brevispina* de Lamarck ?

Elle est subglobuleuse, déprimée en arrière, à spire courte, un peu saillante, à carène du grand tour très-marquée, anguleuse, hérissée d'épines médiocres, espacées, cylindriques, noires. Le test est en dessus couvert de petits sillons et de petites côtes verticales et plates, et sa coloration est verdâtre. La bouche est en demi-ellipse, à bord simple, circulaire, coupant, un peu dilaté en haut et en bas. La columelle est enfoncée, très-finement chagrinée, munie à son bord de deux grosses dents, dans l'intervalle desquelles il y en a une rangée de plus

petites. Elle est blanc verdâtre ainsi que le dedans de la bouche. L'opercule est pierreux, à deux très-petits tubercules simples.

Son diamètre transversal est de 6 lignes sur 5 de hauteur.

Elle habite l'île d'O-Taïti.

139. CLITHON CRÉPIDULAIRE.

Clithon crepidularius : neritina crepidularia, Lamk.

Cette petite néritine est ovalaire, convexe, à spire courte, obtuse, à carène latérale marquée sur le grand tour, à épines courtes, espacées, cylindriques, à surface très-striée sur la spire, à stries peu prononcées sur le grand tour. Bouche simple, à bord droit, mince, dilaté en haut et en bas. La columelle est enfoncée, finement dentelée. Opercule blanc, lisse. L'épiderme noirâtre, sous lequel paraissent des bandes jaune aurore. Jeune, la robe est même rousse avec quelques taches noires. D'autres fois elle est jaune avec deux bandes horizontales noires. Son diamètre transversal est de 7 lignes et sa hauteur de 5. Elle vit à O-Taïti.

140. CLITHON PROTÉE.

Clithon variabilis : neritina brevispina, Lamarck, *esp.* 8, t. VII, p. 185.

Cette espèce de néritine est excessivement commune dans les eaux douces de toutes les îles Malaisiennes et Polynésiennes, de même que dans les ruisseaux de la Nouvelle-Hollande. Mais tout porte à croire que l'on confond, sous un même nom, plusieurs espèces distinctes. Trop de détails nous manquent pour établir par une filiation de races ou de tribus, la série des variétés de ce mollusque fluviatile, nous nous bornerons à mentionner et à décrire celles que nous avons observées.

1° *Var. de la Nouv.-Guinée.* Coquille semi-globuleuse, convexe, épaisse, solide, à spire courte, affaissée, à dernier tour grand, couverte de petites côtes serrées, pressées, à fond gris picoté de blanc. Bouche semi-elliptique, à bord externe circulaire, lisse, blanchâtre. Columelle large, très-finement granuleuse, vu à la loupe, à bord oblique avec des petites dentelures et une dent saillante. Diamètre transversal 11 lignes sur 9 de hauteur. Épines oblitérées chez les vieux individus. Opercule épais, pierreux, convexe en dedans, sans appendice, concave en dehors.

A. Individus zonés par deux larges bandes fauves. Columelle jaune, sans épines.

B. Individus fauves olivâtres; épines à peine saillantes.

C. Individus à épines courtes, droites, tordues sur elles-mêmes.

Hab. la Nouvelle-Irlande.

2° *Var. de l'île Maurice.* De petite taille. Le test peu côteleux, parfois lisse, verdâtre et couvert de petites lignes noires. Les épines assez fortes, très-distantes, au nombre de quatre au grand tour et de quatre au second, toutes un peu recourbées en dedans. Diamètre transversal 6 lignes, et hauteur 4.

Hab. l'île Maurice.

3° A la Nouvelle-Guinée on en trouve de petites noires, picotées de blanc; rousses picotées de gris, et dont la bouche est dilatée en haut et en bas.

141. NÉRIPTÈRE DE MAURICE.

Neritina (*neripteron*) *mauriciæ,* Less.

Les néritines auriculées dont Lamarck ne connaissait qu'une espèce (*neritina auriculata,* Lamarck, *esp.* 11, t. VII, p. 186),

forment une petite tribu de néritines qui conduit aux navicelles. Toutes ces néritines se ressemblent lorsqu'on veut les décrire, mais à la vue, et en les comparant les unes aux autres, on trouve dans leur examen des distinctions qu'il est fort difficile de rendre sensibles par des phrases.

La nériptère de Maurice est irrégulièrement ovalaire, sa surface dorsale est convexe, l'inférieure est plane. Sa spire, à peine marquée, fait un petit crochet postérieur. Le test est lisse, vert, couvert de petites guillochures noires très-fines, très-serrées, imitant des stries circulaires. La bouche est petite, débordée par la lèvre externe, qui est simple, obovale, dépassant la columelle, et se dilatant en aile mince sur son bord postérieur. La columelle est oblique, enfoncée, lisse, munie à son bord, qui est coupant, de deux dents garnies dans leur intervalle de fines dentelures. Le dedans de la bouche, le rebord et la columelle sont blanc bleuâtre.

Cette coquille a 7 lignes de diamètre transversal, et 2 lignes et demie de hauteur. Elle vit dans les rivières de l'île Maurice.

142. NÉRIPTÈRE D'O-TAITI.

Neritina (neripteron) taitensis, Less.

Cette néritine ailée est convexe, peu élevée, demi-ellipsoïde, transversale, à spire formée d'un seul tour, et munie à l'angle postérieur d'un petit bouton arrondi, luisant, rouge. Sa surface est très-finement striée en demi-cercles, et sa coloration est rougeâtre et brunâtre. La bouche est médiocre, à bord en demi-ellipse, blanc bleuâtre, mince et entier, débordant la columelle, et se terminant par deux ailes qui forment en arrière une ligne régulière droite. La columelle est large, plate, blanchâtre, ayant une échancrure au milieu du bord, échancrure garnie de fines dentelures et terminée par deux dents à peine marquées.

Son diamètre transversal est de 7 lignes sur 2 et demie de hauteur.

Cette coquille habite les eaux douces de la pointe Vénus, baie de Matavai, à O-Taïti

143. NAVICELLE ELLIPTIQUE.

Navicella elliptica, LAMK., CHEMN., n° 1082.

Coquille oblongue, elliptique, ovalaire, très-convexe, à onglet en carène postérieure débordant le bord columellaire. Columelle rougeâtre, enfoncée, lisse. Pourtour simple, ovalaire, blanc bleuâtre. L'épiderme est vert olivâtre, recouvrant des chaînettes de taches arrondies et allongées brunâtres, consistant et solide. Son diamètre transversal est de 16 lignes sur 7 d'épaisseur.

Elle est très-commune dans les rivières de l'île Maurice. Son animal est figuré dans la *Zoologie de l'Uranie*, pl. LXXI, fig. 3 à 6, et décrit p. 457 du texte.

Nous ne pouvons que rapporter à cette espèce une petite coquille de la Nouvelle-Guinée, longue au plus de 6 lignes, fragile, fauve vermiculée de chaînettes anguleuses rosées et jaunes.

144. NAVICELLE DÉPRIMÉE.

Navicella depressa, LESS.

Coquille obovale, elliptique, subdéprimée, convexe, à onglet peu élevé, peu déjeté en arrière, à surface couverte de stries circulaires. Pourtour plus rétréci en avant, plus dilaté en arrière. Columelle, étroite, lisse. Le dedans de la coquille est blanc bleuâtre, marqué de taches noir profond sur les côtés et en arrière, et tacheté de jaune aurore au milieu. La columelle est

jaunâtre tacheté de noirâtre. La surface supérieure est brun noirâtre, couverte de petites taches disposées en trame et d'un fauve vif.

Diamètre 11 lignes, épaisseur 4 lignes.

Habite la Nouvelle-Guinée.

145. NAVICELLE ZÉBRÉE.

Navicella zebra, Less.

Coquille oblongue, elliptique, à convexité très-peu élevée. Onglet peu marqué, obtus. L'extrémité postérieure, rétrécie, anguleuse. L'antérieure oblongue, à bords entiers, simples. La columelle petite, lisse, oblique, jaune, avec deux taches noires. Le dedans de la coquille bleuâtre avec deux taches noires au fond. Le dessus est brun noir, couvert de chevrons jaunes pressés et entrelacés par espaces.

Diamètre 8 lignes, épaisseur 2 lignes et demie.

Elle habite les ruisseaux du port Praslin, à la Nouvelle-Irlande.

146. CABOCHON BONNET DE CYTHÉRÉE.

Pileopsis Cytheræ, Less.

L'espèce que nous décrivons est remarquable par l'élégance de sa forme. Elle est parfaitement ovalaire, peu haute, très-symétrique, régulièrement convexe, à sommet recourbé en arrière, terminé par un très-petit cône arrondi s'élevant sur le bord postérieur. Toute la surface de ce cabochon est radiée par des côtes longitudinales, légèrement courbées, et traversées par des côtes plus fines, circulaires, qui les coupent à angle droit, de sorte que la surface supérieure est également treillisée. Cette partie est d'un blanc de neige au sommet, blanche sur

le reste de son étendue, mais couverte d'un épiderme poilu, plus épais sur les bords et roux blond.

En dedans la coquille a un limbe déclive, très-finement garni de petits sillons rapprochés, et se trouve régulièrement dentelée. Son intérieur est concave marqué par les côtés du dessus, et d'un blanc mat. Son test est mince, fragile. Son diamètre transversal est de 7 lignes de longueur, sur 6 de largeur et 3 et demie de hauteur.

Ce petit cabochon habite les endroits paisibles de la baie de Matavai, à O-Taïti.

147. SIPHONAIRE DE LESSON.

Siphonaria Lessonii, de Blainv., *Dict. sc. nat.*, t. XLIX (1827), p. 296, et *Malacologie*, pl. 44, fig. 2.

Cette petite siphonaire que nous avons trouvée en assez grande abondance au fond de la baie Française aux îles Malouines, est ainsi décrite par M. de Blainville : Coquille conique, élevée, capuloïde, un peu oblique, à sommet bien marqué, pointu, incliné en arrière et un peu à gauche, radiée par trente-huit cannelures peu marquées, colorée en gris verdâtre en dessus, en brun chocolat en dedans et surtout à la circonférence. Ses dimensions sont : de 10 lignes de largeur sur 7 de longueur, et 5 de hauteur. Le siphon est en canal vertical sur le côté droit.

148. CALYPTRÉE (CRÉPIDULE) NAVICELLE.

Calyptræa (crepidula) navicella, Less.

Les crépidules et les calyptrées forment deux genres très-mal définis dans les auteurs. L'animal des calyptrées et des crépidules nous paraît ne différer en rien d'essentiel, et quant à la cloison du test, soit que cette cloison soit transversale, soit

qu'elle ne consiste qu'en lamelles annexées au fond de la coquille, elle présente des passages de ces deux états et ne peut servir qu'à établir de simples sous-genres au grand genre *calyptræa* ou *crepidula* comme on voudra l'appeler. Voici ce que nous pensons qu'on pourrait admettre dans l'état actuel de nos connaissances.

1er Sous-genre. CRÉPIDULE, *crepidula.*

Coquille oblongue, convexe en dessus, rétrécie aux extrémités, renflée au milieu, creuse en dedans, munie d'une lame moyenne presque rectiligne. L'onglet terminal et postérieur sur la ligne médiane.

2e Sous-genre. CRÉPIPATELLE, *crepipatella.*

Coquille obovale, très-convexe en dessus, à onglet latéral et subterminal. La lame transversale arrondie, semi-oblique, à bord antérieur libre et taillé en biseau, occupant toute la largeur de la concavité interne.

3e Sous-genre. SIGAPATELLE, *sigapatella.*

Coquille déprimée, obarrondie, à spire dorsale, formée de plusieurs tours et latérale. La cloison interne se continuant avec la columelle dilatée en lame à son insertion au bord droit, et cachant un ombilic ouvert en fente. La lame horizontale formant une loge oblique et courte, demi-circulaire dans son développement.

4e Sous-genre. TROCHATELLE, *trochatella.*

Coquille conique, élevée, trochiforme, arrondie, sans spire, l'onglet élevé, terminal, médian. Face inférieure concave, à spire médiane, courte, dilatée à l'insertion, sans ombilic. La lame horizontale partant de la spire, et se soudant au bord du test.

5e Sous-genre. Calyptrée, *calyptræa.*

Coquille conique, en cône élevé, aigu, terminé par un onglet dorsal, obarrondi et médian. La lame interne attachée au sommet de la voûte et roulée en demi-cornet.

6e Sous-genre. Calypéopsis, *calypeopsis.*

Coquille conique, arrondie, à onglet supérieur, dorsal, médian; lame interne roulée en cornet entier attaché à la voûte de la concavité, soudé au côté droit, et formant une deuxième coquille complètement interne.

7e Sous-Genre. Syphopatelle, *Syphopatella.*

Coquille subconique, arrondie, élevée, à surface lamelleuse, à onglet terminal, supérieur, médian, une lame attachée au côté droit de la concavité, et terminée au sommet de la voûte par un tube comprimé et très-étroit, résultat de la pliure de la lame en cette partie.

La calyptrée (crépidule) navicelle, *crepidula navicella*, est oblongue, convexe, à dos saillant, évasée au milieu, rétrécie aux extrémités, ayant en dessus des stries en demi-cercles; l'onglet est postérieur, arrondi et tout-à-fait terminal. Le dedans du test est creusé, concave, recouvert dans sa moitié postérieure par une lame horizontale, plane, médiane, à bord antérieur un peu échancré. Le pourtour est simple à peine sinueux.

Cette coquille, longue de 13 lignes, large de 9 et haute de 6, est d'un rougeâtre brun nacré dans toutes ses parties. Nous la trouvâmes jetée sur les sables des grèves entre Payta et Colan, sur la côte du Pérou.

149. CALYPTRÉE (CRÉPIDULE) PIROGUE.

Calyptræa (crepidula) monoxyla, Less.

Coquille oblongue, allongée, un peu contournée, convexe en dessus, concave en dedans, à bord droit, arqué, creusé au milieu, déjeté en avant, le bord gauche arrondi. L'arête convexe et dorsale un peu contournée. L'onglet postérieur et tout-à-fait terminal. La lame cloisonnée interne, un peu enfoncée, rectiligne à son bord libre, presque plane et un peu striée en dessus. Cette crépidule est longue de 7 lignes sur 4 et demie de largeur et 3 de hauteur. Elle est en dessus striée circulairement, blanc verdâtre, nacrée et blanche intérieurement, seulement une teinte verte colore la voûte. Elle est assez commune à la *Baie-des-Iles* de la Nouvelle-Zélande.

150. CALYPTRÉE (CRÉPIPATELLE) D'ADOLPHE.

Calyptræa (crepipatella) Adolphei, Less.

(Pl. XV, fig. 2, g. n.)

Cette calyptrée, ou crépidule suivant les auteurs, est la plus grande espèce connue du genre. Elle se rapproche de la *crepidula peruviana* de Lamarck, bien cependant qu'elle en soit très-distincte, ainsi que nous nous en sommes assurés sur l'individu type conservé dans la collection de M. le duc de Rivoli.

La coquille qui nous occupe est épaisse, massive, très-encroûtée, et couverte de tuyaux de serpules quand elle est adulte, ou bien souvent rongée et déchirée à sa surface. Il n'est pas rare d'en rencontrer des individus qui sont longs de 2 pouces et demi sur 2 pouces de largeur. Nacrée en dedans, sa surface est concave et comme onduleuse ou bosselée. Sa forme est un ovale peu régulier. Son bord est simple, inégal et sinuolé. Sa surface dorsale est convexe, voûtée. L'onglet terminal ou spire est la-

téral et terminal. La partie postérieure est plus étroite que l'antérieure. Le bord gauche est très-arrondi, tandis que le droit est presque rectiligne. La surface interne est très-convexe, creusée en voûte, nacrée. La lame transverse est profonde, oblique, concave, à bord libre, mince, disposé en demi-segment avancé, très-échancré au bord gauche. Le dessus de cette coquille est blanc verdâtre. Le dedans est blanc-nacré très-luisant, teint d'un rose très-pur sur les bords, rose qui disparaît après la mort de l'animal.

Le jeune âge de la coquille a sa lame interne très-échancrée sur le côté gauche, très-renflée sur son bord libre; son intérieur est blanc nacré, et sa spire est petite, terminale et placée sur le côté.

L'animal de la crépipatelle d'Adolphe, vu par le dos, présente les particularités suivantes. Un large manteau mince et à bords réguliers et arrondis naît sur les côtés du corps qu'il déborde complètement, et s'étend sur la face interne du test, sans en couvrir toute la circonférence, et s'y attache circulairement. Ce manteau est jaune d'orpin. La tête se termine en devant par une lèvre échancrée au milieu, à deux lobes, sous lesquels s'ouvre la bouche. Deux tentacules cylindriques médiocres occupent les côtés de la tête. Ils sont plus épais et renflés à leur base, de sorte que l'œil est placé sur ce renflement et au bord externe du tentacule dont le sommet est grêle et obtus. La partie antérieure et supérieure du corps se compose d'un ovale oblong, épais, charnu, ayant de chaque côté deux festons frangés sur leurs bords. L'extrémité postérieure est musculaire, arrondie et très-large. Les branchies disposées en lame pectinée forment une frange circulaire qui entoure l'extrémité du tube digestif dont l'ouverture est en fente étroite; or les branchies, le foie et le tube intestinal constituent un paquet séparé par une profonde rainure du reste du corps, pa-

quet qui est logé et protégé sous la lame transversale du test. (Pl. XV, fig. 2 B.)

Le mollusque vu en dessous (pl. XV, fig. 2 A) a un muscle central étroit, marqué d'un sillon au milieu, et débordé par deux renflements ovalaires garnis d'une frange latérale membraneuse. Cette partie est séparée du pied par un léger étranglement, et celui-ci assez charnu, peu épais, est presque entièrement arrondi et libre sur ses bords. Il est jaune ocreux, ainsi que le milieu du corps et les franges marginales. Les deux épatements latéraux sont blancs. Les tentacules, la lèvre bilobée et le haut du muscle antérieur et moyen, sont noirs.

Cette crépipatelle est extraordinairement abondante sur les hauts-fonds qui découvrent à marée basse dans la grande baie de Talcahuano, au Chili. L'animal s'attache avec vigueur, et son pied robuste l'y aide puissamment. Cette coquille s'implante aussi sur la grande moule (*mytilus lata*), si commune dans ces mers.

Le nom d'Adolphe que nous lui avons donné est celui de notre frère, Adolphe Lesson, chirurgien de marine, chargé des collections botaniques dans l'expédition de découvertes du capitaine Dumont d'Urville.

151. CALYPTRÉE (CRÉPIPATELLE) DU PÉROU.

Calyptræa (crepipatella) peruviana, Less.

Crepidula peruviana, Lamk., t. VII, p. 25.

Coquille obovale, un peu rétrécie en arrière, convexe en dessus, concave en dessous, à lame interne concave, à bord libre, sinueux, convexe, peu échancré au côté gauche, dilaté et épaissi, et formant un enfoncement columellaire au côté droit. Onglet subterminal, saillant, arrondi et avancé sur le bord droit. Circonférence mince, sinueuse. Surface interne rosée,

nacrée, en dessus un peu rugueuse, striée. Lame blanc nacré.

Longueur 20 lignes, largeur 16 lignes, hauteur 6 lignes. Habite les côtes de l'île de San-Lorenzo, à Lima, sur les rivages du Pérou.

152. CALYPTRÉE (CRÉPIPATELLE) DU CHILI.

Calyptræa (crepipatella) chiliensis, Less.

Coquille obovale irrégulière, oblongue, convexe, à angle latéral dextre, à bord gauche dilaté et arqué, le bord droit presque rectiligne. L'intérieur concave, nacré. Lame transversale oblique, voûtée, à stries fines, à échancrure du bord droit profonde. Circonférence irrégulière, simple.

Surface striée circulairement et couverte de petites rugosités linéaires verticales couvrant régulièrement l'intervalle de chaque lame.

Blanc rougeâtre en dehors, rosé nacré en dedans. Lame blanc mat.

Diam. longit. 12 lignes, largeur 10, hauteur 4.

Cette espèce paraît être bien distincte de la calyptrée (crépidule, *auct.*) d'Adolphe. Elle est extraordinairement commune au Chili, dans la province de la Concepcion, où son test jonche les rivages.

153. CALYPTRÉE (CRÊPIPATELLE) DÉPRIMÉE.

Calyptræa (crepipatella) depressa, Less.

Coquille convexe, obarrondie, à circonférence légèrement et irrégulièrement contournée, simple, convexe en dessus, à onglet postérieur, dextre, à bord droit un peu déprimé, à surface externe lisse. L'interne concave, vernissée, rougeâtre et brillante. Lame interne concave, blanche, plane, échancrée au côté gauche, à bord convexe, libre, épais à l'insertion au côté

droit. La lame petite, ne dépassant pas le tiers de la coquille.

Longueur 13 lignes, largeur 11, hauteur 4. On la trouve sur les côtes de l'île de Quiriquine, dans la grande baie de Talcahuano, au Chili.

154. CALYPTRÉE (SIGAPATELLE) DE LA NOUV.-ZÉLANDE.

Calyptræa (sigapatella) Novæ-Zelandiæ, Less.

Coquille arrondie, convexe, à spire petite, conique, saillante, latérale, postérieure, à tours distincts, revêtue en dessus d'un épiderme assez épais, lamelleux, et ayant trois raies élevées, chagrinées sur la face dorsale du grand tour. La face inférieure est concave, nacrée; la circonférence est entière, mince. La columelle est latérale, dilatée à son insertion et munie d'une lamette triangulaire cachant en partie l'ouverture ombilicale qui est creuse et évasée. La columelle se continue en une lame transversale, échancrée à son bord libre, et qui s'attache au rebord gauche. Cette lame est nacrée, un peu convexe, lisse.

Cette coquille a 10 lignes de longueur sur 8 et demie de largeur et 3 et demie de hauteur. Son épiderme est assez épais, foncé fauve verdâtre. Le dedans est blanc; une tache purpurine marque la voûte. On la trouve à la Nouvelle-Zélande.

155. CALYPTRÉE (SIGAPATELLE) ÉCU.

Calyptræa (sigapatella) scutum, Less.

Cette espèce est plus déprimée que la précédente, à tours de la spire plus marqués et plus grands. Celle-ci est conique, très-saillante, presque médiane. Sa surface est couverte de stries concentriques, bien arrêtées et revêtues d'un épiderme blond doré. Sa circonférence est entière, arrondie, mince et en biseau. La face inférieure et concave, nacrée, très-lisse. La colu-

melle est courte, un peu dilatée à sa base, et se continue en une lame horizontale mince, striée et convexe en dessus, échancrée en devant et se soudant sur le rebord même du côté gauche. Un canal très-marqué suit le contour de la spire. L'ombilic est presque nul. Toute cette partie interne est d'un nacré brillant.

Elle a de longueur 11 lignes, 9 de largeur et 4 de hauteur. Elle vit à la Nouvelle-Zélande.

156. CALYPTRÉE (TROCHATELLE) ARAUCANIENNE.

Calyptræa (trochatella) araucana, Less.

La coquille qui nous occupe est trochoïde, convexo-conique, arrondie, à circonférence dentelée et inégale, ou à bords plus ou moins fléchis et saillants. Le dessus du test est très-encroûté (le grand nombre d'individus étudiés par nous ne différaient en rien sous ce rapport), bien cependant qu'on puisse distinguer nettement sur les bords de larges sillons qui se dirigent du sommet et rayonnent sur le limbe. Ces sillons sont profonds et séparés par des côtes saillantes. La spire est nulle : elle est remplacée par un sommet conique, aigu, médian comme celui des patelles régulières. La surface inférieure et concave, lisse, nacrée, à lame transversale, naissant au centre même du test, de l'axe columellaire qui est dilaté à sa naissance et qui se contourne pour monter vers la voûte. La columelle est aplatie, sans trace d'ombilic, courte, et se continue en un bord mince, libre, qui se soude au rebord du côté gauche de la coquille. La lame décrit donc un plan incliné qui suit, en s'enfonçant, la ligne spirale de l'axe columellaire.

Cette coquille a de diamètre longitudinal 21 lignes sur 20 de largeur et 7 de hauteur. Elle est blanc verdâtre en dessus, blanc nacré en dessous avec des taches pourpre noir et rouge au fond de la voûte sur les bords. Parfois ces taches sont rem-

placées par une teinte rouille luisante. Il eût été très-intéressant de faire connaître l'animal, mais nous négligeâmes de l'étudier lorsque nous rencontrâmes cette coquille qui pullule dans la baie de Talcahuano, dans la province de la Concepcion, au Chili. Elle est surtout abondante sur les écueils de l'île de Quiriquine, et ses bords se moulent aux inégalités de la roche. Son test se recouvre de serpules et de vermilies.

157. CALYPTRÉE (CALYPÉOPSIS) DE QUIRIQUINE.

Calyptræa (calypeopsis) Quiriquinæ, Less.

Coquille conique, obarrondie, à bord de la circonférence mince, finement denticulé. L'onglet est supérieur, terminal, saillant, placé un peu au-delà du milieu, et par suite un peu dejeté en arrière. Elle est, en devant et en dessus, un peu convexe, tandis qu'en arrière elle est déclive ou déprimée. Le test est en dessus roux, avec des stries en cercles, rapprochées, et couvertes de très-petites lamelles qui en chagrinent toute la surface externe. En dedans, cette coquille est concave, nacrée, d'un blanc rougeâtre avec des maculatures pourprées sur les bords: Le cornet interne est évasé, entier, soudé au côté droit par une lame, résultant de la jonction des lèvres du cornet, dont l'antérieure est rectiligne et la postérieure courbée en demi-cercle, et toutes les deux lisses et entières. La circonférence du test est légèrement striée.

Cette calyptrée a 12 lignes de longueur sur 12 de largeur et 6 de hauteur. Elle est commune au Chili, sur les côtes de l'île de Quiriquine et du port de Talcahuano.

158. CALYPTRÉE (CALYPÉOPSIS) RUGUEUSE.

Calyptræa (calypeopsis) rugosa, Less.

Coquille patelliforme, convexo-conique, oblongue, à circon-

férence profondément dentelée, à dents inégales, arrondies, festonnées. L'extrémité antérieure est plus étroite que la postérieure. La surface supérieure s'élève en cône dont le sommet est obtus, placé un peu en arrière. Un talus assez marqué entoure la base du cône, et forme sur le pourtour une assez large dépression marginale. Des côtes noueuses, grosses, séparées par des sillons profonds, raboteux, descendent obliquement du sommet jusqu'aux bords où ils se perdent après avoir été coudés par la dépression en formant les dents saillantes du pourtour. L'intervalle des côtés est plane sur le bord, et marqué d'un trou ou d'une fossette dans la portion amincie et terminale du sillon. Cette face supérieure côteleuse est rouge brunâtre.

En dedans, cette calyptrée est concave, et sa surface est sillonnée de lignes larges et peu creusées qui répondent aux côtes du dessus. Le fond ou la voûte est lisse. D'une lame fixée au côté droit et canaliculée à angle aigu du même bord, s'évase et se roule un cornet interne qui forme une deuxième coquille entière, et libre dans toute son étendue, hormis au fond et sur le bord droit. Ce cornet est obovalaire, lisse, assez épais, évasé à sa circonférence qui est mince et libre. Il est coloré en blanc mat, tandis que la surface interne est rougeâtre et à taches longitudinales interrompues par la teinte blanchâtre des sillons.

Cette coquille a 28 lignes de longueur, 23 de largeur et 9 de hauteur.

Nous n'en trouvâmes qu'un seul individu (déposé au Muséum) sur les sables de Payta, sur la côte du Pérou.

159. CALYPTRÉE (CALYPEOPSIS) TUBIFÈRE.

Calyptræa (calypeopsis) tubifera, Less.

Coquille obirrégulière, ovale, arrondie, à circonférence crenelée, peu régulière et accommodée aux inégalités de plan des roches sur lesquelles elle repose, convexe en dessus, conique dans le jeune âge, affaissée dans son état adulte, à sommet ongulé, obtus, médian, à pointe un peu déjetée à droite. En dessus elle est couverte de rugosités qui partent de l'onglet qui est lisse, et se rendent en rayonnant sur les bords. Sur ces rugosités s'élèvent des tubes cylindriques, plus ou moins élevés, perforés au centre, ayant un sillon sur un côté, ce qui annonce qu'ils sont le résultat d'une lame roulée et soudée par ses bords. Ces tubes ont jusqu'à 4 lignes et demie de hauteur et 1 ligne et demie de diamètre.

Jeune, le dessus du test est rouge violâtre, et l'onglet est jaunâtre. Adulte, cette surface est blafarde, et se recouvre de petits balanes et de polypiers dans les intervalles des tubes.

La surface interne est concave, très-nacrée, très-lisse, excepté sur le rebord qui est marqué par les crénelures. Cette face est blanc jaunâtre, maculée de rougeâtre. La coquille interne est soudée par un large support en avant de la concavité qui répond à l'onglet. Cette coquille interne adhère encore au bord gauche par une lame épaisse. Elle est concave, entière, à circonférence taillée en bord simple, imitant une petite soucoupe dont la partie antérieure serait en arc de cercle, et la partie postérieure rectiligne. Mais ce qui caractérise la cloison postérieure est un pli convexe en devant, qui devient canal profond en arrière et qui aboutit à la voûte même de la face inférieure du test.

Cette coquille habite de grandes profondeurs d'où elle est rejetée par les vagues sur les sables des plages déclives, situées

entre Payta et Colan, sur la côte du Pérou. Nous n'en avons trouvé que deux individus : l'un, long de 20 lignes, large de 15 et haut de 8, et un second, long de 26 lignes, large de 22 et haut de 6. Tous les deux sont au Muséum.

160. CONOELIX DE SWAINSON.

Conœlix Swainsonii, Less.

(Pl. XI, fig. 5, g. n.)

Le genre *Conœlix* a été proposé par M. Swainson, dans ses *Zoological illustrations* (t. I, pl. XXIV, in-8°; Lond., 1820 à 1821), et cet auteur en figure trois espèces, les *conœlix marmoratus*, *lineatus* et *punctatus*. L'espèce que nous décrivons a beaucoup de rapports avec le *conœlix marmoratus*, mais cependant si la figure qu'il en donne est exacte, notre conœlix devra en être distingué. Nous nous faisons un devoir de dédier au créateur de ce genre l'espèce que nous avons rencontrée en assez grand nombre au milieu de l'Archipel des Carolines, en même temps que nous y joignons notre tribut d'estime pour ses travaux, et d'amitié pour sa personne.

Les caractères des *conœlix* sont, d'après M. Swainson : *Testa coniformis ; spira brevissima ; labium exterius simplex ; columella plicata ; apertura linearis, angusta, spirâ longior.* Ce sont des mollusques intermédiaires aux cônes et aux volutes.

Le conœlix de Swainson a 11 lignes de longueur totale, sur 5 lignes de diamètre : il est plus dilaté à la naissance de la spire, qui forme un disque conique terminé en pointe obtuse, cylindrique que couronne un léger bouton. Le test est turbiné, lisse, arrondi, et s'amincit jusqu'à l'extrémité de la bouche. La spire est formée de tours rapprochés, finissant assez brusquement en un sommet aigu et mince. L'ouverture du test est étroite,

plus élargie en haut, et a 8 lignes de hauteur. La lèvre externe est épaisse, droite, parfaitement lisse, séparée à son extrémité terminale de la columelle par une échancrure formant canal. La columelle est obliquement tordue et striée à l'extrémité. Elle est garnie à son milieu de quatre varices internes, ne saillant point à l'extérieur, et séparées l'une de l'autre par un sillon creux (ces varices sont très-mal rendues dans la figure 5 de notre planche XI).

Le test de ce conœlix est parfaitement lisse et poli. La spire est fauve. Des lignes rouge brun régulièrement espacées le contournent horizontalement. La robe est grise cendrée avec des taches brunâtres et des raies interrompues d'un blanc luisant formées de petites taches en croissant ou quadrilatères et bordées de fauve. Une ligne rouge-brun très-vif colore le bord externe de la lèvre droite. La columelle est rouge brun à l'extrémité.

Nous trouvâmes, en 1824, un grand nombre de coquilles de cette espèce sur les bancs de coraux qui enveloppent la petite île d'Oualan, dans l'archipel des Carolines.

161. OLIVE D'O-TAITI.

Oliva taitensis, Less.

Cette olive est subcylindrique, arrondie, solide, à spire courte en cône aigu, à tours concaves à leur centre ou creusés d'un canal évasé. Le bord externe est épais, entier, terminé par un canal concave, creux. La columelle est finement ridée.

Le test a sa surface luisante, lisse, gris brun, à petites taches anguleuses blanches encadrées d'un trait noir. Le dedans de l'ouverture et les plis externes de la columelle sont d'un blanc jaunâtre. Elle est longue d'environ 11 lignes sur 6 de diamètre. Elle est commune sur les récifs d'O-Taïti, et a été déposée au Musée de Paris.

162. OLIVE DE PORT-PRASLIN.

Oliva praslinoides, Less.

Cette olive, voisine de la lacertine, est cylindrique, épaisse, atténuée aux extrémités, lisse, à spire très-courte, à tours déprimés et creusés dans leur milieu, à bouton obtus. Sa longueur totale est de 17 lignes sur 8 de diamètre. L'ouverture est assez large, longue de 15 lignes, à bord droit épais, lisse, profondément échancré en bas. La columelle est épaisse, marquée de trois forts plis et très-striée dans toute sa longueur en dedans.

Cette olive n'a point de barres transversales. Sa robe est gris-cendré clair, couverte longitudinalement de petits rubans très-zigzagués bruns, côtoyés d'un trait jaune. Ces petits rubans sont rapprochés et comme entrelacés entre eux.

Cette espèce habite le port Praslin, à la Nouvelle-Irlande. L'individu type de notre description est au Muséum.

163. COLOMBELLE DE PAYTA.

Columbella paytensis, Less.

Cette colombelle a de très-grands rapports avec la strombiforme de Lamarck, mais elle en est suffisamment distinguée par les quatre dents et le pli unique de la columelle.

Cette coquille a 11 lignes et demie de longueur totale sur 7 et demie de diamètre. Elle est ovalaire turbinée, à ouverture dilatée et à bord externe subailé. La spire est courte, conique, à tours convexes et lisses à leur partie moyenne, creusés d'un canal qui côtoie le bord supérieur de chaque tour. Le dernier ou le plus grand, ventru et convexe au milieu, se rétrécit en bas, et se trouve marqué sur le dos de 6 sillons creux, étroits et contournés. L'ouverture, haute de 7 lignes, est large. Son bord externe est épais, anguleux en haut, arrondi en bas, ca-

naliculé par son union avec la columelle, et garni en dedans, dans toute sa longueur, de 14 à 15 dents. La columelle est concave à son tiers supérieur, lisse, puis munie d'un pli saillant et de 4 dents arrondies, rapprochées, évasées.

Sa spire est violâtre. Toute la coquille est marron vineux picoté de blanc par points très-fins. Le bord externe de l'ouverture est fauve-blond doré, et l'intérieur est teinté de violet.

Nous trouvâmes cette colombelle sur les côtes de Payta, au Pérou.

164. CONCHOLÉPAS DU PÉROU.

Concholepas peruvianus, Lamk., t. VII, p. 253.

Le concholépas est bien voisin comme genre des pourpres, dont il ne se distingue en effet que par la direction de la spire, qui est déjetée en arrière et sur le côté gauche, sous le bord même qui continue la columelle.

Tout porte à croire que dans ce genre, qu'il serait possible de réunir aux pourpres de Bruguière *(purpura)* comme sous-genre, on devra admettre deux espèces bien distinctes par les lamelles dont se hérisse le test de l'une et par la surface à peu près lisse de l'autre. La première est des mers équatoriales et vit sur les côtes du Pérou; la seconde est robuste, massive, et habite les parages refroidis du Chili, et s'avance le long des côtes de la Patagonie.

C'est du concholépas du Pérou et de son animal dont il sera question dans cet article.

La tête du concholépas est courte, confondue avec le corps. Au-dessous de deux tentacules réunis à leur base et semi-cylindriques, sont placés les yeux sur un renflement de leur bord externe et vers le milieu de leur longueur. Ces tentacules finissent en pointe subconique. En dehors du tentacule droit, est

placé l'organe excitateur, qui est mince, arrondi, et grêle à son extrémité. La bouche s'ouvre à la base même des deux tentacules et consiste en un trou arrondi, surmontant un petit tubercule. Au-dessous de la bouche est une dépression étroite, disposée en chevron et répondant à une dépression triangulaire du pied. Celui-ci est épais, charnu, échancré en devant, aplati dans le reste de son étendue, traversé longitudinalement par un sillon et par des rides nombreuses sur les côtés, et se relevant à l'extrémité postérieure pour donner attache à l'opercule. Celui-ci est ovalaire-oblong, corné, très-petit, et strié sur les bords. La surface qui le supporte présente au milieu une fossette creuse pour recevoir une saillie. Un sillon assez profond isole cet opercule du repli tout-à-fait terminal du pied.

Les côtés du corps sont lisses, très-charnus, épais, recouverts en partie par un muscle circulaire, mince, lisse, enveloppant l'animal comme un manteau, et présentant un double repli formant un siphon exsertile. Ce siphon, court, échancré à son extrémité libre, communique de l'autre avec l'appareil respiratoire. Celui-ci est supérieur et antérieur, et se compose de branchies pectinées partant d'un canal contourné et formant un paquet qui repose en avant sur le tube digestif. Ce dernier occupe une large concavité du corps, concavité bordée en devant par un épais renflement que recouvrent les branchies. L'anus paraît s'ouvrir dans la fente en chevron placée en avant du pied. Ce mollusque est jaunâtre.

La coquille du concholépas est épaisse, très-solide, irrégulièrement ovalaire, bombée, obliquement spirale, à sommet en onglet recourbé à gauche et dépassé par le bord droit qui est convexe, tandis que le gauche est déprimé. Ce bord gauche est en entier formé par une columelle aplatie, lisse, arrondie en dedans; l'ouverture est aussi grande que la coquille, profonde et en voûte dans le sens de l'onglet, creusée d'un fort

sillon sur le côté gauche, sillon qui entame le bord, et qui sert à loger le siphon. La lèvre droite est denticulée et marquée en avant de deux dents longues et fortes.

Cette coquille est en dessus brun rougeâtre, avec de fortes côtes rayonnantes horizontales, à partir du sommet recourbé. Ces côtes sont rayées dans le sens vertical par des sillons larges, irrégulièrement creux, et dont les bords sont lamelleux, et le fond finement strié de lignes creuses et serrées. L'intérieur est nacré blanc bleuâtre, et rouge vif sur les bords.

L'individu que nous décrivons avait 20 lignes de longueur, 15 de largeur et 8 de hauteur. Mais il y en a des individus qui ont trois fois ces dimensions.

Le concholépas dont nous avons, le premier, envoyé le mollusque en France (1823), adhère aux roches des côtes, et se trouve assez fréquemment sur les rivages de l'île de San-Lorenzo. Mais celui du Chili est si commun dans la baie de Talcahuano, qu'on rencontre des tas énormes de son test que les habitants utilisent pour faire la chaux nécessitée ar leurs constructions.

165. LICORNE GÉANTE.

Monoceros giganteum, LESS.

(Pl. XI, fig. 4, g. n., et 4″ son opercule.)

Le genre Licorne établi par Montfort, adopté par Lamarck, regardé par MM. de Blainville et Cuvier comme section des pourpres, *purpura* de Bruguière, devra peut-être disparaître tout-à-fait, et les espèces seront alors restituées à plusieurs genres avec lesquels elles ont d'intimes rapports.

La licorne que nous décrivons semblerait mieux placée dans le genre fuseau, *fusus*. D'un autre côté, cette coquille est véri-

tablement une pourpre par sa columelle déprimée et concave à son milieu, puis redressée à l'extrémité. Elle ferait certainement plus disparate dans le genre fuseau que dans le genre pourpre. Nous laissons donc à d'autres le soin de discuter ce point très-obscur de classification, et nous ne la considérons que comme pourpre, en n'adoptant le nom de *monoceros* que comme type de sous-genre.

Cette coquille est ovalaire allongée, turbinée, très-ventrue, épaisse, solide, et à surface zonée de carènes transversales obtuses. La spire, formée de cinq tours, a les quatre premiers disposés en cône médiocre, obtus, séparés par un sillon creux et convexes en dessus, bien que des carènes déprimées en suivent les tours. Le cinquième est très-grand, très-ventru et très-rétréci en avant, que marque assez souvent une vive dépression. Quelques stries longitudinales et inégales coupent les côtes déprimées et espacées qui se dessinent sur le grand tour dont elles suivent la forme, tout en devenant plus marquées à l'endroit où son rétrécissement commence. Là apparaissent trois ou quatre sillons, au milieu desquels est tracée une ligne qui aboutit à la lèvre droite de l'ouverture, à l'endroit même où est implantée la forte dent conique et isolée qui caractérise les coquilles nommées Licornes.

L'ouverture est ovalaire allongée. Son bord droit est épais, courbé en arc de cercle, armé d'une forte dent à son tiers antérieur, enfoncé au sommet où il se plie pour constituer un canal. La columelle est massive, très-lisse, concave en haut, puis amincie et saillante pour se terminer en ligne droite, recourbée en dedans pour concourir à la formation du canal destiné à loger le siphon.

Cette coquille est blanc verdâtre en dessus, nacrée et luisante et d'un blanc teinté de jaune rougeâtre en dedans.

Ses dimensions habituelles sont 3 pouces de hauteur sur

2 pouces de diamètre dans l'endroit le plus large. L'ouverture seule a 2 pouces 4 lignes de hauteur sur 13 lignes de largeur, sans mesurer l'épaisseur du bord droit ni de la columelle.

L'animal, d'après nos notes manuscrites, est semblable à celui des pourpres. Son opercule est corné, ovalaire, noirâtre, très-petit, et attaché à la partie postérieure du pied.

La licorne géante se rencontre assez abondamment sur les grèves sablonneuses de la ville ruinée de Penco, au fond de la baie de Talcahuano, au Chili; jetée à la suite des vents violents qui agitent la baie et déracinent d'énormes touffes de *fucus* pyrifères et de durvillées comestibles. L'animal sert à la nourriture des habitants.

166. VIS BLEUATRE.

Terebra cœrulescens, Lamk., t. VII, p. 288.

Var. *o-taitensis*.

La variété de la vis bleuâtre qui nous occupe est extraordinairement commune à O-Taïti et dans la baie de Borabora, îles dépendantes de l'archipel de la Société. Les naturels nous en apportaient des bambous remplis. Sa taille est beaucoup plus petite que celle des individus décrits par M. Lamarck et conservés dans la collection de M. le duc de Rivoli. Elle ne dépasse point 14 lignes sur 4 de diamètre dans l'endroit le plus large. Son test est turriculé, assez solide, luisant, à stries d'accroissement presque nulles, à tours planes, peu distincts et séparés par une suture spirale à peine marquée, à ouverture petite, épaisse à la columelle, échancrée en haut et mince sur le bord externe. Le grand tour est blanc et les autres sont noir roux, teintés de bleuâtre en haut avec des espaces blancs.

167. CÉRITHE SILLONNÉE.

Cerithium sulcatum, Lamarck, t. VII, p. 66.

Cette espèce bien connue ne sera mentionnée que pour son *habitat*. Elle est extraordinairement commune sur les plages vaseuses des havres de l'île de Waigiou et de la Nouvelle-Guinée. Elle vit dans l'eau saumâtre qui séjourne dans les lieux bas et couverts de mangliers, le long des petits ruisseaux qui vont se perdre dans les baies.

168. PTÉROCÈRE LAMBIS.

Pterocera lambis, Lamk., t. VII, p. 196.

C'est à O-Taïti que nous observâmes fréquemment cette coquille, d'ailleurs bien connue, sur l'animal de laquelle nous présenterons quelques détails qui prouvent que sous plusieurs rapports ce mollusque diffère du *pterocera chiragra* figuré pl. LXX, fig. 4 à 6 de la *Zoologie de l'Uranie*.

Les viscères sont logés dans les tours de la spire. Un manteau simple enveloppe le corps à sa base d'un repli circulaire ovale allongé. Ce manteau est coloré en jaune sur son bord extérieur, et se trouve panaché dans le reste de son étendue de zones azur, noires, rouges et blanches. Le corps est gros, blanc pur, strié très-légèrement en travers, arrondi, court, et terminé en devant par une trompe cylindrique blanc fauve, plus large à sa naissance qu'à son extrémité terminale, percée d'une bouche brun marron, allongée et plissée circulairement. De chaque côté de la trompe sont placés deux corps cylindriques, contractiles, un peu moins longs que le support de la bouche, entièrement simples, recouverts de taches fauves et blanches imbriquées comme des tuiles, et dilatées à leur sommet où est logé le globe de l'œil. Celui-ci est assez gros, à iris d'un noir profond, entouré

d'un cercle blanc argentin. La partie postérieure du corps s'allonge en un pied très-robuste, très-charnu, couvert de rugosités prononcées, et à la partie antérieure duquel s'élève un cône saillant couvert d'éminences mamelonnées. Le pied est marbré de vert sur un fond blanchâtre, et est jaunâtre en dessous. Sa partie postérieure donne attache à un opercule fauve, strié, ovalaire-allongé, et terminé en pointe longue et recourbée. Cet opercule est couvert de stries circulaires serrées.

169. SILIQUAIRE GÉANTE.

Siliquaria gigas, Less.

Coquille composée de quatre tours, grands, lâches, roulés de manière que le premier tour et le troisième sont plus petits que le second et le quatrième.

Le tube recourbé dès sa naissance est mince, recoquillé, et s'accroît graduellement en volume. Il est anguleux, raboteux, à angles mousses sur les bords. La face dorsale et les deux latérales sont planes, onduleuses et comme rugueuses. L'inférieure est formée de deux faces obliques, séparées à leur milieu par une rainure profonde, composée d'ouvertures ovalaires, perforantes, isolées par des cloisons minces. La face interne est carénée au milieu, et la carène est garnie de lamelles spinescentes. L'ouverture supérieure était brisée dans l'individu que nous possédons. Ce test est jaunâtre, et aurait plus de 15 pouces de longueur s'il était déroulé.

Cette siliquaire vit dans les mers des Moluques.

170. FISSURELLE A COTES.

Fissurella costata, Less.

L'animal de cette fissurelle est ovalaire, convexe, à pied large aplati, ovale-allongé.

La tête est courte, distincte, consistante et obarrondie. Elle se termine en devant par une face tronquée, convexe, percée au centre par une bouche ronde plissée tout à l'entour. Sur chaque côté de la tête et à la toucher naissent deux tentacules contractiles, charnus, comprimés en dedans, cylindriques en dehors, pointus, portant à leur bord externe, et tout-à-fait à leur base, deux points globuleux qui sont les yeux. Les viscères sont placés sur la face dorsale du corps et sont abrités par le test. Le tube digestif aboutit à une ouverture ronde, tout-à-fait dorsale et médiane, entourée d'un sphincter musculeux et froncé, à fibres circulaires. Les côtés sont marqués par une saillie épaisse, en fer à cheval, libre en devant et qui imprime ses contours au test où elle creuse une dépression de même forme. Ce muscle robuste et épais a donc pour but d'attacher solidement l'animal à la coquille. Un manteau ovale-oblong, mince, libre sur ses bords, recouvre tout le mollusque et s'arrête sur les côtés du pied. Ce manteau, qui enveloppe aussi la tête, est frangé sur son bord libre, franges ou cryptes qui constituent des branchies circulaires qui aboutissent toutes, par des tubes qui rayonnent de la circonférence au centre, à la partie concave et antérieure du dos où sont placés les organes de la respiration. Le pied est plus large que le corps, assez épais, mince et sinueux sur ses côtés, plane en dessous, plissé en avant sur la ligne médiane, et légèrement strié dans le reste de son étendue.

La couleur du mollusque est noirâtre.

Les patelles sont constamment attachées aux rochers. Les

fissurelles, au contraire, rampent sur les frondes des fucus et sur les pierres des grèves.

La coquille de cette espèce est longue de 27 lignes sur 21 de largeur. Elle est ovalaire-oblongue, haute de 9 lignes, convexe, à trou ouvert, court, ovale, placé à-peu-près au milieu du test. La surface supérieure est couverte de côtes un peu anguleuses, rayonnantes, coupées par des cercles d'accroissement qui la rendent très-rugueuse. Ses bords sont larges, minces, fragiles, denticulés. Le dessus est blanchâtre et verdâtre avec des rayons plus larges au bord, d'un violâtre fauve. L'intérieur est blanc mat et le bord est bleuâtre avec des taches rouges au point où aboutissent les rayons du dessus.

Cette fissurelle habite les côtes du Chili, sur le pourtour de la vaste baie de Talcahuano et du port Saint-Vincent, dans la province de la Concepcion.

171. FISSURELLE RADIEUSE.

Fissurella radiosa, Less.

Cette fissurelle se trouve très-communément au milieu des fucus pyrifères de la baie Française, aux îles Malouines, et sur les pierres qui bordent les rivages des îlots aux Loups-marins et aux Pingoins.

L'animal ne diffère point notablement de l'espèce précédente: seulement il décrit un ovale plus allongé. Son pied est plus épais et moins dilaté à son rebord. Il n'est point plissé en avant. Les côtés du corps sont couverts de granulations charnues qui donnent à ces parties un aspect aréolé. Le manteau est court, frangé et garni de nombreux cryptes sur ses bords, et ne recouvre point la tête. Celle-ci est conique, tronquée en avant, arrondie, munie d'un trou buccal froncé sur les côtés, et de deux tentacules allongés, pointus, très-épais à leur base, très-con-

tractiles, et portant à leur côté externe et basal un petit renflement détaché au milieu duquel est l'œil. Le muscle en fer à cheval est très-étroit. Un canal circulaire entoure le manteau, reçoit les conduits des cryptes, et vient aboutir aux branchies dont la fosse est dorsale et antérieure. L'anus, enveloppé d'un sphincter contractile, est percé un peu en avant du milieu.

Ce mollusque est coloré en riche violet.

La coquille de cette fissurelle est ovale-oblongue, légèrement convexe, à côtés un peu déprimés. L'ouverture est allongée, resserrée, munie de deux dents sur chaque bord. Elle est percée un peu en avant du milieu. Son pourtour est lisse, blanc. La surface supérieure est couverte de côtes droites rayonnant du centre à la circonférence, en augmentant de volume. Ces côtes sont traversées par des stries circulaires fines et pressées qui entament et rendent grenue leur face convexe. Un sillon profond et étroit sépare à peine chaque côte, et leur disposition générale est assez particulière en ce sens que trois petites côtes sont renfermées par deux un peu plus saillantes sur tout le pourtour. Cette face convexe est jaune doré avec des rayons dilatés au bord, pourpre violâtre. Le limbe est régulier, denticulé en dessous, blanc et noir pourpre alternativement. Le dedans est lisse, blanc de porcelaine.

Plusieurs individus que nous avons recueillis ne dépassaient pas 13 lignes de longueur sur 7 de largeur, sur 2 et demie de hauteur.

Cette fissurelle vit dans les mers australes de l'extrémité de l'Amérique.

172. FISSURELLE NOIRE.

Fissurella nigra, Less.

Coquille ovalaire, oblongue, un peu plus dilatée en arrière qu'en avant, convexe, à côtés plus droits que les extrémités, à

perforation culminante un peu en avant du milieu, oblongue, large, munie de deux dents sur ses côtés, et rebordée par un pourtour blanc. Surface du test entièrement noire, à stries circulaires croisant des stries rayonnantes pressées. Les unes et les autres fines et rapprochées. Des sillons évasés et des stries plus épaisses et distantes sur les côtés. L'intérieur est épais, blanc, lisse. Le limbe est régulier, noir et côtelé.

Cette fissurelle a 21 lignes de longueur, 13 de largeur et 6 de hauteur. Elle habite les rivages du port Saint-Vincent, au Chili.

173. FISSURELLE OBOVALE.

Fissurella obovalis, Less.

Cette fissurelle est obovalaire-allongée, à segment postérieur arrondi, l'antérieur rétréci, à bords plus élevés sur les côtés et un peu avancés en avant et en arrière, de manière que, placée sur un plan horizontal, les extrémités y appuient seules. Surface convexe, à trou ouvert, oblong, rectiligne en ses bords qui sont épais, et munis de quatre dents, trou placé en avant du milieu. La surface externe est à côtes rayonnantes rapprochées, coupées par les stries circulaires. Elle est brune olivâtre, souvent encroûtée. La surface interne est blanc de porcelaine. Le pourtour est entier, noirâtre, un peu oblique. La dépression du muscle en fer à cheval est très-marquée.

Cette fissurelle a de longueur 21 lignes, 8 de largeur en avant, 18 de largeur en arrière, et 7 de hauteur. Elle vit, comme la précédente, dans la province de la Concepcion, au Chili.

174. PATELLE MASSIVE.

Patella crassa, Less.

Coquille massive, épaisse, ovale-arrondie, convexe, à som-

met conique, élevé, placé aux deux tiers postérieurs, à face terminale comme tronquée; surface supérieure couverte de grosses stries rugueuses, traversées circulairement par des sillons d'accroissement de couleur blanche, avec des stries ferrugineuses en dedans. Bord régulièrement ovalaire, finement creusé de sillons et de gouttières rapprochés, varié de rouge, de noir et de blanc. Intérieur concave, creux, à muscle en fer à cheval très-marqué, d'un blanc mat, teint de rose sur la partie postérieure.

Longueur 3 pouces 8 lignes, largeur 3 pouces, et hauteur 21 lignes. Cette patelle vit sur les rivages de la Nouvelle-Galles du sud.

175. PATELLE OR ET ARGENT.

Patella argentaurum, Less.

Coquille obovale, convexe, bombée, à sommet conique, obtus, déprimé, placé un peu en arrière, à surface externe lamelleuse, à sillons rayonnants creux, bordés par deux côtes élevées, et traversés à leur milieu par une côte plus petite. Les stries circulaires très-pressées, lamelleuses à leur bord. Une dépression en gouttière sur le pourtour. La coloration de cette face externe est un vert noirâtre. Les bords sont réguliers et en ovale plus rétréci en devant, creusés en gouttière. Face interne en voûte, creuse, à fond répondant à l'animal, d'un jaune d'or brillant, à dedans, sur les bords, d'un blanc d'argent poli, rayé longitudinalement de pourpre noir répondant aux côtes rayonnantes de la face dorsale. Cette belle patelle a 18 lignes de longueur, 15 de largeur et 9 de hauteur. On la trouve sur les rivages de la Nouvelle-Hollande.

176. PATELLE COTELÉE.

Patella costata, Less.

Coquille ovalaire-oblongue, légèrement convexe, à sommet recourbé en arrière, à côtes rayonnantes fines vers le sommet, larges sur le limbe, et surmontées de lamelles. Les stries circulaires sont légères, peu apparentes. La face externe est verte, entourée de noirâtre vers le sommet et à élévations rugueuses des côtes marron vif. Le dedans est rouge glacé d'or au fond, argenté sur le côté, et rayé de pourpre noir dans les sillons qui marquent les bords et qui s'étendent jusqu'à la voûte.

Longueur 12 lignes, largeur 9 lignes, hauteur 3. On la trouve sur les rivages de l'île de Bourou.

177. PATELLE DE BOUROU.

Patella bourouniensis, Less.

Coquille ovale, très-déprimée, blanche, à côtes noires en dessus, jaune-doré au fond, or rouge bordé d'or jaune, à raies pourpre noir sur les côtés, à bords denticulés, les dents séparées par une petite échancrure. La face externe a son sommet très en arrière, court, obtus; les côtes espacées sur les bords. L'impression dorsale de l'animal est épaisse, très-marquée, et creusée circulairement d'une dépression en fer à cheval pour l'insertion du muscle de même nom.

Longueur 14 lignes, largeur 12, hauteur 3 lignes et demie. On la trouve dans la baie de Cajéli, à Bourou.

178. PATELLE SAFRANÉE.

Patella crocata, Less.

Coquille irrégulièrement obovale, peu épaisse, peu élevée,

à sommet conique, presque central, à bords minces et anguleux, à face interne creuse, conique, lisse.

Le dessus est couvert de petites crêtes rapprochées, rayonnantes, séparées en petits faisceaux par des sillons peu profonds et espacés. Sa couleur est blanchâtre, avec des rayons pourpre violâtre.

Le dedans est très-luisant, d'un blanc teinté de jaune et argentin. La voûte est jaune safran très-prononcé. Des taches pourprées marquent les bords.

Longueur 11 lignes, largeur 10 lignes, hauteur 4 lignes. On la trouve au port Praslin de la Nouvelle-Irlande.

179. PATELLE ROUGE-DORÉE.

Patella deaurata, Gm.

Coquille ovalaire, convexe, conique, élevée, à sommet obtus, un peu en arrière, à bords crénelés et creusés en gouttière, à face interne sillonnée, très-brillante, creuse.

Le dessus de couleur verte est muni de côtes fines à leur naissance, rayonnantes, épaisses et hérissonnées de petites crêtes sur les bords. Ces crêtes sont plus marquées au milieu, ondulées, et sont formées par des stries circulaires, peu apparentes vers le sommet. Très-âgée, cette coquille est encroûtée en dessus, blanchâtre, marquée de côtes rudes séparées par des sillons très-creux, et par un sillon circulaire marginal.

Le fond du test en dedans est pourpre noir très-doré. Les côtés sont blanc d'argent, et les bords sont tachetés de pourpre et d'or rouge.

Cette patelle est excessivement commune dans la baie Française aux îles Malouines. Elle a de longueur 24 lignes, de largeur 18 lignes, et de hauteur 10.

180. PATELLE ZÉBRÉE.

Patella zebrina, Less.

Coquille irrégulièrement ovalaire, peu épaisse, peu élevée, à sommet obtus, en voûte déprimée, à bords sinueux, ondulés, à face interne concave, creusée en voûte irrégulière et plus profonde en arrière.

Le dessus est verdâtre, à côtes rayonnantes grosses, séparées par des sillons creux, entamant les bords qui sont tachetés de noir et de vert. Le dedans est au fond noir profond, rayé de blanc, ayant une dépression circulaire creusée. Les côtés sont blanc de porcelaine.

Longueur 11 lignes, largeur 9, et hauteur 3 et demie. On trouve cette jolie espèce très-communément sur les rochers de la baie de Talcahuano au Chili.

181. PATELLE BLEUE.

Patella cyanea, Less.

Coquille obovalaire, rétrécie en arrière, mince, peu élevée, convexe en dessus, concave en dessous, à sommet court, aigu, un peu recourbé et placé en arrière. Le pourtour mince, finement denticulé.

Le dessus est verdâtre couvert de stries rayonnantes, serrées, inégales, les unes plus élevées, les autres plus petites, et le pourtour bordé de noir.

Le dedans est peu concave, épais à l'endroit qui abrite la face dorsale du mollusque et d'un blanc de porcelaine. Tout le reste de l'intérieur est d'un bleu d'acier luisant.

Longueur 16 lignes, largeur 13 et hauteur 5.

Cette patelle est très-commune sur les rochers qui entourent l'île de Sainte-Hélène.

182. PATELLE DE LA CONCEPCION.

Patella concepsionis, Less.

Coquille ovalaire, convexe, à sommet en voûte, à pourtour régulier, sinuolé, à face inférieure concave, creuse en arrière, lisse, marquée d'une dépression en fer à cheval.

Le dessus est blanc verdâtre, avec des côtes irrégulières espacées en dessus, colorées en brunâtre. Le fond de l'intérieur noir bistre avec des taches blanches. Le reste d'un blanc mat. Le pourtour tacheté de noir par espaces réguliers.

Longueur 16 lignes, largeur 13 et demie, hauteur 6. On la trouve sur les côtes de la province de la Concepcion, au Chili.

183. PATELLE DU PORT-JACKSON.

Patella jacksoniensis, Less.

Coquille ovalaire, convexe, élevée, voûtée, à sommet conique, obtus, placé un peu en arrière, pourtour ovale régulièrement denté et creusé en gouttière, à rebord plane et déjeté en dehors. La face inférieure médiocrement concave, voûtée, épaissie au fond.

En dessus le test est côtelé, par stries rayonnantes alternatives, l'une plus épaisse, l'autre plus mince. Sa coloration est blanc jaunâtre avec des faisceaux brun pourpré. En dedans cette patelle est jaune d'or très-brillant, avec des faisceaux pourpre violâtre plus ou moins épais et serrés, surtout sur le pourtour. Le fond est rouge vermeil.

Cette espèce se rapproche singulièrement de la *patella vulgata* des auteurs. Elle a 14 lignes de longueur, 12 de largeur et 5 de hauteur. Elle couvre les rochers du port Jackson à la Nouvelle-Galles du sud. Elle varie singulièrement en hauteur.

184. PATELLE BOUCLIER.

Patella clypeater, Less.

Coquille orbiculaire, très-déprimée, peu convexe, creusée en soucoupe, à sommet à peine marqué, conique, à pourtour régulier finement dentelé.

La surface externe est couverte de petites côtes rayonnantes, peu élevées, séparées par un canal peu marqué, plus large qu'elles. Sa coloration est brune verdâtre. Le dedans est très-brillant, à dépression en fer à cheval creuse sur le pourtour de la voûte qui est plate, colorée en pourpre noir métallisé, avec des taches nacrées irrégulières. Le limbe est argentin.

Cette patelle a 20 lignes de longueur, 19 de largeur et 6 de hauteur. Elle est rare, et vit sur les côtes du port Saint-Vincent, province de la Concepcion, au Chili.

185. PATELLE PLAT D'ARGENT.

Patella argyropsis, Less.

Coquille ovalaire, à peine convexe, très-déprimée, à sommet obtus, court, postérieur, à face inférieure légèrement concave, à pourtour mince, sinueux, puis anguleux à la terminaison de chacun des rayons un peu côteleux qui couvrent la face supérieure en divergeant; ces rayons sont espacés, ayant dans leur intervalle une ligne médiane et des lignes latérales très-fines et très-serrées. Le dessus du test est verdâtre. Le dedans est de l'argent le plus poli, marqué de sillons brun-pourprés qui répondent aux côtes de la face dorsale.

Cette patelle a 15 lignes de longueur, 13 lignes de largeur et 3 de hauteur. On la trouve sur les rochers de la baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande.

186. PATELLE ÉCAILLÉE.

Patella pholidota, Less.

Coquille ovalaire, subdéprimée, convexe, à sommet conique, placé aux deux tiers postérieurs, à pourtour simple, entier, très-régulier, à surface supérieure très-finement garnie de stries rayonnantes serrées, traversées par quelques rangées de cercles peu prononcés.

Le test est mince, coloré lorsqu'il est débarrassé des matières qui le souillent, en jaune blond, couvert de taches irrégulières et anguleuses d'un brun pourpré et fauve. L'intérieur est d'un argent poli, tacheté de brun pourpré qui paraît à travers, et le fond est rougeâtre et noirâtre. Dans son jeune âge cette patelle a son intérieur argenté, mais couvert de larges faisceaux d'or rouge brun.

Longueur 17 lignes, largeur 13, et hauteur 5. On la trouve à la Nouvelle-Zélande. Elle paraît distincte de la *patella testudinaria* de Linné.

187. PATELLE ONGLE D'ALMÉ.

Patella unguis Almæ, Less.

Coquille pellucide, fragile, ovalaire, très-déprimée, presque plate, à sommet ongulé très-reculé en arrière et marqué comme un point. Le limbe est régulier, mince, lisse. La face supérieure est couverte de cercles réguliers en reliefs, s'agrandissant de plus en plus, et d'abord très-petits autour du sommet. La face interne est un peu concave, lisse, cerclée de vert émeraude. Le dessus est vert avec des cercles marron. En dedans le fond est légèrement rougeâtre. Cette jolie patelle a au plus 8 lignes de longueur, 7 de largeur, et une et demie de hauteur. On la trouve à la Nouvelle-Zélande.

Elle est voisine de la *patella radians*, aussi de la Nouvelle-Zélande, tout en étant bien distincte.

188. PATELLE ÉTOILE.

Patella stella, Less.

Cette espèce est intermédiaire aux *patella stellifera* de Gmelin et *saccharina* de Linné. Sa coquille est solide, petite, déprimée, irrégulièrement ovalaire, à sommet subcentral, aigu, d'où partent sept côtes anguleuses, arrondies en dessus, épaisses, séparées par de larges dépressions. Ces côtes sont divergentes, au nombre de quatre en devant et de trois en arrière. Dans le milieu de chaque paire, on remarque une côte plus petite, et deux sur les côtés dans l'intervalle qui sépare les quatre premières des trois dernières. Le test est verdâtre en dessus, taché de noir, à doubles cercles interrompus. Le limbe est stellé, à sept angles obtus, ayant des dents dans leur intervalle. La face inférieure est peu creusée, épaisse et granuleuse en avant, blanc bleuâtre, le fond blanc ponctué de marron. Elle a de longueur 10 lignes, de largeur 9, et de hauteur 3.

On la trouve à la Nouvelle-Zélande.

189. PATELLE BONNET DE JOCRISSE.

Patella scurra, Less.

Cette patelle a les plus grands rapports avec la *patella mamillaris* de la collection de M. le duc de Rivoli, bien que la *patella mamillaris* de Gmelin en soit différente. Gmelin en effet dit : *patella testa integra, conica, striata, subdiaphana; vertice reflexo lævi;* plus bas il ajoute : *albo striata, fasciis interdum transversis flavicantibus aut albis, vertice albo.* Or, cette diagnose ne convient point à notre espèce.

La patelle qui nous occupe est parfaitement ronde à son pourtour, élevée en cône pointu et régulier, épaisse, lisse en dessus, ou du moins à stries verticales rayonnantes à peine marquées, à stries d'accroissements en cercles, dessinées de distance en distance, mais inégalement. L'intérieur est lisse, régulièrement conique. Le limbe est épais, taillé en biseau, finement strié. Le sommet est médian, obtus. A l'extérieur le test est jaune. A l'intérieur il est blanc de faïence. Son diamètre est de 15 lignes et sa hauteur de 12 lignes.

Cette espèce habite la baie de Talcahuano, au Chili.

190. PATELLE CYMBULOIDE.

Patella cymbuloides, Less.

Cette patelle est oblongue ovalaire, convexe et creusée en gondole, très-mince, très-fragile, à sommet ongulé, dejeté sur le rebord postérieur et recourbé en une petite saillie convexe. Surface fauve marron clair, couvert de cercles ou de stries circulaires, pressées, régulières; stries rayonnantes ondées sur les bords. Limbe très-entier, très-mince, un peu sinueux, relevé en devant, intérieur blanc nacré.

Longueur 16 lignes, largeur 9, hauteur 6. Cette patelle se tient au milieu des fucus qui encombrent la baie Française aux îles Malouines.

191. PATELLE GRANULEUSE.

Patella granulosa, Less.

Coquille ovalaire, élevée, subconique, à limbe ovale, un peu dentelé, surface externe convexe, à sommet submédian, à douze grosses côtes épatées sur les bords, rayonnantes, ayant dans leur intervalle des côtes linéaires, minces, couvertes de

petits grains arrondis, perlés. Le test est fauve en dessus, excepté les côtés qui sont gris blanc, et les granulations qui sont blanc pur. L'intérieur est concave, creux, lisse, brun pourpré au fond, à rayons noir pourpre et jaunes égaux, et au nombre de douze.

Longueur 8 lignes, largeur 6, hauteur 5.

Habite l'île de Bourou.

192. PATELLE GIGANTESQUE.

Patella gigantea, Less.

Cette coquille très-fruste en dessus n'avait pas moins de 7 pouces de longueur sur 5 de largeur. Sa forme est massive, très-épaisse, ovalaire, convexe, à sommet submédian, à limbe ovale allongé, plus dilaté en arrière. L'animal doit être énorme, car il laisse à la voûte de la face interne une impression très-marquée, que borde une profonde dépression en fer à cheval. Le limbe est simple, épais. L'intérieur est lisse, blanchâtre, avec le fond rougeâtre. Sa face supérieure était rongée et couverte de tubes de serpules.

Nous trouvâmes cette grande coquille jetée sur les rochers de corail de l'île de Borabora, dans l'archipel de la Société.

193. ARCHE DES ILES OCÉANIENNES.

Arca oceanica, Less.

Coquille transverse, ovalaire oblongue, ventrue, à sommets des valves bombés, à charnière excavée en canal oblong, recouvert par le ligament qui est noir, allongée sur le bord antérieur qui est cordiforme, tronquée et en carène sur le bord postérieur, arrondie et à bords égaux et fermés inférieurement. Sa surface est marquée par trente-deux côtes larges, d'abord

étroites, puis élargies, couvertes de stries fines, les côtes séparées par des sillons creux et étroits, couvert d'un poil roux abondant sur le bord inférieur. Les côtes luisantes et blanches. La charnière est droite, à dents serrées, aplaties, un peu en chevron. Le dedans des valves creux, lisse, blanc bleuâtre, des sillons distants et très-creux sur les limbes répondant aux sillons du dessus des valves.

Hauteur 16 lignes, largeur 24, diamètre 17.

Cette espèce est extraordinairement commune sur les rivages de l'île de Borabora, d'O-Taïti et de plusieurs autres îles de la mer du Sud.

194. PAPHIOIDE (CRASSATELLE) DE ROISSY.

Paphies (*crassatella*) *Roissyana*, Less.

(Pl. XV, fig. 4, g. n.)

M. de Lamarck le premier distingua, dans le tome VI des Annales du muséum, des coquilles bivalves regardées jusqu'alors comme des mactres ou des vénus, et fonda les genres crassatelle (*crassatella*) et paphie (*paphia*) sur la position occupée par le ligament, à côté ou au milieu des dents. Dans son système des animaux sans vertèbres, il n'a plus admis que le genre crassatelle, tandis au contraire que M. de Roissy, en l'an XIII (Hist. nat. des mollusques, Buff. de Sonnini), avait transporté aux crassatelles le nom de *paphia*. Pour exprimer l'analogie de l'espèce qui nous occupe avec les paphies, nous avons établi le sous-genre paphioïde *(paphies)*, comme simple démembrement des crassatelles.

Le sous-genre dont la *paphies Roissyana* est le type est une coquille transverse, à valves égales, peu irrégulières, toujours fermées, épaisses, à épiderme très-mince, à stries d'accroisse-

ment arrondies. La charnière se compose de trois dents cardinales, intrantes, un peu obliques, allongées, ayant dans leur intervalle une cupule arrondie, creuse, avancée, portant à son milieu un cuilleron épais, concave, où s'attache un ligament presque complètement interne et fixé aux deux portions accessoires inhérentes aux fossettes moyennes. L'emplacement des dents latérales est lisse et uni. Les impressions musculaires, antérieure et postérieure, sont distantes, obarrondies, fortement creusées, réunies par une ligne sans excavation de l'impression palléale. La lunule et le corselet ne sont point distincts.

La paphioïde de Roissy est ovalaire allongée, jaune sale en dehors, blanc mat en dedans. Le cuilleron intérieur de la fossette médiane est rouge brun. Les valves sont lisses, à épiderme très-mince et plus marqué sur le limbe. Les crochets sont petits, légèrement convexes, rapprochés. Elle a de largeur 26 lignes, de hauteur 15 au niveau du corselet, et d'épaisseur 7 lignes.

Elle est excessivement commune dans la baie des Iles, à la Nouvelle-Zélande.

195. MACTRE RADIEUSE.

Mactra radiosa, Less.

Coquille transverse, aplatie, très-inéquilatérale, obtriangulaire, à bord antérieur déprimé et creusé en fosse ovale en haut, bâillant en bas, à bord postérieur allongé, régulier, l'inférieur arrondi, un peu entr'ouvert en arrière. Le sommet est conique, aigu, ayant deux onglets obtus. Les bords sont partout minces, entiers. Le ligament forme une saillie convexe, courte en haut sur la face concave du bord antérieur. Les valves sont striées dans le sens transversal, par lignes arrondies, recouvertes d'un épiderme jaune olivâtre sur les bords. Leur

onglet est blanc au sommet, puis pourpré; le reste de leur surface est cerclé de blanc et de rouge brun, traversé longitudinalement par des faisceaux rouge brun. Le dedans est lisse, blanc pourpré; les impressions musculaires sont arrondies, distantes, violâtres. Les dents cardinales sont au nombre de deux séparées par trois fossettes, et sur le bord postérieur est une longue dent marginale intrante sur chaque valve; celle de gauche est double.

Cette coquille a 2 pouces 4 lignes dans le sens transversal, 23 lignes de hauteur, et 10 lignes d'épaisseur.

Nous l'avons trouvée à Bourou, l'une des Moluques.

196. PSAMMOBIE VESPERTINOIDE.

Psammobia vespertinoides, Less.

Coquille voisine de la *psammobia vespertina* de Lamarck, ovalaire oblongue, transversale, un peu renflée, un peu bâillante en avant, à ligament externe, court, convexe, à crochets rapprochés, obtus, à bord antérieur déprimé par une ligne saillante, latérale sur chaque valve, qui forment en se joignant un biseau lunuliforme. Le bord postérieur anguleux en dessus, l'inférieur régulier. La surface du test est comme lisse, vernissée, mais vue à la loupe est couverte de fines côtes circulaires serrées, traversées par des veinules ou striures noires. Ces valves ont leur natèce d'un beau violet et le reste de leur surface roux doré. L'intérieur est lisse, entièrement violet rosé foncé. La valve droite n'a qu'une dent cardinale épaisse et bifurquée. La gauche a deux dents en moignon, espacées et aussi bifurquées. Les deux impressions musculaires sont distantes, arrondies et peu marquées. L'impression palléale dessine en avant une large excavation.

Diamètre transversal 22 lignes, hauteur 12, épaisseur 7. Habite l'île de Bourou.

197. MULETTE APLATIE.

Unio depressa, Lamk., t. VI, p. 79, esp. 38.

Pl. XV, fig. 5, g. n.

M. de Lamarck a donné pour diagnose à sa mulette aplatie cette phrase : *Testâ ovato-oblongâ, depressâ, tenui, intus cærulescens, laterum extremitatibus rotundatis.* Mais nous n'avons point retrouvé l'espèce type de la description de ce savant, pour la comparer avec l'individu recueilli par nous à la Nouvelle-Galles du sud.

Cette mulette est transversale, à valves égales, inéquilatérales, légèrement ventrue, à bord supérieur plus affaissé vers le corselet, plus comprimé et plus aigu postérieurement. Le bord inférieur est mince, un peu échancré ou presque rectiligne; le postérieur est comprimé, arrondi, anguleux en bas. L'antérieur est court et très-régulièrement convexe.

Les onglets sont obtus, rongés, séparés à peine l'un de l'autre par le ligament. La surface externe du bas est rugueuse, à épiderme brun noirâtre, strié circulairement. L'intérieur est nacré, brillant. Les dents marginales sont très-longues, la dent cardinale est courte, subconique. En arrière sur le rebord existe une dépression musculaire profonde, arrondie; et en avant une impression moins marquée, aussi arrondie.

L'individu que nous décrivons avait sa nacre maladive et couverte de granulations ou de perles informes.

Son diamètre transversal était de 2 pouces 7 lignes sur 19 lignes de hauteur et 12 d'épaisseur.

Cette mulette vit enfoncée dans l'argile rouge qui forme le

lit de la rivière Nepean, au pied des montagnes Bleues, et qui arrose la vaste plaine des Émious.

198. CYCLADE DE LA RIVIÈRE NEPEAN.

Cyclas nepeanensis, Less.

(Pl. XIII, fig. 14, g. n.)

Cette petite cyclade appartient au genre *Corbicula* de Megerle, ou aux cyclades dont les dents marginales sont dentelées. Elle est ovalaire, bombée, à valves égales, minces, dont les crochets sont gonflés et rongés. Son bord supérieur est dilaté, tandis que les autres sont amincis, comprimés et arrondis. La surface des valves est revêtue d'un épiderme fauve brunâtre couvert de stries circulaires et pressées, un peu élevées en petites côtes fines. Le dedans est lisse, blanc rosé au fond, bleuâtre sur les bords. Les deux dents cardinales sont séparées par deux fossettes triangulaires. Les deux dents marginales sont minces, longues, couvertes de stries transversales. (Pl. XIII, fig. 41".(

Hauteur 6 lignes, diamètre transversal 7, épaisseur 4.

Cette petite cyclade couvre les bords de la rivière Nepean (on prononce Nipine) au gué d'*Emiu's plains*, au pied des montagnes Bleues, dans la Nouvelle-Galles du sud.

199. CYRÈNE PAPOUE.

Cyrena papua, Less.

Cette cyrène a beaucoup de rapports avec la *cyrena zeylanica* de Lamarck, figurée dans Chemnitz, n° 336, mais elle s'en distingue par une épaisseur plus considérable dans la charnière et par quelques autres particularités de détails.

Cette coquille est subarrondie, renflée, à valves inéquilaté-

rales, à côté supérieur aigu, l'inférieur en demi-cercle, les bords antérieur et postérieur comprimés, minces, irrégulièrement arrondis. Les crochets sont courts, convexes, rapprochés, dirigés en avant. Le ligament externe, brunâtre, occupe une lunule allongée, étroite. Les valves sont extérieurement convexes, revêtues d'un épiderme vert pomme, rarement brunâtre, couvert de stries circulaires, régulières. L'intérieur est lisse, blanc de lait. Les dents cardinales sont au nombre de trois, séparées par deux fossettes profondes. Chaque dent est divisée en deux portions par une rainure moyenne. Des deux dents marginales de la valve gauche, l'antérieure, rapprochée des dents cardinales, est conique, élevée, la postérieure allongée et obsolète. La valve droite a sa dent marginale antérieure conique, creusée en dessus d'une fossette profonde concave, pour recevoir la dent opposée.

Cette cyrène a 2 pouces 3 lignes de hauteur sur 2 pouces 5 lignes de longueur, et 16 lignes d'épaisseur. Ses onglets ne sont jamais déchirés et sont seulement colorés en blanc mat. Une légère variété a son épiderme brunâtre. Une autre variété est beaucoup plus mince et a sa charnière moins épaisse.

La cyrène papoue est abondante dans les eaux douces des petits ruisseaux de la Nouvelle-Guinée et de l'île de Waigiou.

200. CYRÈNE (CYPRINE) KÉRAUDRÉNIE.

Cyrena (cyprina) Keraudrenia, Less.

(Pl. XI, fig. 3, 1/2 g. n.)

Cette coquille est intermédiaire aux cyrènes et aux vraies cyprines. Son *habitat* est le même que celui des cyrènes, car nous la rencontrâmes en assez grande abondance à l'entrée des petites rivières qui vont se jeter à la mer dans le havre d'Offack,

dans l'île de Waigiou. D'un autre côté c'est une cyprine par l'épaisseur de la charnière, la disposition des dents et la solidité du test.

La cyprine de Kéraudren est à valves égales, inéquilatérales, obovalaires, ventrues, à crochets rongés, recourbés en devant, séparés par une lunule oblongue en avant, ayant en arrière des nymphes distantes surmontées d'un ligament en bourrelet extérieur, cylindrique, ventru, noirâtre, se continuant sur la moitié du grand bord. Ces valves sont massives, solides, recouvertes d'un épiderme dense, épais, noirâtre, couvert de stries circulaires rugueuses et inégales. Les bords antérieur, postérieur et inférieur sont amincis, en biseau mince, parfaitement entier. L'intérieur est blanc lavé de rose, teinté de pourpre violet sur les bords, à impressions musculaires distantes, profondes, réunies par une ligne circulaire palléale non interrompue. La charnière est très-épaisse, ayant trois dents cardinales massives, obliques, séparées par trois fosses profondes, creuses. La dent marginale antérieure est arrondie, renflée, excavée en dessus et en dessous, couverte de stries transverses. La postérieure est prolongée de toute la longueur de la lunule, mince, dentelée, et côtoyée par un sillon en dessus.

Cette belle et précieuse coquille a communément 2 pouces 7 lignes de hauteur, 3 pouces dans le sens transversal, et 18 lignes d'épaisseur; mais il n'est pas rare d'en rencontrer qui aient le double de ces dimensions, et nous en avons déposé au Muséum plusieurs individus de grande taille.

201. CYTHÉRÉE DE LA MER DU SUD.

Cytherea lupanaria, Lesson, Cent. zool., pl. 64.

Cette cythérée a beaucoup de rapports avec la *venus dione* des auteurs, qui vit sur la côte d'Amérique baignée par l'Océan

Atlantique équatorial, mais elle en diffère par plusieurs particularités, par sa taille plus considérable et par l'habitation; car elle vit sur les plages sablonneuses du Pérou, et par conséquent sur les rivages de la mer Pacifique.

L'individu que nous décrivons avait les dimensions suivantes: épaisseur de 12 à 14 lignes, longueur 20 lignes, hauteur 18 lignes, mais nous en avons déposé au Muséum des individus dont les dimensions sont du double de celles que nous indiquons. Cette coquille est épaisse, solide, obliquement cordiforme, légèrement ventrue, à bords parfaitement égaux, à lunule excavée, à sommet élevé, à écusson fauve, convexe, extérieur, à nymphes un peu saillantes, à lèvres lisses, planes, garnies de deux rangées d'épines. Le bord inférieur semi-circulaire est lisse, légèrement dilaté, surtout en avant. Les valves sont couvertes de sillons et de côtes arrondies qui partent de la rangée externe des épines, se contournent en demi-cercle, en s'espaçant régulièrement, de manière que les côtes se terminent en avant sous forme de lamelles minces et dilatées, qui ne se continuent plus qu'en stries fugaces sur la lunule.

L'écusson est bordé par des lèvres larges, lisses, colorées en rose vif encadré d'une raie blanche qui suit leur bordure. Au sommet quatre épines s'allongent successivement de cette ligne blanche en ressaut, et ne dépassent pas le tiers supérieur de sa hauteur. Sur les natèces, en arrière, naît la deuxième rangée d'épines; celles-ci d'autant plus courtes et moins apparentes qu'elles sont plus supérieures, s'allongent beaucoup vers le bord inférieur de la valve, et ont jusqu'à 9 et 10 lignes. Ces épines sont lisses, convexes en arrière, pointues et un peu recourbées puis creusées en devant ou en dessus par un sillon profond et canaliculé. De légères stries règnent entre les épines de la première rangée et celles de la seconde, puis la surface oblique qui marque leur intervalle est lisse, rosée et striée de blanc.

La cythérée de la mer du Sud est en dedans d'un blanc pur et laiteux : en dehors elle est d'un rose tendre, puis foncé en violâtre sur la lunule, sur les lèvres et à la base des épines. Celles-ci sont d'un blanc d'ivoire, ainsi que deux raies qui bordent les lèvres et l'intervalle des épines. Le bord est d'un rose pâle.

Cette belle espèce est très-commune sur les grèves, entre Colan et Payta, sur la côte du Pérou. Les habitants lui donnent le nom de *tirana de Colan*, et lui attribuent la propriété de guérir les tuméfactions des parotides. C'est dans notre excursion dans les sables de Colan, où les vagues la rejettent, que nous en avons recueilli les nombreux individus qui se trouvent dans plusieurs des collections de Paris et de Londres.

202. SOLÉCURTE VIOLET.

Solecurtus violaceus, Less.

Solen violaceus, Lamarck, t. V, p. 455.

M. de Blainville a séparé des *solens* les *solécurtes* qui ont leur test ovalaire, allongé, à valves égales, presque équilatérales, dont les bords sont droits et parallèles et les sommets peu marqués. La charnière se compose d'un renflement aplati, ayant une seule dent en avant de la valve droite. Le ligament est externe, renflé, et recouvre deux callosités nymphales saillantes. Des deux impressions musculaires qui sont distantes et très-marquées, l'antérieure est oblique transverse et la postérieure est arrondie ; un large et long enfoncement existe sur le rebord palléal.

Le solécurte violet est ovalaire allongé, arrondi aux deux extrémités bien que plus large à la partie antérieure. Sa surface est striée circulairement, couverte d'un épiderme brun olivâtre que marquent deux rayons blanc jaunâtre dirigés de

l'onglet en arrière. Son test est violâtre sous un épiderme olivâtre, mais le dedans est d'un violet noir uniforme, excepté la charnière qui est blanche. Cette espèce a de hauteur 23 lignes, de largeur dans le sens transversal 3 pouces 10 lignes, et d'épaisseur 8 lignes. Elle n'est pas rare dans l'île de Bourou, l'une des Moluques.

203. BOLTÉNIE GOUSSE.

Boltenia legumen, Less., *Cent. zool.*, pl. LIII, fig. 1.

L'ancien genre Ascidie, *ascidia*, des auteurs, démembré par M. Savigny, dans ses beaux Mémoires sur les animaux sans vertèbres, a été divisé par ce savant en deux ordres. Le premier comprend les *ascidiæ tethydes*, et le deuxième les *ascidiæ thalides*. La première famille comprend les téthyes qui sont simples, et alors il y classe les genres *boltenia, cynthia, phallusia, clavelina*, groupés en deux sections; ou les téthyes sont composées, et il y range dans trois sections les genres *diazona, distoma, sigillina, synoicum, aplidium, polyclinum, didemnum, encœlium* et *botryllus*. Enfin la deuxième famille est celle des lucies, et les pyrosomes sont le type des lucies composées.

Le genre *Boltenia* (de Bolten, auteur hollandais) a pour caractères, suivant M. Savigny, un corps pédiculé par le sommet, à test coriace. L'orifice branchial fendu en quatre rayons; l'intestinal de même. Le sac branchial est plissé longitudinalement : il est surmonté de filets tentaculaires composés : les mailles du tissu respiratoire sont dépourvues de bourses ou de papilles. L'abdomen est latéral et le foie est nul. L'ovaire est multiple. (Consultez les beaux détails anatomiques gravés, pl. V du tome II des Mémoires de M. Jules-César Savigny.)

La bolténie à laquelle nous avons imposé le nom spécifique de *legumen*, imite parfaitement en effet une gousse de cour-

baril *(hymenæa courbaril)*. Sa forme est ovalaire, légèrement comprimée sur les côtés, arrondie à l'extrémité, un peu déprimée entre les deux orifices qui sont très-rapprochés, et percés au dehors par une fente longitudinale simple. Le test extérieur est dur, coriace, très-résistant, coloré en rouge terne et souvent recouvert de petits fucus du genre ceramium qui s'y implantent. Le pédicule est court, arrondi, dilaté à l'extrémité qui sert à fixer l'animal, et que garnissent des fibrilles destinées à donner plus de solidité à son attache. La membrane qui tapisse les parois internes de l'enveloppe testacée est lisse, satinée, et colorée en violet très-éclatant. Le corps du mollusque est volumineux, d'un beau jaune, rappelant celui d'une moule, seulement la continuité du tube digestif est striée de vert et colorée en verdâtre sur tout son trajet.

Cette bolténie est abondante sur les rivages de la baie Française dans l'île de la Soledad, une des Malouines, où les tempêtes la détachent du fond de la rade pour la jeter sur les grèves. Nos matelots provençaux, dès qu'ils l'aperçurent, la recueillirent avec empressement pour s'en régaler, et nous assurèrent que son mollusque avait un excellent goût. Nous en avons déposé plusieurs individus au Muséum de Paris.

204. CYNTHIE VERRUQUEUSE.

Cynthia verrucosa, Less., *Cent. zool.*, pl. LIII, fig. 2.

M. Savigny donne aux cynthies les caractères suivants : corps sessile, à test coriace; orifice branchial s'ouvrant en quatre rayons; l'anal de même ou fendu en travers; le sac branchial est plissé longitudinalement, surmonté d'un cercle de filets tentaculaires ordinairement composés; mailles du tissu respiratoire dépourvues de papilles. Abdomen latéral; foie distinct dans la plupart des espèces. Ovaire généralement multiple.

La cynthie verruqueuse est représentée de grandeur naturelle. Sa forme est arrondie, globuleuse; son test est satiné, mince, d'un blanc légèrement rosé, entièrement couvert sur tous ses points de mamelons coniques, serrés et cristallins. Les deux orifices des branchies et de l'anus sont rapprochés, à quatre divisions colorées en jaune doré très-vif, et ne sont point saillants au dessus de l'enveloppe testacée. Ce mollusque a environ 10 lignes de diamètre.

C'est encore sur les rivages des îles antarctiques des Malouines que nous rencontrâmes la *cynthia verrucosa*, attachée aux crampons du *fucus pyriferus*. Elle se tient généralement à environ six brasses de profondeur dans la baie Française, et n'apparaît sur la côte qu'après les violentes tourmentes qui agitent la mer, et qui brisent les tiges des plantes marines qui la supportent.

205. CYNTHIE SOCIALE.

Cynthia gregaria, Less., *Cent. zool.*, pl. LII, fig. 3.

Cette espèce est ovoïde, de la grosseur et de la forme d'un œuf de tortue, d'une taille du double de celle de la figure que nous avons publiée. Souvent elle adhère solitairement aux dichotomies des frondes du *fucus pyriferus*, mais le plus souvent elle se trouve réunie à des individus de même volume et de même nature, quelquefois au nombre de quarante et plus. Toutes ces cynthies adhèrent donc intimement les unes aux autres par la face opposée aux deux orifices, et cette partie en s'adaptant sur celle qui est en regard s'aplatit légèrement, de manière que l'ensemble formé par la réunion de tous ces mollusques ne peut bien être rendu que par la forme d'un paquet de mitraille de gros calibre. Nous avons déposé

au Muséum un de ces paquets que nous sommes parvenu à conserver avec beaucoup de peine dans l'alcool.

La cynthie sociale a donc son enveloppe extérieure lisse, consistante, diaphane, d'un blanc lacté, et dont les parois pellucides laissent apparaître les intestins à reflets irisés. Les orifices des branchies et de l'anus ne sont point saillants hors du test, mais ils sont bordés de quatre surfaces mamelonnées, rapprochés l'un de l'autre, fendus en croix et colorés en jaune. Ce mollusque n'est jamais que juxtaposé au corps ou à l'animal qui lui est opposé, et n'adhère qu'à l'aide de l'aplatissement de sa surface et d'une sorte de mucus qu'il sécrète.

Nous avons rencontré la cynthie sociale sur les bords du port Louis, ou au milieu des fucus de la baie de la Soledad, jetée sur les grèves à la suite des coups de vent.

206. SYCOZOA SIGILLINOIDE.

Sycozoa sigillinoides, Less.

(Pl. XIII, fig. 15, g. n., et 15′ l'animal très-grossi.)

Ce genre d'ascidien a pour type une agrégation d'animaux biforés, logés dans un corps pyriforme ou plutôt imitant une figue, pédonculé, libre, de consistance gélatineuse et assez ferme, de forme conique, tronqué à l'extrémité élargie, aminci vers le pédoncule qui est cylindrique et court. Ce corps est translucide, flottant librement sur la surface de la mer et unique. Du moins telles sont les circonstances dans lesquelles nous trouvâmes notre sycozoa. Les animaux sont très-petits, arrondis, oblongs, et dilatés à leur extrémité postérieure qui est renflée. Ils sont logés dans la substance même du corps pyriforme, et par rangées verticales espacées et régulières, toujours accolées deux par deux, bien que certaines aient beaucoup moins d'ani-

maux que celles qui les avoisinent. L'extrémité antérieure de chaque animal se trouve donc saillir sur la face externe du corps qui les renferme tous, et cette extrémité colorée en rouge de cinabre foncé, est percée de deux ouvertures très-rapprochées. La supérieure ou la bouche est en fente à quatre festons que surmontent un rebord blanc, et l'inférieure plus petite sert à l'issue des matières contenues dans le tube intestinal. Le reste du corps est blanc hyalin. De la partie postérieure de chaque animal part un tube très-fin, d'un blanc nacré qui remonte dans le pédoncule dont le centre est occupé par la réunion de tous les tubes. Nous ignorons quelle forme affectent les branchies.

Le sycozoa, peint sur le vivant et de grandeur naturelle, a au plus 15 lignes de longueur sur 8 ou 9 de diamètre dans l'endroit le plus large. Nous le rencontrâmes flottant par un beau jour de calme, en décembre 1822, à trente lieues au sud de la Terre-des-Etats, par 53 degrés de latitude australe, dans le voisinage du cap Horn.

207. POLYZOA RAQUETTE DE MER.

Polyzoa opuntia, Less.

Cet ascidien composé est des plus remarquables par la forme du parenchyme dans lequel sont engagés les animaux nombreux qui n'apparaissent que par leur extrémité antérieure, s'élevant en mamelons coniques et arrondis sur la masse charnue commune à tous.

Le polyzoa se compose de corps ovalaires assez épais, aplatis sur les côtés, longs de près de 5 pouces et larges de 2, et dilatés à l'extrémité libre, amincis et arrondis à leurs sommets où s'attache un court pédoncule de forme cylindrique. Chaque corps isolé n'imite pas mal une articulation de raquette tuna.

Leur consistance est gélatineuse, un peu ferme, et leur surface est colorée en entier en rouge brun. Le pédicelle propre à chaque portion ovalaire-allongée s'articule sur un pédoncule commun qui reçoit ainsi jusqu'à près d'une vingtaine de ces masses foliacées, composant par leur ensemble un faisceau épais et serré.

Dans le parenchyme de chaque masse ovalaire et pédicellée sont logés les animaux. Ceux-ci sont excessivement nombreux, placés à une courte mais égale distance les uns des autres, et n'apparaissant à l'extérieur que sous forme d'un petit mamelon conique, où s'ouvrent proche l'une de l'autre la bouche et l'anus. Ces mamelons sont d'un rouge brun beaucoup plus foncé que le parenchyme qui les supporte.

Chaque animal a au plus 3 lignes de longueur; il est de forme cylindrique, étroit en devant, renflé en arrière. Les deux ouvertures antérieures sont arrondies; l'une tient au corps dont elle est séparée par un col étroit, l'autre est ouverte sur un pédoncule court, prosbosciforme. Les branchies entourent le foie et sont disposées en rayons horizontaux. Un appendice conique s'élève à l'extrémité et en avant du corps. Cet appendice est rouge de cinabre, ainsi que les deux ouvertures supérieures et les rayons des branchies. Le reste du corps est jaune. Des tubes filamenteux communiquent avec chaque animal, et se rendent tous vers la base du support de la masse commune. Cet ascidien composé paraît habiter le fond de la grande baie de la Soledad, aux îles Malouines, d'où il est jeté sur les grèves par les vagues, dans les tourmentes si communes dans ces parages. Nous en rencontrâmes, en novembre 1822, un volumineux paquet sur la rive méridionale du port Duperrey.

208. HOLOZOA CYLINDRIQUE.

Holozoa cylindrica, Less.

Cet ascidien a l'organisation des espèces du genre *distomus* de M. Savigny, et doit appartenir à la tribu des *polyclinum.* Il consiste en un corps holothuriforme, cylindrique, arrondi aux extrémités, libre, flottant, long de 6 à 8 pouces, de consistance très-muqueuse, ayant au centre un faisceau blanc nacré, composé de tubes accolés conduisant à l'extrémité postérieure de chaque animal implanté dans la substance du cylindre. Les animaux sont très-petits, ovalaires, rétrécis à l'extrémité antérieure, renflés postérieurement, arrangés par cercles plus ou moins irréguliers les uns à côté des autres, au nombre de 6 à 10, et couvrant toute la surface du cylindre commun, qui est blanc légèrement teint de jaunâtre, tandis que l'extrémité des animaux est jaune d'orpin. Les branchies sont à rayons roses.

Cet animal composé fut pris le 27 décembre 1822 par une mer belle et unie, à 30 lieues de la Terre-des-États, à l'extrémité méridionale de l'Amérique, par 53° 39′ de latitude. Il cheminait sur l'Océan par des mouvements lents et successifs d'ondulation.

209. PYROSOME JAUNE.

Pyrosoma lutea, Less.

Le genre *pyrosoma* comprend quatre espèces, qui sont les pyrosomes géant, roux, atlantique et élégant, auxquelles il deviendra nécessaire d'adjoindre celle que nous décrivons.

Ce pyrosome est long de 6 pouces, arrondi, de forme conico-cylindrique, à ouverture supérieure large, munie d'un rebord régulier, épais, à demi fermé en dedans par une membrane mince et circulaire. L'extrémité inférieure est conique, amincie, perforée au sommet, de manière que l'eau qui s'introduit dans

la cavité creuse du cylindre est rejetée par la grande ouverture terminale et supérieure. La surface extérieure est hérissée de cônes inégaux, ouverts à leur base, aigus à leur sommet, et qui sont la partie externe des animaux agrégés dans la masse commune. Le dedans du cylindre est uni, lisse; l'extrémité postérieure de chaque animal y aboutit.

Les animaux sont pressés et rangés avec régularité les uns au-dessus et à côté des autres. Chacun d'eux se compose d'un corps ovalaire, hyalin, ayant un anus tuberculeux et rosé à sa base, en arrière, et des points roses sur la surface, avec deux bandelettes jaunes. (Voyez les détails anatomiques donnés par Lesueur et Desmarest, dans leur description du pyrosome géant, *Bull. des sc.,* mai 1815, pl. I.)

Dans l'eau, le pyrosome est d'un blanc jaunâtre. Hors de l'eau, sa consistance est mollasse, et sa couleur est d'un jaune roux qu'on ne peut rendre qu'en se figurant du sucre candi.

Nous rencontrâmes le pyrosome jaune dans l'océan Atlantique, sous l'équateur. La corvette *la Coquille* se trouva pendant quelques heures au milieu de masses prodigieuses d'individus. Tous nageaient horizontalement. Leur odeur était nauséeuse et analogue à celle des huîtres gâtées. Pendant la nuit, ils nous firent jouir de la phosphorescence la plus brillante, et, vrais caméléons, ils passaient par toutes les teintes du rouge de métal en fusion, du bleu, de l'orangé et de l'indigo, et souvent les individus ressemblaient à des spectres solaires présentant avec leurs dégradations les couleurs du prisme.

210. TÉRÉBRATULE DES MALOUINES.

Terebratula macloviana, Less.

Cette petite espèce se rapproche de la *terebratula dorsata* de Lamarck, et comme elle, on la trouve dans les mers magellaniques, à l'extrémité méridionale du Nouveau-Monde.

Notre térébratule des Malouines a ses contours taillés en forme d'éventail. Elle est semi-orbiculaire, à valve majeure terminée par un crochet conique, étroit, à surface convexe et renflée. La valve mineure concourt à former l'ouverture, par où sort le ligament. Cette valve est presque plate et déprimée. Les deux valves sont guillochées de stries très-fines circulaires. Leurs bords parfaitement joints, sont minces, et couverts de petits sillons peu marqués et rayonnants. Le limbe est lui-même légèrement dentelé. La valve majeure a sa surface moyenne comme élevée. Sa couleur est un jaune roussâtre uniforme. Elle a 6 lignes de longueur, sur 6 de largeur, 3 d'épaisseur.

Elle habite le fond de la baie Française ou de la Soledad aux îles Malouines.

211. POUCEPIED ÉLÉGANT.

Pollicipes elegans, Less.

Ce poucepied rappelle, sur les côtes du Pérou où il vit, les formes de l'*anatifa pollicipes* des mers d'Europe. Il ressemble beaucoup en effet à cet anatif devenu le *pollicipes cornucopia* des auteurs modernes, mais il s'en distingue par son pédoncule allongé, cylindrique, peu renflé, par l'épaisseur et la coloration de ses valves. Les auteurs placent ces animaux parmi les mollusques, bien qu'ils nous paraissent devoir être classés avec les annélides.

Le *pollicipes elegans* a donc son pédoncule allongé, gros, creux en dedans, assez ferme et couvert de petites écailles grenues imbriquées, serrées à se toucher. Ces pédoncules partent d'une souche commune, au nombre de quatre à cinq, et sont colorés en rouge brunâtre foncé. Les plaques calcaires qui recouvrent le corps dépassent le nombre de treize. On en compte

cinq grandes et beaucoup de petites placées principalement sur le pourtour de l'insertion du pédoncule. L'impaire des plaques majeures est convexe en devant, concave en arrière. Taillée en biseau en haut et à stries sur le rebord, elle est tronquée en bas. Les latérales et moyennes paires sont obquadrangulaires, et les antérieures ongulées en haut et rétrécies en bas. Toutes ces pièces sont épaisses, assez lisses, convexes au milieu, blanches, excepté leur centre qui est rouge orangé pourpré vif, et leurs bords qui sont encadrés de noir profond. Les bras sont grêles, articulés, ciliés et d'un rouge de sang.

Nous trouvâmes ce poucepied attaché aux pieux du débarcadère de la petite ville de Payta sur la côte du Pérou.

212. TRITON (ALÈPE) FASCICULÉ.

Triton (alepas) fasciculatus, Less.

(Pl. XVI, fig. 6, g. n.)

La découverte que les premiers nous avons faite (en septembre 1823) des anatifs sans coquilles, exige que nous traçions l'historique des faits qui les concernent.

Linné (éd. de Gmelin, partie VI, p. 3143, n° 292) classe parmi les mollusques un animal qu'il nomme Triton et qu'il caractérise ainsi : *corpus oblongum; os proboscide involuta spirali; tentacula duodecim, bipartita, utrinque sex, posterioribus cheliferis*. Il le nomme *triton littoreus*, et ajoute les détails suivants : *Habitat in rupium submarinarum foraminibus, in lepadibus obvius, tentaculorum articulatorum involutorum introrsum ciliatorum paribus sex, posterioribus tribus cheliferis, ad basim tentaculorum os; inter extrema proboscis*, fig. Act. angl., planche XXXIV, fig. A., t. II, p. 847, et Leeuw., Arc. 465 f. 7. Or, ce triton nous paraît être évidemment l'espèce d'anatif sans coquille que nous rencontrâmes dans l'océan Atlantique. Cepen-

dant M. Cuvier dans son Règne animal, édit. de 1817 (t. II, p. 506), dit:

« Linnæus supposant qu'il existe des cirrhopodes sans coquilles, leur donnait alors le nom de *triton.* Mais l'existence de ces tritons ne s'est pas confirmée dans la nature, et l'on doit croire que Linnæus n'avait vu qu'un animal d'anatif arraché de sa coquille. »

En janvier 1827, parurent dans les Annales des sciences naturelles un Mémoire de MM. Quoy et Gaimard, sur des animaux marins observés dans la Méditerranée. Ces auteurs représentent, pl. 7, fig. 8 et 8 A, un anatif qu'ils nomment *anatifa univalvis*, et qu'ils prirent sur l'ombrelle d'une méduse. Cette espèce paraît différer de notre *triton fasciculatus*, tout en se rapportant au même genre.

Enfin, en 1829, M. Rang, dans son Manuel de l'hist. nat. des mollusques, proposa le genre alèpe, *alepas,* pour recevoir ces anatifs mous et sans coquilles; et ce genre qui devra être adopté, puisque le nom de triton a été donné par les auteurs modernes à un autre genre de mollusque, pourra être ainsi caractérisé:

Animal fabiforme, à enveloppe membraneuse sans pièce calcaire au centre, ovale-allongée, convexe et arquée sur le dos, mince et ouverte en devant, obtuse au sommet, renflée à la base, composée de deux tuniques, l'une externe, consistante, mince, ferme, l'autre interne, débordant légèrement la précédente, très-mince, très-diaphane, et souvent plissée. Le pédicelle est court, ridé, cylindrique, et s'insère sur un pédoncule commun qui reçoit jusqu'à 9 ou 10 individus, formant ainsi une ombelle. Deux languettes bifurquées occupent le bas de l'ouverture orale. Les bras sont au nombre de sept paires de chaque côté, minces, arrondis, à dix articulations ciliées chacune, et terminés en pointe grêle.

Ce triton est en entier d'un jaune-citron clair. Sa consistance

est mollasse. Il adhérait sur le milieu même de l'ombrelle de la méduse que nous avons figurée (pl. X des Zoophytes) sous le nom de *dianæa cerebriformis*, et son pédoncule était intimement soudé à sa substance propre, et semblait faire corps avec elle. Ce cirrhipède voguait ainsi au milieu de l'océan Atlantique équatorial, par 25 degrés de longitude occidentale.

213. PENTALÈPE VITRÉ.

Pentalepas vitrea, LESS.

(Pl. XVI, fig. 7, g. n.)

Anatifa vitrea, LAMK., t. V, p. 405, *esp.* 5.

Le pentalèpe qui nous occupe n'avait point encore été figuré, bien qu'il ait été décrit pour la première fois par M. de Lamarck. La disposition et la forme de ses cinq pièces calcaires doivent autoriser à le distinguer des autres anatifs et même des autres pentalèpes admis par les auteurs. Enfin, on pourrait même le caractériser par les six pièces qui forment son test, et surtout par la plaque basale, arrondie, qui manque aux autres espèces.

L'animal a six paires de bras bifurqués. Ceux-ci sont formés par dix-huit anneaux à cils épais en dessous et à chaque suture. Le corps repose sur une plaque arrondie, striée, ayant en avant une petite échancrure obcordée, et en arrière un biseau garni de deux fossettes sur les côtés, pour s'articuler avec la pièce dorsale. Celle-ci est en carène aplatie et aiguë en haut, marquée d'une rainure moyenne qui forme, aux deux tiers de son étendue, un talon aigu. Cette pièce se coude alors, devient plate et obarrondie à son extrémité, qui s'applique sur la pièce circulaire formant plateau. Les deux plaques moyennes sont larges, soudées l'une à l'autre, en bas et en devant, aiguës en

haut, puis échancrées et arrondies en arrière. L'intervalle qui les sépare de la carène dorsale est occupé par une membrane dans laquelle est logée de chaque côté une pièce calcaire, mince, étroite, remplissant tout l'espace lorsque l'animal ferme ses valves, et laissant au contraire déborder la membrane dans l'état de dilatation.

Ces valves sont toutes, délicates, fragiles, colorées en blanc jaunâtre, pellucides, et couvertes de stries formant parfois des côtes et des sillons profonds. Elles sont minces, sinueuses en devant pour constituer une ouverture allongée par laquelle sortent les bras de l'animal qui est jaunâtre.

Le pédoncule est très-court, cylindrique et attaché au milieu de la pièce basale arrondie, en se soudant intimement avec elle. Ce pédoncule est fistuleux en dedans. Son sommet se renfle en boule formant un globule qui sert de parachute pour maintenir ce cirrhipède flottant sur la surface de la mer. Cette poche membraneuse, arrondie, est remplie de granulations très-fines qui sont peut-être des œufs?

Nous rencontrâmes plusieurs fois le pentalèpe vitré passant le long de la corvette *la Coquille* et voguant librement sur l'océan Atlantique, au milieu des janthines, et se soutenant à la surface de la mer par le renflement de son pédicelle. Il a 14 lignes de hauteur sur 11 lignes de largeur, et 5 d'épaisseur.

214. BALANE PICOS.

Balanus picos, Less.

Picos, dans la langue des habitants du Chili.

Son tube est très-épais, très-allongé, ventru, très-encroûté à la surface, irrégulièrement cylindrique, haut communément de 8 à 9 pouces sur 2 pouces de diamètre. Il est excessivement

rugueux en dehors et comme revêtu d'une écorce calcaire fongueuse. L'intérieur du tube est rétréci en bas, de manière à présenter à son bas-fond une profonde concavité. Le tube s'élargit ensuite, se renfle au milieu et se rétrécit vers son ouverture qui est irrégulière, dentelée, arrondie, excepté à l'angle du bord qui est creusé en sillon. Ces tubes sont réunis ou soudés par faisceaux, le plus ordinairement au nombre de trois, et accolés dos à dos. La première pièce du tube est monophile, haute, élevée du côté dorsal. La deuxième portion surajoutée offre six sutures séparant six lames droites inégales en largeur et en hauteur. Le troisième tour ou le supérieur a aussi six lames suturées, mais celle qui est courbée pour former à sa partie moyenne un canal, est constamment placée au côté externe et se trouve être la plus large.

Dans le jeune âge, l'ouverture du tube est subtrigone, à lamelles saillantes, anguleuses, aiguës et séparées par des lames interposées minces, au nombre de six comme les parties anguleuses. Dans l'âge adulte, cette disposition s'efface sous l'épais encroûtement qui s'empare du test.

La substance des tubes est celluleuse dans l'épaisseur des parois. Ces cellules sont séparées par des lames minces et régulières. L'intérieur est lisse, blanchâtre. L'extérieur est criblé de pores faits par des annélides, sans doute. Il n'y a point de lame testacée à l'intérieur.

L'opercule est formé de quatre pièces libres, ou du moins unies par des téguments membraneux. Les deux pièces supérieures sont beaucoup plus petites que les deux inférieures. Toutes quatre sont couvertes de côtes serrées, régulières, très-finement striées en long, de manière que chaque cordon est dentelé sur ses bords, et que le fond du sillon est garni de rangées régulières de très-petites lamelles. Les deux portions supérieures de l'opercule sont étroites, triangulaires, élargies au

milieu, terminées en avant par un crochet allongé, lisse, recourbé et pointu, coloré en rouge rosé très-vif. A l'extrémité postérieure est une apophyse destinée à donner attache à un muscle. Les deux lames inférieures de ce même opercule sont élargies, coudées à leur tiers inférieur, arrondies à leur bord postérieur, et anguleuses en devant. A leur portion coudée naît en dedans une plaque calcaire qui va se souder avec une lamelle du bord inférieur, de manière à former un canal extérieur profond et rugueux et une cavité interne ou cul-de-sac, très-lisse. Dans le premier s'attache le ligament qui les unit l'une à l'autre et qui est extensible. On remarque au bord inférieur une gouttière destinée sans doute à servir de point d'attache au ligament qui fixe en bas les deux pièces.

Ces lames sont blanc-verdâtre en dehors et remarquables par leur extrémité crochue d'un beau rouge. La membrane buccale et interne est d'un violet très-brillant. Le corps de l'animal est contenu dans un sac membraneux assez épais. Ce corps est ovalaire-allongé et conique à son extrémité. Il est fixé à quelque distance de l'ouverture du tube calcaire, par un muscle circulaire, fort et tendineux. Celui-ci est percé sur quelques points de sa circonférence pour laisser passer quatre muscles étroits, longitudinaux, formant quatre rubans nacrés qui partent du milieu du sac, en traversant ses fibres, et vont se rendre à la base des quatre pièces de l'opercule qu'ils sont destinés à mouvoir. La tension de leurs fibres, robustes d'ailleurs, en opère l'ouverture, et probablement que des muscles internes tout aussi énergiques dans leur action les ferment avec force lorsque le mollusque est inquiété dans le test qui lui sert d'abri.

L'animal du picos est un manger délicieux. Il est très-estimé des habitants de la Concepcion et de Talcahuano, au Chili. Il vit à quelques brasses de profondeur, dans le port Saint-Vin-

cent, et son test sert à faire de la chaux. Des hommes du peuple n'ont pas d'autre métier que de plonger pour l'arracher aux rochers, ou l'en détacher avec de très-longues perches armées de crochets.

§ II.

ANNÉLIDES.

215. SPIRORBE ANTARCTIQUE.

Spirorbis antarctica, Less., *Cent. zool.*, pl. LI, fig. 2.

Le spirorbe antarctique est voisin comme espèce du *spirorbis nautiloides* de Lamarck ou *serpula spirorbis* des auteurs. Mais les six espèces caractérisées dans le Système des animaux sans vertèbres, sont trop peu clairement isolées par des caractères nets et précis pour qu'on puisse sans l'aide de bonnes figures en rapprocher notre espèce avec certitude, bien qu'elle ait de l'analogie avec les *spirorbis carinata* et *lamellosa*, Lamk., des mers de la Nouvelle-Hollande.

Le *spirorbe antarctique* a son test long à peine de deux lignes et demie, formant un disque aplati, mince, un peu irrégulièrement arrondi; le tube est oblong à son ouverture qui offre dans sa longueur deux côtes un peu saillantes, légèrement coudées dans les parties où le tube entier se contourne, et un peu strié en travers. Ce tube est donc déprimé sur les côtés et plus élevé que large : il est roulé en trois segments de manière que le premier est supporté par le troisième, et que celui du milieu concourt à creuser au centre une sorte d'excavation imitant une spire. Ce test est d'une couleur blanc verdâtre.

Le corps de l'animal est muni de quatre paires de branchies pectinées sur chaque côté, et se termine en un cylindre charnu, très-contractile, évasé au sommet en un disque aplati, spatuliforme, assez épais, fermant comme un opercule et protégeant l'annélide lorsque le corps et les branchies sont retirés dans le test. La couleur de toutes ces parties est un rouge de sang.

Cette annélide est excessivement abondante sur les rivages des îles Malouines, surtout dans la baie Française de la Soledad, où elle couvre les moules, les patelles, les rochers et même les feuilles des *fucus pyriferus* qui encombrent les grèves.

216. DENTALE DE LESSON.

Dentalium Lessonii, DESHAYES, *Mém. soc. d'hist. nat.*, t. II, p. 357, pl. XVI, fig. 13.

Cette dentale est longue de 22 lignes sur 2 de diamètre au plus. Elle est voisine de la *novem-costatum*, et s'en distingue par la courbure et la disposition de ses côtes. Elle est plus étroite, plus longue, moins courbée et constamment d'un blanc jaunâtre, uniforme, sans zones transversales. Ses côtes au nombre de huit, neuf ou dix se touchent par la base, s'élèvent médiocrement et s'arrondissent. Elles sont plus saillantes vers le sommet; elles diminuent insensiblement et disparaissent vers l'entrée du tube. Elles sont interrompues par quelques stries d'accroissement. L'ouverture est étroite relativement à la longueur de la coquille.

On la trouve à la Nouvelle-Guinée; les naturels s'en servent pour fabriquer les colliers que portent leurs femmes.

217. EUNICE GIGANTESQUE.

Eunice gigantea, Sav.

Var. *mauriciæ*, Less.

Cette belle eunice longue de 5 pieds et demi, cylindrique, fragile, peu ample, brillante de toutes les teintes nacrées et irisées avec des reflets dorés, ne diffère de l'eunice gigantesque que parce qu'elle a trois lobes tentaculaires derrière la nuque, deux à droite et un à gauche, disposition que nous avons trouvée sur deux individus déposés au Muséum, et qui proviennent des côtes de l'île Maurice.

218. AGLAURE JAUNE.

Aglaura lutea, Less.

Cette annélide est longue de 25 lignes sur une de large. Son corps imite un petit ruban étroit, long, bordé par les pieds qui sont serrés sur chaque anneau. Elle est d'un jaune d'or très-brillant, relevé sur le côté par deux rangées de points rouges, chaque point marquant la base du pied. Les yeux sont allongés, d'un rose vif. Cette espèce flottait sur des fucus, dans le grand Océan, par 27 degrés de lat. S., et 167 de long. orientale. Nous la rencontrâmes le 10 juillet 1825.

219. CIRRHINÈRE ORANGÉE.

Cirrhineris aurantiaca, Less.

Cette espèce remarquable par les douze longues cirrhes simples qui partent des côtés des premiers anneaux, appartient au petit genre nommé *Proboscidea* par Lesueur. Cette annélide longue de 31 lignes, est rubanée, amincie aux deux extrémités. L'an-

térieure est pointue, obtuse. La postérieure est mince, effilée, atténuée. Le corps légèrement convexe en dessus, est aplati en dessous et déprimé sur ses bords. Ses anneaux sont très-serrés et les pinceaux de soie des côtés très-courts et très-peu apparents. Les cirrhes sont longues, simples, tortillées à leur sommet. La consistance de cet animal est molle, fragile. Sa coloration est un orangé très-éclatant.

Nous trouvâmes cette cirrhinère aux îles Malouines. Elle est commune sous les galets des rivages, et dans les lieux où il ne séjourne que peu d'eau.

§ III.

220. UNIVERSIBRANCHE ARBORESCENT.

Homopneusis frondosus, Less.

(Pl. XII des Mollusques, 3/4 de g. n.)

Les planaires, bien qu'étudiées dans ces derniers temps avec une grande persévérance, soit par M. de Baër, soit par M. Dugès, dans son beau travail sur les Planariées, soit par M. de Blainville, dans son article Vers du Dictionn. des sciences naturelles (t. LVII), soit par M. Cuvier, dans la deuxième édition du Règne animal, laissent encore beaucoup à désirer sur la place qu'elles doivent occuper dans les cadres zoologiques. Les planaires sont-elles des vers et par suite de simples zoophytes? Bien que dans l'état actuel de nos connaissances on ne puisse les classer avec les mollusques, on ne peut se dissimuler qu'elles ont de nombreux points de contact avec plusieurs nudibranches, et le genre *Homopneusis*, surtout, nous paraît conduire

les planaires (devenues aujourd'hui une famille divisée en plusieurs genres) aux mollusques gastéropodes nudibranches et tectibranches, et cela sans efforts et sans saccade.

Quoi qu'il en soit, c'est près du genre Planocère, *planocera,* de M. de Blainville, que l'universibranche devra prendre place. Malheureusement les détails que nous aurons à fournir sur ce genre, exigeront de nouvelles recherches et un nouvel examen de la part des voyageurs futurs. Lorsque nous avons recueilli l'animal singulier qui lui sert de type, lorsque nous le dessinâmes sur nature, il nous manquait trop de données pour en faire, dans une relâche rapide, l'objet d'un travail approfondi; et depuis l'individu que nous espérions retrouver dans l'esprit-de-vin, où nous l'avions placé, s'y étant entièrement dissous, nous a plongé dans une incertitude que n'a pas peu augmentée le vague des notes prises sur les lieux. Toutefois nous avons dû reproduire notre dessin pour appeler l'attention sur cet animal très-remarquable, et par sa taille considérable puisque c'est le géant des planariées connues jusqu'à ce jour, et par la disposition de ses vastes branchies en réseau dorsal.

L'universibranche vu en dessous, se compose d'un corps discoïde, plus large que haut, très-mince, très-aplati, à bords réguliers très-dentelés. Au milieu est une bouche ovale, nue, lisse, garnie d'un large rebord renflé, lobé, plissé. La surface inférieure est jaune olivâtre, tandis que la bouche est du plus riche violet. Cette surface inférieure est couverte de stries rayonnantes qui semblent être des vaisseaux anastomosés. Sur les bords sont des festons arrondis, flabellés, plus foncés en couleur, très-striés, et ayant chacun deux ovales d'un blanc lacté. Aucune autre ouverture ne s'est offerte à notre examen.

Cet animal est entièrement recouvert en dessus de branchies touffues et épaisses. Ces branchies naissent sur la partie moyenne du dos par quatre gros troncs vasculaires, qui s'al-

longent en se dichotomant un grand nombre de fois. Ces troncs vasculaires vus en dessous sont lisses, aplatis, et colorés en rose vif. Leur partie centrale est occupée par un canal plus coloré. Mais en dessus ces troncs se couvrent de petits rameaux, dus à une ténuité extrême du réseau et aux plissures innombrables, et de la plus grande finesse, de la membrane qui en constitue la trame. Ces foliolures forment donc sur le dos et bien au-delà du disque du corps, une couche épaisse, dense, très-molle, finissant aux extrémités des dichotomies par simuler des ramuscules. La couleur de ces branchies est un gris bleuâtre mélangé de blanc.

La consistance de l'*homopneusis* est mollasse, mucilagineuse. Les dimensions du corps sont de 2 pouces et demi de hauteur sur plus de 3 pouces de largeur, mais les dichotomies lui donnent par leur développement jusqu'à 6 pouces de diamètre.

Nous trouvâmes cet animal adhérent aux rochers baignés par la mer de la petite île aux Tombeaux, dans la baie d'Offach de l'île de Waigiou.

221. PLANAIRE DE LA VÉLELLE.

Planaria velellæ, Less.

Corps ovalaire, arrondi, long de 8 lignes, large de 6, légèrement sinueux sur ses bords qui sont déprimés, mince, très-aplati, très-contractile, blanc, ayant sur le dos et au milieu une rainure bleu de ciel tendre où aboutissent des stries nombreuses, anastomosées, aussi bleues, et qui couvrent toute la face dorsale en s'arrêtant à son limbe. En dessous la bouche s'ouvre en un trou arrondi, percé dans une rainure longitudinale où aboutissent des stries anastomosées, courtes.

Cette planaire s'attache aux vélelles dont elle dévore la partie

charnue. Nous la trouvâmes dans l'océan Atlantique, le 5 février 1825.

222. CHONDRACANTHE DE LA BONITE.

Chondracanthus scomberi, Less.

Nous trouvâmes ce ver singulier attaché aux branchies du scombre bonite, le 31 mai 1824, dans le grand Océan équinoxial. Voisin de la *lernœa triglœ* de Blainville, figurée planche XV, fig. 5, du Règne animal de M. Cuvier, le ver que nous décrivons est remarquable par sa bouche terminale, ayant deux points noirs latéraux, un cou long et grêle, deux bras se dilatant en des suçoirs en godets, un corps ovalaire renflé sur les côtés, lyriforme, jaunâtre, terminé par deux longs appendices cylindriques, de couleur marron, réticulés, puis par quatre lanières minces, allongées, flottantes, et qui simulent des organes de tact. Il a de longuenr totale 22 lignes.

Nous terminons ici l'histoire descriptive des mollusques, des annélides et des vers recueillis dans le Voyage autour du monde de la corvette *la Coquille*. Ayant outrepassé le nombre des planches que nous avait accordé le projet du ministère de la marine, nous avons dû décrire un certain nombre d'animaux que nous n'avons pu reproduire par des figures. Nous avons aussi négligé dans nos descriptions un très-grand nombre d'objets, qu'il eût sans doute été intéressant de faire connaître, mais qu'il devenait impossible de publier dans le peu de temps qu'on nous a laissé pour achever

notre travail, et vu les réclamations répétées qu'ont faites les chefs du service de santé de la marine pour nous rappeler au port de Rochefort. Les objets que nous ne décrivons point, appartiennent aux genres suivants : Poulpe, Doris, Lime, Pholade, Solen, Sanguinolaire, Mactre, Telline, Donace, Cythérée, Vénus, Cardite, Chame, Arche, Tridacne, Pintadine, Peigne, Placune, Huître, Lingule, Haliotide, Sigaret, Turbinelle, Cadran, Cérithe, Strombe, Vis, Cône, Murex, Pourpre, Tonne, Buccin, Trochus, Chiton, Anatif, etc., etc.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU SECOND VOLUME

DE LA

ZOOLOGIE DU VOYAGE AUTOUR DU MONDE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1822-1825.

58.

FIN DE L'INDEX DE LA PREMIÈRE PARTIE DU SECOND VOLUME.

TABLE DES PLANCHES DE L'ATLAS,

QUI SE RAPPORTENT A LA PREMIÈRE PARTIE DU SECOND VOLUME.

REPTILES.

POISSONS.

MOLLUSQUES.

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.


LIBRARIES SMITHSONIAN INSTITUTION
SMITHSONIAN INSTITUTION WASHINGTON DC


SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
SMITHSONIAN INSTITUTION WASHINGTON DC
BOUND BY
HM


SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00713 5130